



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2021-131

PUBLIÉ LE 13 AOÛT 2021

Sommaire

69_Achat coopératif des Hôpitaux Publics /

69-2021-06-22-00013 - 20200622 AGExtUniHA Délibérations (1 page) Page 5

69_DDT_Direction départementale des territoires du Rhône /

69-2021-08-06-00007 - 20210806 AP DDT-SEN-2021-A-102 (3 pages) Page 7

69-2021-08-06-00005 - 20210806 AP DDT-SEN-2021-A-103 Odwrot Florian (2) (2 pages) Page 11

69-2021-08-06-00006 - 20210806 AP DDT-SEN-2021-A-103 Odwrot Florian (2) (2 pages) Page 14

69-2021-08-03-00002 - Arrêté n°2021_08_03_B 139 du 3 août 2021 portant prescriptions particulières sur le système d'assainissement de Saint-Germain au Mont d'Or (28 pages) Page 17

69-2021-08-10-00002 - Arrêté préfectoral n° DDT - 2021-A135 du 10 août 2021 autorisant une battue administrative de loupeterie relative à la présence de renards occasionnant des dégâts sur la commune de Larajasse (2 pages) Page 46

69-2021-08-10-00001 - Arrêté préfectoral n° DDT - 2021-A136 du 10 août 2021 autorisant une battue administrative de loupeterie relative à la présence de renards occasionnant des dégâts sur la commune de Haute-Rivoire (2 pages) Page 49

69-2021-08-06-00004 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DDT_SEN_2021_08_06_B 137 DU PORTANT DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L 211-7 ET DÉCLARATION AU TITRE DES ARTICLES L214-1 À L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT POUR DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE DEUX SEUILS SUR LE REINS A THEL SUR LA COMMUNE DE COURS (8 pages) Page 52

69_DRDJSCS_Direction Départementale Déléguée /

69-2021-08-12-00004 - DDETS_HIS_2021_08_05_001_avis d'appel à candidatures_mandataires judiciaires à la protection des majeurs (6 pages) Page 61

69_Préf_Préfecture du Rhône /

69-2021-08-11-00001 - Rectificatif DDETS 69 du 28-4-21 (2 pages) Page 68

69-2021-08-11-00002 - Rectificatif DDETS 69 du 28-6-21 (2 pages) Page 71

69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction de la sécurité et de la protection civile

69-2021-08-13-00004 - AP du 13 août 2021 portant interdiction de manifestation le samedi 14 août 2021 dans des périmètres à Lyon_ le préfet BOUCHIER (4 pages) Page 74

69-2021-08-12-00001 - Arrêté modifiant temporairement la limite d'ancienneté des véhicules taxi dans le Rhône (1 page) Page 79

69-2021-08-12-00003 - Arrêté portant modification de l'agrément du centre de formation VTC n° VTC69-2019-001 (2 pages)	Page 81
69-2021-08-12-00002 - Arrêté portant modification de l'agrément du centre de formation taxi n° 69-2019-001 (2 pages)	Page 84
69-2021-08-13-00003 - Journal officiel de la République française - N 126 du 2 juin 2021 (5 pages)	Page 87

69_Präf_Préfecture du Rhône / Direction des affaires juridiques et de l'administration locale

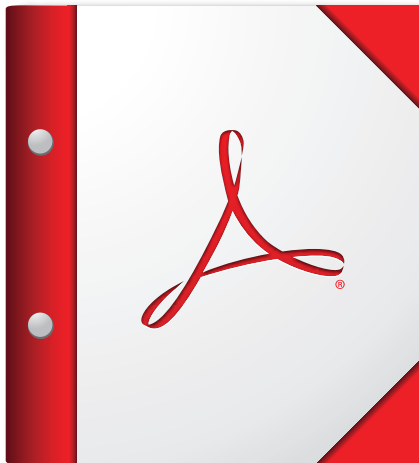
69-2021-08-05-00002 - Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de LYON située dans plusieurs circonscriptions métropolitaines et dans les quatre premières ?? circonscriptions législatives du Rhône (37 pages)	Page 93
69-2021-07-30-00008 - Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de SAINT-PRIEST, située dans la circonscription Porte des Alpes de la métropole de Lyon et dans les 13 et ?? 14 ^{ème} circonscriptions législatives du Rhône (8 pages)	Page 131
69-2021-07-30-00009 - Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de VILLEURBANNE située dans la circonscription Villeurbanne de la métropole de Lyon et dans la 6 ^{ème} circonscription législative du Rhône (69-06) (20 pages)	Page 140
69-2021-08-05-00001 - Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de BEAUVALLON située dans le canton de Mornant et dans la 11 ^{ème} circonscription législative du Rhône (69-11) (3 pages)	Page 161
69-2021-07-30-00005 - Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de LIMONEST située dans la circonscription Val de Saône de la métropole de Lyon et dans la 5 ^{ème} circonscription législative du Rhône (69-05) (2 pages)	Page 165
69-2021-07-30-00006 - Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de PORTE DES PIERRES DORÉES située dans le canton du Val d'Oingt et dans les 8 ^{ème} et 9 ^{ème} circonscriptions législatives du Rhône (69-08 et 69-09) (3 pages)	Page 168
69-2021-07-30-00007 - Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de SEREZIN-DU-RHONE située dans le canton de Saint-Symphorien-d'Ozon et dans la 11 ^{ème} circonscription législative du Rhône (69-11) (2 pages)	Page 172
69-2021-07-30-00004 - Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de LA TOUR DE SALVAGNY située dans la circonscription Val de Saône de la métropole de Lyon et dans la 8 ^{ème} circonscription législative du Rhône (3 pages)	Page 175

69-2021-07-30-00003 - Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune d'ARNAS située dans le canton de Gleizé et dans la 9ème circonscription législative du Rhône (69-09) (3 pages)	Page 179
69-2021-08-09-00007 - ARRETE PORTANT ABROGATION ?? DE L ARRETE N° 69-2019-02-11-005 DU 11 FEVRIER 2019 PORTANT HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE : la Sarl « POMPES FUNEBRES RILLIARDES », pour ?? l établissement principal situé 2 place George Sand, 69140 Rillieux-la-Pape, dont l enseigne est « PFMR » (1 page)	Page 183
69-2021-08-09-00003 - ARRETE PORTANT ABROGATION ?? DE L ARRETE N° 69-2020-11-16-003 DU 16 NOVEMBRE 2020 PORTANT HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE : Sas « AGENCE LYON SUD FUNERAIRE" (1 page)	Page 185
69-2021-08-09-00004 - AUTORISATION DE CREATION D UNE CHAMBRE FUNERAIRE À SAINT-GENIS-LAVAL : 19 Chemin des Moulins 69230 Saint Genis-Laval par la Sas AM INVEST, représentée par Madame Clémence GRANGE (2 pages)	Page 187
69-2021-08-09-00005 - CREATION D UNE CHAMBRE FUNERAIRE ?? À SAINT-GENIS-LAVAL : 85 rue Jules Guesde 69230 Saint-GenisLaval par la Sas FUNECAP SUD EST, représentée par Monsieur Luc BEHRA (2 pages)	Page 190
69-2021-08-09-00006 - HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE : POMPES FUNEBRES DU VAL-DE-SAONE », dont le sigle est « PFMR », situé 8 bis rue Pierre Bouvier, 69270 Fontaines-sur-Saône, et dont le Gérant est Monsieur Abdel-Sami BENGANA : n° 21.69.0503 (1 page)	Page 193
69_Préf_Préfecture du Rhône / Secrétariat Général	
69-2021-08-13-00001 - arrêté abrogeant agrément du Dr Moretton (droits à conduire) (2 pages)	Page 195
69-2021-08-13-00002 - arrêté fixant liste des médecins hors commission médicale (droits à conduire) (3 pages)	Page 198
69_SDMIS_Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours /	
69-2021-07-26-00004 - Attestation de conformité C-069-2021-002 - MP COMPANY (2 pages)	Page 202
69-2021-07-26-00005 - Attestation de conformité C-069-2021-003 - Monsieur Romain CORNERO (2 pages)	Page 205
69-2021-07-26-00006 - Attestation de conformité S-069-2021-002 - BA 942 (2 pages)	Page 208
69-2021-07-26-00007 - Attestation de conformité T-069-2021-001 - Société Rhône location (2 pages)	Page 211
69-2021-07-26-00008 - Attestation de conformité T-069-2021-002 - Société Rhône location (2 pages)	Page 214
84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes / Secrétariat Général	
69-2021-08-06-00008 - Autorisation de travaux relatifs à la remise en état de l aqueduc sur le ruisseau du Sifflet (12 pages)	Page 217

69_Achat coopératif des Hôpitaux Publics

69-2021-06-22-00013

20200622 AGExtUniHA Délibérations



Pour de meilleurs résultats, ouvrez ce porte-documents PDF dans Adobe Reader X, ou dans Adobe Acrobat X, ou version ultérieure.

[Télécharger tout de suite Adobe Reader](#)

69_DDT_Direction départementale des
territoires du Rhône

69-2021-08-06-00007

20210806 AP DDT-SEN-2021-A-102



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Arrêté préfectoral n°DDT-SEN-2021-A-102 relatif à l'autorisation de défrichement de 0,4317 hectares de terrain sur la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône par l'Indivision Palayer

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud-est,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

- VU** le Code Forestier, notamment les articles L341-1 à L342-1 et R341-1 à 9 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2014 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°07-322 du 13 juillet 2007 fixant le barème des aides à la reconstitution des boisements sinistrés après tempête ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 69-2021-02-01-005 du 01 février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jacques Banderier, directeur départemental des territoires du Rhône ;
- VU** la décision DDT_n° 69_2021_05_31_00005 du 31 mai 2021 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales ;
- VU** le dossier reçu le 2 juillet 2021 et reconnu complet le 2 juillet 2021 de demande d'autorisation de défrichement présenté par l'indivision Palayer, représentée par Monsieur Guillaume Palayer, portant sur 0,4317 hectare de bois sur la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône, département du Rhône ;
- VU** la consultation publique réalisée du 13 juillet au 3 août 2021 ;

CONSIDÉRANT que ce peuplement de type résineux justifie l'application d'un coefficient de type 2, déterminé en fonction du rôle économique, écologique et social des bois et forêts objet du défrichement ;

CONSIDÉRANT que la surface réelle relevant du défrichement est de 0,4317 ha suite à l'instruction du dossier ;

ARRÊTE

Article 1 : surfaces autorisées

L'indivision Palayer, représentée par Monsieur Guillaume Palayer est autorisé à défricher une superficie de 0,4317 ha sur les parcelles suivantes de la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône :

Commune	Section	Numéro	Surface cadastrale (en ha)	Surface autorisée (en ha)
69193 - Saint-Cyr-sur-le-Rhône	AB	380	0,0149	0,0149
		381	0,3375	0,3375
		384	0,0126	0,0126
		522	0,0167	0,0167
		524	0,0195	0,0195
		538	0,0305	0,0305
Total			0,4317	0,4317

Article 2 : durée de validité

La durée de validité de cette autorisation est de 5 ans à compter de sa notification ;

Article 3 : subordination

La présente autorisation est subordonnée, en application des dispositions de l'article L.341-6 du code forestier, à l'exécution :

- sur d'autres terrains, de travaux de boisement ou reboisement pour une surface de **0,8634 hectares, située dans le département du Rhône** correspondant à la surface défrichée de 0,4317 hectares, assortie d'un **coefficient multiplicateur de 2**, déterminé en fonction du rôle économique, écologique et social des bois et forêts objets du défrichement.

- ou d'autres travaux d'amélioration sylvicoles d'un montant équivalent, à réaliser par le bénéficiaire, sur des boisements existants, et selon le barème des aides à la reconstitution des boisements sinistrés après tempête fixé par l'arrêté préfectoral n°07-322.

Le bénéficiaire peut s'acquitter de cette obligation en versant au fonds stratégique de la forêt et du bois une indemnité équivalente, décrite ci-après :

	Barème	Montant pour 0,8634 hectares
travaux de reboisement selon plafond forfaitaire (installation + soins ultérieurs)	2 800,00 €/ha,	2 417,52 €
Coût de mise à disposition du foncier (Plateaux du lyonnais)	1 640 €/ha	1 415,98 €
Coefficient multiplicateur (pour mémoire)	2	
Total à verser au fonds stratégique de la forêt et du bois		3 833,50 €

Article 4 : acte d'engagement

Le titulaire de l'autorisation dispose d'un délai de 1 an à compter de la notification du présent arrêté pour transmettre à la direction départementale des territoires un acte d'engagement des travaux ou bien verser au fonds stratégique de la forêt et du bois, une indemnité compensatrice équivalente fixée à **3 833,50 €**. A défaut, l'indemnité sera mise en recouvrement dans les conditions prévues pour les créances de l'État sauf si le pétitionnaire renonce au défrichement projeté.

Article 5 : affichage

Conformément à l'article L.341-4 du code forestier, le présent arrêté fait l'objet, par les soins du bénéficiaire, d'un affichage sur le terrain de manière visible de l'extérieur ainsi qu'en mairie de Saint-Cyr-sur-le-Rhône. L'affichage a lieu quinze jours au moins avant le début des opérations de défrichement ; il est maintenu à la mairie pendant deux mois et sur le terrain pendant la durée des opérations de défrichement.

Article 6 : délais et voies de recours

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le préfet du Rhône. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Article 7 : exécution

La préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances, le directeur départemental des territoires, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône et notifié à l'indivision Palayer, représentée par Monsieur Guillaume Palayer et dont copie sera transmise à Monsieur le Maire de la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône.

Fait le 6 août 2021

L'adjoint au chef de service

Marc Lefevre

69_DDT_Direction départementale des
territoires du Rhône

69-2021-08-06-00005

20210806 AP DDT-SEN-2021-A-103 Odwrot
Florian (2)



Arrêté préfectoral n°DDT-SEN-2021-A-103 relatif à l'autorisation de défrichement de 0,0761 hectare de terrain sur la commune d'Ampuis par Monsieur Florian Odwrot

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud-est,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

- VU** le Code Forestier, notamment les articles L341-1 à L342-1 et R341-1 à 9 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2014 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°07-322 du 13 juillet 2007 fixant le barème des aides à la reconstitution des boisements sinistrés après tempête ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 69-2021-02-01-005 du 01 février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jacques Banderier, directeur départemental des territoires du Rhône ;
- VU** la décision DDT_n° 69_2021_05_31_00005 du 31 mai 2021 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales ;
- VU** le dossier reçu le 30 juin 2021 et reconnu complet le 30 juin 2021 de demande d'autorisation de défrichement présenté par Monsieur Florian Odwrot, portant sur 0,0761 hectare de bois sur la commune d'Ampuis, département du Rhône ;
- VU** la consultation publique réalisée du 13 juillet au 3 août 2021 ;

CONSIDERANT que ce peuplement de type résineux justifie l'application d'un coefficient de type 2, déterminé en fonction du rôle économique, écologique et social des bois et forêts objet du défrichement ;

CONSIDERANT que la surface réelle relevant du défrichement est de 0,0761 hectare suite à l'instruction du dossier ;

ARRÊTE

Article 1 : surface autorisée

Monsieur Odwrot Florian est autorisé à défricher une superficie de 0,0761 ha sur la parcelle suivante de la commune d'Ampuis :

Commune	Section	Numéro	Surface cadastrale (en ha)	Surface autorisée (en ha)
69420 - Ampuis	AS	445	0,0761	0,0761
Total				0,0761

Article 2 : durée de validité

La durée de validité de cette autorisation est de 5 ans à compter de sa notification ;

Article 3 : subordination

La présente autorisation est subordonnée, en application des dispositions de l'article L 341-6 du code forestier, au paiement d'une indemnité forfaitaire de 1 000 € versée au fonds stratégique de la forêt et du bois.

Article 4 : acte d'engagement

Le titulaire de l'autorisation dispose d'un délai de 1 an à compter de la notification du présent arrêté pour transmettre à la direction départementale des territoires un acte d'engagement des travaux ou bien verser au fonds stratégique de la forêt et du bois, une indemnité compensatrice équivalente fixée à **1 000 €**. A défaut, l'indemnité sera mise en recouvrement dans les conditions prévues pour les créances de l'État sauf si le pétitionnaire renonce au défrichement projeté.

Article 5 : affichage

Conformément à l'article L.341-4 du code forestier, le présent arrêté fait l'objet, par les soins du bénéficiaire, d'un affichage sur le terrain de manière visible de l'extérieur ainsi qu'en mairie d'Ampuis. L'affichage a lieu quinze jours au moins avant le début des opérations de défrichement ; il est maintenu à la mairie pendant deux mois et sur le terrain pendant la durée des opérations de défrichement.

Article 6 : délais et voies de recours

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le préfet du Rhône. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Article 7 : exécution

La préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances, le directeur départemental des territoires, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône et notifié à Monsieur Florian Odwrot et dont copie sera transmise à Monsieur le Maire de la commune d'Ampuis.

Fait le 6 juin 2021

Le chef de service adjoint

Marc Lefevre

69_DDT_Direction départementale des
territoires du Rhône

69-2021-08-06-00006

20210806 AP DDT-SEN-2021-A-103 Odwrot
Florian (2)



Arrêté préfectoral n°DDT-SEN-2021-A-103 relatif à l'autorisation de défrichement de 0,0761 hectare de terrain sur la commune d'Ampuis par Monsieur Florian Odwrot

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud-est,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

- VU** le Code Forestier, notamment les articles L341-1 à L342-1 et R341-1 à 9 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2014 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°07-322 du 13 juillet 2007 fixant le barème des aides à la reconstitution des boisements sinistrés après tempête ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 69-2021-02-01-005 du 01 février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jacques Banderier, directeur départemental des territoires du Rhône ;
- VU** la décision DDT_n° 69_2021_05_31_00005 du 31 mai 2021 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales ;
- VU** le dossier reçu le 30 juin 2021 et reconnu complet le 30 juin 2021 de demande d'autorisation de défrichement présenté par Monsieur Florian Odwrot, portant sur 0,0761 hectare de bois sur la commune d'Ampuis, département du Rhône ;
- VU** la consultation publique réalisée du 13 juillet au 3 août 2021 ;

CONSIDERANT que ce peuplement de type résineux justifie l'application d'un coefficient de type 2, déterminé en fonction du rôle économique, écologique et social des bois et forêts objet du défrichement ;

CONSIDERANT que la surface réelle relevant du défrichement est de 0,0761 hectare suite à l'instruction du dossier ;

ARRÊTE

Article 1 : surface autorisée

Monsieur Odwrot Florian est autorisé à défricher une superficie de 0,0761 ha sur la parcelle suivante de la commune d'Ampuis :

Commune	Section	Numéro	Surface cadastrale (en ha)	Surface autorisée (en ha)
69420 - Ampuis	AS	445	0,0761	0,0761
Total				0,0761

Article 2 : durée de validité

La durée de validité de cette autorisation est de 5 ans à compter de sa notification ;

Article 3 : subordination

La présente autorisation est subordonnée, en application des dispositions de l'article L 341-6 du code forestier, au paiement d'une indemnité forfaitaire de 1 000 € versée au fonds stratégique de la forêt et du bois.

Article 4 : acte d'engagement

Le titulaire de l'autorisation dispose d'un délai de 1 an à compter de la notification du présent arrêté pour transmettre à la direction départementale des territoires un acte d'engagement des travaux ou bien verser au fonds stratégique de la forêt et du bois, une indemnité compensatrice équivalente fixée à **1 000 €**. A défaut, l'indemnité sera mise en recouvrement dans les conditions prévues pour les créances de l'État sauf si le pétitionnaire renonce au défrichement projeté.

Article 5 : affichage

Conformément à l'article L.341-4 du code forestier, le présent arrêté fait l'objet, par les soins du bénéficiaire, d'un affichage sur le terrain de manière visible de l'extérieur ainsi qu'en mairie d'Ampuis. L'affichage a lieu quinze jours au moins avant le début des opérations de défrichement ; il est maintenu à la mairie pendant deux mois et sur le terrain pendant la durée des opérations de défrichement.

Article 6 : délais et voies de recours

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le préfet du Rhône. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Article 7 : exécution

La préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances, le directeur départemental des territoires, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône et notifié à Monsieur Florian Odwrot et dont copie sera transmise à Monsieur le Maire de la commune d'Ampuis.

Fait le 6 juin 2021

Le chef de service adjoint

Marc Lefevre

69_DDT_Direction départementale des
territoires du Rhône

69-2021-08-03-00002

Arrêté n°2021_08_03_B 139 du 3 août 2021
portant prescriptions particulières sur le système
d'assainissement de Saint-Germain au Mont
d'Or



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon, le

ARRÊTÉ N° 2021_08_03_B 139

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud-est,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Objet : Prescriptions particulières sur le système d'assainissement de Saint-Germain au Mont d'Or

- vu la directive 91/271/CE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU) ;
- Vu la directive 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (DCE) ;
- vu la directive 2008/105/CE du 16 décembre 2008 établissant les normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau ;
- vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.211-1, L.214-6, R.214-32 ;
- vu le Code général des collectivités territoriales ;
- vu le Code de la santé publique ;
- vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- vu l'arrêté du 8 janvier 1998, fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles ;
- vu l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du Code de l'environnement ;
- vu l'arrêté ministériel du 21 mars 2017 portant révision des zones sensibles dans le bassin Rhône-Méditerranée ;
- vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;
- vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.
- vu la Déclaration d'Utilité Publique des travaux du 23 mars 1976 des travaux projetés par la Communauté Urbaine de Lyon en vue de l'alimentation en eau potable des communes de Curis et Albigny – Dérivation par pompage d'eaux souterraines ;
- vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE RM) du bassin Rhône-Méditerranée approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 21 décembre 2015 ;
- vu le Plan de Prévention du Risque naturel du Grand Lyon sur le secteur Saône approuvé par arrêté préfectoral n°2006-6103 du 12 décembre 2006 ;

- vu l'arrêté préfectoral n°2013-A 35 relatif à l'inventaire des frayères et des zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole.
- vu l'arrêté préfectoral du 29/04/2009 mettant en demeure la communauté urbaine de Lyon de déposer un dossier loi sur l'eau comprenant un programme de mise en conformité de la station d'épuration et du réseau de collecte pour l'agglomération d'assainissement de Saint-Germain au Mont d'Or;
- vu le récépissé de déclaration du 8/10/2009 concernant la mise aux normes du système d'assainissement de Saint-Germain au Mont d'Or ;
- vu le dossier de déclaration au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'environnement reçu le 2 novembre 2020, présenté par la métropole de Lyon, enregistré sous le n°69-2020-00352, relatif à la tranche 2 de la reconstruction de la station d'épuration de Saint-Germain au Mont d'Or ;
- vu les compléments apportés au dossier de déclaration en date du 8 mars 2021, à la suite de la demande de complément du 16 décembre 2020;
- vu le projet d'arrêté préfectoral adressé à la métropole de Lyon en date du 07/05/2021 ;
- vu la réponse du Grand Lyon, reçue le 02/06/2021 ;

Considérant que le système de collecte doit être conçu de façon à éviter tout rejet direct ou déversement d'eaux usées en temps sec, hors situations inhabituelles, et que ces déversements ne doivent pas impacter le milieu récepteur et les autres usages de l'eau ;

Considérant que les valeurs limites de rejet de la station d'épuration doivent être strictement respectées lorsque le débit entrant est inférieur au débit de référence ;

Considérant que, au-delà des obligations issues de la directive « Eaux Résiduaires Urbaines », les équipements prévus s'inscrivent dans les objectifs de la directive Cadre sur l'Eau en améliorant les performances de la collecte et du traitement des eaux usées et participent ainsi à l'atteinte du bon potentiel des masses d'eau concernées ;

Considérant que le projet est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 ;

Considérant que, bien qu'une partie des ouvrages soit située en zone rouge R2 du PPRn du Grand Lyon sur le secteur Saône, le projet est compatible avec les objectifs et dispositions du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour 2016-2021 et avec le règlement du PPRn ;

Considérant que le rejet du système de traitement se situe à l'amont des captages d'eau potable de Curis Charnaise et qu'une partie des canalisations du système de collecte se situe dans le périmètre de protection éloigné de ces captages ;

Considérant qu'un forage est créé à moins de 35m des ouvrages d'assainissement ;

Considérant que l'évolution du système de traitement fait partie du projet décrit dans le dossier de déclaration de septembre 2009 n°69-2009-00340 ayant fait l'objet d'un récépissé en date du 01/10/2009 et faisant suite à la mise en demeure du 29 avril 2009 ;

Considérant que les modifications proposées par le maître d'ouvrage dans le dossier n°692020-00352 constituent une évolution notable du système d'assainissement en termes d'autosurveillance du système de collecte et d'ouvrages de traitement,

Considérant qu'il y a lieu de fixer des prescriptions particulières afin de garantir la protection des intérêts visés à l'article L.211-1 du code de l'environnement ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

TITRE I : PORTÉE DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

ARTICLE 1 : Maître d'ouvrage et portée de l'acte

Il est donné acte à la métropole de Lyon, désigné ci-après « le maître d'ouvrage », de sa déclaration en application des articles L.214-1 à 3 et R.214-53 du Code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, concernant le système d'assainissement de Saint-Germain au Mont d'Or, les travaux prévus sur la station de traitement des eaux usées, ses conditions d'exploitation ainsi que ses rejets dans la Saône, dans les ruisseaux de la Combe et des Grandes Gorges.

ARTICLE 2 : Nomenclature

En référence à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à 6 du Code de l'environnement, les rubriques concernées par le système d'assainissement et son programme de travaux sont :

Rubrique	Installations ouvrages travaux et activités	Déclaration ou auto-risation
2.1.1.0.	<p>Systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales :</p> <p>1° Supérieure à 600 kg de DBO5 (A) ;</p> <p>2° Supérieure à 12 kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5 (D).</p>	Déclaration
1.1.1.0.	<p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D).</p>	Déclaration

ARTICLE 3 : Présentation générale des installations, ouvrages, travaux et activités autorisés

Les installations, ouvrages, travaux et activités du système d'assainissement de Saint-Germain au Mont d'Or actés par le présent arrêté sont :

- les travaux de reconstruction de la station de traitement des eaux usées de Saint-Germain au Mont d'Or ;
- les ouvrages du système d'assainissement desservant les communes de Saint-Germain au Mont d'Or et, pour partie la commune de Quincieux (47 habitants desservis).

Article 3.1 : Le système de collecte des eaux usées

Le système de collecte des eaux usées comporte 3 déversoirs d'orage ayant les caractéristiques suivantes :

Identifica-tion de l'ou-vrage	Estimation charge ac-tuelle col-lectée en kg de DBO ₅ /j	Estimation charge ac-tuelle col-lectée en kg de DBO ₅ /j) à horizon 2026	Estimation charge en kg de DBO ₅ /j à horizon 2050	Localisation	Exutoire
DO 311	51	62	75	rue du Parc rue de la résistance à St-Germain	Ruisseau de la Combe /le St-Germain
DO 314	10	10	10	Rue de Port-Maçon à Quincieux	Ruisseau les Grandes Gorges/de Saint-Hilaire, puis le Bullion)
DO 313	91	126	165	Place du 11 Novembre ; face à la Mairie de St-Germain	Ruisseau de la Combe /le St-Germain

Les déversoirs d'orage DO 310 et 312 (situés respectivement rue du 8 mai 1945 et place de la Résistance à Saint-Germain et rejetant dans la Combe) sont supprimés.

Le système de collecte des eaux usées comporte un poste de relèvement, situé sur le site de la station, non équipé d'un trop-plein.

Article 3.2 : Le système de traitement des eaux usées

Article 3.2.1 : Le déversoir en tête de station

Le déversoir en tête de station (point A2) est situé sur la canalisation de rejet de la surverse du bassin d'orage de 600 m³, situés sur le site de la station de traitement des eaux usées, comme présenté dans le synoptique en annexe 2.

Les coordonnées Lambert 93 du déversoir d'orage en tête de station sont : 840 001 Y : 6 533 843

Le rejet s'effectue dans la Saône via la canalisation de rejet des eaux usées traitées.

Article 3.2.2 : Dimension du système de traitement

La capacité nominale du système d'assainissement est de 453 Kg/j de DBO₅, soit 7 550 équivalents habitants.

Le débit nominal du système de traitement est de 1 698 m³/j.

Le débit horaire de la station en entrée de bassin biologique est de 71m³/h, et de 1200 m³/h en amont des dégrilleurs grossiers.

Le débit de référence de la station correspond au percentile 95 % des débits entrants sur 5 ans..

Article 3.2.3 : Apports extérieurs

Aucun apport extérieur n'est prévu sur la station de traitement.

Article 3.2.4 : La filière de traitement des eaux

La filière de traitement des eaux usées est de type boues activées faibles charges.

Les principaux ouvrages de la station de traitement sont :

- Ouvrages d'arrivée :
 - un piège à cailloux
 - un ouvrage de déversement vers un bassin de stockage de 600 m³
 - un dessableur statique
- Ouvrages de pré-traitement :
 - deux dégrilleurs grossiers de 25 mm
 - un ouvrage de déversement vers un bassin de stockage de 350 m³ qui surverse vers le bassin tampon de 600 m³
 - deux dégrilleurs fins de 3mm
 - le canal de comptage d'entrée de type Venturi
 - un dessableur dégraisseur
- Ouvrages de décantation primaire :
 - ouvrages de coagulation et de floculation
 - les décanteurs lamellaires
- Un by-pass en cours de traitement
- Un poste de pompage intermédiaire
- Un poste de relevage du réseau bas
- Ouvrage de traitement secondaire
 - zone de contact (22m³)
 - bassin d'aération (720 m³)
 - dégazeur
 - clarificateur (14,3 m de diamètre)
 - canal de comptage
 - puits de recirculation des boues

Article 3.2.5 : La filière de traitement boues

La filière de traitement des boues est constituée des étapes suivantes :

- bêche de mélange (250m³)
- extraction des boues (2 pompes de 31m³/h)
- floculation
- épaissement dynamique
- bêche de stockage des boues épaissies (50m³)

- évacuation par camion pour déshydratation

Les boues extraites sont envoyées à la station de Neuville-sur-Saône pour déshydratation puis transférées à la station d'épuration de Pierre-Bénite pour incinération.

Article 3.2.6 : Les locaux de la station de traitement

Les coordonnées Lambert 93 de l'entrée de la station sont : X : 839 963 Y : 6 533 784

Le fonctionnement de la station de traitement est assuré en cas de crue. Les ouvrages et les coffrets de commande et d'alimentation sont soit hors d'eau pour la cote des crues centennale et exceptionnelle, soit complètement enterrés.

Les ouvrages de prétraitement et traitement primaire sont ventilés.

La désodorisation de l'épaississeur et de la bache de stockage des boues est assurée par ventilation naturelle.

L'air est désodorisé par un système de filtre à charbon actif installé à l'extérieur du bâtiment.

Article 3.2.7 : Le rejet de la station

Le rejet de la station de traitement des eaux usées est constitué du rejet des eaux usées traitées, du rejet des eaux usées non-traitées via le déversoir en tête et du rejet des eaux usées partiellement traitées via le by-pass en cours de traitement. Le rejet du déversoir en tête et du by-pass en cours de traitement s'effectue via la canalisation de rejet des usées traitées.

Le rejet s'effectue dans la masse d'eau référencée « la Saône de Villefranche-sur-Saône à la confluence avec le Rhône (FRDR1807b) » dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée approuvé en décembre 2015.

Le rejet se fait dans le lit mineur du cours d'eau.

L'ouvrage de rejet ne fait pas obstacle à l'écoulement des eaux.

Le rejet de la station est situé au PK 23.500 en rive droite.

Coordonnées Lambert 93 du point de rejet de la station : X : 840 077 Y : 6 533 898

ARTICLE 4 : Puits de captage sur le site de la station

Un forage est présent sur le site de la station de traitement afin d'utiliser les eaux de nappes pour l'exploitation, notamment le nettoyage des équipements.

Le débit maximal prélevé autorisé est de 1000m³/an.

Ce forage est situé à :

- 2 m du clarificateur
- 10 m du poste de relevage du réseau bas
- 15 m du bassin d'aération
- 25 m du bassin tampon.

Il présente une dalle de couverture bétonnée étanche d'une surface minimale de 3 m², 0,5m d'épaisseur minimum au-dessus du terrain naturel et cimentée sur minimum 1m de profondeur sous le terrain naturel.

Il est équipé d'une tête de puits étanche entre la cimentation annulaire de la colonne de captage et l'extérieur.

La dalle de couverture est munie d'un capot en acier cadénassé.

Une sonde de mesure de niveau de piézométrique est installée et accessible depuis le capot en acier.

Le puits de forage est identifié par une plaque mentionnant les références du présent arrêté.

TITRE II : PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'EAU ET AUX MILIEUX NATURELS

ARTICLE 5 : Règles générales

Article 5.1 : Règles générales pour le système d'assainissement

Le système d'assainissement est conçu, réalisé et réhabilité comme un ensemble technique cohérent et conformément aux éléments du dossier de déclaration et aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 visé ci-dessus.

le système de collecte et la station de traitement des eaux usées sont notamment construits, équipés, exploités et entretenus :

- de façon à minimiser l'émission d'odeurs, la consommation d'énergie, le développement de gîtes à moustiques susceptibles de transmettre des maladies vectorielles, de bruits ou de vibrations mécaniques susceptibles de compromettre la santé et la sécurité du voisinage et de constituer une gêne pour sa tranquillité.
- de manière à minimiser la quantité totale de matières polluantes déversées au milieu récepteur dans toutes les conditions de fonctionnement.

Le maître d'ouvrage et son exploitant doivent pouvoir justifier à tout moment des dispositions prises pour s'assurer de la bonne marche de l'installation, pour assurer un niveau de fiabilité du système d'assainissement compatible avec le présent arrêté et pour mettre fin aux causes de tout incident intervenant sur le système d'assainissement.

À cet effet, le maître d'ouvrage tient à jour un registre mentionnant les incidents, les pannes, les mesures prises pour y remédier et les procédures à observer par le personnel de maintenance ainsi qu'un calendrier prévisionnel d'entretien préventif des ouvrages de collecte et de traitement et une liste des points de contrôle des équipements soumis à une inspection périodique de prévention des pannes.

Il tient à jour le plan du système de collecte et le met à disposition du service en charge du contrôle.

Les personnes en charge de l'exploitation ont, au préalable, reçu une formation adéquate leur permettant de gérer les diverses situations de fonctionnement de la station de traitement des eaux usées.

Toutes les dispositions sont prises pour que les pannes n'entraînent pas de risque pour les personnes ayant accès aux ouvrages et affectent le moins possible la qualité du traitement des eaux.

Article 5.2 : Diagnostic du système d'assainissement

Article 5.2.1 : Diagnostic périodique du système d'assainissement

Le maître d'ouvrage établit un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées suivant une fréquence n'excédant pas dix ans et au plus tard le 31/12/2023.

Ce diagnostic vise notamment à :

- 1° Identifier et localiser l'ensemble des points de rejets au milieu récepteur, notamment les déversoirs d'orage ;
- 2° Connaître la fréquence et la durée annuelle des déversements, quantifier les flux polluants rejetés et évaluer la quantité de déchets solides illégalement ou accidentellement introduits dans le réseau de collecte et déversés au milieu naturel ;
- 3° Identifier les principaux secteurs concernés par des anomalies de raccordement au système de collecte ;
- 4° Estimer les quantités d'eaux claires parasites présentes dans le système de collecte et identifier leur origine ;
- 5° Identifier et localiser les principales anomalies structurelles et fonctionnelles du système d'assainissement ;
- 6° Recenser les ouvrages de gestion des eaux pluviales permettant de limiter les volumes d'eaux pluviales dans le système de collecte.

A partir du schéma d'assainissement mentionné à l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales, le diagnostic est réalisé par tout moyen approprié (inspection télévisée, enregistrement des débits horaires véhiculés par les principaux émissaires, mesures des temps de déversement ou des débits, modélisation ...).

A la suite de ce diagnostic, le maître d'ouvrage établit et met en œuvre un programme d'actions chiffré et hiérarchisé visant à corriger les anomalies fonctionnelles et structurelles constatées et, quand cela est techniquement et économiquement possible, d'un programme de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible, en vue de limiter leur introduction dans le système de collecte.

Ce diagnostic, ce programme d'actions et les zonages prévus à l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales sont transmis dès réalisation ou mise à jour au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau. Ils constituent le schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement

Article 5.2.2 : Diagnostic permanent du système d'assainissement

Le maître d'ouvrage met en place et tient à jour le diagnostic permanent du système d'assainissement.

Ce diagnostic est destiné à :

- 1° Connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement ;
- 2° Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;
- 3° Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées ;
- 4° Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Le contenu de ce diagnostic permanent est adapté aux caractéristiques et au fonctionnement du système d'assainissement, ainsi qu'à l'impact de ses rejets sur le milieu récepteur.

Ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2024.

Article 5.3 : Autorisation des raccordements d'eaux usées non domestiques au système de collecte

Tout raccordement d'eaux usées non domestiques au système de collecte fait l'objet d'une autorisation délivrée conformément aux prescriptions de l'article 13 de l'arrêté du 21 juillet 2015 visé ci-dessus.

L'autorisation de déversement définit a minima :

- le titulaire de l'autorisation et son Code SIRET ;
- la durée ;
- le point de raccordement et l'ensemble des points de déversement potentiels au milieu en Lambert 93 (situés sur le système de collecte comme le système de traitement) ;
- le type d'activité générant les effluents ;
- les contrôles à réaliser le cas échéant ;
- les flux, les concentrations maximales admissibles et, le cas échéant, les valeurs moyennes journalières et annuelles pour les paramètres pertinents au vu des effluents collectés ;
- la procédure de transmission au maître d'ouvrage des résultats des mesures d'autosurveillance.

Ces autorisations ainsi que l'éventuelle justification de l'aptitude du système de collecte et du système de traitement à collecter, acheminer et traiter les effluents ainsi collectés sont transmises pour information au service police de l'eau.

Article 5.4 : Gestion des déchets du système d'assainissement

Le maître d'ouvrage ou l'exploitant de la station d'épuration indique les modifications de la filière d'élimination ou de valorisation de boues et des déchets du système d'assainissement, dès qu'il en a connaissance, dans le manuel d'autosurveillance et dans le bilan annuel du système d'assainissement.

Quelle que soit la filière de gestion des boues utilisée, il est réalisé chaque année deux analyses de l'ensemble des paramètres prévues par l'arrêté du 8 janvier 1998 susvisé. Les documents suivants sont tenus en permanence à la disposition du service en charge du contrôle sur le site de la station :

- les documents permettant d'assurer la traçabilité des lots de boues, y compris lorsqu'elles sont traitées en dehors du site de la station, et de justifier de la destination finale des boues ;
- les documents enregistrant, par origine, les quantités de matières sèches, hors réactifs, de boues apportées sur la station par d'autres installations ;

- les bulletins de résultats des analyses réalisées selon les prescriptions de l'arrêté du 8 janvier 1998 lorsque les boues sont destinées à être valorisées sur les sols, quel que soit le traitement préalable qui leur est appliqué et le statut juridique permettant leur valorisation ;
- les documents de traçabilité et d'analyses permettant d'attester, pour les lots de boues concernés, de leur sortie effective du statut de déchet.

Article 5.5 : Opérations d'entretien et de maintenance programmées

Les ouvrages sont régulièrement entretenus notamment de manière à garantir le fonctionnement des dispositifs de traitement et de surveillance.

Pour les opérations susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux réceptrices et sur l'environnement, le maître d'ouvrage informe via le formulaire en annexe 1 le service en charge de la police de l'eau au minimum un mois à l'avance.

Le dispositif de surveillance mis en place respecte les prescriptions de l'article 8 du présent arrêté.

Article 5.6 : Performance du système de traitement des eaux usées

En dehors des situations inhabituelles suivantes :

- fortes pluies, telles que mentionnées à l'article R. 2224-11 du Code général des collectivités territoriales pouvant notamment occasionner un volume journalier entrant au système supérieur au débit de référence,
- opérations de maintenance ou d'entretien programmées préalablement portées à la connaissance du service en charge du contrôle et réalisées dans les conditions prévues à l'article 5.5 du présent arrêté,
- circonstances exceptionnelles extérieures au système d'assainissement (telles que catastrophes naturelles, inondations, pannes ou dysfonctionnements non directement liés à un défaut de conception ou d'entretien, rejets accidentels dans le réseau de substances chimiques, actes de malveillance),

les caractéristiques du rejet de la station respectent les valeurs limites définies dans le tableau ci-dessous :

Paramètres	Concentration maximale en moyenne journalière	Rendement minimal	Concentration rédhibitoire en moyenne journalière
DBO5	25 mg/l	80 %	50 mg/l
DCO	125 mg/l	75 %	400 mg/l
MES	35 mg /l	90 %	85 mg/l
Température en sortie	< 25°C sauf conditions climatiques exceptionnelles		
pH	Compris entre 6 et 8,5		

Pour les paramètres DBO5, DCO, MES ; la mesure est réalisée sur des échantillons homogénéisés moyens journaliers prélevés sur la station, non filtrés ni décantés.

La performance minimale est évaluée en concentration maximale ou en rendement.

En fonction du nombre d'échantillons prélevés dans l'année, un seuil de tolérance d'échantillons non-conformes décrit au tableau 8 de l'annexe III de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 est appliquée.

En dehors des situations inhabituelles, les échantillons prélevés respectent systématiquement les concentrations rédhibitoires.

Article 5.7 : Conformité du système de collecte des eaux usées

Article 5.7.1 : Conformité nationale par temps sec

Hors opérations de maintenance programmée et circonstances exceptionnelles, le système de collecte est conçu, réalisé, réhabilité, exploité et entretenu, sans entraîner de coût excessif, de manière à :

- ne pas dégrader les milieux récepteurs ;
- ne pas porter atteintes aux usages sensibles situés à l'aval des rejets
- par temps sec, ne pas rejeter d'eaux usées non traitées dans les milieux récepteurs.

Article 5.7.2 : Conformité nationale par temps de pluie

Conformité avant 2026

Aucun ouvrage n'étant soumis à autosurveillance réglementaire, le système de collecte est conforme par défaut par temps de pluie.

Conformité entre 2026 et 2031

A compter de 2026, le déversoir d'orage DO 313 est équipé d'un dispositif d'autosurveillance réglementaire.

Le système est conforme dès lors que, hors périodes de maintenance programmée ou circonstances exceptionnelles, les rejets via les ouvrages soumis à autosurveillance réglementaire par temps de pluie représentent :

- moins de 5% des volumes produits par l'agglomération d'assainissement durant l'année,
- ou moins de 5 % des flux de pollution produits par l'agglomération d'assainissement durant l'année,
- ou moins de 20 jours de déversement durant l'année au niveau de chaque déversoir d'orages soumis à autosurveillance réglementaire.

Conformité à partir de 2032

Le maître d'ouvrage propose un critère de temps de pluie au maximum 5 ans après l'équipement du DO 313.

Le système est conforme dès lors que, hors périodes de maintenance programmée ou circonstances exceptionnelles, les rejets via les ouvrages soumis à autosurveillance réglementaire, par temps de pluie respectent le critère choisi par le maître d'ouvrage.

Cette conformité est appréciée sur la base des données d'autosurveillance de 5 années de mesures.

À défaut, il est jugé en cours de mise en conformité dès lors qu'un programme de travaux est en cours selon les échéances fixées.

Le système est non conforme dans les autres cas.

ARTICLE 6 : Surveillance des performances du système d'assainissement en situation normale de fonctionnement

Article 6.1 : Autosurveillance du système de collecte

Les déversoirs d'orage situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO₅ sont soumis à une autosurveillance permettant de mesurer le temps de déversement journalier et estimer les débits déversés.

Le DO 313 est équipé d'un dispositif d'autosurveillance dès que la charge collectée à l'amont est supérieure à 120kgDBO₅/j, à horizon 2026.

Les canalisations situées en périmètre de protection de captage font l'objet d'un contrôle périodique, notamment de leur étanchéité prévue par la déclaration d'utilité publique associée.

Article 6.2 : Autosurveillance du système de traitement

Le maître d'ouvrage s'assure de la mise en place des aménagements et des équipements adaptés pour obtenir les informations d'autosurveillance suivantes à la fréquence donnée en vue d'assurer le bon fonctionnement des ouvrages de traitement :

Ouvrage	Exigences en matière d'autosurveillance	Paramètre	Fréquence
Déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur en cours de traitement de la file eau de l'usine de traitement	Mesure journalière et enregistrement en continu des débits	Débit	Tous les jours
	Estimation journalière des charges polluantes rejetées	pH, MES, DBO ₅ , DCO, NTK, NH ₄ , NO ₂ , NO ₃ , Ptot	À chaque déversement
Entrée et sortie de la file eau de l'usine	Mesure et enregistrement en continu du débit en entrée et	Débit	Tous les jours

de traitement	sortie		
	Mesure des caractéristiques des eaux usées	pH, MES, DBO ₅ , DCO,	12/an
		NTK, NH ₄ , NO ₂ , NO ₃ , Ptot	4/an
		Température	12/an en sortie seulement
Apports extérieurs sur la file eau :	Nature, quantité brute	Quantité	À chaque apport
	Mesure de la qualité	A minima pH, MES, DBO ₅ , DCO, NTK, NH ₄ , NO ₂ , NO ₃ , Ptot à compléter dans le manuel d'autosurveillance en fonction de la nature des apports extérieurs	A définir dans le manuel d'autosurveillance en fonction de la fréquence des apports extérieurs et de la variabilité de leur caractéristique A défaut à chaque apport
Apports extérieurs de boues (toute file)	Quantité brute, quantité de matières sèches et origine		A définir dans le manuel d'autosurveillance en fonction de la fréquence des apports extérieurs et de la variabilité de leur caractéristique A défaut à chaque apport
Boues produites :	Quantité de matières sèches avant traitement et hors réactif, déterminée à partir de la mesure de siccité et de la quantité de boues produites	Tonnes de matières sèches	12/an
	Mesure de la siccité	Siccité (en %)	12/an
Boues évacuées :	Quantité brute, quantité de matières sèches, mesure de la qualité et destination	Siccité pour calculer matières sèches	A définir dans le manuel d'autosurveillance en fonction de fréquence des apports, de l'extraction, et de l'évacuation des boues
		Qualité des boues évacuées (paramètres de l'arrêté du 8 janvier 1998)	2/an si boues non destinées à l'épandage
Déchets évacués hors boues issues du traitement des eaux usées (refus de dégrillage, matières de dessablage, huiles et graisses) :	Nature, quantité des déchets évacués et leur destination	-	A minima annuelle
Consommation de réactifs et d'énergie :	Consommation d'énergie Consommation de réactifs sur file boue et sur file eau	-	A minima annuelle

Les mesures sont réalisées conformément au calendrier prévisionnel d'autosurveillance qui est adressé par le maître d'ouvrage avant le 1er décembre de l'année précédant la mise en œuvre de ce programme au service police de l'eau, pour acceptation, et à l'agence de l'eau.

Toute modification de ce calendrier fait l'objet d'une information justifiée au service police de l'eau.

Les analyses associées aux paramètres prévus à l'article précédent et à l'article 8, à l'exception des mesures de débit, de température et de pH, sont réalisées par un laboratoire agréé au titre du Code de l'environnement.

À défaut, les dispositifs de mesure, de prélèvement et d'analyse mis en œuvre dans le cadre de l'autosurveillance du système d'assainissement respectent les normes et règles de l'art en vigueur. En outre, le laboratoire réalisant les analyses procède annuellement, pour chaque paramètre, à un exercice concluant d'inter-calibration avec un laboratoire agréé.

ARTICLE 7 : Surveillance des milieux récepteurs

Un suivi des milieux récepteurs est mis en place selon les fréquences suivantes :

Milieu récepteur	Support	Paramètres	Fréquence
Saône amont Saône aval	Sédiment Eaux de surface	Bathymétrie	Tous les 5 ans
	Sédiments	HAP, PCB, métaux lourds (voir liste)	Tous les 5 ans
La Combe station 1 et 2	Eaux de surface	IBGN et IBD	1 fois tous les 4 ans
		Etat physico-chimique	4 analyses par an, 1 fois tous les 4 ans
		Micropolluants	4 analyses par an, 1 fois tous les 4 ans
Bullion Grandes Gorges	Eaux de surface	IBGN et IBD	1 fois tous les 4 ans
		Etat physico-chimique	4 analyses par an, 1 fois tous les 4 ans
		Etat chimique	4 analyses 1 fois tous les 4 ans pour les Grandes Gorges
		Micropolluants	4 analyses 1 fois tous les 4 ans
		Pesticides	1 mesure de pesticides sur sédiments tous les 4 ans pour les Grandes Gorges
	Sédiments	HAP	1 mesure de HAP sur sédiments tous les 4 ans pour les Grandes Gorges
		PCB	1 mesure PCB sur sédiments tous les 4 ans pour le Bullion

La liste des paramètres, la localisation des points de mesure et les fréquences sont précisées en annexe 5.

ARTICLE 8 : Surveillance mise en œuvre en situation inhabituelle

Des dispositions de surveillance renforcée sont prises par le maître d'ouvrage, dans les situations de maintenance programmée et de circonstances exceptionnelles, hors inondations, pendant lesquelles le maître d'ouvrage ne peut pas assurer la collecte ou le traitement de l'ensemble des eaux usées.

Ces dispositions permettent a minima l'estimation :

- du flux de matières polluantes finalement rejetées au milieu dans ces circonstances ;
- de l'impact du rejet sur le milieu récepteur et ses usages sensibles au vu de la capacité de dilution du milieu dans les conditions de rejet et s'appuyant sur une mesure de l'oxygène dissous à l'aval du point de rejet à la demande du service de police de l'eau

Les paramètres estimés sont au minimum le débit, la DBO5, la DCO, les MES, le NTK, le NH4, le Ptot. Les paramètres retenus sont justifiés auprès du service police de l'eau lors des communications prévues aux articles 5.1 et 5.5 au regard de la nature des effluents collectés et de leur impact éventuel sur les intérêts énumérés au L.211-1 du Code de l'environnement.

ARTICLE 9 : Prescriptions relatives au puits de forage en phase exploitation

Les dispositions prescrites dans l'arrêté du 11/09/2003 ainsi que celles du dossier loi sur l'eau et ses compléments s'appliquent.

Le forage est équipé d'un dispositif de comptage des eaux pompées. Le volume d'eau effectivement pompé dans l'année est indiqué dans le bilan annuel.

Une inspection de l'ouvrage souterrain et aérien est réalisée à l'issue des travaux puis tous les 3 ans afin de s'assurer de son intégrité et de son étanchéité. En cas de défaut d'étanchéité, le maître d'ouvrage prend immédiatement toutes les mesures nécessaires pour garantir la préservation de la qualité des eaux souterraines. Le compte-rendu de cette inspection est tenu à la disposition du service de police de l'eau et une synthèse des conclusions est réalisée dans le bilan annuel.

Un protocole d'analyse des eaux souterraines visant à s'assurer de l'absence de contamination des eaux de nappe est proposée par le maître d'ouvrage au service de police de l'eau au plus tard un mois avant la mise en service du forage. Le protocole pourra prévoir une période de suivi renforcé pendant 3 ans, comprenant a minima des mesures mensuelles d'*Escherichia coli* et de matières en suspension, puis un allègement des modalités de suivi si les résultats d'analyse sont conformes.

ARTICLE 10 : Transmissions obligatoires

Article 10.1 : Transmissions faites dans le mois suivant leur réalisation des données d'autosurveillance des systèmes de collecte et de traitement

Le maître d'ouvrage ou ses délégataires transmettent les informations et résultats d'autosurveillance produits durant le mois M dans le courant du mois M + 1 au service police de l'eau et à l'agence de l'eau.

Dans le cadre de ces transmissions sont mentionnés les éléments suivants :

- les dates des prélèvements et mesures effectués ;
- les conditions dans lesquelles ont eu lieu les éventuels déversements (temps sec, temps de pluie, maintenance, incident...);

Il transmet également :

- les données pluviométriques relatives aux conditions dans lesquelles ont eu lieu les éventuels déversements ;
- les résultats de la surveillance et des contrôles réalisés par les titulaires d'une autorisation de raccordement non-domestique située sur les ouvrages dont il a compétence et délivrée conformément aux prescriptions de l'article 5.3 du présent arrêté ;

La transmission régulière des données d'autosurveillance est effectuée par voie électronique sur le portail VERSEAU, conformément au scénario d'échange des données d'autosurveillance des systèmes d'assainissement en vigueur, défini par le service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (SANDRE).

Article 10.2 : Transmissions immédiates

Article 10.2.1 : Dépassement des valeurs limites fixées par l'arrêté

En cas de dépassement des valeurs limites fixées par le présent arrêté, l'information du service police de l'eau est immédiate et accompagnée de commentaires sur les causes des dépassements constatés ainsi que sur les actions correctives mises en œuvre ou envisagées.

Il en est de même si un ou plusieurs micropolluants sont rejetés au milieu récepteur par le système d'assainissement en quantité susceptible de compromettre l'atteinte du bon état de la ou des masses d'eau réceptrices des rejets au titre de la directive du 23 octobre 2000 susvisée, ou de conduire à une dégradation de leur état, ou de compromettre les usages sensibles.

Article 10.2.2 : Incident ou accident de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du Code de l'environnement ou susceptibles d'avoir un impact sanitaire sur les usages

En cas de rejets non conformes, d'incident ou accident susceptible :

- de porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du Code de l'environnement,

- ou d'avoir un impact sanitaire sur les usages sensibles situés à l'aval,

le maître d'ouvrage informe immédiatement le préfet, le maire concerné, le responsable de ces éventuels usages, le service police de l'eau et l'agence régionale de santé concernée.
Le maître d'ouvrage ou ses délégataires prennent ou font prendre, dès qu'ils en ont connaissance, toutes les mesures possibles pour :

- mettre fin à la cause de danger ou d'atteinte au milieu aquatique ;
- évaluer les conséquences de l'incident ou de l'accident ;
- y remédier.

Les ouvrages susceptibles d'avoir un impact sanitaire sur les usages ou de porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.211-1 en cas d'incident sont identifiés dans le cadre de la rédaction du manuel d'autosurveillance du système et les protocoles de transmission de ces informations sont définis, au cas par cas.

Article 10.2.3 : Événement de nature à impacter le fonctionnement du système

Tout événement (déversements, opérations d'entretien) à partir du réseau de collecte, notamment des postes de relèvement et des déversoirs d'orage, impactant le fonctionnement du système de traitement des eaux usées est signalé sans délais au service de police de l'eau, avec les éléments d'information sur les dispositions prises pour en minimiser les impacts et les délais de dépannage.

ARTICLE 11 : Production documentaire

Article 11.1 : Protocole d'alerte

Le Maître d'ouvrage transmet dans un délai de 6 mois à compter de la notification du présent arrêté un protocole d'alerte en cas de rejets non conforme ou de pollution accidentelle à l'amont hydraulique des captages d'eau potable de Curis au Mont d'Or, dans les périmètres de protection de ces derniers et dans le domaine public fluvial établi avec l'agence régionale de santé, Voies Navigables de France et les responsables concernés
Ce protocole est élaboré en collaboration avec les responsables concernés et l'agence régionale de santé. Il prévoit notamment la définition de l'alerte, la période d'alerte, les mesures de protection des usages concernés et les modalités de levée de l'alerte.

Article 11.2 : Manuel d'autosurveillance du système d'assainissement

Le système d'assainissement dispose d'un manuel d'autosurveillance régulièrement mis à jour et couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération d'assainissement.

Il est rédigé en vue de la réalisation de la surveillance des ouvrages d'assainissement et des masses d'eau réceptrices des rejets. Il comprend l'ensemble des points prescrits à l'article 20 de l'arrêté du 21/07/2015 sus-mentionné, mais également les éléments des diagnostics périodique et permanent, ainsi que les ouvrages susceptibles d'avoir un impact sanitaire sur les usages ou de porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du Code de l'environnement, en cas d'incident.

Il est disponible sur le site du système de traitement, transmis à l'agence de l'eau ainsi qu'au service police de l'eau pour validation, puis transmis à nouveau lors de chaque mise à jour.

Le manuel mis à jour tenant spécifiquement compte des travaux de la station est transmis a minima à la date de mise en service de la nouvelle station. Les points d'autosurveillance de la station sont validés par l'agence de l'eau avant la mise en route de la nouvelle station

Article 11.3 : Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement

Le maître d'ouvrage rédige tous les ans en complément de la mise à jour du manuel d'autosurveillance, le bilan de fonctionnement du système d'assainissement (station et système de collecte) du dernier exercice.

Il le transmet au service police de l'eau et à l'agence de l'eau avant le 1er mars de l'année N+1.

Ce bilan est un document synthétique donnant une vision globale du fonctionnement de l'agglomération d'assainissement qui comprend l'ensemble des points prescrits à l'article 20 de l'arrêté du 21/07/2015 sus-mentionné, mais également :

- les résultats datés du dernier contrôle d'étanchéité prévu par les DUP associées pour les réseaux situés en périmètre de protection de captage ;

- les contrôles d'étanchéité du forage situé sur la station de traitement
- les résultats de suivi des eaux souterraines ainsi que les volumes pompés
- l'analyse des résultats du suivi de la Saône, des Grandes Gorges et du Bullion
- le compte-rendu du suivi des exutoires (visites décennales et visites complémentaires sur ouvrages déversant plus de 20 fois dans l'année dans un milieu récepteur différent de la Saône)
- le résumé des plaintes des riverains.
- une autoévaluation de la performance du système d'assainissement, comprenant notamment ;
 - une conclusion de l'impact des rejets du système d'assainissement sur les milieux récepteurs ;
 - Concernant la Saône :
 - un suivi visuel annuel de l'érosion des berges au point de rejet
 - une évaluation des impacts du rejet de la station établie sur la base des données disponibles.

Article 11.4 : Analyse de risque de défaillance

L'analyse de risque de défaillance est mise à jour et complétée en tenant compte du système de collecte. Elle est finalisée avant le 31/12/2023 ou au plus tard à la date de fin des travaux de réhabilitation de la station.

Titre III : Prescriptions en phase travaux

ARTICLE 12 : Fonctionnement du système de traitement des eaux usées

La continuité du traitement des eaux usées est assurée pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 13 : Échéances du programme de travaux

Au cours de la réalisation des travaux, le maître d'ouvrage adresse au service police de l'eau les comptes-rendus de chantier qu'il établit au fur et à mesure de l'avancement de celui-ci, dans lesquels il retrace le déroulement des travaux, toutes les mesures prises pour respecter les prescriptions du présent arrêté ainsi que les effets générés par cet aménagement sur le milieu et sur l'écoulement des eaux. Il indique également la date de mise en service des ouvrages.

Les travaux durent 2 ans et 9 mois ; la durée de chaque étape respecte la durée prévue dans le calendrier initial présenté en annexe 4.

ARTICLE 14 : Autorisations préalables aux travaux

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le(s) déclarant(s) de déposer les déclarations ou obtenir les autorisations requises au titre des autres législations.

ARTICLE 15 : Contamination du milieu

Toute disposition est prise pour ne pas contaminer les eaux souterraines et superficielles pendant les travaux. Les rejets en phase travaux tels que : eaux de nettoyage, eaux de vidange des ouvrages, eaux usées dérivées en amont des opérations sont rejetées dans le réseau d'assainissement.

Un pompage de fond de fouille est prévu, les eaux pompées sont rejetées en Saône par l'intermédiaire de la conduite de rejet de la station.

Une note complémentaire au dossier décrivant l'emplacement précis des puits de pompage, les conditions de réalisation, l'estimation des débits pompés et les mesures mises en place pour limiter les impacts est transmise au service de police de l'eau au plus tard un mois avant le démarrage des travaux.

ARTICLE 16 : Prescriptions relatives à la construction du forage

Les dispositions prescrites dans l'arrêté du 11 septembre 2003 susvisé ainsi que celles du dossier loi sur l'eau et ses compléments s'appliquent.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 septembre 2003 susvisé, au moins un mois avant le début des travaux, le maître d'ouvrage communique au service de police de l'eau les dates de début et de fin de chantier pour la construction du forage, les cotes précises, le cas échéant les modalités envisagées pour les essais de pompages.

En phase travaux, un suivi des eaux du puits est réalisé :

- 1 mesure en continu des matières en suspension est réalisée et ne dépasse pas 35mg/L. Ce suivi permet de s'assurer de l'absence de contamination de la nappe par les opérations de travaux.
- 1 analyse mensuelle sur le paramètre Escherichia coli. Une première mesure de concentration en E.coli est réalisée avant le démarrage des travaux et sert de référence pour les mesures suivantes. La concentration initiale en E.coli ne doit pas être dépassée.
- Une mesure et un enregistrement du niveau piézométrique de la nappe.

En cas de dépassement de l'un de ces 2 paramètres, le maître d'ouvrage alerte le service de police de l'eau, l'agence régionale de santé ainsi que l'exploitant du captage de Curis au Mont d'Or et prend immédiatement toutes les dispositions pour ne pas porter atteinte à la qualité des eaux souterraines.

S'il le juge nécessaire, le maître d'ouvrage propose un autre protocole d'analyse en phase travaux permettant de s'assurer de l'absence de contamination de la nappe, avec le même niveau de garantie que les mesures prescrites ci-dessus, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 17 : Déversoirs d'orage supprimés

Les modalités de cessation d'activité et de remise en état des sites (lame déversante et exutoire au milieu naturel) des déversoirs d'orage 310 et 312 (situés respectivement rue du 8 mai 1945 et place de la Résistance à Saint-Germain et rejetant dans la Combe) font l'objet d'un dossier conformément à l'article R.214-45 du code de l'environnement, déposé au guichet unique de l'eau sous 6 mois à compter de la notification du présent arrêté.

Titre IV : Prescriptions relatives aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences du projet

ARTICLE 18 : Prévention des sources sonores

Les installations sont construites, équipées et exploitées de façon que leur fonctionnement ne puisse être à l'origine de nuisances susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage, ou de constituer une gêne pour sa tranquillité.

ARTICLE 19 : Prévention des odeurs

L'émission d'odeurs provenant des ouvrages du réseau de collecte des eaux usées et des installations annexes (stockage de sous-produits, déchets...) ne doivent pas constituer une source de nuisances.

ARTICLE 20 : Stockage des substances et produits chimique

La nature, les emplacements et le dimensionnement des dispositifs de stockage des réactifs garantissent le bon fonctionnement de l'installation. Les stockages de produits dangereux sont munis de cuvettes de rétention nécessaires pour prévenir toute pollution en cas de fuite ou de débordement.

Titre VI : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 21 : Conformité au dossier

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, objets du présent acte, sont situées, installées et exploitées conformément aux plans et contenu du dossier enregistré sous le n° 69-2020-00352, et aux prescriptions du présent arrêté

Tout projet de modification des installations, de leur mode d'utilisation ou de leur voisinage, de nature à entraîner un changement notable de la situation existante, doit être porté avant sa réalisation à la connaissance du service de police de l'eau avec tous les éléments d'appréciation, qui peut fixer des prescriptions complémentaires ou exiger une nouvelle demande de déclaration, conformément aux dispositions de l'article R.214-40 du Code de l'environnement.

ARTICLE 22 : Caractère de l'acte

L'acte est accordé à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police.

Faute par le maître d'ouvrage de se conformer aux dispositions prescrites, l'administration pourra prononcer la déchéance de la présente autorisation et prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître aux frais du maître d'ouvrage tout dommage provenant de son fait, ou pour prévenir ces dommages dans l'intérêt de l'environnement de la sécurité et de la santé publique, sans préjudice de l'application des dispositions pénales relatives aux contraventions du Code de l'environnement.

Il en est de même dans le cas où, après s'être conformé aux dispositions prescrites, le maître d'ouvrage changerait ensuite l'état des lieux fixé par la présente autorisation, sans y être préalablement autorisé, ou s'il ne maintenait pas constamment les installations en état normal de bon fonctionnement.

ARTICLE 23 : Cessation d'activité et remise en état des lieux

Cessation d'activité

Si le maître d'ouvrage souhaite cesser l'exploitation des ouvrages et des installations, il en informe le préfet dans le mois qui suit la cessation par une note expliquant les raisons de cet arrêt et la date prévisionnelle de remise en état.

Remise en état des lieux

Dans le même temps de la déclaration de cessation d'activité, le maître d'ouvrage fait parvenir un projet de remise en état des lieux avec les éléments de nature à justifier celui-ci.

Jusqu'à la remise en état des lieux, le maître d'ouvrage prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer la surveillance de l'ouvrage, de l'installation ou du chantier, l'écoulement des eaux et la conservation ou l'élimination des matières polluantes dont il avait la garde ou à l'accumulation desquelles il a contribué et qui sont susceptibles d'être véhiculées par l'eau.

ARTICLE 24 : Contrôles sur site

Les agents mentionnés aux articles L.172-1 et L.216-3 du Code de l'environnement, notamment ceux chargés de la police des eaux et de la pêche, auront libre accès, à tout moment, aux installations autorisées.

Le service de police de l'eau peut procéder à des contrôles inopinés du respect des prescriptions du présent arrêté, selon les modalités prévues aux articles L. 2224-8 et R. 2224-17 du Code général des collectivités territoriales, L. 1331-1-1 du Code de la santé publique ou des articles L. 170-1 et suivants du Code de l'environnement.

Le service de police de l'eau se réserve le droit de pratiquer ou de demander, en tant que de besoin, des vérifications inopinées complémentaires, notamment en cas de présomption d'infraction aux lois et règlements en vigueur ou de non-conformité aux dispositions de la présente autorisation.

Un double de l'échantillon d'eau prélevé est remis à l'exploitant immédiatement après le prélèvement. En cas d'expertise contradictoire, l'exploitant a la charge d'établir que l'échantillon qui lui a été remis a été conservé et analysé dans des conditions garantissant la représentativité des résultats.

ARTICLE 25 : Sanctions

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté relève des articles R.216-12 et L.173-3, L.216-6 à L.216-13 du Code de l'environnement.

ARTICLE 26 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 27 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lyon, dans les conditions des articles L.214-10 et R.514-3-1 du Code de l'environnement.

- Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles [L. 211-1](#) dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage du présent arrêté ;
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Dans le même délai de deux mois, le maître d'ouvrage peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé pendant plus de quatre mois sur le recours gracieux du déclarant vaut décision de rejet, conformément à l'article R.214-36 du Code de l'environnement. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais aux deux points ci-dessus.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 28 : Publicité

Conformément à l'article R.214-37 du Code de l'environnement, une copie de cet arrêté est transmise à la mairie de la commune de Saint-Germain au Mont d'Or, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site internet de la préfecture du Rhône pendant une durée d'au moins 6 mois.

Une copie du présent arrêté est envoyée, pour information :

- à la Direction Départementale des Territoires du Rhône ;
- à l'Office Français de la Biodiversité ;
- à l'Agence de l'Eau ;
- à Voies Navigables de France ;
- au Conseil Général (SATESE) ;
- à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement d'Auvergne-Rhône-Alpes.

ARTICLE 29 : Exécution :

la préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances,
Le président du Grand Lyon,
Le directeur départemental des territoires du Rhône,
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du Logement d'Auvergne-Rhône-Alpes,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié au pétitionnaire qui est en charge de l'accomplissement des mesures de publication et d'information des tiers.

Fait à Lyon, le 10 août 2021

Pour le préfet,
La préfète
Secrétaire générale pour l'égalité des chances
Cécile DINDAR

1. Formulaire de déclaration d'incident ou d'opération de maintenance programmée

1. Identification de la maintenance et des rejets au milieu

Nom et/ou Code Sandre de l'agglomération d'assainissement concernée :

Nom et/ou Code Sandre du système de collecte et de traitement des eaux usées concerné :

Nom du ou des ouvrages concerné(s) :

- ouvrages en maintenance :

- ouvrages rejetant au milieu :

Plan localisant l'intervention et le(s) rejet(s) au(x) milieu(x)

Coordonnées en Lambert 93: X :

; Y :

X :

; Y :

X :

; Y :

Carte 1 : Carte de localisation de la maintenance et des rejets aux milieux

Nature de l'intervention et contexte :

Annexe 1 : Définir la maintenance prévue

Identifier les sources potentielles des substances RSDE : rejets industriels, chantiers éventuels, etc...

- Identifier les émetteurs sur le linéaire amont de la branche d'intervention
- Identifier les molécules associées aux émetteurs
- Identification des périodes durant lesquelles l'émetteur rejette au réseau

Évaluation du flux et des substances rejetées au(x) milieu(x):

- Type de réseau concerné (unitaire/séparatif ; zone urbaine ou industrielle)
- Définition du traitement éventuel avant rejet : dégrillage, prétraitement, etc.
- Évaluation du flux et de la charge rejetée : DBO5, MES DCO et éventuelles substances identifiées ci-dessus ;

Choix de la période d'intervention :

- 1 *Définir la période prévue pour la maintenance et les plages horaires pendant lesquelles des rejets au milieu sont prévisibles.*
- 2 Justifier ce choix au regard du « fonctionnement » du tronçon impacté et de la nature des effluents collectés. Cf. éléments ci-dessus : concentration et/ou flux de matière organique, RSDE maximum en journée, en soirée...

○ **Milieu(x) récepteur(s) et enjeux :**

Identification du milieu récepteur :

- *Masse(s) d'eau réceptrice(s) : Code, nom, état chimique et biologique, etc.*
- *Conditions hydrauliques prévisibles : crue, étiage, etc.*

Identification des enjeux à proximité des points de déversement :

- AEP
- Baignade
- Pêche
- Prélèvements industriels ou agricoles
- Natura 2000
- Autres:

Justification des mesures et moyens de surveillances par rapport aux enjeux milieu et usages

Justification de l'éventuelle incapacité à stocker les effluents en réseau :

- *mesures demandées aux éventuels émetteurs : **stockage des effluents, etc.***
- *mesures propres au réseau en gestion : **utilisation des bassins tampons, de la capacité de stockage du réseau, etc.***

Justification de l'éventuelle incapacité à dévier/pomper les effluents durant l'intervention : ***pompe de relèvement avec rejet plus à l'aval, camions de pompage, etc.***

Justification de l'éventuelle incapacité de prétraiter les effluents avant rejet.

Justification de l'impact sur le milieu du rejet :

- *significativité du rejet RSDE et molécules organiques*
- *calcul de la dilution du rejet au milieu*

Définitions des conditions limites d'intervention :

- *débit minimum du milieu récepteur pour intervention*
- *conditions réseau : temps de pluie, temps sec, débit minimum ou maximum dans le réseau*
- *surveillance météo et conditions d'intervention*
- *durée maximale...*

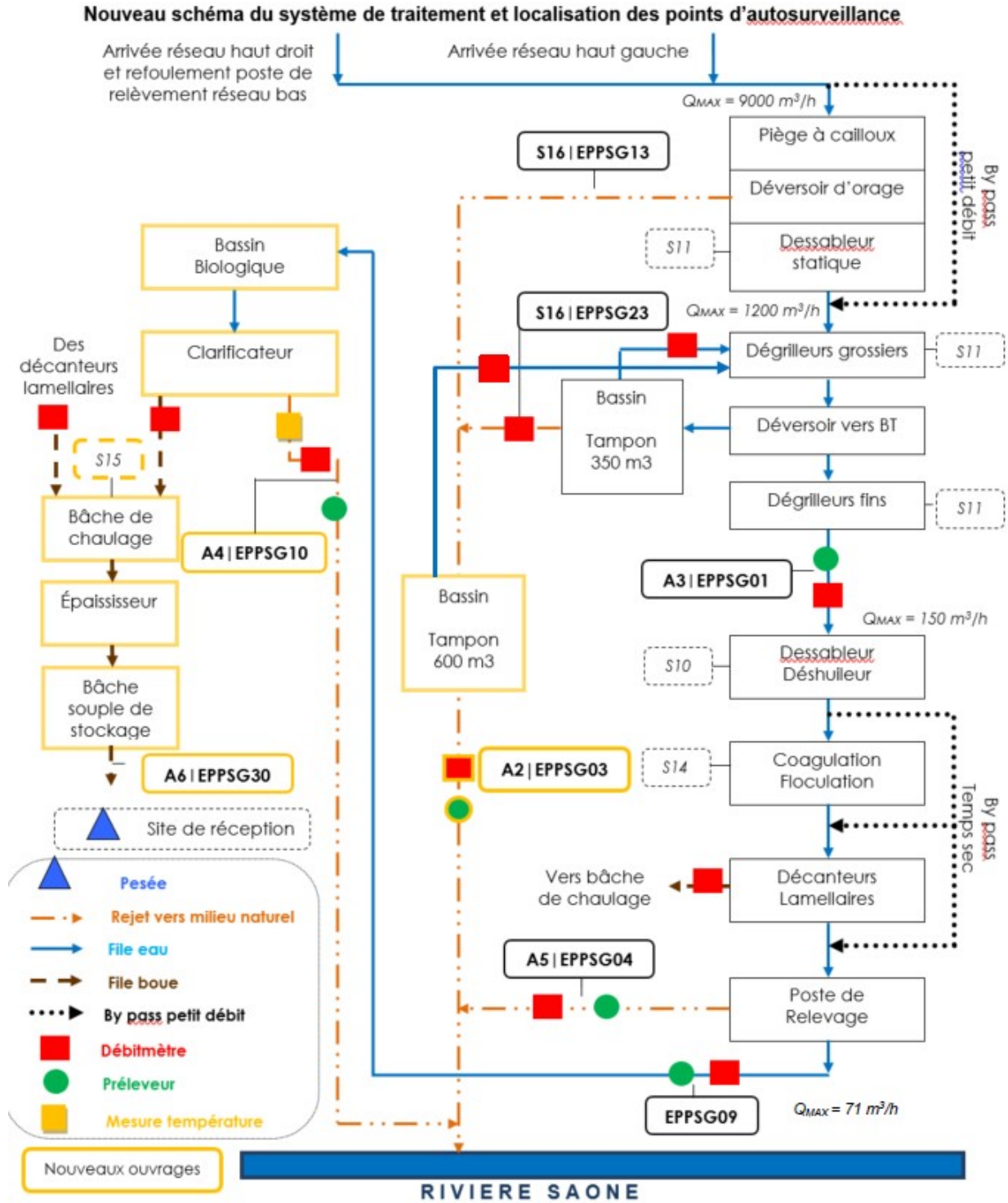
Définition des mesures de suivi milieu et/ou système éventuel et des procédures d'alerte

- 1 *suivi des points de rejet*
- 2 *suivi milieu : pendant et post intervention*
- 3 *seuils et procédures d'alerte: qui contacter en cas de problème, quand et comment ?*

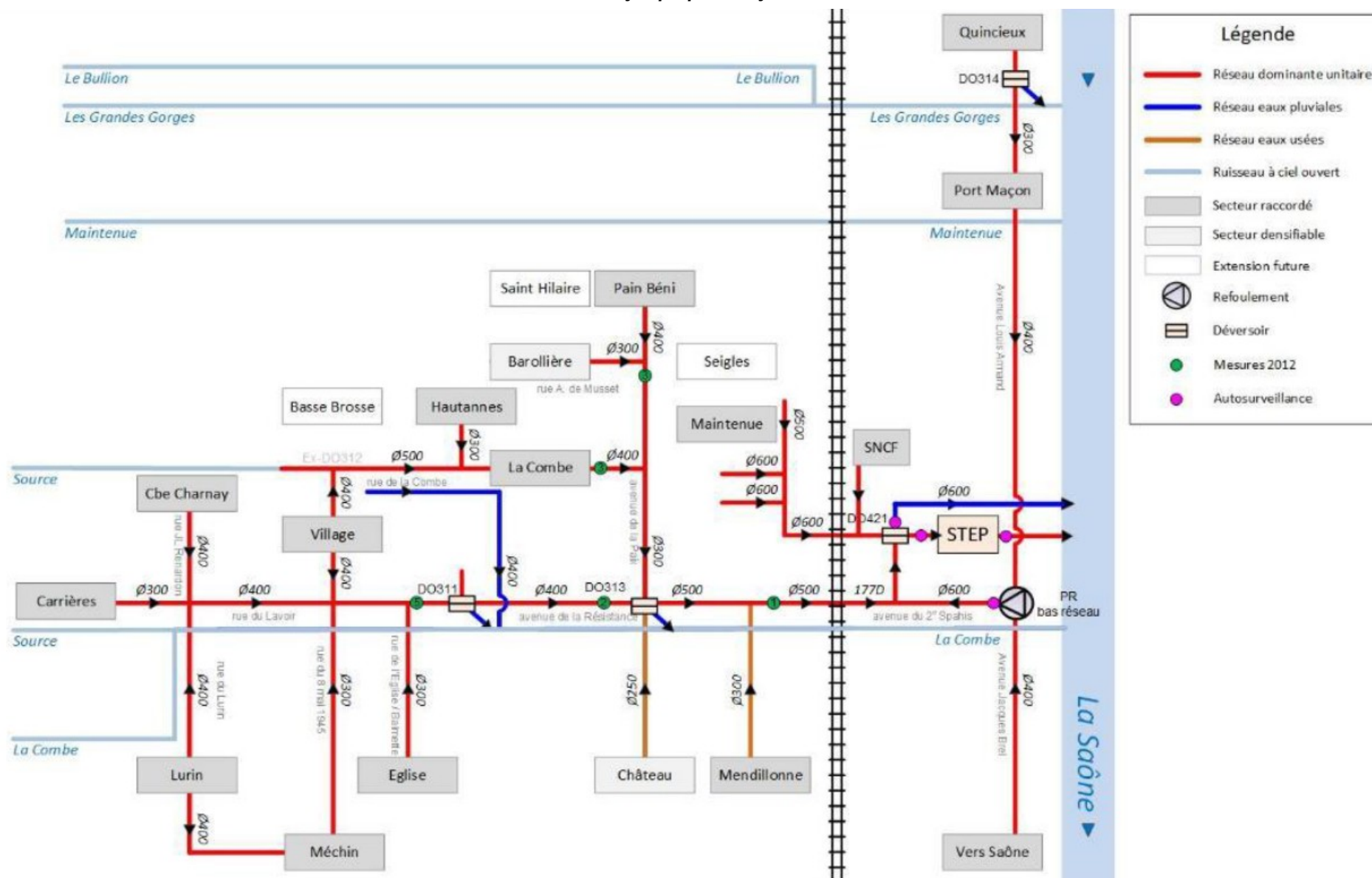
*Vu pour être annexé à l'arrêté n°2021_08_03_B 139
Du 3 août 2021*

Pour le préfet,
La préfète
Secrétaire générale pour l'égalité des chances
Cécile DINDAR

Annexe 2 : Schéma de fonctionnement de la station d'épuration



Annexe 3 : synoptique du système de collecte



Annexe 4 : calendrier prévisionnel initial

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	1, 2021	Tri 2, 2021	Tri 3, 2021	Tri 4, 2021	Tri 1, 2022	Tri 2, 2022	Tri 3, 2022	Tri 4, 2022	Tri 1, 2023	Tri 2, 2023	Tri 3, 2023	Tri 4, 2023						
					Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul
1	OS Démarrage des travaux	0 sm	Lun 01/03/21	Lun 01/03/21																		
2	PHASE 0 - Période de préparation	9 sm	Lun 01/03/21	Ven 30/04/21																		
3	Etude d'exécution	8 sm	Lun 01/03/21	Ven 23/04/21																		
4	Dévoisement des réseaux existants (AEP + Electricité)	4 sm	Lun 22/03/21	Ven 16/04/21																		
5	Installation de chantier (base vie, clôture, portail, grue)	4 sm	Lun 22/03/21	Ven 16/04/21																		
6	Préparation de plateforme _ abattage des arbres_ piquetage	2 sm	Lun 19/04/21	Ven 30/04/21																		
7	PHASE 1 - Réalisation du traitement des boues et du BSR	62 sm	Lun 03/05/21	Ven 08/07/22																		
8	Travaux de parois clouées	3 sm	Lun 03/05/21	Ven 21/05/21																		
9	Travaux de soutènement provisoire et terrassement	14 sm	Lun 24/05/21	Ven 27/08/21																		
10	Travaux de GC	15 sm	Lun 30/08/21	Ven 10/12/21																		
11	Essais hydrauliques	8 sm	Lun 15/11/21	Ven 07/01/22																		
12	Second oeuvre intérieur du bâtiment technique	8 sm	Lun 10/01/22	Ven 04/03/22																		
13	Second oeuvre extérieur du bâtiment technique	8 sm	Lun 13/12/21	Ven 04/02/22																		
14	Pose des équipements electromécaniques	10 sm	Lun 13/12/21	Ven 18/02/22																		
15	Pose des équipements électriques	8 sm	Lun 07/02/22	Ven 01/04/22																		
16	Travaux de raccordement hydraulique	4 sm	Lun 10/01/22	Ven 04/02/22																		
17	Travaux d'aménagement	4 sm	Lun 07/02/22	Ven 04/03/22																		
18	Constat de fin de travaux - Phase 1	0 sm	Ven 01/04/22	Ven 01/04/22																		
19	Période de mise au point	2 sm	Lun 04/04/22	Ven 15/04/22																		
20	Période de mise en régime	4 sm	Lun 18/04/22	Ven 13/05/22																		
21	Période de mise au observation	8 sm	Lun 16/05/22	Ven 08/07/22																		
22	Réception partielle - Phase 1	0 sm	Ven 08/07/22	Ven 08/07/22																		
23	PHASE 2 -Mise en oeuvre des équipements temporaires du traitement biologique	12 sm	Lun 21/03/22	Ven 10/06/22																		
24	Commande + Pose + réglage des équipements provisoires du traitement biologique et armoires électriques	12 sm	Lun 21/03/22	Ven 10/06/22																		
25	Constat de mise à disposition - Phase 2	0 sm	Ven 10/06/22	Ven 10/06/22																		
26	PHASE 3 - Réalisation du traitement biologique et local surpresseur	80 sm	Lun 13/06/22	Ven 22/12/23																		
27	Travaux de dévoisement des réseaux existants (AEP + TELECOM + Raccordement poste réseau bas)	4 sm	Lun 13/06/22	Ven 08/07/22																		
28	Contrôle complémentaire amiante	4 sm	Lun 11/07/22	Ven 05/08/22																		
29	Désamiantage	2 sm	Lun 08/08/22	Ven 19/08/22																		
30	Démolition des ouvrages de traitement des boues et du bâtiment existant et partie supérieure poste réseau bas	4 sm	Lun 22/08/22	Ven 16/09/22																		
31	Travaux de soutènement provisoire et terrassement	14 sm	Lun 19/09/22	Ven 23/12/22																		
32	Travaux de GC	19 sm	Lun 26/12/22	Ven 05/05/23																		
33	Essais hydrauliques	6 sm	Lun 08/05/23	Ven 16/06/23																		
34	Pose des équipements electromécaniques	8 sm	Lun 19/06/23	Ven 11/08/23																		
35	Pose des équipements électriques	6 sm	Lun 31/07/23	Ven 08/09/23																		
36	Travaux de raccordement hydraulique	5 sm	Lun 19/06/23	Ven 21/07/23																		
37	Travaux de serrurerie	5 sm	Lun 14/08/23	Ven 15/09/23																		
38	Travaux de second oeuvre _ Local surpresseur	5 sm	Lun 08/05/23	Ven 09/06/23																		
39	Travaux de réhabilitation du poste de réseau bas	10 sm	Lun 14/11/22	Ven 20/01/23																		
40	Constat de fin de travaux - Phase 3	0 sm	Ven 15/09/23	Ven 15/09/23																		
41	Période de mise au point	2 sm	Lun 18/09/23	Ven 29/09/23																		
42	Période de mise en régime	4 sm	Lun 02/10/23	Ven 27/10/23																		
43	Période de mise au observation	8 sm	Lun 30/10/23	Ven 22/12/23																		
44	Réception partielle - Phase 3	0 sm	Ven 22/12/23	Ven 22/12/23																		

Annexe 5 Modalité de suivi des milieux récepteurs

Points de prélèvement		Rivière	Ruisseaux	
		- Saône amont, pont de Saint-Bernard, point 53800, - Saône confluent, pont de l'île Barbe, point 59500	- La Combe station 1 - La Combe station 2	- Bullion - Grandes Gorges
Analyses				
Eaux de surface	Ph, conductivité, oxygène dissous, MES totales, DBO5, carbone organique dissous, NK, NH4+, NO2 ⁻ , NO3 ⁻ , PO4 ³⁻ , Ptotal, Escherichia coli, entérocoques.	Analyses mensuelles	-	-
	chlorophylle a et phéopigments	Analyses mensuelles d'avril à septembre	-	-
	Sulfates et chlorures	2 fois/an	-	-
	IBGN et IBD	-	1 fois tous les 4 ans	1 fois tous les 2 ans
	Etat physico-chimique (voir liste)	-	4 analyses 1 fois tous les 4 ans	4 analyses 1 fois tous les 2 ans
	Etat chimique (voir liste)	-	4 analyses 1 fois tous les 4 ans pour la station 2	4 analyses 1 fois tous les 2 ans pour les Grandes Gorges
	Micropolluants (voir liste)	-	4 analyses 1 fois tous les 4 ans	4 analyses 1 fois tous les 2 ans
	Pesticides	-	-	1 mesure de HAP sur sédiments tous les 2 ans pour les Grandes Gorges
Matières en suspension et sédiments	Métaux lourds (voir liste)	4 fois/an pour MES et 1 fois/an pour sédiments	-	-
	Micropolluants organiques (voir liste)	4 fois/an pour MES et 1 fois/an pour sédiments	-	-
	HAP	-	-	1 mesure de HAP sur sédiments tous les 2 ans pour les Grandes Gorges
	PCB	-	-	1 mesure PCB tous les 2 ans pour le Bullion

Listes des paramètres mesurés sur les eaux de surface

Etat physico-chimique sur eaux de surface

Code SANDRE	Libellé du paramètre
1301	Température de l'eau
1302	pH
Conductivité	
1311	Teneur en O2
1312	Saturation en O2
1313	DBO5
1305	Matières en suspension
1319	Azote Kjeldahl
1350	Phosphore total
1314	DCO
1295	Turbidité
1841	Carbone organique
1335	Ammonium
1340	Nitrates
1339	Nitrites
1433	Orthophosphates
1348	Silice

Micropolluants eaux de surface

Code SANDRE	Libellé du paramètre
1369	Arsenic
1389	Chrome
1392	Cuivre
1383	Zinc
1136	Chlorotoluron ;
1670	Métazachlor ;
1105	Aminotriazole ;
1882	Nicosulfuron ;
1907	AMPA ;
1506	Glyphosate ;
1814	Diflufenican ;
1359	Cyprodinil ;
1847	Phosphate de tributyle ;
1474	Chlorprofam ;
1234	Pendimethaline ;
1667	Oxadiazon ;
1212	2,4 MCPA

Mesures état chimique sur eaux de surface

Code SANDRE	Libellé du paramètre
1101	Alachlore
1458	Anthracène
1107	Atrazine
1114	Benzène
2920	2,4,4'- tribromodiphényléther (BDE28)
2919	2,2',4,4'- tétrabromodiphényléther
2916	(BDE47)
2915	2,2',4,4',5- pentabromodiphényléther
2912	(BDE99)

2911	2,2',4,4',6- pentabromodiphényléther
Somme des Diphényléthers bromés	
1388	Cadmium dissous(1)
1276	Tétrachlorure de carbone
1955	C10-C13 chloroalcanes à 55% de chlore
1464	Chlorfenvinphos
1083	Chlorpyriphos éthyl
1103	Aldrine
1173	Dieldrine
1181	Endrine
1207	Isodrine
Somme Pesticides cyclodiènes	
1148	4,4'-DDT
1147	2,4'-DDT
7146	DDT Total
1148	Para-para-DDT
1161	1,2-dichloroéthane
1168	Dichlorométhane
6616	Di (2-éthyl hexyl) phtalate (DEHP)
1177	Diuron
1743	Endosulfan total (alpha+beta)
1191	Fluoranthène
1199	HCB (hexachlorobenzène)
1652	Hexachlorobutadiène
1203	Lindane (HCH gamma)
1208	Isoproturon
1382	Plomb dissous
1387	Mercure dissous
1517	Naphtalène
1386	Nickel dissous
5474	4-n nonylphénol
1959	4-tert octylphénol
1888	Pentachlorobenzène
1235	Pentachlorophénol
1115	Benzo (a) pyrène
1116	Benzo (b) fluoranthène
1117	Benzo (k) fluoranthène
1118	Benzo (ghi) pérylène
1204	Indéno (1,2,3 cd) pyrène
1263	Simazine
1272	Tétrachloroéthylène
1286	Trichloroéthylène
2879	Tributylétain cation
1774	Somme des trichlorobenzènes
1135	Chloroforme
1289	Trifluraline
1172	Dicofol
6561	(PFOS) Acide perfluorooctane sulfonique
2028	et ses dérivés
7707	Dioxines et composés
1688	Aclonifen
1119	Bifenox
1935	Cybutryne
1140	Cyperméthrine
1170	Dichlorvos
6651	HBCD alpha (alpha hexabromocyclododecane)
1197	Heptachlore (dont epoxyde)
1269	Terbutryne

Pesticides sur eaux de surface

Code SANDRE	Libellé du paramètre
1506	Glyphosate
1907	AMPA
2731	Glufosinate-ammonium
1105	Aminotriazole
1686	Bromacil
1810	Clopyralide
1169	Dichlorprop
1288	Trichlopyr
1678	Diméthénamide
1903	Acétochlore
1113	Bentazone
1214	Mécoprop
1911	Imazaméthabenz méthyl
1670	Métazachlore
1797	Metsulfuron méthyl
1662	Sulcotrione
2076	Mésotrione
1672	Isoxaben
1092	Prosulfocarbe
1130	Carbofuran
1744	Epoxiconazole
1694	Tébuconazole
1178	Endosulfan alpha
1289	Trifluraline

Métaux sur sédiments/MES

Code SANDRE	Libellé du paramètre
1369	Arsenic
1389	Chrome
1392	Cuivre
1383	Zinc
1388	Cadmium
1387	Mercure
1386	Nickel
1382	Plomb

Micropolluants sur sédiments/MES

- Chlorotoluron ;
- Métazachlor ;
- Aminotriazole ;
- Nicosulfuron ;
- AMPA ;
- Glyphosate ;
- Diflufenican ;
- Cyprodinil ;
- Phosphate de tributyle ;
- Chlorprofam ;
- Pendimethaline ;
- Oxadiazon ;
- 2,4 MCPA

HAP sur sédiments

Code SANDRE	Libellé du paramètre
-------------	----------------------

1458	Anthracène
1191	Fluoranthène
1115	Benzo (a) Pyrène
1116	Benzo (b) Fluoranthène
1118	Benzo (ghi) Pérylène
1117	Benzo (k) Fluoranthène
1204	Indéno (123c) Pyrène
1517	Naphtalène
1453	Acénaphène
1622	Acénaphtylène
1623	Fluorène
1524	Phénanthrène
1537	Pyrène
1082	Benzo (a) Anthracène
1476	Chrysène
1621	Dibenzo (ah) Anthracène
1467	Chlorobenzène (Mono)
2611	Chloroprène
2065	Chloropropène-3
1497	Ethylbenzène
1278	Toluène
1293	Xylène-meta
1292	Xylène-ortho
1294	Xylène-para

PCB sur sédiments

Code SANDRE	Libellé du paramètre
1242	PCB 101
1627	PCB 105
1243	PCB 118
1089	PCB 126
1244	PCB 138
1245	PCB 153
2032	PCB 156
1090	PCB 169
1626	PCB 170
1246	PCB 180
1625	PCB 194
1624	PCB 209
1239	PCB 28
1240	PCB 35
1628	PCB 44
1241	PCB 52
1091	PCB77

LOCALISATION DES POINTS DE MESURE

Point de suivi Saône amont, pont de Saint Bernard

Informations générales sur la station

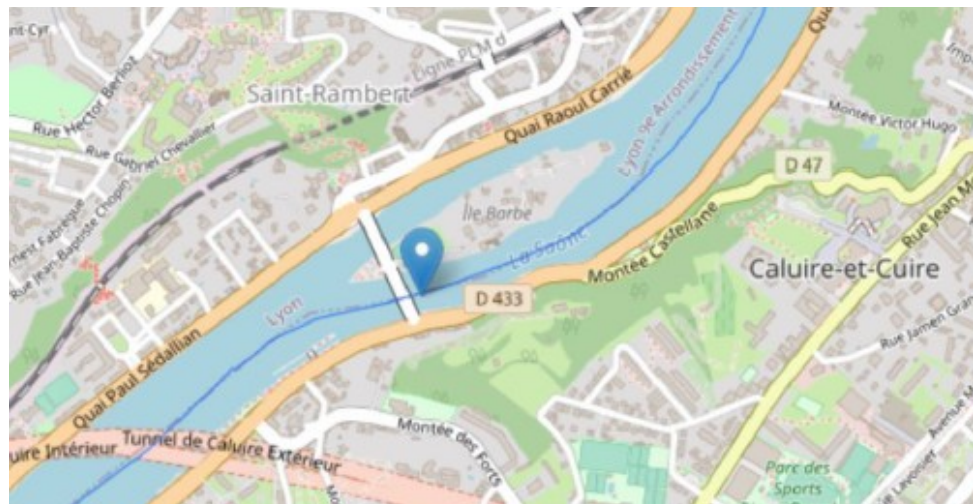
Département	Ain
Ville	Saint-Bernard
Localisation	Pont de Saint Bernard
Code Hydrographique	U---0000
X lambert 93	833 933
Y lambert 93	6 539 734
Altitude	170
Finalité de la station	RNB, RCS, CO



Point de suivi Saône confluence, pont de l'île Barbe

Informations générales sur la station

Département	Rhône
Ville	Lyon
Localisation	Pont de l'île Barbe (rive gauche)
Code Hydrographique	U---0000
X lambert 93	842 288
Y lambert 93	6 523 530
Altitude	164
Finalité de la station	RNB, RCS, CO



69_DDT_Direction départementale des
territoires du Rhône

69-2021-08-10-00002

Arrêté préfectoral n° DDT - 2021-A135 du 10 août
2021

autorisant une battue administrative de
louveterie

relative à la présence de renards occasionnant
des dégâts

sur la commune de Larajasse



**Arrêté préfectoral n° DDT - 2021-A135 du 10 août 2021
autorisant une battue administrative de louveterie
relative à la présence de renards occasionnant des dégâts
sur la commune de Larajasse**

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud-est,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

- VU** le code de l'environnement, en particulier les articles L. 427-1 à L. 427-7 et R. 427-1 à R. 427-4 ;
- VU** l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L. 427-8 du code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie ;
- VU** l'arrêté du 2 septembre 2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2019 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ;
- VU** le décret n° 2020-1331 du 2 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 69-2021-02-01-005 du 1er février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jacques BANDERIER, directeur départemental des territoires du Rhône ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 69_ 2021_05_31_00005 du 31 mai 2021 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DDT - 2021-A36 du 13 avril 2021 relatif au maintien des activités des lieutenants de louveterie du département du Rhône et la Métropole de Lyon pendant la période d'urgence sanitaire Covid-19 ;
- VU** la demande d'intervention de Monsieur Philippe Dumont, particulier, sur la commune de Larajasse suite à des dégâts occasionnés dans des propriétés et élevages ;
- VU** le rapport de Laurent Philippe, lieutenant de louveterie du Rhône en date du 9 août 2021 ;
- VU** l'avis de la fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon du 9 août 2021 ;

CONSIDÉRANT le classement espèce susceptible d'occasionner des dégâts du renard dans le Rhône par l'arrêté ministériel du 3 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'une population de renards s'est installée sur la commune de Larajasse et occasionne des dommages aux activités avicoles et à d'autres formes de propriété situées sur cette commune ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de lutter et de prévenir les dommages importants aux activités agricoles et avicoles et à d'autres formes de propriété causés par des renards ;

CONSIDÉRANT que les actions de prévention mises en œuvre n'ont pas fait preuve d'efficacité pour limiter les dommages ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Rhône ;

ARRÊTE

Article 1 : Les lieutenants de louveterie Laurent PHILIPPE et Michel ROUSSET, ou leur suppléant, sont chargés de la direction technique d'une battue administrative de destruction du renard :

le mercredi 11 août 2021, de 18h00 à 22h00 sur la commune de Larajasse, lieux-dits Chazette, Thenaudière, Montogier et Choules.

Article 2 : La société de chasse dont les membres sont autorisés à participer à ces opérations sous l'autorité du lieutenant de louveterie est précisée ci-dessous :

Commune	Société de chasse	Président
Larajasse	Association communale de chasse agréée	Roland FAYOLLE

Article 3 : À l'occasion de ces opérations, le lieutenant de louveterie décide des modalités d'intervention concernant les autres animaux susceptibles d'occasionner des dégâts rencontrés. Il peut décider de leur destruction, en respect avec les conditions définies dans les arrêtés ministériels du 3 juillet 2019 et du 2 septembre 2016.

Article 4 : Le lieutenant de louveterie, directeur de la battue, peut se faire assister ou suppléer par tout autre lieutenant de louveterie. Il choisit sous sa responsabilité les autres participants aux opérations en accordant une priorité aux propriétaires des terrains ainsi qu'aux détenteurs du droit de chasse.

Article 5 : Les participants prennent tant que cela sera demandé par le gouvernement, toutes les précautions nécessaires à la non-propagation du Covid-19, pour assurer leur propre sécurité ainsi que celle de toute autre personne. Les participants devront impérativement respecter les gestes barrière, les mesures de distanciation.

Article 6 : Le lieutenant de louveterie prévient le maire de la commune et le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité. À l'issue de la mission, le lieutenant de louveterie dresse un procès-verbal, mentionnant les circonstances de l'opération et le nombre d'animaux détruits. Ce procès-verbal est transmis à la direction départementale des territoires du Rhône.

Article 7 : Le président de la fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le colonel commandant le groupement de gendarmerie, le maire de la commune de Larajasse, le lieutenant de louveterie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs.

Le chef de service
Signé
Laurent GARIPUY

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Rhône. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

69_DDT_Direction départementale des
territoires du Rhône

69-2021-08-10-00001

Arrêté préfectoral n° DDT - 2021-A136 du 10 août
2021

autorisant une battue administrative de
louveterie

relative à la présence de renards occasionnant
des dégâts

sur la commune de Haute-Rivoire



**Arrêté préfectoral n° DDT - 2021-A136 du 10 août 2021
autorisant une battue administrative de louveterie
relative à la présence de renards occasionnant des dégâts
sur la commune de Haute-Rivoire**

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud-est,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

- VU** le code de l'environnement, en particulier les articles L. 427-1 à L. 427-7 et R. 427-1 à R. 427-4 ;
- VU** l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L. 427-8 du code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie ;
- VU** l'arrêté du 2 septembre 2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2019 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ;
- VU** le décret n° 2020-1331 du 2 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 69-2021-02-01-005 du 1er février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jacques BANDERIER, directeur départemental des territoires du Rhône ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 69_ 2021_05_31_00005 du 31 mai 2021 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DDT - 2021-A36 du 13 avril 2021 relatif au maintien des activités des lieutenants de louveterie du département du Rhône et la Métropole de Lyon pendant la période d'urgence sanitaire Covid-19 ;
- VU** la demande d'intervention de Messieurs Michel Reynard et Cyril Poncet, particulier,, sur la commune de Haute-Rivoire suite à des dégâts occasionnés dans des propriétés et élevages ;
- VU** le rapport de Laurent Philippe, lieutenant de louveterie du Rhône en date du 9 août 2021 ;
- VU** l'avis de la fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon du 9 août 2021 ;

CONSIDÉRANT le classement espèce susceptible d'occasionner des dégâts du renard dans le Rhône par l'arrêté ministériel du 3 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'une population de renards s'est installée sur la commune de Haute-Rivoire et occasionne des dommages aux activités avicoles et à d'autres formes de propriété situées sur cette commune ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de lutter et de prévenir les dommages importants aux activités agricoles et avicoles et à d'autres formes de propriété causés par des renards ;

CONSIDÉRANT que les actions de prévention mises en œuvre n'ont pas fait preuve d'efficacité pour limiter les dommages ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Rhône ;

ARRÊTE

Article 1 : Le lieutenant de louveterie Laurent PHILIPPE, ou son suppléant, est chargé de la direction technique d'une battue administrative de destruction du renard :

le vendredi 20 août 2021, de 06h30 à 13h00 sur la commune de Haute-Rivoire, lieux-dits Les Fouillouises, Les Fayards et La Combe.

Article 2 : La société de chasse dont les membres sont autorisés à participer à ces opérations sous l'autorité du lieutenant de louveterie est précisée ci-dessous :

Commune	Société de chasse	Président
Haute-Rivoire	Association communale de chasse agréée	Sébastien GRANGE

Article 3 : À l'occasion de ces opérations, le lieutenant de louveterie décide des modalités d'intervention concernant les autres animaux susceptibles d'occasionner des dégâts rencontrés. Il peut décider de leur destruction, en respect avec les conditions définies dans les arrêtés ministériels du 3 juillet 2019 et du 2 septembre 2016.

Article 4 : Le lieutenant de louveterie, directeur de la battue, peut se faire assister ou suppléer par tout autre lieutenant de louveterie. Il choisit sous sa responsabilité les autres participants aux opérations en accordant une priorité aux propriétaires des terrains ainsi qu'aux détenteurs du droit de chasse.

Article 5 : Les participants prennent tant que cela sera demandé par le gouvernement, toutes les précautions nécessaires à la non-propagation du Covid-19, pour assurer leur propre sécurité ainsi que celle de toute autre personne. Les participants devront impérativement respecter les gestes barrière, les mesures de distanciation.

Article 6 : Le lieutenant de louveterie prévient le maire de la commune et le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité. À l'issue de la mission, le lieutenant de louveterie dresse un procès-verbal, mentionnant les circonstances de l'opération et le nombre d'animaux détruits. Ce procès-verbal est transmis à la direction départementale des territoires du Rhône.

Article 7 : Le président de la fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le colonel commandant le groupement de gendarmerie, le maire de la commune de Haute-Rivoire, le lieutenant de louveterie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs.

Le chef de service
Signé
Laurent GARIPUY

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Rhône. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

69_DDT_Direction départementale des
territoires du Rhône

69-2021-08-06-00004

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
DDT_SEN_2021_08_06_B 137 DU
PORTANT DÉCLARATION D INTÉRÊT GÉNÉRAL
AU TITRE DE L ARTICLE L 211-7 ET
DÉCLARATION AU TITRE DES ARTICLES L214-1 À
L214-6 DU CODE DE L ENVIRONNEMENT POUR
DES TRAVAUX D EFFACEMENT DE DEUX SEUILS
SUR LE REINS A THEL SUR LA COMMUNE DE
COURS

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DDT_SEN_2021_08_06_B 137 DU
PORTANT DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L 211-7 ET
DÉCLARATION AU TITRE DES ARTICLES L214-1 À L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT POUR
DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE DEUX SEUILS SUR LE REINS A THEL SUR LA COMMUNE DE
COURS**

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud-est,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

VU l'article 3 de la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics,

VU le code de l'environnement - livre II - titre Ier et notamment les articles L 211.7, L 214-1 à 6, R 214-1, R 214 -32 à R 214-47, et R 214-88 à R 214-104,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe),

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de la préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône - Mme Cécile DINDAR,

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne approuvé le 4 novembre 2015,

VU le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes,

VU l'arrêté préfectoral n°69-2021-07-08-00012 du 08 juillet 2021 portant délégation de signature à Mme Cécile DINDAR, préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône,

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2021-02-01-005 du 01 février 2021 portant délégation de signature à M. Jacques BANDERIER directeur départemental des territoires du Rhône,

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2021-05-31-00005 du 31 mai 2021 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales,

VU la demande présentée le 28 mai 2021 par la Roannaise de l'eau, complétée le 23 juillet 2021, et portant sur la déclaration d'intérêt général relative aux travaux visés ci-dessus, soumis également au régime de la déclaration suivant la nomenclature annexée à l'article R 214-1 et suivants du code de l'environnement,

VU l'avis du service départemental de l'office français de la biodiversité en date du 02 juillet 2021,

VU l'avis du président de la fédération du Rhône et de la métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique en date du 16 juin 2021,

VU le dossier annexé,

VU l'absence d'expropriation et de demande de participation financière aux personnes intéressées d'une part, et la nature des travaux consistant dans l'entretien et l'aménagement de cours d'eau d'autre part, qui justifient une dispense d'enquête publique conformément à l'article L 151-37 du code rural et maritime,

VU les observations apportées par le pétitionnaire sur le projet d'arrêté préfectoral,

CONSIDERANT que les mesures envisagées par le pétitionnaire et les prescriptions techniques imposées par le présent arrêté sont de nature à prévenir les nuisances et réduire les impacts hydrauliques et environnementaux du projet sur le milieu aquatique,

CONSIDERANT dès lors que l'exécution de l'ensemble des mesures précitées est suffisante pour garantir les intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement et qu'il y a lieu de faire application de l'article L 211-7 du code de l'environnement,

Sur la proposition de M le directeur départemental des territoires du Rhône

ARRÊTE

TITRE I - DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (DIG)

Article 1 : Objet de la déclaration d'intérêt général

Les travaux d'effacement de deux seuils sur le Reins à Thel sur la commune de COURS décrits à l'article 6 du présent arrêté sont déclarés d'intérêt général.

Les parcelles privées concernées par les travaux ou les accès sont situées sur la commune de COURS. Un plan parcellaire les désignant est joint en annexe n°2.

Article 2 : Durée de la déclaration d'intérêt général

La déclaration d'intérêt général pour les travaux d'effacement de deux seuils sur le Reins à Thel sur la commune de COURS devient caduque à l'expiration d'un délai de 5 ans si les travaux n'ont pas fait l'objet d'un commencement de réalisation substantiel.

Article 3 : Participation financière

Aucune participation financière n'est demandée aux bénéficiaires des travaux et propriétaires des terrains.

Article 4 : Information des riverains

Les riverains sont informés de la date de commencement des travaux par affichage en mairie de COURS et si besoin par contact direct.

TITRE II - DÉCLARATION

Article 5 : Objet de la déclaration et rubriques de la nomenclature

La Roannaise de l'eau, sis 63 rue Jean Jaurès 42313 ROANNE Cedex, est autorisée à effectuer des travaux d'effacement de deux seuils sur le Reins à Thel sur la commune de COURS.

Ces travaux relèvent de la rubrique suivante de l'article R 214-1 du code de l'environnement :

Rubrique(s) de la nomenclature (Régime de la déclaration)	Régime	Arrêté listant les travaux concernés par la rubrique 3.3.5.0
3.3.5.0. Travaux, définis par un arrêté du ministre chargé de l'environnement, ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif (D). <i>Cette rubrique est exclusive de l'application des autres rubriques de la présente nomenclature.</i> <i>Ne sont pas soumis à cette rubrique les travaux n'atteignant pas les seuils des autres rubriques de la présente nomenclature.</i>	Déclaration	arrêté du 30/06/2020

Article 6 : Nature des travaux

Le projet consiste à effacer deux seuils sur le Reins :

- le ROE 37476 : « seuil R2 »,
- le ROE 37399 : « seuil R3 »,

pour permettre la libre circulation des espèces et des sédiments.

Les travaux se déroulent en deux phases :

- dérasement de seuils, mise en place des seuils de fonds et pose des clôtures et passages à gué,
- mise en place de techniques végétales composées d'essences variées et préconisées en bords de cours d'eau, pour garantir un maintien des berges.

La localisation du projet est présentée en annexe 1.

Article 7 : Caractéristiques des travaux

Les travaux sont réalisés conformément au dossier déposé et à ses compléments, sous réserve des dispositions du présent arrêté et des arrêtés de prescriptions générales visés à l'article 5.

L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier déposé peut entraîner l'application des sanctions prévues à l'article R. 216-12 du code de l'environnement.

TITRE III - PRESCRIPTIONS

Article 8 : Prescriptions générales

La direction départementale des territoires (DDT) du Rhône (service eau et nature) et le service départemental de l'office français de la biodiversité sont informés au moins 10 jours à l'avance de la date de démarrage de travaux, et de la date de fin des travaux.

Les interventions dans le lit mineur du Reins sont interdites durant la période qui s'étend du 1^{er} novembre au 15 mai, à l'exception des opérations en techniques végétales réalisées pendant la période de repos végétatif.

Pendant la durée des travaux, le pétitionnaire veille à ne pas entraver l'écoulement des eaux.

Une pêche électrique de sauvegarde est réalisée préalablement à toute intervention.

Toutes les mesures sont mises en place pour limiter le départ de matières en suspension et ne pas rejeter de matières en suspension (MES) dans les cours d'eau.

Toutes les mesures préventives sont mises en œuvre pour supprimer les risques liés à la présence d'engins à proximité de la rivière.

Toutes les mesures sont mises en œuvre par l'entreprise en charge des travaux pour réduire le risque de pollution accidentelle (fuites d'hydrocarbures ou d'huiles hydrauliques, stock de carburant, etc).

Les travaux ne doivent pas conduire à modifier la capacité d'écoulement des cours d'eau, ni conduire à rehausser le niveau du terrain naturel en berge.

Article 9 : Plantes invasives : jussie, renouée du Japon et ambroisie

Toutes les dispositions sont prises pour éviter une dissémination de plantes invasives : jussie, renouée du Japon et ambroisie. Le pétitionnaire prend les mesures nécessaires pour éviter la contamination pendant les travaux.

Article 10 : Mesures de surveillance

Les aménagements des berges sont assurés par l'entreprise prestataire avec un suivi des plantations pour assurer une reprise et un développement optimal de la végétation.

Les travaux d'entretien à partir de l'année N+1 sont à la charge du syndicat pour une durée de 5 ans et comprennent notamment :

- l'éradication des végétaux indésirables sur l'emprise des aménagements,
- le fauchage si nécessaire des surfaces enherbées autour de la clôture et des plantations,
- l'abattage des arbres instables menaçant la pérennité de la clôture et des ouvrages mis en place.

TITRE IV – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 11 : Conformité au dossier et modifications

Toute modification apportée à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration doit être portée, avant sa réalisation à la connaissance du préfet, conformément aux dispositions de l'article R. 214-40 du code de l'environnement.

Article 12 : Déclaration des incidents ou accidents

Le pétitionnaire est tenu de déclarer, dès qu'il en a connaissance, au préfet les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation administrative, qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que peut prescrire le préfet, le pétitionnaire doit prendre ou faire prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le permissionnaire demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement.

Article 13 : Arrêté complémentaire

Si le respect des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement n'est pas assuré par l'exécution des prescriptions du présent arrêté, le préfet peut imposer par arrêté complémentaire, toutes prescriptions spécifiques nécessaires, en application de l'article R.214-39 du code de l'environnement.

Article 14 : Droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Il appartient au pétitionnaire de se pourvoir le cas échéant auprès de qui de droit (propriétaires) pour obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux situés dans les propriétés.

Article 15 : Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le pétitionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 16 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans les conditions fixées à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement :

« 1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles [L. 211-1](#) et [L. 511-1](#) dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2° ».

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 17 : Publication

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône pendant au moins 6 mois. Une copie est déposée et affichée pendant un mois au minimum, en mairie de COURS où cette opération est réalisée.

Le dossier de l'opération peut être consulté en mairie de COURS et à la direction départementale des territoires, service eau et nature (165 rue Garibaldi 69003 Lyon), pendant une durée de deux mois.

Article 18 : Exécution

La préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances, le directeur départemental des territoires du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et dont copie sera adressée à l'office français de la biodiversité (OFB) et à la mairie de COURS chargée de l'affichage prévu à l'article 17 du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
Jacques BANDERIER

ANNEXE 1

Localisation des travaux



(source : geo.roannais-agglomeration.fr)

Vu pour être annexé à l'arrêté N° DDT_SEN_2021_08_06_B 137

pour le préfet,
Le directeur départemental des territoires
Jacques BANDERIER

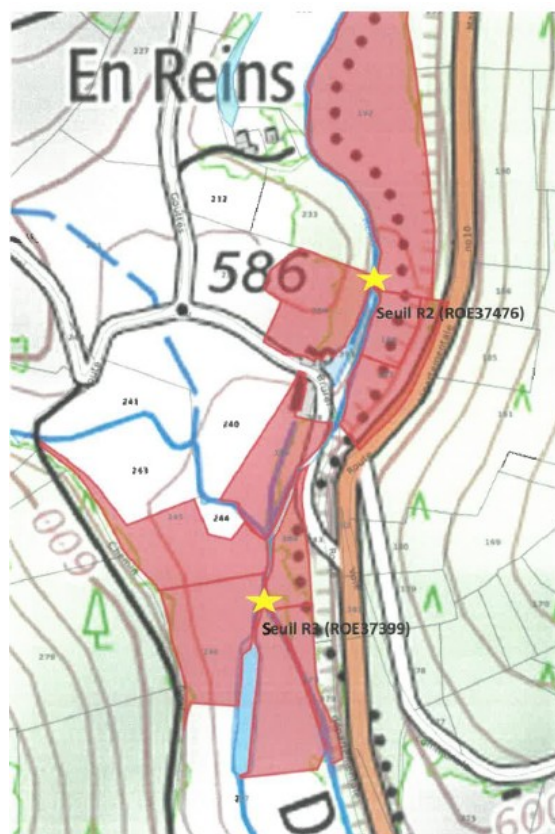
ANNEXE 2

Parcelles concernées par la DIG

Parcelles concernées		
Communes	Références cadastrales	Propriétaires
Thel	AB245	COILLARD David
	AB246	
	AB239	HUGUES Patrick
	AB394	
	AB248	
Ranchal	AK378	HUGUES Hervé
	AK384	
	AL183	BILLET Joël
	AL184	DULAC Dominique
	AL192	TISSIER Gabriel

Ouvrages concernés		
ROE 37476 (Seuil R2)		
Références cadastrales	Propriétaires	Situation / remarques
AB394	Mr HUGUES Patrick	Propriétaire ouvrage + culée RD
AL192	Mr TISSIER Gabriel	Propriétaire culée RG
ROE 37399 (Seuil R3)		
AB248/AK378	Mr HUGUES Hervé	Propriétaire ouvrage + culée RD et RG

RG : rive gauche / RD : rive droite / ROE : Référentiel des Obstacles à l'Écoulement



Vu pour être annexé à l'arrêté N°DDT_SEN_2021_08_06_B 137

pour le préfet,
Le directeur départemental des territoires
Jacques BANDERIER

69_DRDJSCS_Direction Départementale
Déléguée

69-2021-08-12-00004

DDETS_HIS_2021_08_05_001_avis d'appel à
candidatures_mandataires judiciaires à la
protection des majeurs

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**
POLE HÉBERGEMENT ET INCLUSION SOCIALE
SERVICE PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

Avis d'appels à candidatures :
DDETS_HIS_2021_08_05_001

Dossier suivi par : Fanny MAZILLY
☎ : 04.81.92.45.67
Email : ddcs-protection-majeurs@rhone.gouv.fr
fanny.mazilly@rhone.gouv.fr

Lyon, le 05/08/2021

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Procédure d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel

Département du Rhône

(Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-5, L.471-2-1, L.472-1-1, R.472-1 à R.472-4, D.472-5-1 à D.472-5-4)

L'appel à candidature prévu par l'article D472-5-1 du code de l'action sociale et des familles pour l'année **2021** est le suivant :

1. Cadre :

La loi n°2007-308 du 5 mars 2007 a prévu l'élaboration de schémas régionaux des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et des délégués aux prestations familiales (DPF).

Par arrêté en date du 18 mai 2017, le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes a arrêté le nouveau schéma régional MJPM 2017-2021 qui définit les orientations et les axes de travail. Le document est disponible sur :

<http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale-egalite-des-chances-hebergement-et-droit-au-logement/Politique-en-faveur-des-personnes-vulnerables/Les-majeurs-protéges>

Pour les MJPM exerçant à titre individuel dans le Rhône, au vu de la saturation des mandataires, au regard des cessations d'activité réalisées ou prévues des mandataires exerçant à titre individuel, de l'évolution du nombre de mesures et des besoins évoqués par les juges des tutelles du département, il a été décidé de procéder à l'ouverture maximale de **sept** agréments.

Conformément à l'article 34 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015, l'agrément est délivré après un appel à candidatures émis par le représentant de l'Etat dans le département, qui fixe la date à laquelle les dossiers de candidature doivent être déposés.

2. Critères d'éligibilité

Il convient de satisfaire notamment aux conditions suivantes (conformément à l'article l'article L. 471-4 du code de l'action sociale et des familles – CASF) :

- Être âgé(e) au minimum de 25 ans ;
- Être titulaire du certificat national de compétence de mandataire judiciaire ;
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour les infractions énumérées à l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles ;
- Ne pas être inscrit(e) sur la liste nationale des personnes qui ont fait l'objet sur décision du préfet d'une suspension ou d'un retrait d'agrément ;
- Justifier de garanties des conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en raison des dommages subis par les personnes prises en charge ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de trois ans dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire (exemple : gestion administrative, financière, budgétaire, fiscale ou patrimoniale, action sociale, activité juridique notamment droit civil, droit de la famille).

3. Critères de sélection :

La procédure d'agrément s'inscrit dans le cadre des objectifs et des besoins fixés par le schéma régional 2017-2021 des mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs et des délégués aux prestations familiales.

Seront privilégiées les candidatures qui :

- Rempliront les conditions légales et réglementaires d'exercice de la profession et plus particulièrement les critères de nature à assurer la qualité, la proximité et la continuité de la prise en charge ou d'accompagnement des majeurs
- Répondront aux objectifs du schéma régional et du présent appel à candidature.

Conditions légales et réglementaires :

En plus des critères d'éligibilité rappelés ci-dessus, les candidatures seront examinées au regard des critères garantissant la qualité, la proximité et la continuité de la prise en charge ou d'accompagnement (article R.472-1 du code de l'action sociale et des familles) :

1° Au titre de la qualité et de la continuité de la prise en charge ou de l'accompagnement :

a) Les moyens matériels prévus pour l'activité, notamment les matériels, en particulier informatiques, et les locaux dédiés à cette activité, les moyens prévus pour la protection des données personnelles des personnes protégées ;

b) Les moyens humains prévus pour l'activité, notamment le temps disponible pour cette activité, du mandataire et, le cas échéant, du secrétaire spécialisé, au regard du volume d'activité envisagé, les formations obtenues et les expériences professionnelles, autres que celles obligatoires pour l'exercice de la fonction ;

c) Les moyens prévus pour l'accueil de la personne protégée et pour les échanges entre le mandataire et la personne protégée ;

d) La formalisation et la pertinence de la notice d'information et du projet de document individuel de protection des majeurs ;

e) La formalisation et la pertinence de son projet professionnel. Pour l'appréciation de ce dernier, sont pris en compte, notamment, la qualité du réseau pluridisciplinaire de professionnels, en projet ou déjà constitué, comprenant notamment d'autres mandataires judiciaires à la protection des majeurs, les

modalités prévues pour protéger les données personnelles, garantir la qualité du service rendu et organiser la continuité de la prise en charge ou de l'accompagnement ;

2° Au titre de la proximité de prise en charge ou d'accompagnement :

- a) La proximité des locaux d'activité professionnelle du mandataire par rapport aux besoins que l'appel à candidature a pour objet de satisfaire ;
- b) Les moyens prévus pour assurer les déplacements nécessaires à l'exercice de la fonction de mandataire, notamment les moyens de locomotion ;
- c) Les moyens prévus pour les échanges entre le mandataire et la personne protégée.

Besoin particulier défini par l'appel à candidature : couverture du territoire

Le présent appel à candidatures concerne toute personne remplissant les conditions d'accès à la profession de MJPM à titre individuel et souhaitant exercer à titre individuel des mesures de protection juridique des majeurs ordonnées par l'autorité judiciaire (mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mesure d'accompagnement judiciaire sous réserve d'en avoir la mention dans le certificat national de compétences).

Les agréments ont vocation à concerner le ressort des trois tribunaux du département (Lyon, Villeurbanne, Villefranche-sur-Saône). Au regard de la géographie du département et de la distance, un agrément pourra être consacré exclusivement au ressort du tribunal de Villefranche-sur-Saône. En raison des nombreux besoins de ce département, seront prioritaires les candidats consacrant leur activité exclusivement au département du Rhône (40 mesures).

En ce qui concerne les candidats exerçant ou ayant exercé dans d'autres départements : conformément aux dispositions relatives à la communication des documents administratifs, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités se réserve le droit de demander la communication des rapports d'inspection et de contrôle réalisés par ces départements sur les candidats. Ces éléments pourront entrer dans l'évaluation de la formalisation et la pertinence du projet professionnel notamment au regard de la garantie de la qualité du service rendu et l'organisation de la continuité de la prise en charge ou de l'accompagnement, critères réglementaires précités.

4. Procédure de dépôt des candidatures

Les demandes doivent être établies au moyen du CERFA n°13913*02 avec l'aide de la notice explicative. Ces documents sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1898>

Le dossier de candidature doit obligatoirement être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Un acte de naissance ;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) ;
- Un justificatif de domicile ;
- Le certificat national de compétence mentionné à l'article D. 471-4 et toutes autres pièces justificatives relatives aux autres formations suivies ;
- Un curriculum vitae et toutes pièces justificatives relatives à son expérience professionnelle ;
- Un devis pour le contrat d'assurance en responsabilité civile ;
- Les projets de notice d'information et de document individuel de protection des majeurs ;
- Le cas échéant, un projet de contrat de travail pour l'emploi d'un secrétaire spécialisé et tout document attestant de l'intention de recruter du personnel à ce poste ;
- Le cas échéant, tout document attestant de la recherche, de la location ou de la possession de locaux professionnels ;

- Les documents relatifs aux moyens prévus pour assurer les déplacements nécessaires à l'exercice de la fonction de mandataire, notamment la carte grise, le titre de propriété ou de location de ses moyens de locomotion ;
- Le projet professionnel du candidat, qui précise notamment la qualité du réseau pluridisciplinaire de professionnels, en projet ou déjà constitué, comprenant notamment d'autres mandataires judiciaires à la protection des majeurs, les modalités prévues pour protéger les données personnelles, garantir la qualité du service rendu et organiser la continuité de la prise en charge ou de l'accompagnement.

Pour les personnes physiques qui disposent d'une délégation d'un service mandataire pour exercer l'activité de mandataire judiciaire ou exercent en qualité de préposé d'établissement à la date de la demande d'agrément, le dossier de candidature comporte également :

- Les informations relatives à l'activité exercée au moment de la demande d'agrément ;
- La copie du contrat de travail ou de la décision de nomination ;
- Le courrier par lequel le candidat a informé son employeur de son intention de demander un agrément ;
- Les moyens permettant, au regard de l'activité de son travail salarié ou d'agent public, d'assurer une continuité de la prise en charge ou de l'accompagnement des personnes dont le juge lui a confié la protection juridique.

Le dossier de candidature doit être adressé entre le 23 août 2021 et le 23 octobre 2021 inclus (cachet de la poste faisant foi) par lettre recommandée avec accusé de réception à :

<p>Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités Service « Protection des personnes vulnérables » Candidatures MJPM individuels 33 rue Moncey 69 421 Lyon cedex 03</p>	<p>Copie à :</p> <p>Tribunal judiciaire de Lyon Mme la Vice-Procureur en charge des tutelles Candidatures MJPM individuels 67 rue Servient CS 73816 69433 LYON CEDEX 03</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le représentant de l'Etat dans le département dispose d'un délai de vingt jours pour accuser réception de la demande ou, si la demande est incomplète, pour indiquer les pièces manquantes dont la production est indispensable à l'instruction de la demande et fixer un délai pour la production de ces pièces. En l'absence de production des pièces manquantes dans le délai fixé, la demande ne peut être instruite.

Conformément à l'article R. 472-4 du CASF, « le silence gardé pendant plus de cinq mois à compter de la date de fin de réception des candidatures inscrite dans l'avis à candidature émis par le représentant de l'État dans le département sur la candidature d'agrément vaut décision de rejet de celles-ci »

5. Instruction des dossiers et agrément

L'instruction des dossiers de demandes d'agrément sera réalisée par la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités du Rhône selon les dispositions prévues par le code de l'action sociale et des familles (CASF).

Pour tout renseignement : ddcs-protection-majeurs@rhone.gouv.fr

Tel : 04 81 92 45 67 ou 44 31

Les candidats dont le dossier est recevable, au regard des conditions prévues aux articles L.471-4, L.472-2 et D.471-3 du CASF, seront auditionnés par la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel, qui donnera au préfet du département et au procureur de la République un avis consultatif sur chacune des candidatures.

Les candidatures aux fins d'agréments en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs seront classées et sélectionnées par le préfet du Rhône, en lien avec le procureur de la République, en fonction des critères précités.

Les sept agréments ouverts peuvent ne pas être attribués ou entièrement attribués si les candidatures ne satisfont pas aux critères précités ou en nombre insuffisant.

L'agrément sera délivré par le préfet de département après avis conforme du Procureur de la République aux candidats les mieux classés.

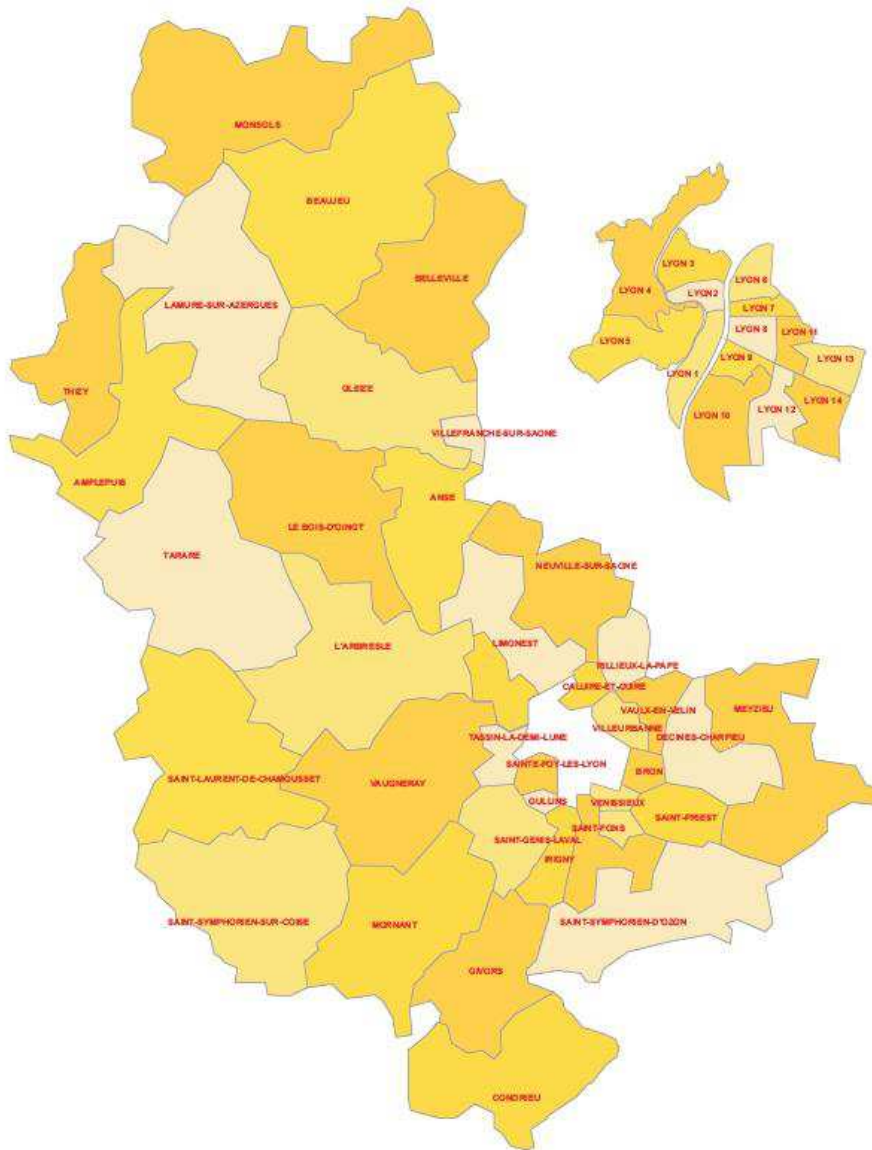
L'entrée en fonction est prévue fin 2021.

Le présent avis sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 12/08/2021
La préfète, secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité
des chances

Cécile DINDAR

Annexe 1 : Département du Rhône :



69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-08-11-00001

Rectificatif DDETS 69 du 28-4-21

Lyon, le 11 août 2021

**DECISION DREETS/T/2021/31 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département du Rhône, et gestion des intérimis
(Rectificatif)**

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

Vu la décision DREETS AUVERGNE RHÔNE ALPES n° 2021-33 du 6 avril 2021 publiée au recueil des actes administratifs spécial de la région Auvergne Rhône Alpes n°84-2021-061 du 6 avril 2021 portant délégation de signature en matière de pouvoirs propres de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités à M. Marc-Henri LAZAR, directeur régional adjoint, responsable du pôle politique du travail ;

Vu la décision DREETS/T/2021/31 du 28 avril portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département du Rhône, et gestion des intérimis, publiée le 12 mai 2021, au recueil des actes administratifs n°84-2021-085 de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

Article unique

Rectificatif au recueil des actes administratifs du département du Rhône n°84-2021-085 du 12 mai 2021

A l'article 7 de la décision DREETS/T/2021/31, au lieu de

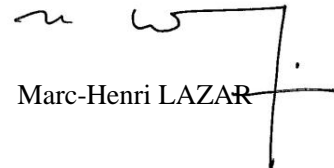
« la présente décision se substitue à compter du 1^{er} mai 2021 à la décision DREETS/T/2021/31 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département du Rhône, et gestion des intérimis qui est abrogée. »

Lire

« la présente décision se substitue à compter du 1^{er} mai 2021 à la décision DREETS/T/2021/25 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département du Rhône, et gestion des intérimis qui est abrogée. »

Article 2 : La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Rhône et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 9 août 2021
Le directeur régional adjoint
Responsable du pôle politique du
travail
Par délégation


Marc-Henri LAZAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-08-11-00002

Rectificatif DDETS 69 du 28-6-21

Lyon, le 11 août 2021

**DECISION DREETS/T/2021/53 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département du Rhône, et gestion des intérimis
(Rectificatif)**

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

Vu la décision DREETS AUVERGNE RHÔNE ALPES n° 2021-33 du 6 avril 2021 publiée au recueil des actes administratifs spécial de la région Auvergne Rhône Alpes n°84-2021-061 du 6 avril 2021 portant délégation de signature en matière de pouvoirs propres de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités à M. Marc-Henri LAZAR, directeur régional adjoint, responsable du pôle politique du travail ;

Vu la décision DREETS/T/2021/31 du 28 juin 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département du Rhône, et gestion des intérimis, publiée le 13 juillet 2021, au recueil des actes administratifs n°84-2021-113 de la préfecture du Rhône;

ARRÊTE

Article unique

Rectificatif au recueil des actes administratifs du département du Rhône n°84-2021-113 du 13 juillet 2021 ;

Le titre « DECISION DREETS/T/2021/31 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département du Rhône, et gestion des intérimis » est annulé et remplacé par le titre suivant :

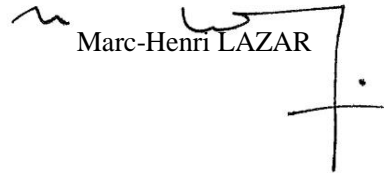
«DECISION DREETS/T/2021/53 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département du Rhône, et gestion des intérimis »

Article 2 : La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Rhône et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 11 août 2021

Le directeur régional adjoint
Responsable du pôle politique du
travail
Par délégation

Marc-Henri LAZAR

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a vertical line ending in a horizontal crossbar, positioned to the right of the printed name.

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-08-13-00004

AP du 13 août 2021 portant interdiction de manifestation le samedi 14 août 2021 dans des périmètres à Lyon_ le préfet BOUCHIER

Lyon, le 13 août 2021

Préfecture
Direction de la sécurité et de la protection civile
Bureau des polices administratives

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant interdiction de manifestation le samedi 14 août 2021 dans des périmètres à Lyon

LE PRÉFET DU RHÔNE
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2214-4 et L.2215-1;

VU le code pénal, notamment ses articles 322-11-1, 431-3 et suivants et R.644-4;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.211-4 et suivants ;

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-15 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret en Conseil des Ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône - M. BOUCHIER (Ivan);

VU l'arrêté préfectoral n°69-2021-07-21-00005 du 21 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Ivan BOUCHIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

VU les appels à manifester le samedi 14 août 2021 à Lyon, notamment pour dénoncer le pass sanitaire et la généralisation de la vaccination ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.211-1 du code de la sécurité intérieure, sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique ; qu'en application de l'article L.211-2 du même code, la déclaration est faite à Lyon à la préfecture du Rhône, trois jours francs au moins et quinze jours au plus avant la date de la manifestation ; qu'enfin en application de l'article L.211-4 du même code, si l'autorité administrative estime que la manifestation projetée est de nature à troubler l'ordre public, elle peut l'interdire par arrêté ;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2019, de nombreuses manifestations spontanées ou sommairement organisées se sont déroulées régulièrement les samedis, au moyen d'appels sur les réseaux sociaux dans le centre-ville de Lyon ; que la plupart de ces manifestations, qui n'ont fait l'objet d'aucune déclaration auprès des services de la préfecture comme la loi l'exige, ont été le théâtre d'affrontements violents avec les forces de l'ordre ;

CONSIDÉRANT que le samedi 17 juillet 2021, 1 000 personnes étaient recensées place Jean Macé à Lyon 7^{ème} dans le cadre d'une manifestation sur la voie publique non déclarée en préfecture pour dénoncer le pass sanitaire et la généralisation de la vaccination ; que cette manifestation a nécessité de couper les lignes de transports en commun lyonnais et à fermer la gare SNCF à proximité ; que malgré les messages par porte voix des forces de l'ordre demandant aux manifestants de quitter les lieux et avertissant du possible usage de la force si des manifestants tentaient de forcer les barrages, les forces de l'ordre subissaient des jets de projectiles à l'angle des rues Jaboulay et Raoul Servant à Lyon 7^{ème} ;

CONSIDÉRANT que plusieurs groupes de manifestants s'étaient constitués et prenaient des itinéraires différents tandis que les forces de l'ordre subissaient des jets de projectiles; qu'un groupe de 200 personnes s'était constitué place Bellecour dont certains tentaient de forcer le barrage mis en place rue Emile Zola à Lyon 2^{ème}; que de nombreux jets de projectiles étaient également lancés sur les forces de l'ordre lorsque certains manifestants tentaient de forcer les barrages installés sur les différentes rues autour de la place Bellecour, avec destruction de mobilier urbain ;

CONSIDÉRANT que le dimanche 18 juillet 2021 une trentaine de manifestants était recensée place Jean Macé à Lyon 7^{ème} dans le cadre d'une manifestation sur la voie publique non déclarée en préfecture pour dénoncer le pass sanitaire et la généralisation de la vaccination ; que les manifestants se dirigeaient ensuite vers la place Bellecour ;

CONSIDÉRANT que le samedi 24 juillet 2021 un millier de manifestants participant à une manifestation non déclarée était recensé dans le centre ville de Lyon place des Terreaux à Lyon 2^{ème} dans le cadre d'une manifestation sur la voie publique non déclarée en préfecture pour dénoncer le pass sanitaire et la généralisation de la vaccination ; que les manifestants se dirigeaient ensuite vers les rues du centre ville place Bellecour ; que plusieurs groupes de manifestants s'étaient constitués et prenaient des itinéraires différents en direction de la Préfecture et de la Presqu'île tandis que les forces de l'ordre subissaient des jets de projectiles; qu'un groupe de personnes s'était constitué quai Gailleton dont certains tentaient de forcer le barrage mis en place à Lyon 2^{ème}; que de nombreux jets de projectiles étaient également lancés sur les forces de l'ordre lorsque certains manifestants tentaient de forcer les barrages installés sur les différentes rues autour du quai Claude Bernard, avec du mobilier urbain détruit et des containers à verre renversés ;

CONSIDÉRANT que le samedi 31 juillet 2021 800 manifestants étaient recensés place des Terreaux, place Bellecour et dans les rues avoisinantes dans Lyon 2^{ème} dans le cadre d'une manifestation sur la voie publique non déclarée pour dénoncer le pass sanitaire et la généralisation de la vaccination ; que les manifestants adoptaient immédiatement un comportement hostile vis à vis des forces de l'ordre en jetant des projectiles dans leur direction et sur les véhicules de police, à hauteur du quai Gailleton et de la place Antonin Poncet ;

CONSIDÉRANT que le samedi 7 août 2021 1700 manifestants étaient recensés entre la place des Terreaux et la place Bellecour dans le cadre d'une manifestation sur la voie publique pour dénoncer le pass sanitaire et la généralisation de la vaccination ; que les manifestants adoptaient en fin de défilé un comportement hostile vis à vis des forces de l'ordre en jetant des projectiles dans leur direction et sur les véhicules de police à hauteur de la rue Victor Hugo, de la rue Lintier, de la rue Saint-Exupéry et de la place Bellecour ;

CONSIDÉRANT que 7 individus, identifiés au moyen du dispositif de vidéo-protection comme appartenant au groupe de caillasseurs, étaient interpellés place Bellecour ;

CONSIDÉRANT que par leur violence, leur caractère radical et répétitif, les agissements illégaux et violents survenus dans le cadre de mouvements sociaux ou contestataires, excèdent le cadre de la liberté de manifestation et les désagréments qu'un mouvement revendicatif peut entraîner, de manière générale, à l'égard des usagers ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de police administrative de concilier l'exercice du droit de manifester avec les impératifs de l'ordre public ; que dans ce cadre elle se doit de prendre les mesures nécessaires, adaptées et proportionnées de nature à prévenir tant la commission d'infractions pénales que les troubles à l'ordre public ;

CONSIDÉRANT que les effectifs des forces de l'ordre ne sauraient durablement être distraits des autres missions qui leur incombent, notamment la prévention de la menace terroriste toujours très prégnante et les opérations de contrôle liées au respect des consignes sanitaires dans le cadre de la crise du Covid 19 ;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, l'interdiction de manifester sur les secteurs concernés et mentionnés à l'article 1^{er} et 2 est seule de nature à prévenir efficacement et de manière proportionnée les troubles à l'ordre public ;

SUR PROPOSITION de Madame la directrice de la sécurité et de la protection civile ;

ARRÊTE

Article 1er : Les cortèges, défilés et rassemblements revendicatifs sont interdits le samedi 14 août 2021, de 12h00 à 21h00, à Lyon dans le périmètre délimité par le quai Jean Moulin, la place Louis Pradel, la rue Puits-Gaillot, la place des Terreaux, la rue Constantine, le pont de la Feuillée, le quai de Bondy, le quai Romain Rolland, le quai Fulchiron, la passerelle Saint Georges, le quai Tilsitt, la rue Antoine de Saint-Exupéry, la chaussée Sud Bellecour, la place Antonin Poncet, le quai Gailleton, le quai Jules Courmont, le quai Jean Moulin et la place Louis Pradel.

Article 2 : Les cortèges, défilés et rassemblements revendicatifs sont interdits le samedi 14 août 2021, de 12h00 à 21h00, à Lyon 2^{ème}, rue Victor Hugo et place Carnot.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté peut faire l'objet des sanctions prévues par les dispositions pénales.

Article 4 : Cet arrêté fera l'objet, d'une publication au recueil des actes administratifs, d'un affichage dans les locaux de la préfecture du Rhône, ainsi qu'aux abords immédiats des périmètres énoncés à l'article 1er. Il sera porté à la connaissance du public par tout moyen de publicité adaptée. Un exemplaire sera transmis sans délai au procureur de la République. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, devant le tribunal administratif de Lyon, dans le délai maximal de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité, le Directeur départemental de la sécurité publique du Rhône et le maire de Lyon sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 13 août 2021

Le préfet,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bouchier', written over a horizontal line.

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-08-12-00001

Arrêté modifiant temporairement la limite
d'ancienneté des véhicules taxi dans le Rhône



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Sécurité et de la Protection Civile
Bureau des Polices Administratives

Affaire suivie par: Cécile DAFFIX
Tél: 04.72.61.65.53
Courriel: pref-taxi@rhone.gouv.fr

Lyon, le 12 août 2021

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL modifiant temporairement la limite d'ancienneté des véhicules affectés à l'activité de taxi dans le département du Rhône

**Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU le code des transports, notamment son article R.3121-3 ;

VU l'arrêté n° 69-2018-07-19-001 du 19 juillet 2018 relatif à la réglementation des taxis dans le département du Rhône ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte les difficultés économiques des professionnels dans le contexte de crise sanitaire ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de la sécurité et de la protection civile :

A R R Ê T É :

Article 1er : La limite d'ancienneté des véhicules affectés à l'activité de taxi dans le département du Rhône, prévue à l'article 11 de l'arrêté préfectoral n° 69-2018-07-19-001 du 19 juillet 2018 relatif à la réglementation des taxis dans le département du Rhône est portée à 11 ans.

Article 2 : Le présent arrêté cesse de produire ses effets un an après la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Article 3 : Le Directeur de la sécurité et de la protection civile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Le Préfet délégué
pour la défense et la sécurité

Ivan BOUCHIER

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-08-12-00003

Arrêté portant modification de l'agrément du
centre de formation VTC n° VTC69-2019-001



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Sécurité
et de la Protection Civile
Bureau des Polices Administratives

Lyon, le 12 août 2021

Affaire suivie par : Cécile DAFFIX
Tél : 04.72.61.65.53
Courriel : cécile.daffix@rhone.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL **Portant modification de l'agrément du centre de formation VTC** **n° VTC 69-2019-001**

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le Code des Transports, notamment son article R.3120-9 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment le titre Ier de son livre III;

VU la loi N° 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

VU le décret N° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;

Vu l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi;

VU l'agrément préfectoral n° VTC 69-2019-001 délivré le 20 juin 2019 ;

VU la demande de modification déposée par Monsieur Yazid BENBOUZID, gérant de la société "BARABAN AUTO-ECOLE" concernant le siège social ainsi que le lieu de formation, en date du 6 août ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de la Sécurité et de la Protection Civile:

.../...

Adresse postale: Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

[Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 \(coût d'un appel local\)](http://www.rhone.gouv.fr)

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 69-2019-06-20-002 portant agrément n° VTC 69-2019-001 du 20 juin 2019 est modifié comme suit en son article 1 :

La Société « BARABAN AUTO-ECOLE » sise 25 rue du Lyonnais à SAINT PRIEST (69800) représentée par Monsieur Yazid BENBOUZID est agréée sous le n°VTC 69-2019-001 pour exploiter un établissement d'enseignement assurant la formation initiale et continue de conducteur de voiture de transport avec chauffeur.

Article 2: L'arrêté préfectoral n° 69-2019-06-20-002 portant agrément n° VTC 69-2019-001 du 20 juin 2019 est modifié comme suit en son article 3 :

Le responsable pédagogique des formations est Monsieur Karim BENCHARAA.
Les stages de formation se dérouleront dans les locaux suivants : 25 rue du Lyonnais-69800 SAINT PRIEST.

Article 3 : Les autres dispositions restent inchangées.

Article 4 : Le Directeur de la Sécurité et de la Protection Civile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le Préfet délégué
pour la défense et la sécurité
Ivan BOUCHIER

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-08-12-00002

Arrêté portant modification de l'agrément du
centre de formation taxi n° 69-2019-001



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Sécurité
et de la Protection Civile
Bureau des Polices Administratives

Lyon, le 12 août 2021

Affaire suivie par : Cécile DAFFIX
Tél : 04.72.61.65.53
Courriel : cécile.daffix@rhone.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL **Portant modification de l'agrément du centre de formation TAXI** **n° 69-2019-001**

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le Code des Transports, notamment son article R.3120-9 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment le titre Ier de son livre III;

VU la loi N° 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

VU le décret N° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;

Vu l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi;

VU l'agrément préfectoral n° 69-2019-001 délivré le 20 juin 2019 ;

VU la demande de modification déposée par Monsieur Yazid BENBOUZID, gérant de la société "BARABAN AUTO-ECOLE" concernant le siège social ainsi que le lieu de formation, en date du 6 août 2021;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de la Sécurité et de la Protection Civile:

.../...

Adresse postale: Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

[Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 \(coût d'un appel local\)](http://www.rhone.gouv.fr)

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 69-2019-06-20-001 portant agrément n° 69-2019-001 du 20 juin 2019 est modifié comme suit en son article 1 :

La Société « BARABAN AUTO-ECOLE » sise 25 rue du Lyonnais à SAINT PRIEST (69800) représentée par Monsieur Yazid BENBOUZID est agréée sous le n°69-2019-001 pour exploiter un établissement d'enseignement assurant la préparation à l'examen, à la formation continue et à la mobilité des conducteurs de taxi.

Cet agrément est délivré pour une période de 5 ans à compter de la date de l'arrêté initial. La demande de renouvellement doit être formulée trois mois avant l'échéance du présent agrément.

Article 2: L'arrêté préfectoral n° 69-2019-06-20-001 portant agrément n° 69-2019-001 du 20 juin 2019 est modifié comme suit en son article 2 :

Le responsable pédagogique des formations est Monsieur Karim BENCHARAA.
Les stages de formation se dérouleront dans les locaux suivants : 25 rue du Lyonnais-69800 SAINT PRIEST.

Article 3 : Les autres dispositions restent inchangées.

Article 4 : Le Directeur de la Sécurité et de la Protection Civile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le Préfet délégué
pour la défense et la sécurité
Ivan BOUCHIER

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-08-13-00003

Journal officiel de la République française - N 126
du 2 juin 2021

Arrêté préfectoral n° _____ du 13 août 2021
portant mise en œuvre du pass sanitaire et obligation du port du masque
dans le département du Rhône

Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud-Est
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L 3131-1 et L 3136-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L 211-1 à L 211-4 ;

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret en Conseil des Ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, Monsieur Ivan Bouchier ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2021 n° 69-2021-07-08-00007 portant délégation de signature à Monsieur Ivan Bouchier préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique en date du 23 juillet 2020 relatif à l'actualisation des connaissances scientifiques sur la transmission du virus SARS-CoV-2 par aérosols et des recommandations sanitaires ;

Vu l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique relatif aux masques dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus SARS COV2 du 29 octobre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique du 12 janvier 2021 relatif à l'émergence d'un nouveau variant plus transmissible du SARS-CoV-2 au Royaume-Uni et de sa menace sur l'Europe ;

Vu les notes du directeur général de la santé n°2021-12 du 7 février 2021 relative à la stratégie de freinage de la propagation des variantes du SARS-COV-2 et n°2021-48 du 26 avril 2021 relative au variant delta ;

Vu l'avis du Haut Conseil de santé publique en date du 18 juin 2021 ;

Vu l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la consultation préalable des exécutifs locaux et des parlementaires ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 et de ses variants ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à limiter les risques de transmission du virus dans l'espace public à forte fréquentation ou susceptible de favoriser des contacts prolongés ;

Considérant qu'à l'article 1er du décret susvisé, le représentant de l'État est habilité à rendre obligatoire le port du masque, sauf dans les locaux d'habitation, lorsque les circonstances locales l'exigent ; qu'en application de l'article 47-1 du même décret, le préfet, par décision motivée, peut imposer la présentation des documents mentionnés au I du même article pour l'accès aux magasins de vente et centres commerciaux d'une surface commerciale utile est supérieure ou égale à 20 000 m² ainsi que rendre obligatoire le port du masque dans ces établissements lorsque les circonstances locales le justifient ;

Considérant que le port du masque est de nature à limiter le risque de circulation du virus dans l'espace public dont le niveau de fréquentation par la population est susceptible d'induire un risque sanitaire accru ;

Considérant que les espaces clos sont particulièrement propices à la propagation du virus étant donné que la transmissibilité y est accrue ;

Considérant la reprise épidémique rapide liée à la circulation de certains variants du SARS-CoV-2 notamment le variant delta, qui est à l'origine de la grande majorité des contaminations et qui présente un risque de transmissibilité accrue du fait de sa très forte contagiosité ;

Considérant que le taux d'incidence dans le département du Rhône est de 299,4/100 000 habitants pour la semaine glissante du 2 au 8 août 2021 et que le taux de positivité est de 4,8 % pour cette même semaine ; que ces taux, sont respectivement au niveau national, de 236/100000 habitants et de 4,3 % ;

Considérant que le Rhône compte 274 patients hospitalisés avec diagnostic COVID-19 au 11 août 2021 (contre 203 au 4 août 2021) dont 67 patients en soins critiques (contre 49 au 4 août 2021).

Considérant que le taux d'occupation des lits de réanimation dans le Rhône est de 77 % au 12 août 2021 ;

Considérant que les indicateurs de l'activité épidémique produits par Santé Publique France montrent une reprise de la circulation virale du SARS Cov-2 dans le département du Rhône qui nécessitent des mesures de protection sanitaire notamment le port du masque et la mise en œuvre du pass sanitaire afin de limiter la propagation du virus ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion ou de circulation du virus SARS-Cov-2 et de ses variants ;

Considérant, qu'un afflux massif de patients aurait pour conséquence une détérioration des capacités d'accueil du système médical et de ce fait, entraînerait une perte de chance dans la prise en charge des patients, notamment ceux nécessitant des soins critiques ;

Considérant que, compte tenu de la gravité de la situation, qui expose directement la vie humaine, il appartient au préfet du Rhône de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures proportionnées ;

Considérant que le port du masque et l'application du pass sanitaire dans les centres commerciaux et les grands magasins, dont la surface commerciale utile est supérieure ou égale à vingt mille mètres carrés, constituent des mesures adaptées de nature à limiter le risque de circulation du virus, du fait notamment des flux importants qu'ils génèrent ;

Considérant que dans le bassin de vie, une offre en produits de première nécessité (alimentaire, pharmacie) équivalente existe et garantit l'accès aux biens et services de première nécessité aux personnes démunies de pass sanitaire ;

Considérant qu'afin de réduire les risques de transmission du virus SARS-Cov-2, il y a lieu de rendre obligatoire le port du masque de protection à toute personne âgée de onze ans ou plus, dans les espaces publics à forte fréquentation ainsi que dans certains lieux clos et pour certains événements ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 69-2021-06-17-00002 du 17 juin 2021 relatif au port du masque dans le département du Rhône est abrogé ;

Article 2 : Sans préjudice des dispositions du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié, le port du masque est obligatoire dans le département du Rhône pour les personnes âgées de onze ans ou plus :

À l'extérieur :

- dans un rayon de 50 m aux abords des écoles, aux horaires d'arrivée et de départ des élèves, des gares ferroviaires et routières, des espaces extérieurs des centres commerciaux, des lieux de culte au moment des offices et des cérémonies ;
- dans tout rassemblement, manifestation, réunion ou activité organisés sur la voie publique ;
- dans les lieux de festivals et de spectacles ;
- dans les marchés, brocantes et ventes au déballage ;
- dans les files d'attente.

À l'intérieur des établissements recevant du public, soumis au pass sanitaire, listés ci-dessous :

- Les salles d'auditions, de conférences, de réunions ;
- Les chapiteaux, tentes et structures ;
- Les salles de concerts et de spectacles ;
- Les cinémas ;
- Les événements sportifs clos et couverts ;
- Les salles de jeux, escape-games, casinos ;
- Les foires et salons ;
- Les musées et salles d'exposition temporaire ;
- Les bibliothèques ;
- Les bars et restaurants lors des déplacements à l'intérieur de l'établissement ;
- Les magasins et centres commerciaux relevant du type M dont la surface commerciale utile est supérieure ou égale à 20 000 m² ;
- Les établissements de plein air (stades, ...) ;

Article 3 : L'obligation du port du masque prévue à l'article 2 du présent arrêté ne s'applique pas :

- aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires définies par le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié ;
- aux deux-roues, aux engins motorisés, aux conducteurs de véhicules et à leurs passagers ;
- aux personnes pratiquant une activité sportive ;

Article 4 : La présentation d'un passe sanitaire (dans les conditions prévues au décret du 1^{er} juin 2021 susvisé) est obligatoire pour les personnes majeures souhaitant accéder aux magasins de vente et centres commerciaux, dont la surface commerciale utile est supérieure ou égale à vingt mille mètres carrés, et dont la liste est arrêtée à l'annexe 1.

Toute personne âgée de onze ou plus doit porter un masque de protection dans les lieux cités à l'annexe 1.

Article 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le 16 août 2021 à 00H00 et s'applique jusqu'au 15 septembre 2021 à minuit ;

Article 6 : Conformément à l'article L.3136-1 du code de santé publique, la violation des dispositions prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe et, en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de 30 jours, les faits sont punis de six mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général ;

Article 7 Le préfet délégué pour la défense et la sécurité, la préfète, secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances, le directeur de cabinet de la préfecture, les maires du département, le Président de la Métropole de Lyon, le président du Conseil Départemental du Rhône, le directeur départemental de la sécurité publique du Rhône, le commandant du groupement de gendarmerie du Rhône, le directeur zonal de la police aux frontières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Signé,

Le préfet délégué pour
la défense et la sécurité,

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet du Rhône et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE 1

Liste des centres commerciaux dont l'accès est soumis au pass sanitaire

	Communes	Enseigne	Adresse	Surface
1	CALUIRE	CC AUCHAN	10 Chemin Petit 69300 Caluire	20 000
2	ECULLY	CC GRAND OUEST	Chemin Jean-Marie Vianney 69130 Écully	45 000
3	LYON 2	PÔLE DE COMMERCES ET DE LOISIRS CONFLUENCE	112 Cr Charlemagne 69002 Lyon	50 000
4	LYON 3	LA PART DIEU	17 Rue Dr Bouchut 69003 Lyon	130 000
5	VENISSIEUX	CC CARREFOUR	136 Bd Irène Joliot Curie 69200 Vénissieux	20 000
6	ST PRIEST	CC PORTE DES ALPES	Bd de la Prte des Alpes 69800 Saint-Priest	20 000
7	VAULX EN VELIN	CC LES 7 CHEMINS	236 Av. Franklin Roosevelt 69120 Vaulx-en-Velin	30 000
8	VAULX EN VELIN	CARRE DE SOIE	2 Rue Jacquard 69120 Vaulx-en-Velin	30 000
9	GIVORS	CC GIVORS 2 VALLEES	Rue de la Paix 69702 Givors	30 000
10	ST GENIS LAVAL	CC ST GENIS 2	Av. Charles de Gaulle 69230 Saint-Genis-Laval	25 000
11	VENISSIEUX	IKEA LYON PARILLY	9 Rue Simone Veil 69200 Vénissieux	40 000
12	VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	GEANT CASINO	1100 Boulevard du Burdeau 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	20 000
13	FRANCHEVILLE	CC CARREFOUR FRANCHEVILLE	Av. du Chater 69340 Francheville	20400

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-08-05-00002

Arrêté instituant les bureaux de vote et leur
périmètre géographique et répartissant les
électeurs pour la commune de LYON située dans
plusieurs circonscriptions métropolitaines et
dans les quatre premières
circonscriptions législatives du Rhône



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2021-08-05

instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de LYON située dans plusieurs circonscriptions métropolitaines et dans les quatre premières circonscriptions législatives du Rhône

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté n° 69-2020-08-26-016 du 26 août 2020 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de LYON située dans plusieurs circonscriptions métropolitaines et dans les quatre premières circonscriptions législatives du Rhône,

CONSIDERANT la demande du maire de Lyon en date du 9 juillet 2021,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté n° 69-2020-08-26-016 du 26 août 2020 est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1^{er} janvier 2022, les électrices et électeurs de la commune de Lyon seront répartis en 304 bureaux de vote dont le siège est fixé ainsi qu'il figure dans l'annexe ci-jointe.

.../...

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

Article 3 : Le premier bureau de vote de chaque arrondissement est le bureau centralisateur de l'arrondissement.

Le bureau centralisateur global pour la ville de Lyon est le bureau de vote n° 111, situé à la mairie annexe - 10 rue Désirée dans le 1^{er} arrondissement.

Article 4 : Pour les élections législatives, le bureau centralisateur de chacune des 4 circonscriptions est le suivant :

Circonscription	Arrondissement	N° bureau centralisateur	Adresse bureau centralisateur
1 ^{ère}	5 ^e	501	Mairie du 5 ^{ème} - 14, rue Edmond Locard
2 ^{ème}	4 ^e	401	Mairie du 4 ^{ème} - 133, bd de la Croix Rousse
3 ^{ème}	8 ^e	801	Mairie du 8 ^{ème} - 12, avenue Jean Mermoz
4 ^{ème}	6 ^e	601	Mairie du 6 ^{ème} - 58, rue de Sèze

Article 5 : Pour les élections métropolitaines, les bureaux centralisateurs pour les deux fractions du 3^e arrondissement comprises dans deux circonscriptions distinctes sont les suivants :

- Bureau de vote n° 301 pour la circonscription Lyon Nord
- Bureau de vote n° 319 pour la circonscription Lyon Est

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 7 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Lyon et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 05 août 2021

Pour le Préfet
La Préfète
Secrétaire Générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
Signé : Cécile DINDAR

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
1e	101	MAIRIE DU 1ER ARRONDISSEMENT	2 place Sathonay	MONTEE DE L AMPHITHEATRE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DE LA GRANDE COTE, débutant 73, finissant 999, côté impair - MONTEE DE LA GRANDE COTE, débutant 96, finissant 998, côté pair - PLACE FERNAND REY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE GABRIEL RAMBAUD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE SATHONAY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA MARTINIERE, débutant 11, finissant 27, côté impair - RUE DE LA MARTINIERE, débutant 12, finissant 22, côté pair - RUE DE SAVY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES FARGUES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DU JARDIN DES PLANTES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE FERNAND REY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE HIPPOLYTE FLANDRIN, débutant 1, finissant 11, côté impair - RUE HIPPOLYTE FLANDRIN, débutant 2, finissant 12, côté pair - RUE PIERRE POIVRE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SERGENT BLANDAN, débutant 19, finissant 999, côté impair - RUE SERGENT BLANDAN, débutant 24, finissant 998, côté pair - RUE TERME, débutant 1, finissant 15, côté impair - RUE TERME, débutant 2, finissant 6, côté pair - TUNNEL ROUTIER RUE TERME, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
1e	102	MAIRIE DU 1ER ARRONDISSEMENT	2 place Sathonay	IMPASSE DES CARMELITES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE FERNAND REY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE TAVERNIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - QUAI SAINT VINCENT, débutant 46, finissant 48, côté pair - RUE BOUTEILLE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE L ANNONCIADIE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA MARTINIERE, débutant 1, finissant 9, côté impair - RUE DE LA MARTINIERE, débutant 2, finissant 10, côté pair - RUE PAREILLE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SERGENT BLANDAN, débutant 1, finissant 17, côté impair - RUE SERGENT BLANDAN, débutant 2, finissant 22, côté pair - RUE TAVERNIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE TOURET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
1e	103	ECOLE - VICTOR HUGO	5 impasse Flesselles	IMPASSE FLESSELLES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DES CARMELITES, débutant 2, finissant 20, côté pair - PLACE LIEUTENANT MOREL, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE ROUVILLE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE FLESSELLES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES CHARTREUX, débutant 16, finissant 998, côté pair - RUE ORNANO, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PIERRE BLANC, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PRUNELLE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE RIVET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
1e	104	ECOLE - VICTOR HUGO	5 impasse Flesselles	ALLEE DES MARRONNIERS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE, débutant 2, finissant 58, côté pair - IMPASSE DE FOND, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DES CHARTREUX, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DES CHARTREUX, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CARQUILLAT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES CHARTREUX, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE DES CHARTREUX, débutant 2, finissant 14, côté pair - RUE DOMINIQUE PERFETTI, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE MAISIAT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE MARIE ANNE LEROUQUIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PIERRE DUPONT, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE PIERRE DUPONT, débutant 9, finissant 999, côté impair - RUE SAINT BRÜNO, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
1e	105	ECOLE - AVEYRON	160 boulevard de la Croix Rousse	BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE, débutant 60, finissant 136, côté pair - IMPASSE DE VAUZELLES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DU MONT SAUVAGE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DE VAUZELLES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE LIEUTENANT ALLOUCHE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PARC SUTTER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE CRIMEE, débutant 1, finissant 15, côté impair - RUE DE CRIMEE, débutant 2, finissant 20, côté pair - RUE DE L ALMA, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA TOURETTE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE VAUZELLES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DU BON PASTEUR, débutant 1, finissant 31, côté impair - RUE DU BON PASTEUR, débutant 2, finissant 32, côté pair - RUE OZANAM, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SAINTE CLOTILDE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
1e	106	ECOLE - AVEYRON	160 boulevard de la Croix Rousse	BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE, débutant 138, finissant 158, côté pair - IMPASSE BEAUREGARD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DES PIERRES PLANTEES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DU BON PASTEUR, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - JARDIN DES PIERRES PLANTEES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CALLIET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE CRIMEE, débutant 17, finissant 999, côté impair - RUE DE CRIMEE, débutant 22, finissant 998, côté pair - RUE DES PIERRES PLANTEES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DU BON PASTEUR, débutant 33, finissant 999, côté impair - RUE DU BON PASTEUR, débutant 34, finissant 998, côté pair - RUE GENERAL DE SEVE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE JEAN BAPTISTE SAY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE RAST MAUPAS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE RAYMOND, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SAINT FRANCOIS D ASSISE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE VAUCANSON, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
1e	107	ECOLE - AVEYRON	160 boulevard de la Croix Rousse	BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE, débutant 160, finissant 998, côté pair - MONTEE SAINT SEBASTIEN, débutant 1, finissant 19, côté impair - MONTEE SAINT SEBASTIEN, débutant 2, finissant 8, côté pair - PLACE BELLEVUE, débutant 1, finissant 1, côté impair - PLACE BELLEVUE, débutant 4, finissant 4, côté pair - PLACE COLBERT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE ADAMOLI, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE AUDRAN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE BODIN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DIDEROT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE GROGNARD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE LEMOY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE MAGNEVAL, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE MOTTET DE GERANDO, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PHILIBERT DELORME, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE POUTEAU, débutant 1, finissant 9, côté impair -	2ème	Lyon Centre
1e	108	GROUPE SCOLAIRE RAOUL DUFY	4 rue Vaucanson	MONTEE SAINT SEBASTIEN, débutant 10, finissant 20, côté pair - RUE CAMILLE JORDAN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CHAPPET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES TABLES CLAUDIENNES, débutant 43, finissant 999, côté impair - RUE IMBERT COLOMES, débutant 14, finissant 998, côté pair - RUE IMBERT COLOMES, débutant 17, finissant 999, côté impair - RUE POUTEAU, débutant 11, finissant 19, côté impair -	2ème	Lyon Centre
1e	109	ECOLE TABLES CLAUDIENNES	2 rue des Tables Claudiennes	IMPASSE DES CAPUCINS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE SAINT SEBASTIEN, débutant 22, finissant 998, côté pair - PASSAGE DE LA VIEILLE MONNAIE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE BURDEAU, débutant 35, finissant 999, côté impair - RUE BURDEAU, débutant 38, finissant 998, côté pair - RUE COYSEVOX, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES CAPUCINS, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE DONNEE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE RENE LEYNAUD, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE RENE LEYNAUD, débutant 27, finissant 999, côté impair - RUE ROZIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
1e	110	ECOLE - MICHEL SERVET	2 rue Alsace Lorraine	GRANDE RUE DES FEUILLANTS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - LE RHONE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE COQUILLAT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE SAINT SEBASTIEN, débutant 21, finissant 999, côté impair - PASSAGE DE LA SOIE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PETITE RUE DES FEUILLANTS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE LOUIS HAZETTE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE MICHEL SERVET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE TOLOZAN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PONT DE LATTRE DE TASSIGNY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - QUAI ANDRE LASSAGNE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE D ALSACE LORRAINE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE PROVENCE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE THOU, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES FANTASQUES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DU GRIFFON, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE EUGÉNIE BRAZIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE MARCEAU, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE ROGER VIOLI, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE ROYALE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUELLE DES FANTASQUES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - TUNNEL ROUTIER DE LA CROIX ROUSSE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
1e	111	MAIRIE - ANNEXE	10 rue Désirée	IMPASSE DE LA VERRERIE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DE LA COMEDIE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DU GRIFFON, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE LOUIS PRADEL, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PONT MORAND, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - QUAI JEAN MOULIN, débutant 1, finissant 11, côté impair - QUAI JEAN MOULIN, débutant 2, finissant 10, côté pair - RUE ALEXANDRE LUIGINI, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE COMMARMOT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE L ARBRE SEC, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA BOURSE, débutant 2, finissant 6, côté pair - RUE DE LA REPUBLIQUE, débutant 1, finissant 15, côté impair - RUE DE LA REPUBLIQUE, débutant 2, finissant 10, côté pair - RUE DESIREE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DU BAT D ARGENT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DU GARET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DU GRIFFON, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE JOSEPH SERLIN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE LORETTE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE MULET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE NEUVE, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE PIZAY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PRESIDENT EDOUARD HERRIOT, débutant 1, finissant 25, côté impair - RUE PUITS GAILLOT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SAINT CLAUDE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE TERRAILLE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE VERDI, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
1e	112	ECOLE - ROBERT DOISNEAU	1 rue Sergent Blandan	IMPASSE CHARBONNIERE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DE LA FROMAGERIE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DE LA PECHERIE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DE LA PLATIERE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PASSAGE DES TERREAUX, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PASSAGE TOLOZAN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE D ALBON, débutant 1, finissant 999, côté impair - PLACE DES TERREAUX, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE MEISSONIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE SAINT NIZIER, débutant 1, finissant 3, côté impair - PLACE SAINT NIZIER, débutant 2, finissant 2, côté pair - QUAI DE LA PECHERIE, débutant 2, finissant 998, côté pair - QUAI DE LA PECHERIE, débutant 3, finissant 999, côté impair - RUE CHAVANNE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA FROMAGERIE, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE DE LA PLATIERE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES BOUQUETIERS, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE DU PLATRE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE LANTERNE, débutant 7, finissant 999, côté impair - RUE LANTERNE, débutant 8, finissant 998, côté pair - RUE LONGUE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE MAJOR MARTIN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PAUL CHENAVERD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PLENEY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PRESIDENT EDOUARD HERRIOT, débutant 2, finissant 42, côté pair - RUE VALFENIERE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
1e	113	ECOLE - ROBERT DOISNEAU	1 rue Sergent Blandan	IMPASSE SERGENT BLANDAN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE SAINT VINCENT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE TOBIE ROBATEL, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PONT DE LA FEUILLEE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - QUAI DE LA PECHERIE, débutant 1, finissant 1, côté impair - QUAI SAINT VINCENT, débutant 49, finissant 999, côté impair - QUAI SAINT VINCENT, débutant 50, finissant 998, côté pair - RUE CONSTANTINE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE D ALGERIE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE D ORAN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA MARTINIERE, débutant 24, finissant 998, côté pair - RUE DE LA MARTINIERE, débutant 29, finissant 999, côté impair - RUE DE LA PAIX, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES AUGUSTINS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE GROBON, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE HIPPOLYTE FLANDRIN, débutant 13, finissant 999, côté impair - RUE HIPPOLYTE FLANDRIN, débutant 14, finissant 998, côté pair - RUE LANTERNE, débutant 1, finissant 5, côté impair - RUE LANTERNE, débutant 2, finissant 6, côté pair - RUE LOUIS VITET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE TERME, débutant 8, finissant 998, côté pair - RUE TERME, débutant 17, finissant 999, côté impair - RUE THIMONNIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
1e	114	ECOLE - ROBERT DOISNEAU	1 rue Sergent Blandan	COURS GENERAL GIRAUD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DE LA VIEILLE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE GONIN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - LA SAONE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DE LA BUTTE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PASSAGE GONIN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PASSERELLE DE L HOMME DE LA ROCHE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PASSERELLE SAINT VINCENT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DU PORT NEUVILLE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DU 157EME REGIMENT D INFANTRIE ALPINE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PONT DU GENERAL KOENING, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - QUAI SAINT VINCENT, débutant 1, finissant 47, côté impair - QUAI SAINT VINCENT, débutant 2, finissant 44, côté pair - RUE COUVERTE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA MUETTE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA POUDRIERE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA VIEILLE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DUROC, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PHILIPPE GONNARD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PIERRE DUPONT, débutant 1, finissant 7, côté impair - RUE SAINT BENOIT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
1e	115	MAIRIE DU 1ER ARRONDISSEMENT	2 place Sathonay	IMPASSE SAINT POLYCARPE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE CROIX PAQUET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DES CAPUCINS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DU FOREZ, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE COUSTOU, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES CAPUCINS, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE ROMARIN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SAINT POLYCARPE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SAINTE CATHERINE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SAINTE MARIE DES TERREAUX, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
1e	116	GROUPE SCOLAIRE RAOUL DUFY	4 rue Vaucanson	IMPASSE NEYRET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - JARDIN DE LA GRANDE COTE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DE LA GRANDE COTE, débutant 1, finissant 59, côté impair - MONTEE DE LA GRANDE COTE, débutant 2, finissant 78, côté pair - MONTEE DES CARMELITES, débutant 1, finissant 13, côté impair - MONTEE NEYRET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CAPRONI, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES TABLES CLAUDIENNES, débutant 1, finissant 41, côté impair - RUE IMBERT COLOMES, débutant 1, finissant 15, côté impair - RUE IMBERT COLOMES, débutant 2, finissant 12, côté pair - RUE MASSON, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE NEYRET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE POUTEAU, débutant 2, finissant 20, côté pair -	2ème	Lyon Centre
1e	117	ECOLE TABLES CLAUDIENNES	2 rue des Tables Claudiennes	MONTEE DE LA GRANDE COTE, débutant 61, finissant 71, côté impair - MONTEE DE LA GRANDE COTE, débutant 80, finissant 94, côté pair - MONTEE DES CARMELITES, débutant 15, finissant 999, côté impair - MONTEE DES CARMELITES, débutant 22, finissant 998, côté pair - MONTEE DU PERRON, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PASSAGE DONAT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PASSAGE MERMET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PASSAGE THIAFFAIT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE CHARDONNET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE BURDEAU, débutant 1, finissant 33, côté impair - RUE BURDEAU, débutant 2, finissant 36, côté pair - RUE DES TABLES CLAUDIENNES, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE LUCIEN SPORTISSE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE POUTEAU, débutant 21, finissant 999, côté impair - RUE POUTEAU, débutant 22, finissant 998, côté pair - RUE RENE LEYNAUD, débutant 1, finissant 25, côté impair -	2ème	Lyon Centre
2e	201	MAIRIE DU 2 EME	2 RUE D'ENGHIEN	QUAI MARECHAL JOFFRE, débutant 1, finissant 7, côté Impair - QUAI MARECHAL JOFFRE, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE BOURGELAT, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE D'ENGHIEN, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE D'ENGHIEN, débutant 2, finissant 10, côté Pair - RUE DE CASTRIES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE CONDE, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE FRANKLIN, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE FRANKLIN, débutant 2, finissant 14, côté Pair - RUE GUYNEMER, débutant 14, finissant 14, côté Pair - RUE GUYNEMER, débutant 25, finissant 25, côté Impair - RUE HENRI IV, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE HENRI IV, débutant 2, finissant 14, côté Pair - RUE VAUBECOUR, débutant 25, finissant 35, côté Impair - RUE VAUBECOUR, débutant 26, finissant 34, côté Pair - VOUTE D AINAY, débutant 1, finissant 1, côté Impair - VOUTE D AINAY, débutant 2, finissant 2, côté Pair -	2ème	Lyon Centre
2e	202	MAIRIE DU 2 EME	2 RUE D'ENGHIEN	PLACE AMPERE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE CARNOT, débutant 1, finissant 3, côté Impair - PLACE CARNOT, débutant 2, finissant 4, côté Pair - PLACE D AINAY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ADELAIDE PERRIN, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE BOURGELAT, débutant 5, finissant 21, côté Impair - RUE BOURGELAT, débutant 14, finissant 14, côté Pair - RUE LA CHARITE, débutant 10, finissant 14, côté Pair - RUE D'AUVERGNE, débutant 11, finissant 19, côté Impair - RUE DE CONDE, débutant 11, finissant 17, côté Impair - RUE DE L'ABBAVE D AINAY, débutant 14, finissant 20, côté Pair - RUE DES REMPARTS D AINAY, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE DES REMPARTS D AINAY, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE FRANKLIN, débutant 15, finissant 29, côté Impair - RUE FRANKLIN, débutant 16, finissant 28, côté Pair - RUE JARENTE, débutant 2, finissant 20, côté Pair - RUE VAUBECOUR, débutant 13, finissant 23, côté Impair - RUE VICTOR HUGO, débutant 40, finissant 68, côté Pair -	2ème	Lyon Centre
2e	203	ECOLE PRIMAIRE CONDE (GYMNASE)	44 RUE DE CONDE	PLACE CARNOT, débutant 5, finissant 7, côté Impair - PLACE CARNOT, débutant 6, finissant 6, côté Pair - QUAI DOCTEUR GAILLETON, débutant 33, finissant 39, côté Impair - QUAI DOCTEUR GAILLETON, débutant 38, finissant 40, côté Pair - RUE AUGUSTE COMTE, débutant 39, finissant 55, côté Impair - RUE AUGUSTE COMTE, débutant 50, finissant 70, côté Pair - RUE DE CONDE, débutant 19, finissant 39, côté Impair - RUE DE LA CHARITE, débutant 37, finissant 45, côté Impair - RUE DE LA CHARITE, débutant 44, finissant 62, côté Pair - RUE DES REMPARTS D AINAY, débutant 14, finissant 32, côté Pair - RUE FRANKLIN, débutant 30, finissant 58, côté Pair - RUE FRANKLIN, débutant 31, finissant 49, côté Impair - RUE VICTOR HUGO, débutant 47, finissant 69, côté Impair -	2ème	Lyon Centre
2e	204	ECOLE PRIMAIRE CONDE (GYMNASE)	44 RUE DE CONDE	COUR DES TROIS PASSAGES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE GAILLETON, débutant 4, finissant 8, côté Pair - PLACE GAILLETON, débutant 5, finissant 7, côté Impair - QUAI DOCTEUR GAILLETON, débutant 26, finissant 36, côté Pair - QUAI DOCTEUR GAILLETON, débutant 27, finissant 31, côté Impair - RUE AUGUSTE COMTE, débutant 23, finissant 37, côté Impair - RUE AUGUSTE COMTE, débutant 30, finissant 48, côté Pair - RUE DE FLEURIEU, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE LA CHARITE, débutant 15, finissant 35, côté Impair - RUE DE LA CHARITE, débutant 28, finissant 42, côté Pair - RUE DES REMPARTS D AINAY, débutant 11, finissant 47, côté Impair - RUE DES REMPARTS D AINAY, débutant 34, finissant 50, côté Pair - RUE DES TROIS PASSAGES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE FRANKLIN, débutant 51, finissant 59, côté Impair - RUE JARENTE, débutant 22, finissant 26, côté Pair - RUE JARENTE, débutant 27, finissant 33, côté Impair - RUE LAURENCIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SAINTE HELENE, débutant 24, finissant 36, côté Pair - RUE VICTOR HUGO, débutant 29, finissant 43, côté Impair -	2ème	Lyon Centre
2e	205	ECOLE MICHELET	18 RUE DE LA CHARITE	PASSAGE DES MARRONNIERS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE ANTONIN PONCET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE BELLECOUR, débutant 14, finissant 24, côté Pair - PLACE BELLECOUR, débutant 15, finissant 23, côté Impair - PLACE CHARLES MARIE WIDOR, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE GAILLETON, débutant 1, finissant 3, côté Impair - PLACE GAILLETON, débutant 2, finissant 2, côté Pair - PONT DE L UNIVERSITE, débutant 1, finissant 1, côté Impair - PONT DE L UNIVERSITE, débutant 2, finissant 2, côté Pair - QUAI DOCTEUR GAILLETON, débutant 1, finissant 25, côté Impair - QUAI DOCTEUR GAILLETON, débutant 2, finissant 24, côté Pair - RUE AUGUSTE COMTE, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE CHARLES BIENNIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE LA BARRE, débutant 2, finissant 18, côté Pair - RUE DE LA CHARITE, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE DE LA CHARITE, débutant 2, finissant 18, côté Pair - RUE DES MARRONNIERS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE FRANCOIS DAUPHIN, débutant 5, finissant 13, côté Impair - RUE FRANCOIS DAUPHIN, débutant 8, finissant 18, côté Pair - RUE SAINTE HELENE, débutant 35, finissant 39, côté Impair - RUE SALA, débutant 35, finissant 47, côté Impair - RUE SALA, débutant 50, finissant 64, côté Pair -	2ème	Lyon Centre
2e	206	ECOLE MICHELET	18 RUE DE LA CHARITE	PLACE BELLECOUR, débutant 25, finissant 25, côté Impair - PLACE BELLECOUR, débutant 26, finissant 26, côté Pair - RUE AUGUSTE COMTE, débutant 2, finissant 28, côté Pair - RUE AUGUSTE COMTE, débutant 15, finissant 21, côté Impair - RUE BOISSAC, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE DE LA CHARITE, débutant 20, finissant 26, côté Pair - RUE FRANCOIS DAUPHIN, débutant 1, finissant 3, côté Impair - RUE FRANCOIS DAUPHIN, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE SAINTE HELENE, débutant 17, finissant 33, côté Impair - RUE SALA, débutant 27, finissant 33, côté Impair - RUE SALA, débutant 32, finissant 46, côté Pair - RUE VICTOR HUGO, débutant 1, finissant 27, côté Impair - RUE VICTOR HUGO, débutant 2, finissant 16, côté Pair -	2ème	Lyon Centre

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
2e	207	SALLE FRANCOIS SALA	3 RUE SAINT FRANCOIS DE SALES	PASSERELLE SAINT GEORGES, débutant 1, finissant 1, côté Impair - PASSERELLE SAINT GEORGES, débutant 2, finissant 2, côté Pair - PLACE ANTOINE VOLLOLON, débutant 1, finissant 1, côté Impair - PLACE ANTOINE VOLLOLON, débutant 2, finissant 2, côté Pair - PLACE BELLECOUR, débutant 27, finissant 37, côté Impair - PLACE BELLECOUR, débutant 28, finissant 36, côté Pair - PONT BONAPARTE, débutant 1, finissant 1, côté Impair - PONT BONAPARTE, débutant 2, finissant 2, côté Pair - QUAI TILSITT, débutant 1, finissant 19, côté Impair - QUAI TILSITT, débutant 2, finissant 20, côté Pair - RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE BOISSAC, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE CLOTILDE BIZOLON, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE COLONEL CHAMBONNET, débutant 2, finissant 4, côté Pair - RUE DU PLAT, débutant 1, finissant 29, côté Impair - RUE DU PLAT, débutant 2, finissant 40, côté Pair - RUE PAUL LINTIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SALA, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE SALA, débutant 3, finissant 25, côté Impair - RUE TONY TOLLET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	2ème	Lyon Centre
2e	208	SALLE FRANCOIS SALA	3 RUE SAINT FRANCOIS DE SALES	IMPASSE CATELIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE ANTOINE VOLLOLON, débutant 4, finissant 6, côté Pair - PLACE ANTOINE VOLLOLON, débutant 7, finissant 9, côté Impair - QUAI TILSITT, débutant 21, finissant 29, côté Impair - QUAI TILSITT, débutant 22, finissant 26, côté Pair - RUE CLOTILDE BIZOLON, débutant 2, finissant 4, côté Pair - RUE D AUVERGNE, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE D AUVERGNE, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE DE L ABBAYE D AINAY, débutant 10, finissant 12, côté Pair - RUE DU PLAT, débutant 31, finissant 37, côté Impair - RUE GUYNEMER, débutant 1, finissant 23, côté Impair - RUE GUYNEMER, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE JARENTE, débutant 1, finissant 25, côté Impair - RUE JOANNES DREVET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE PAUL BOREL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SAINT FRANCOIS DE SALLES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SAINTE HELENE, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE SAINTE HELENE, débutant 2, finissant 22, côté Pair - RUE SALA, débutant 10, finissant 30, côté Pair - RUE VAUBECOUR, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE VAUBECOUR, débutant 2, finissant 24, côté Pair - RUE VICTOR HUGO, débutant 18, finissant 38, côté Pair - SQUARE JANMOT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	2ème	Lyon Centre
2e	209	ECOLE MATERNELLE CONDE	37 RUE DE CONDE	COURS DE VERDUN, débutant 23, finissant 37, côté Impair - COURS DE VERDUN, débutant 26, finissant 40, côté Pair - COURS DE VERDUN PERRACHE, débutant 26, finissant 40, côté Pair - COURS DE VERDUN RECAMIER, débutant 23, finissant 37, côté Impair - PLACE CARNOT, débutant 8, finissant 18, côté Pair - PLACE CARNOT, débutant 9, finissant 17, côté Impair - PONT GALLIENI, débutant 1, finissant 1, côté Impair - PONT GALLIENI, débutant 2, finissant 2, côté Pair - QUAI DOCTEUR GAILLETON, débutant 41, finissant 45, côté Impair - QUAI DOCTEUR GAILLETON, débutant 42, finissant 44, côté Pair - QUAI PERRACHE, débutant 1, finissant 7, côté Impair - QUAI PERRACHE, débutant 2, finissant 4, côté Pair - RUE DE CONDE, débutant 24, finissant 48, côté Pair - RUE DE LA CHARITE, débutant 47, finissant 57, côté Impair - RUE DE LA CHARITE, débutant 64, finissant 86, côté Pair - RUE DELANDINE, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE DELANDINE, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE DU BELIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DUHAMEL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MAZARD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	2ème	Lyon Centre
2e	210	ECOLE MATERNELLE CONDE	37 RUE DE CONDE	COURS DE VERDUN, débutant 1, finissant 21, côté Impair - COURS DE VERDUN GENSOUL, débutant 1, finissant 21, côté Impair - COURS DE VERDUN RAMBAUD, débutant 2, finissant 12, côté Pair - PLACE CARNOT, débutant 19, finissant 25, côté Impair - PLACE CARNOT, débutant 20, finissant 22, côté Pair - PLACE GENSOUL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PONT KITCHENER MARCHAND, débutant 1, finissant 1, côté Impair - PONT KITCHENER MARCHAND, débutant 2, finissant 2, côté Pair - QUAI MARECHAL JOFFRE, débutant 8, finissant 12, côté Pair - QUAI MARECHAL JOFFRE, débutant 9, finissant 11, côté Impair - QUAI RAMBAUD, débutant 1, finissant 1, côté Impair - QUAI RAMBAUD, débutant 2, finissant 2, côté Pair - RUE D ENGHIEU, débutant 12, finissant 30, côté Pair - RUE D ENGHIEU, débutant 15, finissant 35, côté Impair - RUE DE CONDE, débutant 2, finissant 22, côté Pair - RUE GENERAL PLESSIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE VAUBECOUR, débutant 36, finissant 42, côté Pair - RUE VAUBECOUR, débutant 37, finissant 45, côté Impair -	2ème	Lyon Centre
2e	211	ECOLE GILIBERT	7 RUE GILIBERT	COURS CHARLEMAGNE, débutant 1, finissant 27, côté Impair - COURS CHARLEMAGNE, débutant 24, finissant 42, côté Pair - COURS SUCHET, débutant 23, finissant 41, côté Impair - COURS SUCHET, débutant 30, finissant 70, côté Pair - PLACE DES ARCHIVES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - QUAI PERRACHE, débutant 6, finissant 18, côté Pair - QUAI PERRACHE, débutant 9, finissant 19, côté Impair - RUE BICHAT, débutant 33, finissant 35, côté Impair - RUE DELANDINE, débutant 8, finissant 28, côté Pair - RUE DELANDINE, débutant 11, finissant 29, côté Impair - RUE DUGAS MONTBEL, débutant 11, finissant 15, côté Impair - RUE DUGAS MONTBEL, débutant 26, finissant 30, côté Pair - RUE MARC ANTOINE PETIT, débutant 1, finissant 29, côté Impair - RUE QUIVOGNE, débutant 1, finissant 7, côté Impair - RUE QUIVOGNE, débutant 2, finissant 10, côté Pair - RUE SEGUIN, débutant 1, finissant 19, côté Impair - RUE SMITH, débutant 1, finissant 23, côté Impair - RUE SMITH, débutant 2, finissant 30, côté Pair -	1ère	Lyon Centre
2e	212	ECOLE GILIBERT	7 RUE GILIBERT	COURS CHARLEMAGNE, débutant 2, finissant 22, côté Pair - COURS SUCHET, débutant 1, finissant 21, côté Impair - COURS SUCHET, débutant 2, finissant 28, côté Pair - QUAI RAMBAUD, débutant 3, finissant 13, côté Impair - QUAI RAMBAUD, débutant 4, finissant 14, côté Pair - RUE BICHAT, débutant 1, finissant 31, côté Impair - RUE CLAUDIUS COLLONGE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DENUZIERE, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE DENUZIERE, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE DUGAS MONTBEL, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE DUGAS MONTBEL, débutant 2, finissant 18, côté Pair - RUE GILIBERT, débutant 1, finissant 27, côté Les 2 - RUE SEGUIN, débutant 2, finissant 12, côté Pair -	1ère	Lyon Centre
2e	213	ECOLE ALIX	57 COURS CHARLEMAGNE	COURS BAYARD, débutant 17, finissant 31, côté Impair - COURS CHARLEMAGNE, débutant 51, finissant 57, côté Impair - QUAI PERRACHE, débutant 20, finissant 32, côté Pair - QUAI PERRACHE, débutant 21, finissant 33, côté Impair - RUE DELANDINE, débutant 30, finissant 60, côté Pair - RUE DELANDINE, débutant 31, finissant 61, côté Impair - RUE MARC ANTOINE PETIT, débutant 10, finissant 20, côté Pair - RUE QUIVOGNE, débutant 9, finissant 67, côté Impair - RUE QUIVOGNE, débutant 32, finissant 42, côté Pair - RUE RAVAT, débutant 12, finissant 98, côté Pair - RUE RAVAT, débutant 19, finissant 999, côté Impair - RUE SMITH, débutant 34, finissant 40, côté Pair - RUE SMITH, débutant 41, finissant 53, côté Impair -	1ère	Lyon Centre
2e	214	ECOLE ALIX	57 COURS CHARLEMAGNE	COURS BAYARD, débutant 1, finissant 15, côté Impair - COURS CHARLEMAGNE, débutant 44, finissant 70, côté Pair - PASSAGE LOUIS RAVAT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE CAMILLE GEORGES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE DE L HIPPODROME, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE GENERAL DELFOSSE, débutant 0, finissant 999, côté Les 2 - PLACE RENEE DUFOURT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - QUAI RAMBAUD, débutant 13, finissant 15, côté Impair - QUAI RAMBAUD, débutant 14, finissant 16, côté Pair - RUE BICHAT, débutant 2, finissant 30, côté Pair - RUE DENUZIERE, débutant 11, finissant 35, côté Impair - RUE DENUZIERE, débutant 14, finissant 38, côté Pair - RUE MARC ANTOINE PETIT, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE QUIVOGNE, débutant 20, finissant 30, côté Pair - RUE RAVAT, débutant 1, finissant 17, côté Impair - RUE RAVAT, débutant 2, finissant 10, côté Pair - RUE SEGUIN, débutant 14, finissant 26, côté Pair - RUE SEGUIN, débutant 21, finissant 41, côté Impair - RUE SMITH, débutant 25, finissant 39, côté Impair -	1ère	Lyon Centre

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
2e	215	ECOLE LAMARTINE	2 RUE JEAN FABRE	COURS DES ARCHERS, débutant 1, finissant 1, côté Impair - IMPASSE DE L ARGUE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PASSAGE DE L ARGUE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PETIT PASSAGE DE L ARGUE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE BELLECOUR, débutant 10, finissant 10, côté Pair - PLACE BELLECOUR, débutant 11, finissant 13, côté Impair - PLACE DE L HOPITAL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE DE LA REPUBLIQUE, débutant 40, finissant 44, côté Pair - PLACE DE LA REPUBLIQUE, débutant 55, finissant 59, côté Impair - PLACE DES JACOBINS, débutant 1, finissant 5, côté Impair - PLACE DES JACOBINS, débutant 9, finissant 9, côté Impair - PLACE LE VISTE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PONT DE LA GUILLOTIERE, débutant 1, finissant 1, côté Impair - PONT DE LA GUILLOTIERE, débutant 2, finissant 2, côté Pair - PONT WILSON, débutant 1, finissant 1, côté Impair - PONT WILSON, débutant 2, finissant 2, côté Pair - QUAI JULES COURMONT, débutant 12, finissant 70, côté Pair - QUAI JULES COURMONT, débutant 13, finissant 71, côté Impair - RUE BELLECORDIERE, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE CHILDEBERT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE CONFORT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DAVID GIRIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE BREST, débutant 33, finissant 45, côté Impair - RUE DE LA BARRE, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE DE LA REPUBLIQUE, débutant 40, finissant 68, côté Pair - RUE DE LA REPUBLIQUE, débutant 55, finissant 89, côté Impair - RUE DES ARCHERS, débutant 9, finissant 17, côté Impair - RUE DES ARCHERS, débutant 10, finissant 16, côté Pair - RUE DES QUATRE CHAPEAUX, débutant 14, finissant 16, côté Pair - RUE DU PRESIDENT EDOUARD HERRIOT, débutant 59, finissant 105, côté Impair - RUE DU PRESIDENT EDOUARD HERRIOT, débutant 70, finissant 106, côté Pair - RUE FERRANDIERE, débutant 4, finissant 14, côté Pair - RUE GASPARDIN, débutant 1, finissant 29, côté Impair - RUE GROLEE, débutant 13, finissant 13, côté Impair - RUE GROLEE, débutant 18, finissant 22, côté Pair - RUE JEAN DE TOURNES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE LOUIS PAUFIQUE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MARCEL GABRIEL RIVIERE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SIMON MAUPIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE STELLA, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE THOMASSIN, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE THOMASSIN, débutant 6, finissant 26, côté Pair -	2ème	Lyon Centre
2e	216	SALLE LAMARTINE	7 RUE DE SAVOIE	PASSERELLE DU PALAIS DE JUSTICE, débutant 1, finissant 1, côté Impair - PASSERELLE DU PALAIS DE JUSTICE, débutant 2, finissant 2, côté Pair - PLACE ANTONIN GOURJU, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE BELLECOUR, débutant 1, finissant 9, côté Impair - PLACE BELLECOUR, débutant 2, finissant 8, côté Pair - PLACE DES CELESTINS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE DES JACOBINS, débutant 4, finissant 8, côté Pair - PLACE DES JACOBINS, débutant 7, finissant 7, côté Impair - QUAI DES CELESTINS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - QUAI SAINT ANTOINE, débutant 31, finissant 39, côté Impair - QUAI SAINT ANTOINE, débutant 32, finissant 36, côté Pair - RUE CHARLES DULLIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE COLONEL CHAMBONNET, débutant 1, finissant 3, côté Impair - RUE D AMBOISE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE BREST, débutant 46, finissant 62, côté Pair - RUE DE L ANCIENNE PREFECTURE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE LA MONNAIE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE DE LA MONNAIE, débutant 4, finissant 18, côté Pair - RUE DE PAZZI, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE SAVOIE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DES ARCHERS, débutant 1, finissant 7, côté Impair - RUE DES ARCHERS, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE DES TEMPLIERS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DU PETIT DAVID, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE DU PORT DU TEMPLE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE EMILE ZOLA, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE FERRANDIERE, débutant 2, finissant 2, côté Pair - RUE GASPARD ANDRE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE GASPARDIN, débutant 2, finissant 20, côté Pair - RUE JEAN FABRE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MERCIERE, débutant 59, finissant 999, côté Impair - RUE MERCIERE, débutant 68, finissant 94, côté Pair - RUE MONTCHARMONT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE THOMASSIN, débutant 4, finissant 4, côté Pair -	2ème	Lyon Centre
2e	217	SALLE DE LA CORBEILLE	PLACE DE LA BOURSE-PALAIS DU COMMERCE	PLACE D ALBON, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE FRANCISQUE REGAUD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE SAINT NIZIER, débutant 5, finissant 5, côté Impair - PLACE SAINT NIZIER, débutant 6, finissant 6, côté Pair - PONT ALPHONSE JUIN, débutant 1, finissant 1, côté Impair - PONT ALPHONSE JUIN, débutant 2, finissant 2, côté Pair - QUAI SAINT ANTOINE, débutant 1, finissant 29, côté Impair - QUAI SAINT ANTOINE, débutant 2, finissant 30, côté Pair - RUE DE BREST, débutant 1, finissant 31, côté Impair - RUE DE BREST, débutant 2, finissant 44, côté Pair - RUE DE LA FROMAGERIE, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE DE LA MONNAIE, débutant 2, finissant 2, côté Pair - RUE DE LA POULLAILLERIE, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE DE LA POULLAILLERIE, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE DE LA REPUBLIQUE, débutant 24, finissant 32, côté Pair - RUE DES BOUQUETIERS, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE DES QUATRE CHAPEAUX, débutant 1, finissant 19, côté Impair - RUE DES QUATRE CHAPEAUX, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE DU PETIT DAVID, débutant 1, finissant 5, côté Impair - RUE DU PRESIDENT EDOUARD HERRIOT, débutant 46, finissant 68, côté Pair - RUE DU PRESIDENT EDOUARD HERRIOT, débutant 47, finissant 57, côté Impair - RUE DUBOIS, débutant 1, finissant 17, côté Impair - RUE DUBOIS, débutant 2, finissant 18, côté Pair - RUE FERRANDIERE, débutant 1, finissant 23, côté Impair - RUE FERRANDIERE, débutant 16, finissant 28, côté Pair - RUE GRENETTE, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE GRENETTE, débutant 2, finissant 36, côté Pair - RUE MERCIERE, débutant 1, finissant 57, côté Impair - RUE MERCIERE, débutant 40, finissant 66, côté Pair - RUE SAINT NIZIER, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE SAINT NIZIER, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE THOMASSIN, débutant 17, finissant 27, côté Impair -	2ème	Lyon Centre
2e	218	SALLE DE LA CORBEILLE	PLACE DE LA BOURSE-PALAIS DU COMMERCE	IMPASSE GENTIL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PASSAGE MENESTRIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PASSERELLE DU COLLEGE, débutant 1, finissant 1, côté Impair - PASSERELLE DU COLLEGE, débutant 2, finissant 2, côté Pair - PLACE ANTOINE RIVOIRE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE DE LA BOURSE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE DE LA REPUBLIQUE, débutant 1, finissant 53, côté Impair - PLACE DES CORDELIERS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PONT LAFAYETTE, débutant 1, finissant 1, côté Impair - PONT LAFAYETTE, débutant 2, finissant 2, côté Pair - QUAI JEAN MOULIN, débutant 11, finissant 999, côté Impair - QUAI JEAN MOULIN, débutant 12, finissant 998, côté Pair - QUAI JULES COURMONT, débutant 1, finissant 11, côté Impair - QUAI JULES COURMONT, débutant 2, finissant 10, côté Pair - RUE ANTOINE SALLES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE CHAMPIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE CLAUDIA, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE JUSSIEU, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE LA BOURSE, débutant 8, finissant 998, côté Pair - RUE DE LA BOURSE, débutant 29, finissant 999, côté Impair - RUE DE LA GERBE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE LA POULLAILLERIE, débutant 11, finissant 15, côté Impair - RUE DE LA POULLAILLERIE, débutant 14, finissant 14, côté Pair - RUE DE LA REPUBLIQUE, débutant 12, finissant 22, côté Pair - RUE DE LA REPUBLIQUE, débutant 17, finissant 49, côté Impair - RUE DES FORCES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DU BAT D'ARGENT, débutant 22, finissant 998, côté Pair - RUE DU PRESIDENT EDOUARD HERRIOT, débutant 27, finissant 45, côté Impair - RUE FERRANDIERE, débutant 25, finissant 35, côté Impair - RUE FERRANDIERE, débutant 30, finissant 48, côté Pair - RUE GENTIL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE GRENETTE, débutant 17, finissant 45, côté Impair - RUE GROLEE, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE GROLEE, débutant 2, finissant 16, côté Pair - RUE HENRI GERMAIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE NEUVE, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE PALAIS GRILLET, débutant 1, finissant 36, côté Les 2 - RUE PRESIDENT CARNOT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SAINT BONAVENTURE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE STELLA, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE THOMASSIN, débutant 28, finissant 40, côté Pair - RUE THOMASSIN, débutant 29, finissant 39, côté Impair - RUE TUPIN, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE TUPIN, débutant 2, finissant 34, côté Pair - RUE TUPIN, débutant 36, finissant 40, côté Pair -	2ème	Lyon Centre

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
2e	219	ECOLE GERMAINE TILLION	7 RUE CASIMIR PERIER	COURS BAYARD, débutant 2, finissant 6, côté Pair - COURS BAYARD, débutant 8, finissant 34, côté Pair - COURS CHARLEMAGNE, débutant 69, finissant 99, côté Impair - COURS CHARLEMAGNE, débutant 72, finissant 99, côté Pair - ESPLANADE FRANCOIS MITTERAND, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - PONT PASTEUR, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - QUAI PERRACHE, débutant 34, finissant 99, côté Pair - QUAI PERRACHE, débutant 35, finissant 99, côté Impair - RUE CASIMIR PERIER, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE CASIMIR PERIER, débutant 13, finissant 99, côté Impair - RUE CASIMIR PERIER, débutant 16, finissant 99, côté Pair - RUE DELANDINE, débutant 62, finissant 99, côté Pair - RUE DELANDINE, débutant 63, finissant 99, côté Impair - RUE EMILE DUPLOYE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE EYNARD, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE NIVIERE CHOL, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE PAUL MONTRICHET, débutant 11, finissant 99, côté Impair - RUE QUIVOGNE, débutant 44, finissant 99, côté Pair - RUE QUIVOGNE, débutant 69, finissant 99, côté Impair - RUE SMITH, débutant 42, finissant 99, côté Pair - RUE SMITH, débutant 53, finissant 99, côté Impair - RUE VILLERME, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - SQUARE JULIEN GRAS, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 -	1ère	Lyon Centre
2e	220	ECOLE GERMAINE TILLION	7 RUE CASIMIR PERIER	ALLEE ANDRE MURE, débutant 1, finissant 9999, côté Les 2 - ALLEE PAUL SCHERRER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PASSAGE PANAMA, débutant 5, finissant 9, côté Impair - PLACE DE LA CAPITAINERIE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PONT DE LA MULATIERE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - QUAI ANTOINE RIBOUD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - QUAI RAMBAUD, débutant 17, finissant 999, côté Impair - QUAI RAMBAUD, débutant 18, finissant 999, côté Pair - RUE CASIMIR PERIER, débutant 2, finissant 14, côté Pair - RUE CHARLES BAUDELAIRE, débutant 1, finissant 25, côté Impair - RUE DENUZIERE, débutant 37, finissant 63, côté Impair - RUE DENUZIERE, débutant 40, finissant 64, côté Pair - RUE HRANT DINK, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE JACQUELINE ET ROLAND DE PURY, débutant 1, finissant 36, côté Les 2 - RUE PAUL MONTRICHET, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE PAUL MONTRICHET, débutant 2, finissant 10, côté Pair - RUE SEGUIN, débutant 30, finissant 998, côté Pair -	1ère	Lyon Centre
3e	301	MAIRIE DU 3ÈME	215 rue Duguesclin	RUE ANDRE PHILIP, débutant 173, finissant 229, côté Impair - RUE ANDRE PHILIP, débutant 180, finissant 216, côté Pair - RUE DE BONNEL, débutant 60, finissant 80, côté Pair - RUE DE LA PART DIEU, débutant 82B, finissant 998, côté Pair - RUE DE LA PART DIEU, débutant 89, finissant 999, côté Impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 193, finissant 221, côté Impair - RUE DUNOIR, débutant 38, finissant 998, côté Pair - RUE DUNOIR, débutant 43, finissant 999, côté Impair - RUE FRANCOIS GARCIN, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE FRANCOIS GARCIN, débutant 2, finissant 22, côté Pair - RUE GARIBALDI, débutant 158, finissant 200, côté Pair - RUE MAZENOD, débutant 95, finissant 999, côté Impair - RUE MONCEY, débutant 79, finissant 101, côté Impair - RUE MONCEY, débutant 106, finissant 122, côté Pair - RUE SERVIENT, débutant 77, finissant 119, côté Impair - RUE SERVIENT, débutant 84, finissant 100, côté Pair -	3ème	Lyon Nord
3e	302	MAIRIE DU 3ÈME	215 rue Duguesclin	AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 49, finissant 79, côté Impair - COURS LAFAYETTE, débutant 30, finissant 74, côté Pair - RUE DE BONNEL, débutant 26, finissant 58, côté Pair - RUE DE BONNEL, débutant 27, finissant 53, côté Impair - RUE DE CREQUI, débutant 138, finissant 168, côté Pair - RUE DE CREQUI, débutant 155, finissant 195, côté Impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 168, finissant 218, côté Pair - RUE DUNOIR, débutant 9, finissant 41, côté Impair - RUE LE ROYER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE RABELAIS, débutant 23, finissant 999, côté Impair - RUE RABELAIS, débutant 32, finissant 998, côté Pair - RUE SERVIENT, débutant 67, finissant 75, côté Impair - RUE VENDOME, débutant 147, finissant 185, côté Impair - RUE VENDOME, débutant 152, finissant 202, côté Pair -	3ème	Lyon Nord
3e	303	GROUPE SCOLAIRE A. PHILIP	188 rue André Philip	BOULEVARD EUGENE DERUELLE, débutant 1, finissant 13, côté Impair - COURS LAFAYETTE, débutant 76, finissant 136, côté Pair - PASSAGE FELIX BENOIT, débutant 1, finissant 9999, côté Les 2 - RUE DE BONNEL, débutant 55, finissant 79, côté Impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 171, finissant 191, côté Impair - RUE GARIBALDI, débutant 131, finissant 133, côté Impair - RUE GARIBALDI, débutant 148, finissant 156, côté Pair - RUE MONCEY, débutant 103, finissant 999, côté Impair - RUE MONCEY, débutant 124, finissant 998, côté Pair - RUE TETE D OR, débutant 130, finissant 998, côté Pair -	3ème	Lyon Nord
3e	304	GROUPE SCOLAIRE A. PHILIP	188 rue André Philip	AVENUE GEORGES POMPIDOU, débutant 1, finissant 3, côté Impair - BOULEVARD EUGENE DERUELLE, débutant 2, finissant 998, côté Pair - BOULEVARD EUGENE DERUELLE, débutant 15, finissant 999, côté Impair - BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE, débutant 1, finissant 65, côté Impair - BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE, débutant 2, finissant 66, côté Pair - COURS LAFAYETTE, débutant 138, finissant 200, côté Pair - PLACE CHARLES BERAUDIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE CHARLES DE GAULLE, débutant 4, finissant 999, côté Les 2 - PLACE DE MILAN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE PIERRE RENAUD, débutant 2, finissant 2, côté Les 2 - RUE DE BONNEL, débutant 81, finissant 199, côté Impair - RUE DE BONNEL, débutant 82, finissant 108, côté Pair - RUE DES CUIRASSIERS, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE DESAIX, débutant 14, finissant 998, côté Pair - RUE DESAIX, débutant 15, finissant 999, côté Impair - RUE DOCTEUR BOUCHUT, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE DOCTEUR BOUCHUT, débutant 22, finissant 998, côté Pair - RUE GARIBALDI, débutant 135, finissant 173, côté Impair - RUE MASSENA, débutant 121, finissant 999, côté Impair - RUE MASSENA, débutant 130, finissant 998, côté Pair - RUE NEY, débutant 109, finissant 999, côté Impair - RUE NEY, débutant 110, finissant 998, côté Pair - RUE PAUL BERT, débutant 155, finissant 179, côté Impair - RUE SERVIENT, débutant 102, finissant 998, côté Pair - RUE SERVIENT, débutant 121, finissant 999, côté Impair - RUE TETE D OR, débutant 123, finissant 999, côté Impair -	3ème	Lyon Nord
3e	305	GROUPE SCOLAIRE PAINLEVÉ	36 rue Chaponnay	AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 60, finissant 76, côté Pair - COURS DE LA LIBERTE, débutant 1, finissant 27, côté Impair - COURS DE LA LIBERTE, débutant 2, finissant 10, côté Pair - COURS LAFAYETTE, débutant 2, finissant 28, côté Pair - IMPASSE RABELAIS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PONT LAFAYETTE, débutant 0, finissant 999, côté Les 2 - QUAI VICTOR AUGAGNEUR, débutant 1, finissant 5, côté Impair - QUAI VICTOR AUGAGNEUR, débutant 2, finissant 4, côté Pair - RUE DE BONNEL, débutant 1, finissant 25, côté Impair - RUE MOLIERE, débutant 58, finissant 998, côté Pair - RUE MOLIERE, débutant 63, finissant 999, côté Impair - RUE PIERRE CORNEILLE, débutant 68, finissant 98, côté Pair - RUE PIERRE CORNEILLE, débutant 77, finissant 113, côté Impair - RUE RABELAIS, débutant 1, finissant 21, côté Impair - RUE RABELAIS, débutant 2, finissant 30, côté Pair - SQUARE JUSSIEU, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	3ème	Lyon Nord
3e	306	GROUPE SCOLAIRE PAINLEVÉ	36 rue Chaponnay	AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 78, finissant 98, côté Pair - COURS DE LA LIBERTE, débutant 12, finissant 36, côté Pair - COURS DE LA LIBERTE, débutant 29, finissant 39, côté Impair - JARDIN GENERAL CHARLES DELESTRAINT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PONT WILSON, débutant 1, finissant 1, côté Impair - PONT WILSON, débutant 2, finissant 2, côté Pair - QUAI VICTOR AUGAGNEUR, débutant 6, finissant 18, côté Pair - QUAI VICTOR AUGAGNEUR, débutant 7, finissant 17, côté Impair - RUE COMMANDANT DUBOIS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE BONNEL, débutant 2, finissant 24, côté Pair - RUE DE LA PART DIEU, débutant 1, finissant 53, côté Impair - RUE DE SEVIGNE, débutant 1, finissant 7, côté Impair - RUE DE SEVIGNE, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE DUNOIR, débutant 1, finissant 7, côté Impair - RUE DUNOIR, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE PIERRE CORNEILLE, débutant 100, finissant 130, côté Pair - RUE PIERRE CORNEILLE, débutant 115, finissant 141, côté Impair - RUE PRAVAZ, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SERVIENT, débutant 1, finissant 43, côté Impair - RUE SERVIENT, débutant 2, finissant 48, côté Pair -	3ème	Lyon Nord

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
3e	307	GROUPE SCOLAIRE PAINLEVÉ	3 bis rue Pierre Bourdan	COURS DE LA LIBERTE, débutant 38, finissant 998, côté Pair - COURS GAMBETTA, débutant 1, finissant 13, côté Impair - PLACE ANTONIN JUTARD, débutant 1, finissant 999, côté Impair - PLACE ANTONIN JUTARD, débutant 2, finissant 998, côté Pair - PONT DE LA GUILLOTIERE, débutant 0, finissant 999, côté Les 2 - QUAI VICTOR AUGAGNEUR, débutant 19, finissant 999, côté Impair - QUAI VICTOR AUGAGNEUR, débutant 20, finissant 998, côté Pair - RUE AIME COLLOMB, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE CHAPONNAY, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE CHAPONNAY, débutant 2, finissant 14, côté Pair - RUE DE LA PART DIEU, débutant 2, finissant 18, côté Pair - RUE DE LA VICTOIRE, débutant 1, finissant 299, côté Les 2 - RUE JEAN LABRIVE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MARIUS AUDOUIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MAZENOD, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE MAZENOD, débutant 2, finissant 18, côté Pair - RUE MONTEBELLO, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MORTIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	3ème	Lyon Nord
3e	308	GROUPE SCOLAIRE PAINLEVÉ	3 bis rue Pierre Bourdan	AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 100, finissant 132, côté Pair - COURS DE LA LIBERTE, débutant 41, finissant 999, côté Impair - PLACE DJIBRAEL BAHADOURIAN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE GABRIEL PERI, débutant 1, finissant 1, côté Impair - PLACE GABRIEL PERI, débutant 2, finissant 2, côté Pair - PLACE PIERRE SIMON BALLANCHE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - PLACE PIERRE SIMON BALLANCHE, débutant 2, finissant 2, côté Pair - RUE CHAPONNAY, débutant 15, finissant 55, côté Impair - RUE CHAPONNAY, débutant 16, finissant 56, côté Pair - RUE DE LEPEE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE LA PART DIEU, débutant 20, finissant 54, côté Pair - RUE DE SEVIGNE, débutant 9, finissant 999, côté Impair - RUE DE SEVIGNE, débutant 10, finissant 998, côté Pair - RUE DUPHOT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE GUTENBERG, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MARGINAN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MAZENOD, débutant 13, finissant 59, côté Impair - RUE MAZENOD, débutant 20, finissant 64, côté Pair - RUE MONCEY, débutant 1, finissant 49, côté Impair - RUE MONCEY, débutant 30, finissant 50, côté Pair - RUE PAUL BERT, débutant 35, finissant 35, côté Impair - RUE PIERRE BOURDAN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE PIERRE CORNEILLE, débutant 132, finissant 998, côté Pair - RUE PIERRE CORNEILLE, débutant 143, finissant 999, côté Impair - RUE SAINT JACQUES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE TURENNE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE VILLEROY, débutant 1, finissant 37, côté Impair - RUE VILLEROY, débutant 2, finissant 24, côté Pair -	3ème	Lyon Nord
3e	309	GROUPE SCOLAIRE PAINLEVÉ	3 bis rue Pierre Bourdan	AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 134, finissant 998, côté Pair - AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 141, finissant 999, côté Impair - COURS GAMBETTA, débutant 15, finissant 49, côté Impair - PLACE GABRIEL PERI, débutant 3, finissant 3, côté Impair - PLACE PIERRE SIMON BALLANCHE, débutant 4, finissant 998, côté Pair - RUE AUGUSTE LACROIX, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE BONNEFOI, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE COMMANDANT FUZIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE L HUMILITE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MONCEY, débutant 2, finissant 28, côté Pair - RUE PAUL BERT, débutant 1, finissant 33, côté Impair - RUE PAUL BERT, débutant 2, finissant 30, côté Pair - RUE VENDOME, débutant 278, finissant 998, côté Pair - RUE VILLEROY, débutant 26, finissant 58, côté Pair -	3ème	Lyon Nord
3e	310	ECOLE MATERNELLE ST EXUPÉRY	59 rue de la Part Dieu	AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 117, finissant 135, côté Impair - PLACE VOLTAIRE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE CHAPONNAY, débutant 58, finissant 108, côté Pair - RUE CLOS SUIPHON, débutant 10, finissant 16, côté Pair - RUE DE CREQUI, débutant 192, finissant 214, côté Pair - RUE DE CREQUI, débutant 217, finissant 233, côté Impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 241, finissant 245, côté Impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 248, finissant 266, côté Pair - RUE EDISON, débutant 1, finissant 21, finissant 28, côté Pair - RUE EDISON, débutant 2, finissant 28, côté Pair - RUE PAUL BERT, débutant 37, finissant 73, côté Impair - RUE VAUDREY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE VENDOME, débutant 215, finissant 239, côté Impair - RUE VENDOME, débutant 242, finissant 266, côté Pair - RUE VERLET HANUS, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE VERLET HANUS, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE VOLTAIRE, débutant 34, finissant 56, côté Pair - RUE VOLTAIRE, débutant 41, finissant 61, côté Impair -	3ème	Lyon Nord
3e	311	ECOLE MATERNELLE ST EXUPÉRY	59 rue de la Part Dieu	AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 81, finissant 115, côté Impair - PLACE EUGENE VARLIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE GUICHARD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE CHAPONNAY, débutant 57, finissant 109, côté Impair - RUE CLOS SUIPHON, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE DE CREQUI, débutant 170, finissant 190, côté Pair - RUE DE CREQUI, débutant 197, finissant 215, côté Impair - RUE DE LA PART DIEU, débutant 55, finissant 87, côté Impair - RUE DE LA PART DIEU, débutant 56, finissant 82, côté Pair - RUE DUGUESCLIN, débutant 220, finissant 246, côté Pair - RUE DUGUESCLIN, débutant 223, finissant 239, côté Impair - RUE DUNOIR, débutant 8, finissant 36, côté Pair - RUE FRANCOIS GARCIN, débutant 24, finissant 998, côté Pair - RUE MAZENOD, débutant 61, finissant 93, côté Impair - RUE MAZENOD, débutant 66, finissant 110, côté Pair - RUE MONCEY, débutant 51, finissant 77, côté Impair - RUE MONCEY, débutant 56, finissant 104, côté Pair - RUE SERVIENT, débutant 45, finissant 65, côté Impair - RUE SERVIENT, débutant 50, finissant 82, côté Pair - RUE VENDOME, débutant 187, finissant 213, côté Impair - RUE VENDOME, débutant 204, finissant 240, côté Pair - RUE VOLTAIRE, débutant 1, finissant 39, côté Impair - RUE VOLTAIRE, débutant 2, finissant 32, côté Pair -	3ème	Lyon Nord
3e	312	ECOLE MATERNELLE ETIENNE DOLET	7 rue Etienne Dolet	AVENUE FELIX FAURE, débutant 19, finissant 55, côté Impair - AVENUE FELIX FAURE, débutant 36, finissant 58, côté Pair - COURS GAMBETTA, débutant 59, finissant 79, côté Impair - PLACE ARISTIDE BRIAND, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ANDRE PHILIP, débutant 300, finissant 332, côté Pair - RUE ANDRE PHILIP, débutant 321, finissant 325, côté Impair - RUE DE L'ABONDANCE, débutant 2, finissant 36, côté Pair - RUE DUGUESCLIN, débutant 299, finissant 305, côté Impair - RUE GARIBALDI, débutant 253, finissant 261, côté Impair - RUE GARIBALDI, débutant 270, finissant 290, côté Pair - RUE LEON JOUHAUX, débutant 80, finissant 998, côté Pair - RUE RACHAIS, débutant 13, finissant 23, côté Impair - RUE RACHAIS, débutant 24, finissant 28, côté Pair -	3ème	Lyon Nord
3e	313	ECOLE MATERNELLE ETIENNE DOLET	7 rue Etienne Dolet	PASSAGE BIETRIX, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE DU LAC, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ANDRE PHILIP, débutant 218, finissant 250, côté Pair - RUE ANDRE PHILIP, débutant 231, finissant 263, côté Impair - RUE CHAPONNAY, débutant 110, finissant 998, côté Pair - RUE CHAPONNAY, débutant 111, finissant 999, côté Impair - RUE CLOS SUIPHON, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE DES CURASSIERS, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE DESAIX, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE DESAIX, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE DOCTEUR BOUCHUT, débutant 2, finissant 20, côté Pair - RUE DU LAC, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE DU LAC, débutant 2, finissant 28, côté Pair - RUE ETIENNE DOLET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE GARIBALDI, débutant 175, finissant 217, côté Impair - RUE GARIBALDI, débutant 202, finissant 226, côté Pair - RUE MAZENOD, débutant 112, finissant 998, côté Pair - RUE PAUL BERT, débutant 81, finissant 153, côté Impair - RUE VERLET HANUS, débutant 17, finissant 999, côté Impair - RUE VERLET HANUS, débutant 20, finissant 998, côté Pair -	3ème	Lyon Nord
3e	314	GYMNASE MAZENOD	238 rue Duguesclin	COURS GAMBETTA, débutant 51, finissant 57, côté Impair - PLACE VICTOR BASCH, débutant 1, finissant 3, côté Impair - PLACE VICTOR BASCH, débutant 2, finissant 4, côté Pair - RUE ANDRE PHILIP, débutant 280, finissant 298, côté Pair - RUE D ARMENIE, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE D ARMENIE, débutant 2, finissant 36, côté Pair - RUE DE CREQUI, débutant 232, finissant 256, côté Pair - RUE DE CREQUI, débutant 263, finissant 275, côté Impair - RUE DE L'ABONDANCE, débutant 1, finissant 25, côté Impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 281, finissant 297, côté Impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 298, finissant 310, côté Pair - RUE VENDOME, débutant 253, finissant 999, côté Impair - RUE VILLEROY, débutant 60, finissant 68, côté Pair -	3ème	Lyon Nord

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
3e	315	GYMNASE MAZENOD	238 rue Duguesclin	RUE ANDRE PHILIP, débutant 252, finissant 278, côté Pair - RUE ANDRE PHILIP, débutant 265, finissant 319, côté Impair - RUE D ARMENIE, débutant 25, finissant 999, côté Impair - RUE D ARMENIE, débutant 38, finissant 998, côté Pair - RUE DE L ABONDANCE, débutant 27, finissant 35, côté Impair - RUE DES RANCY, débutant 22, finissant 40, côté Pair - RUE DES RANCY, débutant 23, finissant 37, côté Impair - RUE DU GAZOMETRE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE GARBALDI, débutant 228, finissant 268, côté Pair - RUE PAUL BERT, débutant 78, finissant 98, côté Pair - RUE SAINT AMOUR, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE VILLEROY, débutant 73, finissant 999, côté Impair - RUE VILLEROY, débutant 82, finissant 998, côté Pair -	3ème	Lyon Nord
3e	316	GROUPE SCOLAIRE LÉON JOUHAUX	32B rue Léon Jouhaux	PLACE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE L ABONDANCE, débutant 37, finissant 59, côté Impair - RUE DE LA BANNIERE, débutant 14, finissant 44, côté Pair - RUE DE LA RIZE, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE DE LA RIZE, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE DES RANCY, débutant 39, finissant 41, côté Impair - RUE DES RANCY, débutant 42, finissant 60, côté Pair - RUE DU LAC, débutant 27, finissant 51, côté Impair - RUE DU LAC, débutant 30, finissant 60, côté Pair - RUE DU PENSIONNAT, débutant 1, finissant 77, côté Impair - RUE DU PENSIONNAT, débutant 2, finissant 72, côté Pair - RUE GARBALDI, débutant 219, finissant 251, côté Impair - RUE LEON JOUHAUX, débutant 1, finissant 73, côté Impair - RUE LEON JOUHAUX, débutant 2, finissant 78, côté Pair - RUE PAUL BERT, débutant 100, finissant 120, côté Pair -	3ème	Lyon Nord
3e	317	HALLE DES SPORTS	91 boulevard Marius Vivier Merle	BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE, débutant 67, finissant 87, côté Impair - BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE, débutant 68, finissant 84, côté Pair - IMPASSE DU PENSIONNAT, débutant 1, finissant 999, côté Impair - PLACE DANTON, débutant 1, finissant 2, côté Les 2 - PLACE DANTON, débutant 8, finissant 998, côté Pair - PLACE PIERRE RENAUEL, débutant 1, finissant 999, côté Impair - PLACE PIERRE RENAUEL, débutant 4, finissant 998, côté Pair - RUE D ESSLING, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DANTON, débutant 1, finissant 21, côté Impair - RUE DANTON, débutant 2, finissant 20, côté Pair - RUE DE LA BANNIERE, débutant 1, finissant 27, côté Impair - RUE DE LA BANNIERE, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE DE LA RIZE, débutant 10, finissant 998, côté Pair - RUE DE LA RIZE, débutant 15, finissant 999, côté Impair - RUE DES RANCY, débutant 43, finissant 999, côté Impair - RUE DES RANCY, débutant 62, finissant 998, côté Pair - RUE DU LAC, débutant 15, finissant 25, côté Impair - RUE DU PENSIONNAT, débutant 79, finissant 999, côté Impair - RUE LAVOISIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE PAUL BERT, débutant 122, finissant 188, côté Pair -	3ème	Lyon Nord
3e	318	ECOLE AIMÉ CESAIRE	10 rue du Diapason	ALLEE DU PARC, débutant 2, finissant 998, côté Pair - AVENUE FELIX FAURE, débutant 57, finissant 65, côté Impair - AVENUE FELIX FAURE, débutant 60, finissant 70, côté Pair - AVENUE JULES JUSSERAND, débutant 1, finissant 999, côté Impair - AVENUE JULES JUSSERAND, débutant 2, finissant 998, côté Pair - COURS GAMBETTA, débutant 81, finissant 119, côté Impair - PLACE BIR HAKEIM, débutant 3, finissant 999, côté Impair - PLACE BIR HAKEIM, débutant 4, finissant 998, côté Pair - RUE DE L ABBE BOISARD, débutant 25, finissant 25, côté Impair - RUE DE L ABONDANCE, débutant 38, finissant 44, côté Pair - RUE DU DIAPASON, débutant 1, finissant 7, côté Impair - RUE DU DIAPASON, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE DU LAC, débutant 62, finissant 998, côté Pair - RUE GARBALDI, débutant 263, finissant 277, côté Impair - RUE JULIEN DUVIVIER, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE LEON JOUHAUX, débutant 75, finissant 999, côté Impair - RUE PROFESSEUR RENE GUILLET, débutant 16, finissant 998, côté Pair - RUE RACHAIS, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE RACHAIS, débutant 2, finissant 22, côté Pair -	3ème	Lyon Nord
3e	319	GROUPE SCOLAIRE A. CHARIAL	25 rue Antoine Charial	AVENUE GEORGES POMPIDOU, débutant 5, finissant 23, côté Impair - COURS LAFAYETTE, débutant 202, finissant 240, côté Pair - PLACE DE FRANCFORT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE DE LA VILLETTE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE BELLECOMBE, débutant 90, finissant 998, côté Pair - RUE BELLECOMBE, débutant 93, finissant 999, côté Impair - RUE CELLARD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE D AUBIGNY, débutant 1, finissant 23, côté Impair - RUE D AUBIGNY, débutant 2, finissant 28, côté Pair - RUE DE BONNEL, débutant 110, finissant 998, côté Pair - RUE DE BONNEL, débutant 201, finissant 999, côté Impair - RUE DE LA VILLETTE, débutant 1, finissant 63, côté Impair - RUE DE LA VILLETTE, débutant 2, finissant 64, côté Pair - RUE DU REVE D OR, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DU SUD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE GANDOLIERE, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE MAURICE FLANDIN, débutant 1, finissant 33, côté Impair - RUE MAURICE FLANDIN, débutant 2, finissant 60, côté Pair - RUE MERCIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE PIERRE REGIS FOULLER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE RIBOUD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SAINT ANTOINE, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE SAINT ANTOINE, débutant 2, finissant 20, côté Pair - RUE TERNOIS, débutant 2, finissant 998, côté Pair -	4ème	Lyon Est
3e	320	GROUPE SCOLAIRE A. CHARIAL	25 rue Antoine Charial	AVENUE GEORGES POMPIDOU, débutant 2, finissant 34, côté Pair - IMPASSE DE L ORDRE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE SAINTE ANNE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ANTOINE CHARIAL, débutant 1, finissant 39, côté Impair - RUE ANTOINE CHARIAL, débutant 22, finissant 70, côté Pair - RUE BARABAN, débutant 111, finissant 125, côté Impair - RUE BARABAN, débutant 112, finissant 132, côté Pair - RUE DE LA VILLETTE, débutant 65, finissant 999, côté Impair - RUE DE LA VILLETTE, débutant 66, finissant 998, côté Pair - RUE ETIENNE RICHERAND, débutant 56, finissant 998, côté Pair - RUE ETIENNE RICHERAND, débutant 71, finissant 999, côté Impair - RUE GABILLOT, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE MAURICE FLANDIN, débutant 35, finissant 35, côté Impair - RUE MAURICE FLANDIN, débutant 62, finissant 82, côté Pair - RUE PAUL BERT, débutant 181, finissant 209, côté Impair - RUE PAUL BERT, débutant 235, finissant 265, côté Impair - RUE TURBIL, débutant 2, finissant 20, côté Pair -	4ème	Lyon Est
3e	321	GROUPE SCOLAIRE A. CHARIAL	25 rue Antoine Charial	AVENUE GEORGES POMPIDOU, débutant 25, finissant 43, côté Impair - RUE BARABAN, débutant 58, finissant 88, côté Pair - RUE D AUBIGNY, débutant 25, finissant 37, côté Impair - RUE D AUBIGNY, débutant 30, finissant 38, côté Pair - RUE DES PETITES SOEURS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ETIENNE RICHERAND, débutant 10, finissant 54, côté Pair - RUE ETIENNE RICHERAND, débutant 39, finissant 53, côté Impair - RUE GANDOLIERE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE ROPOSTE, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE SAINT ANTOINE, débutant 22, finissant 34, côté Pair - RUE TERNOIS, débutant 1, finissant 999, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	322	ECOLE MATERNELLE L. MOURGUET	13 rue des Petites Soeurs	IMPASSE MEUNIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE BARABAN, débutant 30, finissant 56, côté Pair - RUE BARABAN, débutant 43, finissant 55, côté Impair - RUE CLAUDIUS PIONCHON, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE CLAUDIUS PIONCHON, débutant 2, finissant 10, côté Pair - RUE D AUBIGNY, débutant 39, finissant 999, côté Impair - RUE D AUBIGNY, débutant 40, finissant 998, côté Pair - RUE ETIENNE RICHERAND, débutant 13, finissant 37, côté Impair - RUE ROPOSTE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE SAINT ANTOINE, débutant 36, finissant 40, côté Pair - RUE SAINT SIDOINE, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE SAINT VICTORIEN, débutant 1, finissant 999, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	323	ECOLE MATERNELLE L. MOURGUET	13 rue des Petites Soeurs	COURS LAFAYETTE, débutant 242, finissant 998, côté Pair - IMPASSE SAINT VICTORIEN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE BARABAN, débutant 26, finissant 28, côté Pair - RUE BARABAN, débutant 27, finissant 41, côté Impair - RUE BELLECOMBE, débutant 85, finissant 91, côté Impair - RUE DE LA CONVENTION, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DU MILIEU, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DU 24 FEVRIER 1848, débutant 4, finissant 998, côté Pair - RUE ETIENNE RICHERAND, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE ETIENNE RICHERAND, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE SAINT ANTOINE, débutant 13, finissant 999, côté Impair - RUE SAINT ANTOINE, débutant 42, finissant 998, côté Pair - RUE SAINT SIDOINE, débutant 1, finissant 999, côté Impair -	4ème	Lyon Est

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
3e	324	GROUPE SCOLAIRE A. CHARIAL	31 rue Antoine Charial	AVENUE GEORGES POMPIDOU, débutant 45, finissant 99, côté Impair - PLACE DE LA FERRANDIERE, débutant 1, finissant 5, côté Les 2 - RUE BARABAN, débutant 57, finissant 87, côté Impair - RUE CLAUDIUS PIONCHON, débutant 12, finissant 30, côté Pair - RUE LOUIS JASSERON, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE SAINT VICTORIEN, débutant 2, finissant 20, côté Pair -	4ème	Lyon Est
3e	325	GROUPE SCOLAIRE A. CHARIAL	31 rue Antoine Charial	AVENUE FELIX FAURE, débutant 111, finissant 159, côté Impair - AVENUE LACASSAGNE, débutant 1, finissant 11, côté Impair - AVENUE LACASSAGNE, débutant 2, finissant 28, côté Pair - IMPASSE MILLON, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE ANTOINE CHARIAL, débutant 2, finissant 20, côté Pair - RUE GABILLON, débutant 2, finissant 99, côté Pair - RUE GENERAL MOUTON DUVERNET, débutant 21, finissant 99, côté Impair - RUE GENERAL MOUTON DUVERNET, débutant 22, finissant 99, côté Pair - RUE KIMMERLING, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE MAURICE FLANDIN, débutant 37, finissant 53, côté Impair - RUE MAURICE FLANDIN, débutant 55, finissant 99, côté Impair - RUE MAURICE FLANDIN, débutant 84, finissant 99, côté Pair - RUE MOISSONNIER, débutant 2, finissant 99, côté Pair - RUE PAUL BERT, débutant 190, finissant 202, côté Pair - RUE PAUL BERT, débutant 204, finissant 220, côté Pair - RUE PAUL BERT, débutant 211, finissant 233, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	326	ECOLE PRIMAIRE MEYNIS	8 rue Meynis	AVENUE FELIX FAURE, débutant 171, finissant 189, côté Impair - PASSAGE MEYNIS, débutant 2, finissant 99, côté Pair - RUE ANTOINE CHARIAL, débutant 72, finissant 114, côté Pair - RUE MEYNIS, débutant 2, finissant 99, côté Pair - RUE PAUL BERT, débutant 258, finissant 290, côté Pair - RUE PAUL BERT, débutant 267, finissant 301, côté Impair - RUE TURBIL, débutant 1, finissant 99, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	327	ECOLE PRIMAIRE MEYNIS	8 rue Meynis	AVENUE FELIX FAURE, débutant 191, finissant 99, côté Impair - PASSAGE MEYNIS, débutant 1, finissant 99, côté Impair - PETITE RUE SAINT EUSEBE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE ANTOINE CHARIAL, débutant 116, finissant 99, côté Pair - RUE ANTOINE CHARIAL, débutant 149, finissant 99, côté Impair - RUE DE L'ESPERANCE, débutant 7, finissant 99, côté Impair - RUE DE L'ESPERANCE, débutant 18, finissant 99, côté Pair - RUE FREDERIC MISTRAL, débutant 6, finissant 99, côté Pair - RUE MEYNIS, débutant 1, finissant 99, côté Impair - RUE PAUL BERT, débutant 292, finissant 99, côté Pair - RUE PAUL BERT, débutant 303, finissant 99, côté Impair - RUE SAINT EUSEBE, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE SAINT EUSEBE, débutant 2, finissant 10, côté Pair - RUE SAINTE ANNE DE BARABAN, débutant 56, finissant 99, côté Pair -	4ème	Lyon Est
3e	328	ECOLE PRIMAIRE MEYNIS	8 rue Meynis	AVENUE FELIX FAURE, débutant 166, finissant 99, côté Pair - PLACE DES MAISONS NEUVES, débutant 1, finissant 3, côté Impair - RUE CARRY, débutant 1, finissant 99, côté Impair - RUE CARRY, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE DAVID, débutant 1, finissant 5, côté Impair - RUE DE LA METALLURGIE, débutant 1, finissant 99, côté Impair - RUE DU DAUPHINE, débutant 95, finissant 99, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	329	GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE	13 rue Jules Verne	IMPASSE DE LA RUCHE, débutant 1, finissant 99, côté Impair - IMPASSE LACOMBE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - PASSAGE DOCTEUR VAILLANT, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - ROUTE DE GENAS, débutant 2, finissant 26, côté Pair - RUE BELLICARD, débutant 2, finissant 99, côté Pair - RUE DE L'EST, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE DOCTEUR VAILLANT, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE DU DAUPHINE, débutant 124, finissant 99, côté Pair - RUE FELIX, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE FEUILLAT, débutant 1, finissant 31, côté Impair - RUE FEUILLAT, débutant 2, finissant 14, côté Pair - RUE GRIE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE JEANNE D'ARC, débutant 13, finissant 21, côté Impair - RUE VILLEBOIS MAREUIL, débutant 1, finissant 99, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	330	GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE	13 rue Jules Verne	AVENUE LACASSAGNE, débutant 53, finissant 109, côté Impair - IMPASSE JEANNE D'ARC, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - PASSAGE FEUILLAT, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE DOCTEUR PAUL DIDAY, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE DOMREMY, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE FEUILLAT, débutant 16, finissant 42, côté Pair - RUE JEANNE D'ARC, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE JEANNE D'ARC, débutant 2, finissant 20, côté Pair -	4ème	Lyon Est
3e	331	GYMNASE ANSELME	14 rue Antoinette	AVENUE DES ACACIAS, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - IMPASSE DU SABLON, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - IMPASSE LAURENCY, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - IMPASSE MAGNAUDI, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - IMPASSE MOREL, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - IMPASSE VICTOR HUGO, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - PLACE ANTOINE GALLAY, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - PLACE DES POILLUS, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - ROUTE DE GENAS, débutant 28, finissant 88, côté Pair - RUE BELLICARD, débutant 1, finissant 99, côté Impair - RUE CLAUDIUS PENET, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE CYRANO, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE DE L'EST, débutant 2, finissant 99, côté Pair - RUE JEANNE D'ARC, débutant 23, finissant 65, côté Impair - RUE SAINT ISIDORE, débutant 2, finissant 38, côté Pair -	4ème	Lyon Est
3e	332	GYMNASE ANSELME	14 rue Antoinette	AVENUE DU CHATEAU, débutant 37, finissant 99, côté Impair - AVENUE DU CHATEAU, débutant 46, finissant 99, côté Pair - COURS DOCTEUR LONG, débutant 70, finissant 138, côté Pair - COURS DOCTEUR LONG, débutant 93, finissant 111, côté Impair - COURS EUGENIE, débutant 1, finissant 5, côté Impair - COURS EUGENIE, débutant 2, finissant 16, côté Pair - PLACE DU CHATEAU, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE CAMILLE, débutant 36, finissant 48, côté Pair - RUE CAMILLE, débutant 37, finissant 59, côté Impair - RUE CHARLES RICHARD, débutant 19, finissant 99, côté Impair - RUE CHARLES RICHARD, débutant 42, finissant 99, côté Pair - RUE COMMANDANT MARCHAND, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE DE LA BALME, débutant 37, finissant 61, côté Impair - RUE DES AUBEPINS, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE DES CERISIERS, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE DES SPORTS, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE FERDINAND BUISSON, débutant 51, finissant 101, côté Impair - RUE FERDINAND BUISSON, débutant 86, finissant 102, côté Pair - RUE JULIEN, débutant 18, finissant 26, côté Pair - RUE LOUIS, débutant 24, finissant 58, côté Pair - RUE LOUIS, débutant 43, finissant 49, côté Impair - RUE LOUISE, débutant 17, finissant 99, côté Impair - RUE SAINTE MARIE, débutant 16, finissant 38, côté Pair -	4ème	Lyon Est
3e	333	GYMNASE ANSELME	14 rue Antoinette	COURS DOCTEUR LONG, débutant 113, finissant 159, côté Impair - COURS RICHARD VITTON, débutant 33, finissant 73, côté Impair - COURS RICHARD VITTON, débutant 42, finissant 74, côté Pair - PLACE ANTOINETTE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - PLACE RONDE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - PLACE SAINT CHARLES, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - ROUTE DE GENAS, débutant 132, finissant 182, côté Pair - RUE ANTOINETTE, débutant 26, finissant 99, côté Pair - RUE CAMILLE, débutant 1, finissant 35, côté Impair - RUE CAMILLE, débutant 8, finissant 34, côté Pair - RUE DE LEGLISE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE JULIEN, débutant 27, finissant 99, côté Impair - RUE JULIEN, débutant 28, finissant 99, côté Pair - RUE LOUIS, débutant 11, finissant 41, côté Impair - RUE SAINT CHARLES, débutant 2, finissant 99, côté Pair - RUE SAINTE MARIE, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE SAINTE MARIE, débutant 2, finissant 14, côté Pair -	4ème	Lyon Est

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
3e	334	GYMNASE ANSELME	14 rue Antoinette	BOULEVARD PINEL, débutant 1, finissant 43, côté Impair - BOULEVARD PINEL, débutant 2, finissant 34, côté Pair - COURS DOCTEUR LONG, débutant 140, finissant 998, côté Pair - COURS DOCTEUR LONG, débutant 161, finissant 999, côté Impair - COURS RICHARD VITTON, débutant 75, finissant 999, côté Impair - COURS RICHARD VITTON, débutant 76, finissant 998, côté Pair - PLACE CHARLES DUFRANE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE KIMMERLING, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - ROUTE DE GENAS, débutant 184, finissant 998, côté Pair - RUE BELLEVUE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE CAMILLE, débutant 61, finissant 999, côté Impair - RUE DE LA BALME, débutant 42, finissant 998, côté Pair - RUE DE LA BALME, débutant 63, finissant 999, côté Impair - RUE DE LA CAILLE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DU VINATIER, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE FERDINAND BUISSON, débutant 103, finissant 999, côté Impair - RUE FERDINAND BUISSON, débutant 104, finissant 998, côté Pair - RUE GELAS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE PIERRE BONNAUD, débutant 45, finissant 999, côté Impair - RUE SAINT CHARLES, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE SAINTE MARIE, débutant 13, finissant 999, côté Impair - RUE SAINTE MARIE, débutant 40, finissant 998, côté Pair -	4ème	Lyon Est
3e	335	G.S. CONDOCET ECOLE PRIMAIRE	37 rue Jules Massenet	AVENUE LACASSAGNE, débutant 170, finissant 998, côté Pair - AVENUE LACASSAGNE, débutant 223, finissant 999, côté Impair - BOULEVARD PINEL, débutant 36, finissant 90, côté Pair - IMPASSE DURET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - IMPASSE POMMIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE JULES HOTTIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ALFRED DE MUSSET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ALFRED DE VIGNY, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE ANDRÉ CHENIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ANTOINE LAVIOLETTE, débutant 19, finissant 999, côté Impair - RUE ANTOINE LAVIOLETTE, débutant 24, finissant 998, côté Pair - RUE BELLEVUE, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE CHAMBOVET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE CHEVALIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE CLAUDE FARRERE, débutant 35, finissant 999, côté Impair - RUE COIGNET, débutant 24, finissant 998, côté Pair - RUE COIGNET, débutant 31, finissant 999, côté Impair - RUE DES MOBILES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DES PEUPLIERS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE FRANCOIS VILLON, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE JULES MASSENET, débutant 21, finissant 999, côté Impair - RUE JULES MASSENET, débutant 22, finissant 998, côté Pair - RUE MONTAIGNE, débutant 1, finissant 19, côté Impair - RUE MONTAIGNE, débutant 2, finissant 22, côté Pair - RUE PASCAL, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE PASCAL, débutant 2, finissant 10, côté Pair - RUE PAUL BOURDE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE PIERRE BONNAUD, débutant 34, finissant 998, côté Pair - RUE TRARIEUX, débutant 92, finissant 998, côté Pair - RUE TRARIEUX, débutant 103, finissant 999, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	336	G.S. CONDOCET ECOLE PRIMAIRE	37 rue Jules Massenet	AVENUE ESQUIROL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - AVENUE LACASSAGNE, débutant 152, finissant 168, côté Pair - AVENUE ROCKEFELLER, débutant 35, finissant 999, côté Impair - BOULEVARD PINEL, débutant 92, finissant 118, côté Pair - COURS EUGENIE, débutant 47, finissant 999, côté Impair - COURS EUGENIE, débutant 54, finissant 998, côté Pair - PLACE CLAUDIA, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE CLAUDE FARRERE, débutant 1, finissant 33, côté Impair - RUE CLAUDE FARRERE, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE COIGNET, débutant 1, finissant 29, côté Impair - RUE COIGNET, débutant 2, finissant 22, côté Pair - RUE FRANCOIS VILLON, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE FRANCOIS VILLON, débutant 17, finissant 999, côté Impair - RUE GUSTAVE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE JULES MICHELET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MARTIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MONTAIGNE, débutant 21, finissant 999, côté Impair - RUE MONTAIGNE, débutant 24, finissant 998, côté Pair - RUE PASCAL, débutant 11, finissant 999, côté Impair - RUE PASCAL, débutant 12, finissant 998, côté Pair - RUE PIPEROUX, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE TRARIEUX, débutant 70, finissant 90, côté Pair - RUE TRARIEUX, débutant 81, finissant 87, côté Impair - RUE VIALA, débutant 23, finissant 999, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	337	ECOLE MATERNELLE VIALA	3 rue Viala	AVENUE LACASSAGNE, débutant 177, finissant 221, côté Impair - COURS EUGENIE, débutant 7, finissant 45, côté Impair - COURS EUGENIE, débutant 18, finissant 50, côté Pair - IMPASSE CHARLES LINDBERGH, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ALFRED DE VIGNY, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE ANTOINE LAVIOLETTE, débutant 1, finissant 17, côté Impair - RUE ANTOINE LAVIOLETTE, débutant 2, finissant 22, côté Pair - RUE CAMILLE, débutant 50, finissant 998, côté Pair - RUE CONSTANT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE LA BALME, débutant 1, finissant 35, côté Impair - RUE DE LA BALME, débutant 2, finissant 40, côté Pair - RUE FERDINAND BUISSON, débutant 2, finissant 84, côté Pair - RUE JEAN MARC BERNARD, débutant 1, finissant 21, côté Impair - RUE JEAN MARC BERNARD, débutant 2, finissant 28, côté Pair - RUE JULES MASSENET, débutant 1, finissant 19, côté Impair - RUE JULES MASSENET, débutant 2, finissant 20, côté Pair - RUE LOUIS, débutant 51, finissant 999, côté Impair - RUE LOUIS, débutant 60, finissant 998, côté Pair - RUE PIERRE BONNAUD, débutant 1, finissant 43, côté Impair - RUE PIERRE BONNAUD, débutant 2, finissant 32, côté Pair - RUE TRARIEUX, débutant 89, finissant 101, côté Impair - RUE VIALA, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE VIALA, débutant 2, finissant 22, côté Pair -	4ème	Lyon Est
3e	338	ECOLE LOUISE	16 rue Louise	AVENUE LACASSAGNE, débutant 88, finissant 150, côté Pair - AVENUE LACASSAGNE, débutant 143, finissant 149, côté Impair - AVENUE ROCKEFELLER, débutant 1, finissant 33, côté Impair - COURS EUGENIE, débutant 52, finissant 52, côté Pair - PLACE D ARSONVAL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE AMIRAL COURBET, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE BONNEFOND, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE GERMAIN DAVID, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE JEAN BART, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE JEAN MARC BERNARD, débutant 23, finissant 999, côté Impair - RUE JEAN MARC BERNARD, débutant 30, finissant 998, côté Pair - RUE JEAN QUITOUT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE LAMARTINE, débutant 21, finissant 999, côté Impair - RUE OMER LOUIS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE PROFESSEUR FLORENCE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE PROFESSEUR FLORENCE, débutant 2, finissant 22, côté Pair - RUE PROFESSEUR ROCHAIX, débutant 1, finissant 23, côté Impair - RUE ROUX SOIGNAT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE TRARIEUX, débutant 20, finissant 68, côté Pair - RUE TRARIEUX, débutant 21, finissant 79, côté Impair - RUE VIALA, débutant 17, finissant 21, côté Impair - RUE VIALA, débutant 24, finissant 998, côté Pair -	4ème	Lyon Est
3e	339	ESPACE ELSA TRIOLET	53 rue Charles Richard	AVENUE LACASSAGNE, débutant 111, finissant 141, côté Impair - AVENUE LACASSAGNE, débutant 151, finissant 157, côté Impair - COURS DOCTEUR LONG, débutant 1, finissant 47, côté Impair - IMPASSE LAMARTINE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE AMIRAL COURBET, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE AMIRAL COURBET, débutant 15, finissant 999, côté Impair - RUE BONNEFOND, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE FEUILLAT, débutant 31b, finissant 35, côté Impair - RUE JEAN CARDONA, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE JEANNE D ARC, débutant 22, finissant 68, côté Pair - RUE JULES VERNE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE LAMARTINE, débutant 1, finissant 19, côté Impair - RUE LAMARTINE, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE SAINT ISIDORE, débutant 40, finissant 998, côté Pair - RUE SAINT ISIDORE, débutant 43, finissant 999, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	340	GYMNASE DE L'ECOLE REBATEL	29 rue Docteur Rebatel	AVENUE LACASSAGNE, débutant 78, finissant 86, côté Pair - COURS ALBERT THOMAS, débutant 131, finissant 999, côté Impair - IMPASSE ALEXANDRE AUJAS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE BALTHAZAR, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE FELIX ROLLET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE FEUILLAT, débutant 37, finissant 63, côté Impair - RUE GERMAIN DAVID, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE PROFESSEUR FLORENCE, débutant 24, finissant 998, côté Pair - RUE PROFESSEUR ROCHAIX, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE PROFESSEUR ROCHAIX, débutant 25, finissant 999, côté Impair - RUE RENE ET MARGUERITE PELLET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE TRARIEUX, débutant 1, finissant 19, côté Impair - RUE TRARIEUX, débutant 2, finissant 18, côté Pair -	4ème	Lyon Est

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
3e	341	GYMNASÉ DE L'ÉCOLE REBATEL	29 rue Docteur Rebatel	COURS ALBERT THOMAS, débutant 77, finissant 115, côté Impair - RUE DE L HARMONIE, débutant 2, finissant 14, côté Pair - RUE DOCTEUR BONHOMME, débutant 2, finissant 24, côté Pair - RUE DOCTEUR REBATEL, débutant 25, finissant 999, côté Impair - RUE DOCTEUR REBATEL, débutant 30b, finissant 998, côté Pair - RUE GUILLOU, débutant 16, finissant 998, côté Pair - RUE GUILLOU, débutant 33, finissant 999, côté Impair - RUE PAUL SISLEY, débutant 29, finissant 43, côté Impair - RUE PROFESSEUR PAUL SISLEY, débutant 34, finissant 46, côté Pair - RUE SAINT MARC, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE SAINT MAXIMIN, débutant 27, finissant 43, côté Impair - RUE SAINT MAXIMIN, débutant 28, finissant 50, côté Pair - RUE VILLON, débutant 1, finissant 13, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	342	GROUPE SCOLAIRE NOVÉ JOSSERAND	4 passage Roger Bréchan	COURS ALBERT THOMAS, débutant 69, finissant 75, côté Impair - RUE DES DAHLIAS, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE GUILLOU, débutant 14, finissant 14, côté Pair - RUE GUILLOU, débutant 21, finissant 31, côté Impair - RUE PROFESSEUR PAUL SISLEY, débutant 29, finissant 43, côté Impair - RUE PROFESSEUR PAUL SISLEY, débutant 34, finissant 46, côté Pair - RUE SAINT MARC, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE SAINT MAXIMIN, débutant 27, finissant 43, côté Impair - RUE SAINT MAXIMIN, débutant 28, finissant 50, côté Pair - RUE VILLON, débutant 1, finissant 13, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	343	GROUPE SCOLAIRE NOVÉ JOSSERAND	4 passage Roger Bréchan	AVENUE LACASSAGNE, débutant 48, finissant 56, côté Pair - IMPASSE DES PINS, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE DE MONTBRILLANT, débutant 1, finissant 7, côté Impair - RUE DE MONTBRILLANT, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE DES DAHLIAS, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE DOCTEUR REBATEL, débutant 18, finissant 24, côté Pair - RUE DU DAUPHINE, débutant 78, finissant 84, côté Pair - RUE PROFESSEUR LOUIS ROCHE, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE PROFESSEUR PAUL SISLEY, débutant 1, finissant 27, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	344	GYMNASÉ DE L'ÉCOLE REBATEL	29 rue du Docteur Rebatel	AVENUE LACASSAGNE, débutant 58, finissant 76, côté Pair - IMPASSE DES PINS, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE BARA, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE MONTBRILLANT, débutant 9, finissant 999, côté Impair - RUE DES PREVOYANTS DE L'AVENIR, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DOCTEUR REBATEL, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE DOCTEUR REBATEL, débutant 2, finissant 16, côté Pair - RUE ELIE PARIS, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE FEUILLAT, débutant 44, finissant 46, côté Pair - RUE FIOL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE PROFESSEUR LOUIS ROCHE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - SQUARE JEAN REVERZY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	4ème	Lyon Est
3e	345	GROUPE SCOLAIRE NOVÉ JOSSERAND	7 passage Roger Bréchan	CHEMIN RAMPON, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - IMPASSE CLAUDE RAMPON, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PASSAGE ROGER BRÉCHAN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE MARC SEGUI, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ANDRÉ, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DU DAUPHINE, débutant 22, finissant 76, côté Pair - RUE PROFESSEUR PAUL SISLEY, débutant 2, finissant 26, côté Pair - RUE ROGER BRÉCHAN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SAINT PHILIPPE, débutant 1, finissant 999, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	346	GROUPE SCOLAIRE NOVÉ JOSSERAND	7 passage Roger Bréchan	COURS ALBERT THOMAS, débutant 1, finissant 29, côté Impair - RUE DU DAUPHINE, débutant 1, finissant 37, côté Impair - RUE DU DAUPHINE, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE GENERAL MOUTON DUVERNET, débutant 1, finissant 1, côté Impair - RUE JEAN RENOIR, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE JEANNE HACHETTE, débutant 2, finissant 40, côté Pair - RUE SAINT THEODORE, débutant 2, finissant 998, côté Pair -	4ème	Lyon Est
3e	347	CHÂTEAU SANS SOUCI	36 avenue Lacassagne	AVENUE FELIX FAURE, débutant 110, finissant 164, côté Pair - AVENUE LACASSAGNE, débutant 30, finissant 46, côté Pair - RUE DES CADETS DE LA FRANCE LIBRE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DU DAUPHINE, débutant 37b, finissant 69, côté Impair - RUE GENERAL MOUTON DUVERNET, débutant 2, finissant 20, côté Pair - RUE GENERAL MOUTON DUVERNET, débutant 3, finissant 19, côté Impair - RUE JEAN RENOIR, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE JEANNE HACHETTE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE JEANNE HACHETTE, débutant 42, finissant 998, côté Pair - RUE JEAN-PIERRE LEVY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	4ème	Lyon Est
3e	348	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE G. POMPIDOU	16 rue des Petites Soeurs	IMPASSE EDOUARD AYNARD, débutant 2, finissant 998, côté Pair - PLACE DE LA FERRANDIERE, débutant 7, finissant 999, côté Impair - RUE CLAUDIUS PIONCHON, débutant 15, finissant 27, côté Impair - RUE DE L'ESPERANCE, débutant 1, finissant 5, côté Impair - RUE DE L'ESPERANCE, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE DE LA CITE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE DE LA CITE, débutant 2, finissant 30, côté Pair - RUE FRANCOIS GILLET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE FREDERIC MISTRAL, débutant 2, finissant 4, côté Pair - RUE SAINT EUSEBE, débutant 19, finissant 999, côté Impair - RUE SAINT EUSEBE, débutant 20, finissant 998, côté Pair - RUE SAINT VICTORIEN, débutant 22, finissant 998, côté Pair - RUE SAINT ANNE DE BARABAN, débutant 39, finissant 999, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	349	ÉCOLE AIMÉ CESAIRE	10 rue du Diapason	ALLEE DU PARC, débutant 1, finissant 999, côté Impair - AVENUE FELIX FAURE, débutant 72, finissant 90, côté Pair - BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE, débutant 111, finissant 999, côté Impair - BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE, débutant 112, finissant 998, côté Pair - COURS GAMBETTA, débutant 121, finissant 999, côté Impair - PLACE BIR HAKEIM, débutant 1, finissant 1, côté Impair - PLACE BIR HAKEIM, débutant 2, finissant 2, côté Pair - RUE DANIELLE FAYNEL DUCLOS, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE DANIELLE FAYNEL DUCLOS, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE DE L'ABBE BOISARD, débutant 27, finissant 999, côté Impair - RUE DE L'ABBE BOISARD, débutant 44, finissant 998, côté Pair - RUE DE LA BANNIERE, débutant 51, finissant 999, côté Impair - RUE DE LA BANNIERE, débutant 52, finissant 998, côté Pair - RUE DE LA BUIRE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DU DIAPASON, débutant 9, finissant 999, côté Impair - RUE JULIEN DUVIVIER, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE PHLOMÈNE MAGNIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE PROFESSEUR RENE GUILLET, débutant 2, finissant 14, côté Pair - RUE PROFESSEUR RENE GUILLET, débutant 7, finissant 999, côté Impair -	3ème	Lyon Nord
3e	350	GROUPE SCOLAIRE A. CHARIAL	31 rue Antoine Charial	AVENUE GEORGES POMPIDOU, débutant 36, finissant 998, côté Pair - RUE BARABAN, débutant 89, finissant 89, côté Impair - RUE BARABAN, débutant 90, finissant 98, côté Pair - RUE CLAUDIUS PIONCHON, débutant 29, finissant 999, côté Impair - RUE CLAUDIUS PIONCHON, débutant 32, finissant 998, côté Pair - RUE DE LA CITE, débutant 32, finissant 998, côté Pair - RUE DE NAZARETH, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DES TEINTURIERS, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE ETIENNE RICHERAND, débutant 55, finissant 59, côté Impair - RUE SAINT ANNE DE BARABAN, débutant 1, finissant 37, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	351	GROUPE SCOLAIRE A. CHARIAL	31 rue Antoine Charial	AVENUE FELIX FAURE, débutant 161, finissant 169, côté Impair - AVENUE LACASSAGNE, débutant 13, finissant 33, côté Impair - RUE BARABAN, débutant 129, finissant 999, côté Impair - RUE BARABAN, débutant 134, finissant 998, côté Pair - RUE MOISSONNIER, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE PAUL BERT, débutant 222, finissant 256, côté Pair - RUE TURBIL, débutant 22, finissant 998, côté Pair -	4ème	Lyon Est

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
3e	352	GYMNASSE ANSELME	14 rue Antoinette	COURS RICHARD VITTON, débutant 1, finissant 31, côté Impair - COURS RICHARD VITTON, débutant 2, finissant 40, côté Pair - IMPASSE SAINT ISIDORE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - PLACE DE LA RECONNAISSANCE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - ROUTE DE GENAS, débutant 90, finissant 130, côté Pair - RUE ANTOINETTE, débutant 1, finissant 99, côté Impair - RUE ANTOINETTE, débutant 2, finissant 24, côté Pair - RUE BONNAND, débutant 1, finissant 23, côté Impair - RUE BONNAND, débutant 2, finissant 50, côté Pair - RUE CAMILLE, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE CHARLES RICHARD, débutant 1, finissant 17, côté Impair - RUE CHARLES RICHARD, débutant 2, finissant 20, côté Pair - RUE GENERAL BRULARD, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE JEANNE D ARC, débutant 67, finissant 99, côté Impair - RUE JULIEN, débutant 1, finissant 25, côté Impair - RUE LOUIS, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE LOUIS, débutant 2, finissant 22, côté Pair - RUE SAINT ISIDORE, débutant 1, finissant 31, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	353	ESPACE ELSA TRIOLET	53 rue Charles Richard	AVENUE DU CHATEAU, débutant 1, finissant 35, côté Impair - AVENUE DU CHATEAU, débutant 2, finissant 44, côté Pair - AVENUE LACASSAGNE, débutant 159, finissant 175, côté Impair - COURS DOCTEUR LONG, débutant 2, finissant 68, côté Pair - COURS DOCTEUR LONG, débutant 49, finissant 91, côté Impair - PLACE HENRI, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - PLACE LOUISE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE BONNAND, débutant 25, finissant 99, côté Impair - RUE BONNAND, débutant 52, finissant 98, côté Pair - RUE CHARLES RICHARD, débutant 22, finissant 40, côté Pair - RUE DU CAPITAINE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE FERDINAND BUISSON, débutant 1, finissant 49, côté Impair - RUE JEAN CARDONA, débutant 1, finissant 99, côté Impair - RUE JEANNE D ARC, débutant 70, finissant 99, côté Pair - RUE JULIE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE JULIEN, débutant 2, finissant 16, côté Pair - RUE LOUISE, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE LOUISE, débutant 2, finissant 98, côté Pair - RUE SAINT ISIDORE, débutant 33, finissant 41, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	354	CHÂTEAU SANS SOUCI	36 avenue Lacassagne	AVENUE LACASSAGNE, débutant 35, finissant 51, côté Impair - IMPASSE BELLOEUF, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - IMPASSE DE LA RUCHE, débutant 2, finissant 99, côté Pair - IMPASSE DU LUTIN, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - PLACE ROUGET DE L ISLE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE CARRY, débutant 10, finissant 98, côté Pair - RUE DAVID, débutant 2, finissant 98, côté Pair - RUE DAVID, débutant 7, finissant 99, côté Impair - RUE DE LA METALLURGIE, débutant 2, finissant 98, côté Pair - RUE DE LA RUCHE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE DU DAUPHINE, débutant 71, finissant 93, côté Impair - RUE DU DAUPHINE, débutant 86, finissant 122, côté Pair - RUE VILLEBOIS MAREUIL, débutant 2, finissant 98, côté Pair -	4ème	Lyon Est
3e	355	ECOLE PRIMAIRE MEYNIS	8 rue Meynis	IMPASSE SAINT EUSEBE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE ANTOINE CHARIAL, débutant 41, finissant 147, côté Impair - RUE BARABAN, débutant 91, finissant 109, côté Impair - RUE BARABAN, débutant 100, finissant 110, côté Pair - RUE COMBET DESCOMBES, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE DE L ESPERANCE, débutant 8, finissant 16, côté Pair - RUE DES TEINTURIERS, débutant 2, finissant 98, côté Pair - RUE ETIENNE RICHERAND, débutant 61, finissant 69, côté Impair - RUE SAINT EUSEBE, débutant 12, finissant 18, côté Pair - RUE SAINT EUSEBE, débutant 13, finissant 17, côté Impair - RUE SAINTE ANNE DE BARABAN, débutant 2, finissant 54, côté Pair -	4ème	Lyon Est
3e	356	GROUPE SCOLAIRE NOVÉ JOSSERAND	7 passage Roger Bréchan	COURS ALBERT THOMAS, débutant 31, finissant 35, côté Impair - RUE DES TUILIERS, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE DES TUILIERS, débutant 2, finissant 20, côté Pair - RUE DU DAUPHINE, débutant 8, finissant 20, côté Pair - PLACE ROUGET DE L ISLE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE MARCEL BEHU, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE PROFESSEUR PAUL SISLEY, débutant 28, finissant 32, côté Pair - RUE ROSSAN, débutant 1, finissant 5, côté Impair - RUE ROSSAN, débutant 2, finissant 98, côté Pair - RUE SAINT MAXIMIN, débutant 1, finissant 25, côté Impair - RUE SAINT MAXIMIN, débutant 2, finissant 16, côté Pair - RUE SAINT PHILIPPE, débutant 2, finissant 98, côté Pair - RUE SAINT THEODORE, débutant 1, finissant 99, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	357	GROUPE SCOLAIRE NOVÉ JOSSERAND	7 passage Roger Bréchan	COURS ALBERT THOMAS, débutant 37, finissant 67, côté Impair - RUE DES TUILIERS, débutant 13, finissant 21, côté Impair - RUE DES TUILIERS, débutant 22, finissant 24, côté Pair - RUE GUILLOUD, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE GUILLOUD, débutant 11, finissant 19, côté Impair - RUE ROSSAN, débutant 7, finissant 19, côté Impair - RUE SAINT MAXIMIN, débutant 18, finissant 26, côté Pair - RUE VILLON, débutant 2, finissant 2, finissant 12, côté pair	4ème	Lyon Est
3e	358	GYMNASSE DE L'ECOLE REBATEL	29 rue Docteur Rebatel	COURS ALBERT THOMAS, débutant 117, finissant 129, côté Impair - IMPASSE GAZAGNON, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE DE L HARMONIE, débutant 1, finissant 99, côté Impair - RUE DE L HARMONIE, débutant 16, finissant 98, côté Pair - RUE DES DAHLIAS, débutant 14, finissant 98, côté Pair - RUE DOCTEUR BONHOMME, débutant 1, finissant 25, côté Impair - RUE DOCTEUR REBATEL, débutant 17, finissant 23, côté Impair - RUE DOCTEUR REBATEL, débutant 26, finissant 30, côté Pair - RUE DU PALAIS D ETE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE ELIE PARIS, débutant 2, finissant 98, côté Pair - RUE FEUILLAT, débutant 48, finissant 80, côté Pair - RUE SAINT MARC, débutant 1, finissant 7, côté Impair - RUE SAINT MAXIMIN, débutant 45, finissant 99, côté Impair -	4ème	Lyon Est
3e	359	GYMNASSE MAZENOD	238 RUE DUGUESCLIN	AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 137, finissant 139, côté Impair - RUE CLOS SUIPHON, débutant 18, finissant 98, côté Pair - RUE D ARMENIE, débutant 11, finissant 23, côté Impair - RUE DE CREQUI, débutant 216, finissant 230, côté Pair - RUE DE CREQUI, débutant 235, finissant 261, côté Impair - RUE DES RANCY, débutant 1, finissant 21, côté Impair - RUE DES RANCY, débutant 2, finissant 20, côté Pair - RUE DU GAZOMETRE, débutant 2, finissant 98, côté Pair - RUE DUGUESCLIN, débutant 247, finissant 279, côté Impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 268, finissant 296, côté Pair - RUE EDISON, débutant 27, finissant 99, côté Impair - RUE EDISON, débutant 30, finissant 98, côté Pair - RUE PAUL BERT, débutant 32, finissant 76, côté Pair - RUE PAUL BERT, débutant 75, finissant 79, côté Impair - RUE VENDOME, débutant 241, finissant 251, côté Impair - RUE VENDOME, débutant 268, finissant 276, côté Pair - RUE VERLET HANUS, débutant 14, finissant 18, côté Pair - RUE VILLEROY, débutant 39, finissant 71, côté Impair - RUE VILLEROY, débutant 70, finissant 80, côté Pair - RUE VOLTAIRE, débutant 58, finissant 98, côté Pair - RUE VOLTAIRE, débutant 63, finissant 99, côté Impair -	3ème	Lyon Nord
3e	360	HALLE DES SPORTS	91 BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE	AVENUE FELIX FAURE, débutant 67, finissant 109, côté Impair - AVENUE FELIX FAURE, débutant 92, finissant 108, côté Pair - BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE, débutant 86, finissant 110, côté Pair - BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE, débutant 89, finissant 109, côté Impair - IMPASSE DU PENSIONNAT, débutant 2, finissant 98, côté Pair - PLACE DANTON, débutant 3, finissant 99, côté Impair - PLACE DANTON, débutant 4, finissant 6, côté Pair - RUE DANIELLE FAYNEL DUCLOS, débutant 11, finissant 99, côté Impair - RUE DANTON, débutant 22, finissant 98, côté Pair - RUE DANTON, débutant 23, finissant 99, côté Impair - RUE DE L ABONDANCE, débutant 46, finissant 98, côté Pair - RUE DE L ABONDANCE, débutant 61, finissant 99, côté Impair - RUE DE LA BANNIERE, débutant 29, finissant 49, côté Impair - RUE DE LA BANNIERE, débutant 46, finissant 50, côté Pair - RUE DU LAC, débutant 53, finissant 99, côté Impair - RUE DU PENSIONNAT, débutant 74, finissant 98, côté Pair - RUE PROFESSEUR RENE GUILLET, débutant 1, finissant 5, côté Impair -	3ème	Lyon Nord

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
4e	401	MAIRIE DU 4EME ARRD	133 BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE	BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE, débutant 125, finissant 147, côté impair - PLACE DES TAPIS, débutant 1, finissant 3, côté impair - PLACE DES TAPIS, débutant 2, finissant 2, côté pair - RUE D ISLY, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE DENFERT ROCHEREAU, débutant 40, finissant 42, côté pair - RUE DUVIARD, débutant 1, finissant 9, côté impair - RUE DUVIARD, débutant 2, finissant 20, côté pair - RUE JACQUARD, débutant 1, finissant 17, côté impair - RUE JACQUARD, débutant 8, finissant 42, côté pair - RUE PERROD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE VALENTIN COUTURIER, débutant 3, finissant 999, côté impair - RUE VILLENEUVE, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE VILLENEUVE, débutant 2, finissant 10, côté pair -	2ème	Lyon Centre
4e	402	MAIRIE DU 4EME ARRD	133 BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE	AVENUE CABIAS, débutant 19, finissant 21, côté impair - AVENUE CABIAS, débutant 22, finissant 32, côté pair - BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE, débutant 149, finissant 161, côté impair - BOULEVARD DES CANUTS, débutant 1, finissant 31, côté impair - BOULEVARD DES CANUTS, débutant 2, finissant 40, côté pair - IMPASSE DUBOIS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DE LA CROIX ROUSSE, débutant 1, finissant 1, côté impair - PLACE DE LA CROIX ROUSSE, débutant 2, finissant 2, côté pair - PLACE DES TAPIS, débutant 4, finissant 998, côté pair - PLACE DES TAPIS, débutant 5, finissant 999, côté impair - RUE DE CUIRE, débutant 1, finissant 29, côté impair - RUE DE CUIRE, débutant 2, finissant 6, côté pair - RUE DE LA TERRASSE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DUVIARD, débutant 30, finissant 998, côté pair - RUE JACQUARD, débutant 2, finissant 6, côté pair - RUE PELLETIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE VALENTIN COUTURIER, débutant 1, finissant 1, côté impair - RUE VALENTIN COUTURIER, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE VICTOR FORT, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE VILLENEUVE, débutant 12, finissant 998, côté pair -	2ème	Lyon Centre
4e	403	ECOLE JOSEPH CORNIER	32 RUE DENFERT ROCHEREAU	AVENUE CABIAS, débutant 1, finissant 7, côté impair - AVENUE CABIAS, débutant 2, finissant 10, côté pair - BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE, débutant 55, finissant 123, côté impair - IMPASSE BERGER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE LEOPOLD DUPEYROUX, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PASSAGE GUZIN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE EDOUARD MILLAUD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE TABAREAU, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE BELY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CLAUDE JOSEPH BONNET, débutant 1, finissant 15, côté impair - RUE CLAUDE JOSEPH BONNET, débutant 2, finissant 20, côté pair - RUE D ISLY, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE DENFERT ROCHEREAU, débutant 2, finissant 38, côté pair - RUE GRATALOUP, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE JACQUARD, débutant 21, finissant 25, côté impair - RUE PHILIBERT ROUSSY, débutant 2, finissant 14, côté pair - RUE TABAREAU, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
4e	404	ECOLE JOSEPH CORNIER	32 RUE DENFERT ROCHEREAU	RUE CLAUDE JOSEPH BONNET, débutant 17, finissant 999, côté impair - RUE CLAUDE JOSEPH BONNET, débutant 22, finissant 998, côté pair - RUE DENFERT ROCHEREAU, débutant 3, finissant 3, côté impair - RUE EDOUARD MILLAUD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE HENRI GORJUS, débutant 1, finissant 23, côté impair - RUE JACQUARD, débutant 75, finissant 999, côté impair - RUE PHILIBERT ROUSSY, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE PHILIBERT ROUSSY, débutant 16, finissant 998, côté pair - RUE PHILIPPE DE LASSALLE, débutant 2, finissant 20, côté pair -	2ème	Lyon Centre
4e	405	ECOLE JOSEPH CORNIER	32 RUE DENFERT ROCHEREAU	PASSAGE GUILLERMIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE BOURNES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DENFERT ROCHEREAU, débutant 1, finissant 1, côté impair - RUE DENFERT ROCHEREAU, débutant 5, finissant 47, côté impair - RUE HENRI GORJUS, débutant 2, finissant 24, côté pair - RUE HENRI GORJUS, débutant 25, finissant 35, côté impair - RUE JACQUARD, débutant 27, finissant 39, côté impair - RUE JACQUARD, débutant 44, finissant 998, côté pair - RUE JEROME DULAAR, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PHILIPPE DE LASSALLE, débutant 22, finissant 48, côté pair -	2ème	Lyon Centre
4e	406	ECOLE DES ENTREPOTS	2 RUE DES ENTREPOTS	AVENUE DE BIRMINGHAM, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - CHEMIN DE SERIN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE HOCHÉ, débutant 1, finissant 999, côté impair - PLACE DE SERIN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - QUAI JOSEPH GILLET, débutant 1, finissant 23, côté impair - QUAI JOSEPH GILLET, débutant 2, finissant 24, côté pair -	2ème	Lyon Centre
4e	407	ECOLE DES ENTREPOTS	2 RUE DES ENTREPOTS	IMPASSE D YPRES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - QUAI JOSEPH GILLET, débutant 25, finissant 999, côté impair - QUAI JOSEPH GILLET, débutant 26, finissant 998, côté pair - RUE ANDRE BONIN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE D YPRES, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE D YPRES, débutant 2, finissant 70, côté pair - RUE DES ENTREPOTS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
4e	408	SALLE MUNICIPALE LA FICELLE	65 BOULEVARD DES CANUTS	BOULEVARD DES CANUTS, débutant 60, finissant 998, côté pair - GRANDE RUE DE LA CROIX ROUSSE, débutant 5, finissant 999, côté impair - IMPASSE VIARD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CALAS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE CUIRE, débutant 24, finissant 998, côté pair - RUE DU NORD DE LA CROIX ROUSSE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DUMONT, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE HENON, débutant 1, finissant 31, côté impair - RUE HENON, débutant 2, finissant 28, côté pair - RUE MARIE HENRIETTE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE ROSSET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
4e	409	ECOLE DU GROS CAILLOU	169 BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE	BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE, débutant 163, finissant 999, côté impair - GRANDE RUE DE LA CROIX ROUSSE, débutant 1, finissant 3, côté impair - GRANDE RUE DE LA CROIX ROUSSE, débutant 2, finissant 14, côté pair - PASSAGE DUMONT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DE LA CROIX ROUSSE, débutant 3, finissant 999, côté impair - PLACE DE LA CROIX ROUSSE, débutant 4, finissant 998, côté pair - RUE AIME BOUSSANGE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE D AUSTERLITZ, débutant 1, finissant 3, côté impair - RUE D AUSTERLITZ, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE D IVRY, débutant 2, finissant 22, côté pair - RUE DE BELFORT, débutant 15, finissant 15, côté impair - RUE DE CUIRE, débutant 8, finissant 22, côté pair - RUE DU MAIL, débutant 1, finissant 13, côté impair - RUE DU MAIL, débutant 2, finissant 12, côté pair - RUE DU PAVILLON, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE DUMENGE, débutant 1, finissant 15, côté impair - RUE DUMENGE, débutant 2, finissant 6, côté pair - RUE DUMONT, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE VICTOR FORT, débutant 2, finissant 998, côté pair -	2ème	Lyon Centre
4e	410	ECOLE DU GROS CAILLOU	169 BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE	MONTEE BONAFOUS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DU BOULEVARD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE JUSTIN GODART, débutant 2, finissant 998, côté pair - PLACE BELLEVUE, débutant 1, finissant 3, côté impair - PLACE BELLEVUE, débutant 2, finissant 2, côté pair - RUE CELU, débutant 1, finissant 9, côté impair - RUE CELU, débutant 2, finissant 12, côté pair - RUE D AUSTERLITZ, débutant 5, finissant 999, côté impair - RUE DE BELFORT, débutant 1, finissant 13, côté impair - RUE DU PAVILLON, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE DUMENGE, débutant 8, finissant 14, côté pair - RUE LEBRUN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
4e	411	ECOLE COMMANDANT ARNAUD	6 PLACE COMMANDANT ARNAUD	MONTEE JUSTIN GODART, débutant 1, finissant 999, côté impair - PASSAGE DES GLORIETTES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CELU, débutant 11, finissant 999, côté impair - RUE CELU, débutant 14, finissant 998, côté pair - RUE D IVRY, débutant 24, finissant 998, côté pair - RUE D IVRY, débutant 33, finissant 999, côté impair - RUE DE BELFORT, débutant 2, finissant 10, côté pair - RUE DE NUITS, débutant 16, finissant 998, côté pair - RUE DU CHARLOT D OR, débutant 25, finissant 999, côté impair - RUE DU CHARLOT D OR, débutant 26, finissant 998, côté pair - RUE DUMENGE, débutant 16, finissant 998, côté pair - RUE DUMENGE, débutant 17, finissant 999, côté impair - RUE DUMONT D URVILLE, débutant 1, finissant 3, côté impair - RUE DUMONT D URVILLE, débutant 2, finissant 12, côté pair - RUE JOSEPHIN SOULARY, débutant 1, finissant 19, côté impair - RUE JOSEPHIN SOULARY, débutant 2, finissant 42, côté pair - RUE LOUIS THEVENET, débutant 1, finissant 7, côté impair - RUE LOUIS THEVENET, débutant 2, finissant 8, côté pair -	2ème	Lyon Centre
4e	412	ECOLE COMMANDANT ARNAUD	6 PLACE COMMANDANT ARNAUD	GRANDE RUE DE LA CROIX ROUSSE, débutant 16, finissant 60, côté pair - PLACE BERTONE, débutant 1, finissant 3, côté impair - PLACE BERTONE, débutant 2, finissant 2, côté pair - RUE D IVRY, débutant 1, finissant 31, côté impair - RUE DE BELFORT, débutant 12, finissant 14, côté pair - RUE DE BELFORT, débutant 17, finissant 21, côté impair - RUE DE NUITS, débutant 2, finissant 14, côté pair - RUE DU CHARLOT D OR, débutant 1, finissant 23, côté impair - RUE DU CHARLOT D OR, débutant 2, finissant 24, côté pair - RUE DU MAIL, débutant 14, finissant 20, côté pair - RUE DU MAIL, débutant 15, finissant 999, côté impair - RUE DUMONT D URVILLE, débutant 5, finissant 11, côté impair - RUE PAILLERON, débutant 2, finissant 8, côté pair -	2ème	Lyon Centre
4e	413	ECOLE COMMANDANT ARNAUD	4 PLACE COMMANDANT ARNAUD	RUE CLAUDIUS LINOSSIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE BELFORT, débutant 16, finissant 16, côté pair - RUE DE LA TOUR DU PIN, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE DE NUITS, débutant 17, finissant 999, côté impair - RUE DUMONT D URVILLE, débutant 14, finissant 998, côté pair - RUE GIGODOT, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE GIGODOT, débutant 11, finissant 999, côté impair - RUE LOUIS THEVENET, débutant 9, finissant 999, côté impair - RUE LOUIS THEVENET, débutant 10, finissant 998, côté pair -	2ème	Lyon Centre
4e	414	ECOLE COMMANDANT ARNAUD	4 PLACE COMMANDANT ARNAUD	GRANDE RUE DE LA CROIX ROUSSE, débutant 62, finissant 80, côté pair - IMPASSE GIGODOT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PASSAGE LAMURE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE BERTONE, débutant 4, finissant 6, côté pair - PLACE BERTONE, débutant 5, finissant 5, côté impair - PLACE COMMANDANT ARNAUD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE JOANNES AMBRE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE BELFORT, débutant 18, finissant 998, côté pair - RUE DE BELFORT, débutant 23, finissant 999, côté impair - RUE DE LA TOUR DU PIN, débutant 1, finissant 3, côté impair - RUE DE NUITS, débutant 1, finissant 9, côté impair - RUE DU MAIL, débutant 22, finissant 998, côté pair - RUE DUMONT D URVILLE, débutant 13, finissant 999, côté impair - RUE GIGODOT, débutant 1, finissant 9, côté impair - RUE JANIN, débutant 2, finissant 12, côté pair - RUE PAILLERON, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE PAILLERON, débutant 10, finissant 998, côté pair -	2ème	Lyon Centre
4e	415	ECOLE GEORGES LAPIERRE	61 RUE EUGENE PONS	COURS D HERBOUVILLE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DE LA BOUCLE, débutant 16, finissant 998, côté pair - MONTEE RATER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE ADRIEN GODIEN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA FONTAINE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE PHILIPPEVILLE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES ACTIONNAIRES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE EUGENE PONS, débutant 37, finissant 999, côté impair - RUE EUGENE PONS, débutant 44, finissant 998, côté pair - RUE GUITTON, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE JOSEPHIN SOULARY, débutant 21, finissant 999, côté impair - RUE JOSEPHIN SOULARY, débutant 44, finissant 998, côté pair - RUE MASCRANY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PROFESSEUR MAURICE VALLAS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE RUPLINGER, débutant 11, finissant 999, côté impair - RUE RUPLINGER, débutant 12, finissant 998, côté pair - RUE SAINT DIE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SAINT EUCHER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
4e	416	ECOLE JEAN DE LA FONTAINE	41 RUE PHILIPPE DE LASSALLE	RUE BONY, débutant 23, finissant 999, côté impair - RUE BONY, débutant 28, finissant 998, côté pair - RUE CHAZIERE, débutant 2, finissant 62, côté pair - RUE HENRI FERRE, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE PERNON, débutant 1, finissant 33, côté impair - RUE PHILIPPE DE LASSALLE, débutant 1, finissant 25, côté impair -	2ème	Lyon Centre
4e	417	ECOLE JEAN DE LA FONTAINE	41 RUE PHILIPPE DE LASSALLE	BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE, débutant 1, finissant 29, côté impair - CHEMIN VERT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE BLETON, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE BONY, débutant 1, finissant 13, côté impair - RUE BONY, débutant 2, finissant 14, côté pair - RUE CHAZIERE, débutant 1, finissant 69, côté impair -	2ème	Lyon Centre
4e	418	ECOLE JEAN DE LA FONTAINE	41 RUE PHILIPPE DE LASSALLE	PLACE CAMILLE FLAMMARION, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE PICARD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CHAZIERE, débutant 64, finissant 78, côté pair - RUE DANGON, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE FALCON, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE HENON, débutant 105, finissant 999, côté impair - RUE HENRI FERRE, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE PERNON, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE PERNON, débutant 35, finissant 999, côté impair - RUE PHILIPPE DE LASSALLE, débutant 27, finissant 41, côté impair - RUE PILLEMENT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
4e	419	GYMNASSE RENE BAILLIEU	53 RUE PHILIPPE DE LASSALLE	CHEMIN DU VALLON, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE CHAZIERE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DES CHALET'S (LYON 4EME), débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CHARDONNET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CHAZIERE, débutant 71, finissant 999, côté impair - RUE CHAZIERE, débutant 80, finissant 998, côté pair - RUE D YPRES, débutant 74, finissant 998, côté pair - RUE DE LA CORNICHE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DU BOIS DE LA CAILLE, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE HENON, débutant 100, finissant 998, côté pair - RUE HERMANN SABRAN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE NIEPCE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PHILIPPE DE LASSALLE, débutant 43, finissant 999, côté impair - RUE RIBOT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	2ème	Lyon Centre
4e	420	ECOLE JEAN DE LA FONTAINE	41 RUE PHILIPPE DE LASSALLE	AVENUE CABIAS, débutant 54, finissant 998, côté pair - BOULEVARD DES CANUTS, débutant 56, finissant 58, côté pair - RUE BARODET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DENFERT ROCHEREAU, débutant 44, finissant 70, côté pair - RUE DENFERT ROCHEREAU, débutant 49, finissant 55, côté impair - RUE DENFERT ROCHEREAU, débutant 67, finissant 89, côté impair - RUE DENFERT ROCHEREAU, débutant 80, finissant 998, côté pair - RUE HENON, débutant 65, finissant 87, côté impair - RUE HENRI GORJUS, débutant 26, finissant 34, côté pair - RUE HENRI GORJUS, débutant 37, finissant 43, côté impair - RUE JEAN REVEL, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PHILIPPE DE LASSALLE, débutant 50, finissant 60, côté pair -	2ème	Lyon Centre
4e	421	GYMNASSE RENE BAILLIEU	53 RUE PHILIPPE DE LASSALLE	RUE CLOS SAVARON, débutant 12, finissant 998, côté pair - RUE CLOS SAVARON, débutant 23, finissant 999, côté impair - RUE DELEUVRE, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE HENON, débutant 54, finissant 98, côté pair - RUE HENRI CHEVALIER, débutant 45, finissant 999, côté impair - RUE HENRI GORJUS, débutant 36, finissant 998, côté pair - RUE HENRI GORJUS, débutant 45, finissant 999, côté impair - RUE LOUIS PIZE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PETRUS SAMBARDIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PHILIPPE DE LASSALLE, débutant 62, finissant 998, côté pair -	2ème	Lyon Centre

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
4e	422	SALLE DES FETES DE LA FICELLE	65 BOULEVARD DES CANUTS	BOULEVARD DES CANUTS, débutant 59, finissant 999, côté impair - IMPASSE BRUNET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DE LA LOGE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CLOS SAVARON, débutant 1, finissant 21, côté impair - RUE CLOS SAVARON, débutant 2, finissant 10, côté pair - RUE DE CUIRE, débutant 61, finissant 999, côté impair - RUE DELEUVRE, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE HENON, débutant 30, finissant 52, côté pair - RUE HENRI CHEVALIER, débutant 1, finissant 43, côté impair -	2ème	Lyon Centre
4e	423	SALLE DES FETES DE LA FICELLE	65 BOULEVARD DES CANUTS	BOULEVARD DES CANUTS, débutant 33, finissant 55, côté impair - BOULEVARD DES CANUTS, débutant 42, finissant 54, côté pair - IMPASSE GORD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE CUIRE, débutant 31, finissant 49, côté impair - RUE DE CUIRE, débutant 51, finissant 59, côté impair - RUE DENFERT ROCHEREAU, débutant 57, finissant 65, côté impair - RUE DENFERT ROCHEREAU, débutant 72, finissant 78, côté pair - RUE DENFERT ROCHEREAU, débutant 91, finissant 105, côté impair - RUE HENON, débutant 33, finissant 59, côté impair - RUE HENON, débutant 61, finissant 63, côté impair -	2ème	Lyon Centre
4e	424	ECOLE COMMANDANT ARNAUD	4 PLACE COMMANDANT ARNAUD	GRANDE RUE DE LA CROIX ROUSSE, débutant 82, finissant 998, côté pair - MONTEE GEORGES KUBLER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PASSAGE CLAUDE LOUIS PERRET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PASSAGE RICHAN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE ARTAUD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA TOUR DU PIN, débutant 5, finissant 999, côté impair - RUE DES TROIS ENFANTS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE EUGENE PONS, débutant 1, finissant 35, côté impair - RUE EUGENE PONS, débutant 2, finissant 42, côté pair - RUE HENRI LACHIEZE REY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE JANIN, débutant 1, finissant 13, côté impair - RUE JEAN JULLIEN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE RICHAN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE RUPLINGER, débutant 1, finissant 9, côté impair - RUE RUPLINGER, débutant 2, finissant 10, côté pair -	2ème	Lyon Centre
5e	501	MAIRIE DU 5ÈME	14 rue du Docteur Edmond Locard	ALLEE EMMANUEL GOUNOT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - AVENUE DU POINT DU JOUR, débutant 21, finissant 69, côté impair - AVENUE DU POINT DU JOUR, débutant 24, finissant 48, côté pair - IMPASSE CUMIN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE GENERAL DE LUZY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES GRANGES, débutant 1, finissant 33, côté pair-impair - RUE DOCTEUR EDMOND LOCARD, débutant 1, finissant 18, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	502	ECOLE FRANCOIS TRUFFAUT	25 rue soeur Janin	IMPASSE DU POINT DU JOUR, débutant 23, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE CHAMPVERT, débutant 19, finissant 35, côté impair - RUE DE CHAMPVERT, débutant 20, finissant 32, côté pair - RUE DOCTEUR EDMOND LOCARD, débutant 19, finissant 99, côté impair - RUE DOCTEUR EDMOND LOCARD, débutant 20, finissant 106, côté pair - RUE SOEUR JANIN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	503	ECOLE FRANCOIS TRUFFAUT	25 rue soeur Janin	RUE DE CHAMPVERT, débutant 1, finissant 18, côté pair-impair - RUE DES AQUEDUCS, débutant 25, finissant 41, côté impair - RUE DES AQUEDUCS, débutant 26, finissant 38, côté pair - RUE DOCTEUR EDMOND LOCARD, débutant 101, finissant 999, côté impair - RUE DOCTEUR EDMOND LOCARD, débutant 108, finissant 998, côté pair -	1ère	Lyon Ouest
5e	504	ECOLE FRANCOIS TRUFFAUT	25 rue soeur Janin	ALLEE DE L'AURORE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - ALLEE DE L'AURORE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - AVENUE DU POINT DU JOUR, débutant 50, finissant 998, côté pair - AVENUE DU POINT DU JOUR, débutant 71, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DU POINT DU JOUR, débutant 1, finissant 22, côté pair-impair - RUE DES AQUEDUCS, débutant 1, finissant 23, côté impair - RUE DES AQUEDUCS, débutant 2, finissant 24, côté pair - RUE DES GRANGES, débutant 34, finissant 999, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	505	ECOLE MATERNELLE SECRET	2 Impasse Secret	CHEMIN DES CYTISES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - CHEMIN DES CYTISES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE SECRET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DES COMPAGNONS DE LA CHANSON, débutant 1, finissant 9999, côté pair-impair - RUE JOLIOT CURIE, débutant 7, finissant 75, côté impair - RUE JOLIOT CURIE, débutant 8, finissant 48, côté pair - RUE MAURICE JACOB, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	506	ECOLE MATERNELLE SECRET	2 Impasse Secret	IMPASSE CHOMEL, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DE TOURVIELLE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DES ANGLAIS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE BENEDICT TESSIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE BENEDICT TESSIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE ARNOUD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE TOURVIELLE, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE DOCTEUR ALBERIC PONT, débutant 36, finissant 998, côté pair - RUE DOCTEUR ALBERIC PONT, débutant 45, finissant 999, côté impair - RUE FRANCOIS GENIN, débutant 1, finissant 49, côté impair - RUE FRANCOIS GENIN, débutant 2, finissant 20, côté pair - RUE JOLIOT CURIE, débutant 1, finissant 6, côté pair-impair - RUE MARIE LOUISE ET ANNE MARIE SOUCELIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	507	ECOLE LES GEMEAUX	54 rue Pierre Valdo	ALLEE DE BRETAGNE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - ALLEE DES TAMARIS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DE LA REINE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CHANTECLAIR, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CHAZAY, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE COMMANDANT CHARCOT, débutant 160, finissant 998, côté pair - RUE DE BELISSEN, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE DE LA GARENNE, débutant 1, finissant 11, côté impair - RUE DE LA GARENNE, débutant 2, finissant 14, côté pair - RUE DE LA GARENNE, débutant 13, finissant 999, côté impair - RUE DE LA GARENNE, débutant 16, finissant 998, côté pair - RUE DES NOYERS, débutant 19, finissant 999, côté impair - RUE JEAN LOUIS VINCENT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PIERRE VALDO, débutant 122, finissant 998, côté pair - RUE PIERRE VALDO, débutant 131, finissant 999, côté impair - RUE SIMON JALLADE, débutant 1, finissant 999, côté impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	508	ECOLE LES GEMEAUX	54 rue Pierre Valdo	ALLEE HENRIETTE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE CESAR GEOFFRAY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CHAZAY, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE COMMANDANT CHARCOT, débutant 128, finissant 158, côté pair - RUE GEORGES MARTIN WITKOWSKI, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE HENRIETTE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE JEUNET, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE PIERRE VALDO, débutant 61, finissant 129, côté impair - RUE PIERRE VALDO, débutant 66, finissant 104, côté pair -	1ère	Lyon Ouest
5e	509	ECOLE LES GEMEAUX	54 rue Pierre Valdo	RUE DE TOURVIELLE, débutant 25, finissant 35, côté impair - RUE DES NOYERS, débutant 1, finissant 17, côté impair - RUE DES NOYERS, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE JEAN FAUCONNET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE MERE ELIZABETH RIVET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PIERRE VALDO, débutant 106, finissant 120, côté pair -	1ère	Lyon Ouest
5e	510	ECOLE LES GEMEAUX	54 rue Pierre Valdo	ALLEE DE LA SANTE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DES MURES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE EDMOND ROSTAND, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE COMMANDANT CHARCOT, débutant 88, finissant 126, côté pair - RUE DE TOURVIELLE, débutant 1, finissant 23, côté impair - RUE FRANCOIS GENIN, débutant 22, finissant 998, côté pair - RUE FRANCOIS GENIN, débutant 51, finissant 999, côté impair - RUE JEAN MARIE DUCLOS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE JEUNET, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE PIERRE VALDO, débutant 1, finissant 59, côté impair - RUE PIERRE VALDO, débutant 2, finissant 64, côté pair -	1ère	Lyon Ouest

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
5e	511	GYMNASSE CHARCOT	13 rue Commandant Charcot	BOULEVARD DES CASTORS, débutant 1, finissant 23, côté impair - BOULEVARD DES CASTORS, débutant 2, finissant 44, côté pair - RUE COMMANDANT CHARCOT, débutant 1, finissant 35, côté impair - RUE COMMANDANT CHARCOT, débutant 26, finissant 70, côté pair - RUE DE GRANGE BRUYERE, débutant 35, finissant 999, côté impair - RUE DE L OISEAU BLANC, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DU PANORAMA, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	512	GYMNASSE CHARCOT	13 rue Commandant Charcot	RUE COMMANDANT CHARCOT, débutant 72, finissant 86, côté pair - RUE DOCTEUR ALBERIC PONT, débutant 1, finissant 43, côté impair - RUE DOCTEUR ALBERIC PONT, débutant 2, finissant 34, côté pair -	1ère	Lyon Ouest
5e	513	GS FERDINAND BUISSON	10 rue des Fossés de Trion	ALLEE DES TROENES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - BOULEVARD DES CASTORS, débutant 25, finissant 999, côté impair - BOULEVARD DES CASTORS, débutant 46, finissant 998, côté pair - RUE DE L AUBE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DU FORT SAINT IRENEE, débutant 1, finissant 87, côté impair - RUE SOEUR BOUVIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	514	GS FERDINAND BUISSON	10 rue des Fossés de Trion	AVENUE BARTHELEMY BUYER, débutant 1, finissant 117, côté impair - RUE BENOIST MARY, débutant 15, finissant 999, côté impair - RUE BENOIST MARY, débutant 20, finissant 998, côté pair - RUE DES PEPINIERS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES QUATRE COLONNES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SAINT FIACRE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	515	GS FERDINAND BUISSON	10 rue des Fossés de Trion	AVENUE DU POINT DU JOUR, débutant 1, finissant 19, côté impair - AVENUE DU POINT DU JOUR, débutant 2, finissant 22, côté pair - IMPASSE DU FORT SAINT IRENEE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DE TRION, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE APPIAN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE BENOIST MARY, débutant 1, finissant 13, côté impair - RUE BENOIST MARY, débutant 6, finissant 18, côté pair - RUE COMMANDANT CHARCOT, débutant 2, finissant 24, côté pair - RUE DE LA FAVORITE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES POMMIERES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DU FORT SAINT IRENEE, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE DU MANTEAU JAUNE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	516	GS FERDINAND BUISSON	10 rue des Fossés de Trion	MONTEE DE CHOULANS, débutant 130, finissant 998, côté pair - MONTEE DE CHOULANS, débutant 151, finissant 999, côté impair - PLACE EUGENE WERNERT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE SAINT ALEXANDRE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE SAINT IRENEE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE BENOIST MARY, débutant 2, finissant 4, côté pair - RUE DE TRION, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE DES ANGES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES BASSES VERCHERES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES CHEVAUCHEURS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES FOSSES DE TRION, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES MACCHABEES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SAINT ALEXANDRE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SAINT IRENEE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE TROUVEE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE VIDE BOURSE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	517	ECOLE CHAMPVERT OUEST	231 Avenue Barthélémy Buyer	AVENUE BARTHELEMY BUYER, débutant 119, finissant 205, côté impair - RUE DE CHAMPVERT, débutant 68, finissant 998, côté pair -	1ère	Lyon Ouest
5e	518	ECOLE CHAMPVERT OUEST	231 Avenue Barthélémy Buyer	AVENUE BARTHELEMY BUYER, débutant 207, finissant 999, côté impair - RUE DE CHAMPVERT, débutant 34, finissant 66, côté pair - RUE DE CHAMPVERT, débutant 37, finissant 999, côté impair - RUE MAURICE BELLEMMAIN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	519	ECOLE CHAMPVERT OUEST	231 Avenue Barthélémy Buyer	IMPASSE DE LA GARDE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA GARDE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES AQUEUDUCS, débutant 40, finissant 998, côté pair - RUE DES AQUEUDUCS, débutant 43, finissant 999, côté impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	520	ECOLE DIDEROT	25 Avenue de Ménival	AVENUE DE MENIVAL, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE DE BOYER, débutant 1, finissant 999, côté impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	521	ECOLE DIDEROT	25 Avenue de Ménival	AVENUE DE MENIVAL, débutant 1, finissant 999, côté impair - AVENUE GENERAL EISENHOWER, débutant 1, finissant 19, côté impair - PLACE DOCTEUR SCHWEITZER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE JOLIOT CURIE, débutant 50, finissant 98, côté pair - RUE NICOLAS SICARD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	522	ECOLE DIDEROT	25 Avenue de Ménival	AVENUE GENERAL EISENHOWER, débutant 27, finissant 999, côté impair - AVENUE GENERAL EISENHOWER, débutant 36, finissant 998, côté pair - IMPASSE DE LA JOCONDE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CHAPIRON, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE TOURVIELLE, débutant 37, finissant 999, côté impair - RUE DES BATTIERES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE JOLIOT CURIE, débutant 77, finissant 161, côté impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	523	ECOLE DIDEROT	25 Avenue de Ménival	RUE ABBE PAPON, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE JOLIOT CURIE, débutant 163, finissant 999, côté impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	524	ECOLE ALBERT CAMUS	17 Montée du Télégraphe	ALLEE DU CHAMP DE COLLE, débutant 1, finissant 9999, côté pair-impair - BELVEDERE CARDINAL HENRI DE LUBAC, débutant 1, finissant 9999, côté pair-impair - ESPLANADE SAINT POTHIN, débutant 1, finissant 9999, côté pair-impair - MONTEE CARDINAL DECOURTRAY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DE FOURRIERE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DU CARDO, débutant 1, finissant 9999, côté pair-impair - PLACE ABBE LARUE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DE L ANTIQUAILLE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DES MINIMES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CLEBERG, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE L ANTIQUAILLE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES FARGES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES TOURELLES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE MUNATIUS PLANCUS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PROFESSEUR PIERRE MARION, débutant 1, finissant 9999, côté pair-impair - RUE ROGER RADISSON, débutant 1, finissant 11, côté impair - RUE ROGER RADISSON, débutant 2, finissant 38, côté pair -	1ère	Lyon Ouest

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
5e	525	ECOLE ALBERT CAMUS	17 Montée du Télégraphe	MONTEE DE LOYASSE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DU TELEGRAPHE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DU 158EME REGIMENT D INFANTERIE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DU 158EME REGIMENT D INFANTERIE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE PERE FRANCOIS VARILLON, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE CARDINAL GERLIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE TRION, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE DU BAS DE LOYASSE, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE HENRI LE CHATELIER, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE JEAN PREVOST, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PAULINE MARIE JARICOT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE PIERRE AUDRY, débutant 117, finissant 999, côté impair - RUE ROGER RADISSON, débutant 13, finissant 999, côté impair - RUE ROGER RADISSON, débutant 40, finissant 998, côté pair -	1ère	Lyon Ouest
5e	526	ECOLE FULCHIRON	Place de la Commanderie	IMPASSE TURQUET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DES EPIES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DU GOURGUILLON, débutant 7, finissant 999, côté impair - MONTEE DU GOURGUILLON, débutant 14, finissant 998, côté pair - PLACE BATONNIER VALANSIO, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE BEAUREGARD, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE BENOIT CREPU, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DE LA COMMANDERIE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DU PORT NEUF, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE FRANCOIS BERTRAS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - QUAI FULCHIRON, débutant 14, finissant 33, côté pair-impair - RUE ARMAND CALLIAT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA QUARANTAINE, débutant 1, finissant 9, côté impair - RUE DE LA QUARANTAINE, débutant 2, finissant 16, côté pair - RUE DU DOYENNE, débutant 15, finissant 999, côté impair - RUE DU DOYENNE, débutant 22, finissant 998, côté pair - RUE MOUTON, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SAINT GEORGES, débutant 9, finissant 999, côté impair - RUE SAINT GEORGES, débutant 16, finissant 998, côté pair -	1ère	Lyon Ouest
5e	527	ECOLE FULCHIRON	Place de la Commanderie	AVENUE DEBROUSSE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - AVENUE 1ERE DIVISION FRANCAISE LIBRE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DE CHOULANS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DE CHOULANS, débutant 1, finissant 149, côté impair - MONTEE DE CHOULANS, débutant 2, finissant 128, côté pair - MONTEE DES GENOVEFAINS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE SAINT LAURENT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE PIERRE BOSSAN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - QUAI DES ETROITS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - QUAI FULCHIRON, débutant 34, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA QUARANTAINE, débutant 11, finissant 999, côté impair - RUE DE LA QUARANTAINE, débutant 18, finissant 998, côté pair - RUE DES TROIS ARTICHAUTS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	528	MAISON POUR TOUS	1 Rue de la Brèche	AVENUE ADOLPHE MAX, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - AVENUE DU DOYENNE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DU CHEMIN NEUF, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DU GOURGUILLON, débutant 1, finissant 5, côté impair - MONTEE DU GOURGUILLON, débutant 2, finissant 12, côté pair - MONTEE SAINT BARTHELEMY, débutant 31, finissant 999, côté impair - PLACE DE LA TRINITE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE EDOLUARD COMMETTE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE SAINT JEAN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - QUAI FULCHIRON, débutant 1, finissant 13, côté pair-impair - QUAI ROMAIN ROLLAND, débutant 25, finissant 999, côté pair-impair - RUE BELLIEVRE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA BRECHE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES ANTONINS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DES ESTREES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DU DOYENNE, débutant 1, finissant 13, côté impair - RUE DU DOYENNE, débutant 2, finissant 20, côté pair - RUE DU VIEL RENVERSE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE FERRACHAT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE JEAN CARRIES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE MARIUS GONIN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE MONSEIGNEUR LAVARENNE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE MOURGUET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SAINT ETIENNE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SAINT GEORGES, débutant 1, finissant 7, côté impair - RUE SAINT GEORGES, débutant 2, finissant 14, côté pair - RUE SAINT JEAN, débutant 37, finissant 999, côté impair - RUE SAINT JEAN, débutant 68, finissant 998, côté pair - RUE SAINTE CROIX, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE TRAMASSAC, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	529	MAIRIE ANNEXE	5 Place du Petit Collège	MONTEE DES CHAZEUX, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DU GARILLAN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE SAINT BARTHELEMY, débutant 15, finissant 29, côté impair - PETITE RUE TRAMASSAC, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DE LA BALEINE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DE LA BASOCHIE, débutant 1, finissant 9999, côté pair-impair - PLACE DU GOUVERNEMENT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DU PETIT COLLEGE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE NEUVE SAINT JEAN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE PAUL DUQUAIRE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - QUAI ROMAIN ROLLAND, débutant 14, finissant 24, côté pair-impair - RUE DE GADAGNE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA BALEINE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA LOGE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA BOMBARDE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA FRONDE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA LOGE, débutant 1, finissant 999, côté impair - RUE DES TROIS MARIES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DU BOEUF, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DU PALAIS DE JUSTICE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SAINT JEAN, débutant 10, finissant 66, côté pair - RUE SAINT JEAN, débutant 13, finissant 35, côté impair - RUE SOUFFLOT, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest
5e	530	ECOLE GERSON	3 Rue François Vernay	MONTEE DU CHANGE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE SAINT BARTHELEMY, débutant 1, finissant 9, côté impair - PLACE DU CHANGE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE ENNEMOND FOUSSERET, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE SAINT PAUL, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - QUAI DE BONDY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - QUAI ROMAIN ROLLAND, débutant 1, finissant 13, côté pair-impair - RUE DE L ANGLE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE LA LOGE, débutant 2, finissant 998, côté pair - RUE DOCTEUR AUGROS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE FRANCOIS VERNAY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE JUIVERIE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE LAINERIE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE LOUIS CARRAND, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE OCTAVIO MEY, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SAINT ELOI, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE SAINT JEAN, débutant 1, finissant 11, côté impair - RUE SAINT JEAN, débutant 2, finissant 8, côté pair - RUE SAINT NICOLAS, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE LLE PUNAISE, débutant 1, finissant 9999, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
5e	531	ECOLE GERSON	3 Rue François Vernay	CHEMIN DU ROSAIRE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - ESPLANADE DE FOURVIERE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - IMPASSE DE LA SARRA, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DE LA CHANA, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE DE LA SARRA, débutant 11, finissant 999, côté pair-impair - MOUE DES CARMES DE CHAUSSES, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE NICOLAS DE LANGE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - MONTEE SAINT BARTHELEMY, débutant 2, finissant 998, côté pair-impair - MONTEE SAINT BARTHELEMY, débutant 11, finissant 13, côté pair-impair - PASSAGE SAINTE PHILOMENE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE BOURGNEUF, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DE FOURVIERE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DE L'HOMME DE LA ROCHE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE DU CLOITRE DE FOURVIERE, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PLACE GERSON, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - QUAI PIERRE SCIZE, débutant 53, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE MONTAUBAN, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - RUE DE MONTAUBAN, débutant 2, finissant 18, côté pair-impair - RUE SAINT PAUL, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair -	1ère	Lyon Ouest
6e	601	MAIRIE DU GEME	58 rue de Sèze	RUE BOILEAU, débutant 97, finissant 99, côté pair-impair - RUE BOSSUET, débutant 33, finissant 63, côté pair-impair - RUE BOSSUET, débutant 54, finissant 80, côté pair-impair - RUE CUVIER, débutant 91, finissant 123, côté pair-impair - RUE DE SEZE, débutant 58, finissant 86, côté pair-impair - RUE GARIBALDI, débutant 67, finissant 81, côté pair-impair - RUE GARIBALDI, débutant 94, finissant 96, côté pair-impair - RUE TETE D'OR, débutant 56, finissant 64, côté pair-impair -	4ème	Lyon Nord
6e	602	MAIRIE DU GEME	58 rue de Sèze	RUE AMELEE BONNET, débutant 33, finissant 41, côté pair-impair - RUE BARRIER, débutant 3, finissant 21, côté pair-impair - RUE BARRIER, débutant 8, finissant 20, côté pair-impair - RUE BOILEAU, débutant 107, finissant 125, côté pair-impair - RUE BUGEAUD, débutant 71, finissant 101, côté pair-impair - RUE BUGEAUD, débutant 90, finissant 100, côté pair-impair - RUE CUVIER, débutant 96, finissant 116, côté pair-impair - RUE GARIBALDI, débutant 87, finissant 101, côté pair-impair - RUE GARIBALDI, débutant 100, finissant 116, côté pair-impair - RUE TETE D'OR, débutant 94, finissant 94, côté pair-impair - RUE VAUBAN, débutant 81, finissant 103, côté pair-impair -	4ème	Lyon Nord
6e	603	MAIRIE DU GEME	58 rue de Sèze	RUE BOILEAU, débutant 90, finissant 102, côté pair-impair - RUE BOSSUET, débutant 1, finissant 31, côté pair-impair - RUE BOSSUET, débutant 4, finissant 42, côté pair-impair - RUE CUVIER, débutant 27, finissant 85, côté pair-impair - RUE CUVIER, débutant 34, finissant 84, côté pair-impair - RUE DE CREQUI, débutant 92, finissant 106, côté pair-impair - RUE DE CREQUI, débutant 105, finissant 117, côté pair-impair - RUE DE SEZE, débutant 10, finissant 54, côté pair-impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 103, finissant 115, côté pair-impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 108, finissant 120, côté pair-impair - RUE VENDOME, débutant 90, finissant 112, côté pair-impair - RUE VENDOME, débutant 109, finissant 125, côté pair-impair -	4ème	Lyon Nord
6e	604	GYMNASE VIRICEL	100 rue de Sèze	RUE BOSSUET, débutant 77, finissant 105, côté pair-impair - RUE BOSSUET, débutant 88, finissant 126, côté pair-impair - RUE CUVIER, débutant 129, finissant 173, côté pair-impair - RUE CUVIER, débutant 152, finissant 180, côté pair-impair - RUE DE SEZE, débutant 100, finissant 122, côté pair-impair - RUE MASSENA, débutant 51, finissant 65, côté pair-impair - RUE MASSENA, débutant 52, finissant 64, côté pair-impair - RUE NEY, débutant 37, finissant 53, côté pair-impair - RUE NEY, débutant 42, finissant 56, côté pair-impair - RUE PROFESSEUR WEILL, débutant 12, finissant 24, côté pair-impair - RUE VIRICEL, débutant 1, finissant 9, côté pair-impair - RUE VIRICEL, débutant 16, finissant 16, côté pair-impair -	4ème	Lyon Nord
6e	605	GYMNASE VIRICEL	100 rue de Sèze	BOULEVARD DES BROTTAUX, débutant 36, finissant 38, côté pair-impair - PLACE RENE DEROUILLÉ, débutant 6, finissant 6, côté pair-impair - RUE BUGEAUD, débutant 104, finissant 138, côté pair-impair - RUE BUGEAUD, débutant 111, finissant 139, côté pair-impair - RUE JULIETTE RECAMIER, débutant 33, finissant 39, côté pair-impair - RUE MASSENA, débutant 67, finissant 89, côté pair-impair - RUE MASSENA, débutant 68, finissant 94, côté pair-impair - RUE NEY, débutant 55, finissant 77, côté pair-impair - RUE NEY, débutant 58, finissant 78, côté pair-impair - RUE PROFESSEUR WEILL, débutant 30, finissant 38, côté pair-impair - RUE TETE D'OR, débutant 91, finissant 99, côté pair-impair - RUE VAUBAN, débutant 115, finissant 133, côté pair-impair -	4ème	Lyon Nord
6e	606	GYMNASE VIRICEL	100 rue de Sèze	COURS LAFAYETTE, débutant 145, finissant 181, côté pair-impair - PLACE RENE DEROUILLÉ, débutant 3, finissant 3, côté pair-impair - RUE FOURNET, débutant 1, finissant 11, côté pair-impair - RUE FOURNET, débutant 2, finissant 8, côté pair-impair - RUE JULIETTE RECAMIER, débutant 10, finissant 40, côté pair-impair - RUE JULIETTE RECAMIER, débutant 13, finissant 31, côté pair-impair - RUE LOUIS BLANC, débutant 65, finissant 93, côté pair-impair - RUE LOUIS BLANC, débutant 74, finissant 102, côté pair-impair - RUE MASSENA, débutant 93, finissant 119, côté pair-impair - RUE MASSENA, débutant 102, finissant 120, côté pair-impair - RUE NEY, débutant 83, finissant 105, côté pair-impair - RUE NEY, débutant 84, finissant 104, côté pair-impair - RUE ROBERT, débutant 83, finissant 111, côté pair-impair - RUE ROBERT, débutant 90, finissant 108, côté pair-impair - RUE TETE D'OR, débutant 103, finissant 119, côté pair-impair - RUE VAUBAN, débutant 114, finissant 140, côté pair-impair - RUE VAUBAN, débutant 141, finissant 141, côté pair-impair -	4ème	Lyon Nord
6e	607	ECOLE FERRY	13 rue Fournet	BOULEVARD DES BELGES, débutant 99, finissant 103, côté pair-impair - BOULEVARD DES BELGES, débutant 104, finissant 114, côté pair-impair - BOULEVARD DES BROTTAUX, débutant 5, finissant 25, côté pair-impair - BOULEVARD DES BROTTAUX, débutant 14, finissant 34, côté pair-impair - PLACE GENERAL BROSSET, débutant 3, finissant 3, côté pair-impair - PLACE JULES FERRY, débutant 18, finissant 18, côté pair-impair - RUE BOSSUET, débutant 107, finissant 117, côté pair-impair - RUE BOSSUET, débutant 128, finissant 132, côté pair-impair - RUE CURIE, débutant 20, finissant 22, côté pair-impair - RUE CUVIER, débutant 175, finissant 185, côté pair-impair - RUE CUVIER, débutant 188, finissant 194, côté pair-impair - RUE DE SEZE, débutant 124, finissant 134, côté pair-impair - RUE JULIETTE RECAMIER, débutant 41, finissant 49, côté pair-impair - RUE PROFESSEUR WEILL, débutant 13, finissant 25, côté pair-impair - RUE WALDECK ROUSSEAU, débutant 14, finissant 24, côté pair-impair - RUE WALDECK ROUSSEAU, débutant 15, finissant 17, côté pair-impair -	4ème	Lyon Nord
6e	608	ECOLE FERRY	13 rue Fournet	BOULEVARD DES BROTTAUX, débutant 27, finissant 39, côté pair-impair - BOULEVARD DES BROTTAUX, débutant 42, finissant 56, côté pair-impair - PLACE GENERAL BROSSET, débutant 2, finissant 6, côté pair-impair - PLACE GENERAL BROSSET, débutant 5, finissant 7, côté pair-impair - PLACE JULES FERRY, débutant 1, finissant 6, côté pair-impair - PLACE JULES FERRY, débutant 13, finissant 15, côté pair-impair - RUE BERANGER, débutant 20, finissant 20, côté pair-impair - RUE FOURNET, débutant 13, finissant 15, côté pair-impair - RUE JULIETTE RECAMIER, débutant 46, finissant 52, côté pair-impair - RUE VAUBAN, débutant 145, finissant 153, côté pair-impair - RUE VAUBAN, débutant 148, finissant 150, côté pair-impair - RUE WALDECK ROUSSEAU, débutant 26, finissant 38, côté pair-impair - RUE WALDECK ROUSSEAU, débutant 39, finissant 39, côté pair-impair -	4ème	Lyon Nord
6e	609	ECOLE FERRY	15 rue Fournet	BOULEVARD DES BROTTAUX, débutant 45, finissant 59, côté pair-impair - BOULEVARD DES BROTTAUX, débutant 58, finissant 76, côté pair-impair - BOULEVARD JULES FAVRE, débutant 1, finissant 25, côté pair-impair - BOULEVARD JULES FAVRE, débutant 2, finissant 28, côté pair-impair - COURS LAFAYETTE, débutant 183, finissant 227, côté pair-impair - PLACE JULES FERRY, débutant 11, finissant 12, côté pair-impair - RUE CHEVILLARD, débutant 2, finissant 6, côté pair-impair - RUE CHEVILLARD, débutant 3, finissant 3, côté pair-impair - RUE FOURNET, débutant 10, finissant 10, côté pair-impair - RUE FOURNET, débutant 19, finissant 19, côté pair-impair - RUE LALANDE, débutant 1, finissant 29, côté pair-impair - RUE LALANDE, débutant 24, finissant 30, côté pair-impair - RUE VAUBAN, débutant 152, finissant 154, côté pair-impair - RUE WALDECK ROUSSEAU, débutant 41, finissant 51, côté pair-impair - RUE WALDECK ROUSSEAU, débutant 54, finissant 68, côté pair-impair -	4ème	Lyon Nord

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
6e	610	ECOLE ANTOINE REMOND	58 rue Bellecombe	AVENUE THIERS, débutant 125, finissant 149, côté impair - AVENUE THIERS, débutant 154, finissant 170, côté pair - PETITE RUE DE LA VIABERT, débutant 10, finissant 20, côté pair - PETITE RUE DE LA VIABERT, débutant 23, finissant 23, côté impair - RUE BELLECOMBE, débutant 4, finissant 28, côté pair - RUE BELLECOMBE, débutant 15, finissant 29, côté impair - RUE BERANGER, débutant 5, finissant 25, côté impair - RUE CURTELIN, débutant 2, finissant 16, côté pair - RUE D INKERMANN, débutant 43, finissant 53, côté impair - RUE D INKERMANN, débutant 44, finissant 60, côté pair - RUE DE LA GAITE, débutant 6, finissant 18, côté pair - RUE DE LA VIABERT, débutant 29, finissant 51, côté impair - RUE DES CHARMETTES, débutant 95, finissant 99, côté impair - RUE DES EMERAUDES, débutant 2, finissant 10, côté pair - RUE GODINOT, débutant 3, finissant 3, côté impair - RUE JEAN BROQUIN, débutant 10, finissant 10, côté pair - RUE JEAN BROQUIN, débutant 19, finissant 29, côté impair - RUE JEAN BROQUIN, débutant 28, finissant 36, côté pair - RUE MICHEL RAMBAUD, débutant 17, finissant 17, côté impair - RUE PETREQUIN, débutant 21, finissant 33, côté impair - RUE SAINTE GENEVIEVE, débutant 5, finissant 25, côté impair -	4ème	Lyon Nord
6e	611	ECOLE ANTOINE REMOND	58 rue Bellecombe	AVENUE THIERS, débutant 161, finissant 177, côté impair - AVENUE THIERS, débutant 186, finissant 204, côté pair - COURS LAFAYETTE, débutant 233, finissant 257, côté impair - PETITE RUE DE LA VIABERT, débutant 1, finissant 1, côté impair - PETITE RUE DE LA VIABERT, débutant 4, finissant 8, côté pair - RUE BELLECOMBE, débutant 30, finissant 86, côté pair - RUE BELLECOMBE, débutant 31, finissant 83, côté impair - RUE DE LA VIABERT, débutant 13, finissant 21, côté impair - RUE DE LA VIABERT, débutant 16, finissant 24, côté pair - RUE DES DROITS DE L HOMME, débutant 14, finissant 14, côté pair - RUE GERMAIN, débutant 2, finissant 22, côté pair - RUE GERMAIN, débutant 9, finissant 15, côté impair - RUE LANNES, débutant 5, finissant 5, côté impair - RUE SAINTE GENEVIEVE, débutant 18, finissant 64, côté pair -	4ème	Lyon Nord
6e	612	ECOLE ANTOINE REMOND	58 rue Bellecombe	COURS LAFAYETTE, débutant 267, finissant 305, côté impair - RUE BARABAN, débutant 2, finissant 22, côté pair - RUE BARABAN, débutant 3, finissant 23, côté impair - RUE D INKERMANN, débutant 57, finissant 85, côté impair - RUE D INKERMANN, débutant 64, finissant 92, côté pair - RUE DE LA VIABERT, débutant 26, finissant 50, côté pair - RUE DES CHARMETTES, débutant 80, finissant 120, côté pair - RUE DES CHARMETTES, débutant 101, finissant 135, côté impair - RUE GERMAIN, débutant 21, finissant 51, côté impair - RUE GERMAIN, débutant 32, finissant 56, côté pair - RUE NOTRE DAME, débutant 1, finissant 33, côté impair - RUE NOTRE DAME, débutant 4, finissant 38, côté pair - RUE SAINTE GENEVIEVE, débutant 31, finissant 63, côté impair -	4ème	Lyon Nord
6e	613	ECOLE JEAN JAURES	46 rue Robert	COURS LAFAYETTE, débutant 25, finissant 95, côté impair - PLACE DE L EUROPE, débutant 10, finissant 17, côté pair-impair - RUE DE CREQUI, débutant 126, finissant 134, côté pair - RUE DE CREQUI, débutant 143, finissant 153, côté impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 152, finissant 152, côté pair - RUE DUGUESCLIN, débutant 153, finissant 169, côté impair - RUE DUSSAUSSOY, débutant 21, finissant 21, côté impair - RUE FENELON, débutant 27, finissant 31, côté impair - RUE FENELON, débutant 28, finissant 30, côté pair - RUE LOUIS BLANC, débutant 14, finissant 26, côté pair - RUE LOUIS BLANC, débutant 15, finissant 31, côté impair - RUE ROBERT, débutant 1, finissant 9, côté impair - RUE ROBERT, débutant 4, finissant 32, côté pair - RUE VAUBAN, débutant 32, finissant 74, côté pair - RUE VENDOME, débutant 130, finissant 148, côté pair - RUE VENDOME, débutant 139, finissant 145, côté impair -	4ème	Lyon Nord
6e	614	ECOLE JEAN JAURES	46 rue Robert	COURS LAFAYETTE, débutant 105, finissant 125, côté impair - RUE BARRIER, débutant 24, finissant 48, côté pair - RUE BARRIER, débutant 25, finissant 45, côté impair - RUE BOILEAU, débutant 131, finissant 149, côté impair - RUE GARIBALDI, débutant 105, finissant 125, côté impair - RUE GARIBALDI, débutant 140, finissant 144, côté pair - RUE JULIETTE RECAMIER, débutant 3, finissant 9, côté impair - RUE LOUIS BLANC, débutant 35, finissant 57, côté impair - RUE LOUIS BLANC, débutant 58, finissant 70, côté pair - RUE ROBERT, débutant 46, finissant 74, côté pair - RUE ROBERT, débutant 49, finissant 59, côté impair - RUE TETE D OR, débutant 102, finissant 116, côté pair - RUE VAUBAN, débutant 94, finissant 96, côté pair -	4ème	Lyon Nord
6e	615	ECOLE CREQUI	123 rue de Créqui	PLACE EDGAR QUINET, débutant 3, finissant 17, côté impair - PLACE EDGAR QUINET, débutant 6, finissant 16, côté pair - RUE AMEED DE BONNET, débutant 3, finissant 9, côté impair - RUE AMEED DE BONNET, débutant 4, finissant 10, côté pair - RUE BOILEAU, débutant 104, finissant 128, côté pair - RUE BUGEAUD, débutant 33, finissant 57, côté impair - RUE BUGEAUD, débutant 34, finissant 62, côté pair - RUE DE CREQUI, débutant 110, finissant 112, côté pair - RUE DE CREQUI, débutant 119, finissant 139, côté impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 123, finissant 145, côté impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 126, finissant 148, côté pair - RUE DUSSAUSSOY, débutant 7, finissant 7, côté impair - RUE VAUBAN, débutant 49, finissant 75, côté impair - RUE VENDOME, débutant 114, finissant 116, côté pair - RUE VENDOME, débutant 127, finissant 129, côté impair -	4ème	Lyon Nord
6e	616	ECOLE CREQUI	123 rue de Créqui	AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 31, finissant 47, côté impair - AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 46, finissant 56, côté pair - COURS LAFAYETTE, débutant 1, finissant 21, côté impair - PASSAGE COSTE, débutant 1, finissant 8, côté pair-impair - QUAI GENERAL SARRAIL, débutant 15, finissant 23, côté pair-impair - RUE FENELON, débutant 1, finissant 11, côté impair - RUE FENELON, débutant 4, finissant 18, côté pair - RUE MOLIERE, débutant 42, finissant 56, côté pair - RUE MOLIERE, débutant 51, finissant 59, côté impair - RUE PIERRE CORNEILLE, débutant 46, finissant 64, côté pair - RUE PIERRE CORNEILLE, débutant 57, finissant 75, côté impair - RUE VAUBAN, débutant 2, finissant 20, côté pair - RUE VAUBAN, débutant 3, finissant 25, côté impair -	4ème	Lyon Nord
6e	617	ECOLE CREQUI	123 rue de Créqui	AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 19, finissant 25, côté impair - AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 22, finissant 42, côté pair - IMPASSE MOLIERE, débutant 1, finissant 2, côté pair-impair - QUAI GENERAL SARRAIL, débutant 6, finissant 14, côté pair-impair - RUE BUGEAUD, débutant 2, finissant 30, côté pair - RUE BUGEAUD, débutant 3, finissant 25, côté impair - RUE CUVIER, débutant 2, finissant 26, côté pair - RUE MOLIERE, débutant 18, finissant 36, côté pair - RUE MOLIERE, débutant 23, finissant 43, côté impair - RUE PIERRE CORNEILLE, débutant 22, finissant 42, côté pair - RUE PIERRE CORNEILLE, débutant 23, finissant 53, côté impair - RUE VAUBAN, débutant 1, finissant 1, côté impair -	4ème	Lyon Nord
6e	618	ECOLE CREQUI	123 rue de Créqui	AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 7, finissant 17, côté impair - AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 10, finissant 20, côté pair - PLACE MARECHAL LYAUTEY, débutant 14, finissant 19, côté pair-impair - QUAI GENERAL SARRAIL, débutant 1, finissant 5, côté pair-impair - RUE CUVIER, débutant 1, finissant 23, côté impair - RUE DE SEZE, débutant 2, finissant 6, côté pair - RUE MOLIERE, débutant 3, finissant 17, côté impair - RUE MOLIERE, débutant 4, finissant 16, côté pair - RUE PIERRE CORNEILLE, débutant 1, finissant 15, côté impair - RUE PIERRE CORNEILLE, débutant 2, finissant 20, côté pair -	4ème	Lyon Nord
6e	619	ECOLE JEAN RACINE	6 rue Crillon	PLACE MARECHAL LYAUTEY, débutant 2, finissant 7, côté pair-impair - QUAI DE SERBIE, débutant 3, finissant 15, côté pair-impair - RUE DOCTEUR MOUISSET, débutant 5, finissant 7, côté impair - RUE DOCTEUR MOUISSET, débutant 10, finissant 10, côté pair - RUE DUQUESNE, débutant 2, finissant 6, côté pair - RUE GODEFROY, débutant 1, finissant 33, côté impair - RUE GODEFROY, débutant 8, finissant 30, côté pair - RUE MALESHERBES, débutant 8, finissant 46, côté pair - RUE SULLY, débutant 4, finissant 12, côté pair - RUE SULLY, débutant 5, finissant 9, côté impair -	4ème	Lyon Nord

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
6e	620	ECOLE JEAN RACINE	6 rue Crillon	AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 1, finissant 5, côté impair - AVENUE MARECHAL DE SAXE, débutant 4, finissant 8, côté pair - AVENUE MARECHAL FOCH, débutant 47, finissant 67, côté impair - AVENUE MARECHAL FOCH, débutant 58, finissant 62, côté pair - COURS FRANKLIN ROOSEVELT, débutant 1, finissant 21, côté impair - COURS FRANKLIN ROOSEVELT, débutant 4, finissant 26, côté pair - PLACE MARECHAL LYAUTEY, débutant 9, finissant 13, côté pair-impair - RUE CRILLON, débutant 6, finissant 6, côté pair - RUE DE CREQUI, débutant 70, finissant 90, côté pair - RUE DE SEZE, débutant 1, finissant 27, côté impair - RUE SULLY, débutant 20, finissant 26, côté pair - RUE TRONCHET, débutant 1, finissant 17, côté impair - RUE TRONCHET, débutant 2, finissant 20, côté pair - RUE VENDOME, débutant 66, finissant 88, côté pair - RUE VENDOME, débutant 85, finissant 107, côté impair -	4ème	Lyon Nord
6e	621	ECOLE JEAN RACINE	10 rue Crillon	AVENUE MARECHAL FOCH, débutant 20, finissant 56, côté pair - AVENUE MARECHAL FOCH, débutant 31, finissant 45, côté impair - PLACE PUVIS DE CHAVANNES, débutant 1, finissant 13, côté pair-impair - RUE DE CREQUI, débutant 46, finissant 52, côté pair - RUE DOCTEUR MOUISSET, débutant 9, finissant 9, côté impair - RUE DOCTEUR MOUISSET, débutant 14, finissant 16, côté pair - RUE DUQUESNE, débutant 8, finissant 24, côté pair - RUE MALESHERBES, débutant 15, finissant 45, côté impair - RUE SULLY, débutant 14, finissant 16, côté pair - RUE SULLY, débutant 15, finissant 35, côté impair - RUE VENDOME, débutant 46, finissant 54, côté pair - RUE VENDOME, débutant 53, finissant 69, côté impair -	4ème	Lyon Nord
6e	622	GYMNASE MUNICIPAL	27 rue Crillon	COURS FRANKLIN ROOSEVELT, débutant 23, finissant 29, côté impair - COURS FRANKLIN ROOSEVELT, débutant 28, finissant 38, côté pair - RUE CRILLON, débutant 7, finissant 15, côté impair - RUE CRILLON, débutant 10, finissant 16, côté pair - RUE DE CREQUI, débutant 39, finissant 99, côté impair - RUE DE SEZE, débutant 31, finissant 39, côté impair - RUE DU LIEUTENANT COLONEL PREVOST, débutant 28, finissant 36, côté pair - RUE DUGUESCLIN, débutant 26, finissant 104, côté pair - RUE DUQUESNE, débutant 26, finissant 30, côté pair - RUE DUQUESNE, débutant 35, finissant 45, côté impair - RUE MONTGOLFIER, débutant 17, finissant 21, côté impair - RUE MONTGOLFIER, débutant 26, finissant 32, côté pair - RUE SULLY, débutant 41, finissant 51, côté impair - RUE SULLY, débutant 50, finissant 56, côté pair - RUE TRONCHET, débutant 19, finissant 33, côté impair - RUE TRONCHET, débutant 22, finissant 28, côté pair -	4ème	Lyon Nord
6e	623	GYMNASE MUNICIPAL	27 rue Crillon	AVENUE DE GRANDE BRETAGNE, débutant 11, finissant 16, côté pair-impair - AVENUE MARECHAL FOCH, débutant 1, finissant 29, côté impair - AVENUE MARECHAL FOCH, débutant 4, finissant 16, côté pair - PLACE D HELVETIE, débutant 3, finissant 10, côté pair-impair - QUAI DE SERBIE, débutant 1, finissant 1, côté impair - RUE BARREME, débutant 3, finissant 3, côté impair - RUE BARREME, débutant 4, finissant 10, côté pair - RUE DE CREQUI, débutant 38, finissant 42, côté pair - RUE DU LIEUTENANT COLONEL PREVOST, débutant 5, finissant 11, côté impair - RUE DU LIEUTENANT COLONEL PREVOST, débutant 6, finissant 16, côté pair - RUE DUQUESNE, débutant 1, finissant 31, côté impair - RUE MALESHERBES, débutant 2, finissant 2, côté pair - RUE MALESHERBES, débutant 9, finissant 9, côté impair - RUE VAISSE, débutant 1, finissant 1, côté impair - RUE VAISSE, débutant 2, finissant 6, côté pair - RUE VENDOME, débutant 16, finissant 40, côté pair - RUE VENDOME, débutant 37, finissant 45, côté impair -	4ème	Lyon Nord
6e	624	GYMNASE MUNICIPAL	27 rue Crillon	AVENUE DE GRANDE BRETAGNE, débutant 1, finissant 9, côté pair-impair - BOULEVARD DES BELGES, débutant 2, finissant 2, côté pair - PLACE GENERAL LECLERC, débutant 1, finissant 6, côté pair-impair - QUAI CHARLES DE GAULLE, débutant 1, finissant 200, côté pair-impair - RUE BARREME, débutant 7, finissant 9, côté impair - RUE BARREME, débutant 16, finissant 18, côté pair - RUE COMMANDANT FAURAX, débutant 4, finissant 12, côté pair - RUE COMMANDANT FAURAX, débutant 5, finissant 11, côté impair - RUE DE CREQUI, débutant 3, finissant 33, côté impair - RUE DE CREQUI, débutant 8, finissant 34, côté pair - RUE DU LIEUTENANT COLONEL PREVOST, débutant 17, finissant 21, côté impair - RUE DU LIEUTENANT COLONEL PREVOST, débutant 24, finissant 26, côté pair - RUE VENDOME, débutant 1, finissant 33, côté impair -	4ème	Lyon Nord
6e	625	GYMNASE MUNICIPAL	27 rue Crillon	BOULEVARD DES BELGES, débutant 1, finissant 19, côté impair - BOULEVARD DES BELGES, débutant 4, finissant 18, côté pair - RUE BARREME, débutant 17, finissant 29, côté impair - RUE BARREME, débutant 22, finissant 24, côté pair - RUE COMMANDANT FAURAX, débutant 16, finissant 24, côté pair - RUE COMMANDANT FAURAX, débutant 19, finissant 29, côté impair - RUE DU LIEUTENANT COLONEL PREVOST, débutant 27, finissant 35, côté impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 3, finissant 11, côté impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 4, finissant 22, côté pair - RUE FELIX JACQUIER, débutant 4, finissant 4, côté pair -	4ème	Lyon Nord
6e	626	ECOLE JEAN ROSTAND (GYMNASE)	94 rue Tronchet	COURS FRANKLIN ROOSEVELT, débutant 31, finissant 57, côté impair - COURS FRANKLIN ROOSEVELT, débutant 40, finissant 60, côté pair - COURS VITTON, débutant 1, finissant 23, côté impair - PLACE KLEBER, débutant 2, finissant 7, côté pair-impair - RUE BOILEAU, débutant 81, finissant 87, côté impair - RUE BOILEAU, débutant 84, finissant 84, côté pair - RUE DE SEZE, débutant 43, finissant 67, côté impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 95, finissant 99, côté impair - RUE GARIBALDI, débutant 47, finissant 57, côté pair - RUE GARIBALDI, débutant 70, finissant 76, côté pair - RUE TETE D OR, débutant 36, finissant 44, côté pair - RUE TRONCHET, débutant 66, finissant 80, côté pair -	4ème	Lyon Nord
6e	627	ECOLE JEAN ROSTAND (GYMNASE)	94 rue Tronchet	PASSAGE CAZENOVE, débutant 1, finissant 13, côté impair - PASSAGE CAZENOVE, débutant 4, finissant 12, côté pair - RUE BOILEAU, débutant 57, finissant 75, côté impair - RUE BOILEAU, débutant 64, finissant 80, côté pair - RUE CRILLON, débutant 18, finissant 38, côté pair - RUE CRILLON, débutant 21, finissant 41, côté impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 71, finissant 93, côté impair - RUE GARIBALDI, débutant 28, finissant 68, côté pair - RUE MONTGOLFIER, débutant 58, finissant 68, côté pair - RUE SULLY, débutant 61, finissant 77, côté impair - RUE SULLY, débutant 64, finissant 92, côté pair - RUE TRONCHET, débutant 30, finissant 60, côté pair - RUE TRONCHET, débutant 35, finissant 57, côté impair -	4ème	Lyon Nord
6e	628	ECOLE JEAN ROSTAND (GYMNASE)	94 rue Tronchet	BOULEVARD DES BELGES, débutant 20, finissant 26, côté pair - BOULEVARD DES BELGES, débutant 21, finissant 21, côté impair - RUE BARREME, débutant 32, finissant 32, côté pair - RUE BOILEAU, débutant 4, finissant 56, côté pair - RUE DU LIEUTENANT COLONEL PREVOST, débutant 39, finissant 49, côté impair - RUE DU LIEUTENANT COLONEL PREVOST, débutant 44, finissant 54, côté pair - RUE DUGUESCLIN, débutant 17, finissant 69, côté impair - RUE DUQUESNE, débutant 34, finissant 44, côté pair - RUE DUQUESNE, débutant 47, finissant 63, côté impair - RUE FELIX JACQUIER, débutant 7, finissant 39, côté impair - RUE FELIX JACQUIER, débutant 10, finissant 36, côté pair - RUE MONTGOLFIER, débutant 25, finissant 29, côté impair - RUE MONTGOLFIER, débutant 44, finissant 52, côté pair -	4ème	Lyon Nord
6e	629	ECOLE JEAN ROSTAND	92 rue Tronchet	BOULEVARD DES BELGES, débutant 23, finissant 47, côté impair - BOULEVARD DES BELGES, débutant 28, finissant 50, côté pair - RUE BOILEAU, débutant 1, finissant 43, côté impair - RUE DU LIEUTENANT COLONEL PREVOST, débutant 51, finissant 53, côté impair - RUE DU LIEUTENANT COLONEL PREVOST, débutant 58, finissant 62, côté pair - RUE DU MUSEE GUIMET, débutant 2, finissant 18, côté pair - RUE DU MUSEE GUIMET, débutant 3, finissant 21, côté impair - RUE DUQUESNE, débutant 46, finissant 68, côté pair - RUE DUQUESNE, débutant 67, finissant 77, côté impair - RUE GARIBALDI, débutant 1, finissant 13, côté impair - RUE GARIBALDI, débutant 2, finissant 20, côté pair - RUE MONTGOLFIER, débutant 47, finissant 75, côté impair - RUE MORELLET, débutant 2, finissant 2, côté pair - RUE PAUL MICHEL PERRET, débutant 1, finissant 3, côté impair - RUE PAUL MICHEL PERRET, débutant 6, finissant 8, côté pair - RUE TETE D OR, débutant 2, finissant 8, côté pair -	4ème	Lyon Nord

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
6e	630	ECOLE JEAN ROSTAND	92 rue Tronchet	BOULEVARD DES BELGES, débutant 49, finissant 57, côté impair - BOULEVARD DES BELGES, débutant 52, finissant 58, côté pair - RUE CRILLON, débutant 42, finissant 68, côté pair - RUE CRILLON, débutant 57, finissant 79, côté impair - RUE GARIBALDI, débutant 23, finissant 45, côté impair - RUE JACQUES MOYRON, débutant 12, finissant 12, côté pair - RUE JEAN JACQUES DE BOISSIEU, débutant 1, finissant 7, côté impair - RUE JEAN JACQUES DE BOISSIEU, débutant 2, finissant 2, côté pair - RUE LAURENT VIBERT, débutant 3, finissant 21, côté impair - RUE LAURENT VIBERT, débutant 6, finissant 22, côté pair - RUE MONTGOLFIER, débutant 76, finissant 98, côté pair - RUE MONTGOLFIER, débutant 81, finissant 89, côté impair - RUE PAUL MICHEL PERRET, débutant 9, finissant 9, côté impair - RUE SULLY, débutant 105, finissant 117, côté impair - RUE SULLY, débutant 110, finissant 130, côté pair - RUE TETE D OR, débutant 1, finissant 33, côté impair - RUE TETE D OR, débutant 14, finissant 34, côté pair - RUE TRONCHET, débutant 67, finissant 81, côté impair -	4ème	Lyon Nord
6e	631	ECOLE JEAN ROSTAND	92 rue Tronchet	COURS VITTON, débutant 2, finissant 36, côté pair - COURS VITTON, débutant 27, finissant 39, côté impair - RUE CRILLON, débutant 70, finissant 86, côté pair - RUE CRILLON, débutant 83, finissant 93, côté impair - RUE DE SEZE, débutant 71, finissant 111, côté impair - RUE GARIBALDI, débutant 59, finissant 65, côté impair - RUE MASSENA, débutant 14, finissant 44, côté pair - RUE SULLY, débutant 132, finissant 138, côté pair - RUE TETE D OR, débutant 39, finissant 57, côté impair - RUE TETE D OR, débutant 46, finissant 50, côté pair - RUE TRONCHET, débutant 83, finissant 95, côté impair - RUE TRONCHET, débutant 92, finissant 98, côté pair -	4ème	Lyon Nord
6e	632	LYCEE DU PARC	1 Boulevard Anatole France	BOULEVARD DES BELGES, débutant 59, finissant 63, côté impair - BOULEVARD DES BELGES, débutant 60, finissant 94, côté pair - COURS VITTON, débutant 48, finissant 58, côté pair - COURS VITTON, débutant 49, finissant 67, côté impair - RUE CRILLON, débutant 88, finissant 96, côté pair - RUE CRILLON, débutant 95, finissant 99, côté impair - RUE JACQUES MOYRON, débutant 9, finissant 9, côté impair - RUE MASSENA, débutant 1, finissant 43, côté impair - RUE MASSENA, débutant 2, finissant 6, côté pair - RUE MONTGOLFIER, débutant 100, finissant 102, côté pair - RUE NEY, débutant 1, finissant 23, côté impair - RUE NEY, débutant 4, finissant 26, côté pair - RUE SULLY, débutant 133, finissant 137, côté impair - RUE SULLY, débutant 142, finissant 146, côté pair - RUE TRONCHET, débutant 99, finissant 111, côté impair - RUE TRONCHET, débutant 102, finissant 116, côté pair -	4ème	Lyon Nord
6e	633	LYCEE DU PARC	1 Boulevard Anatole France	AVENUE THIERS, débutant 115, finissant 119, côté impair - BOULEVARD DES BELGES, débutant 89, finissant 97, côté impair - BOULEVARD DES BELGES, débutant 98, finissant 98, côté pair - BOULEVARD DES BROTTTEAUX, débutant 1, finissant 3, côté impair - BOULEVARD DES BROTTTEAUX, débutant 2, finissant 12, côté pair - COURS VITTON, débutant 60, finissant 112, côté pair - PLACE JULES FERRY, débutant 16, finissant 17, côté pair-impair - RUE BERANGER, débutant 1, finissant 3, côté impair - RUE BERANGER, débutant 4, finissant 8, côté pair - RUE CURIE, débutant 1, finissant 19, côté impair - RUE CURIE, débutant 4, finissant 10, côté pair - RUE DE SEZE, débutant 113, finissant 143, côté impair - RUE DES EMERAUDES, débutant 11, finissant 19, côté impair - RUE MASSENA, débutant 45, finissant 49, côté impair - RUE MICHEL RAMBAUD, débutant 3, finissant 3, côté impair - RUE NEY, débutant 27, finissant 33, côté impair - RUE NEY, débutant 32, finissant 36, côté pair - RUE PROFESSEUR WEILL, débutant 2, finissant 10, côté pair - RUE PROFESSEUR WEILL, débutant 3, finissant 5, côté impair - RUE WALDECK ROUSSEAU, débutant 2, finissant 8, côté pair - RUE WALDECK ROUSSEAU, débutant 3, finissant 11, côté impair -	4ème	Lyon Nord
6e	634	LYCEE DU PARC	1 Boulevard Anatole France	AVENUE THIERS, débutant 111, finissant 111, côté impair - AVENUE THIERS, débutant 128, finissant 140, côté pair - AVENUE VERGUIN, débutant 4, finissant 30, côté pair - BOULEVARD ANATOLE FRANCE, débutant 1, finissant 29, côté impair - BOULEVARD ANATOLE FRANCE, débutant 2, finissant 18, côté pair - BOULEVARD DES BELGES, débutant 65, finissant 87, côté impair - BOULEVARD STALINGRAD, débutant 153, finissant 167, côté impair - BOULEVARD STALINGRAD, débutant 170, finissant 170, côté pair - COURS VITTON, débutant 69, finissant 95, côté impair - PARC DE LA TETE D OR, débutant 1, finissant 999, côté pair-impair - PARC DE LA TETE D OR, débutant, finissant, côté pair-impair - RUE ANTOINE BARBIER, débutant 4, finissant 14, côté pair - RUE ANTOINE BARBIER, débutant 5, finissant 7, côté impair - RUE CRILLON, débutant 102, finissant 104, côté pair - RUE DE GENEVE, débutant 9, finissant 23, côté impair - RUE DE GENEVE, débutant 12, finissant 22, côté pair - RUE DE HANOI, débutant 1, finissant 1, côté impair - RUE JEAN NOVEL, débutant 1, finissant 1, côté impair - RUE JEAN NOVEL, débutant 2, finissant 6, côté pair - RUE LOUIS GUERIN, débutant 113, finissant 121, côté impair - RUE SULLY, débutant 143, finissant 147, côté impair - RUE TRONCHET, débutant 115, finissant 125, côté impair - RUE TRONCHET, débutant 122, finissant 132, côté pair -	4ème	Lyon Nord
7e	701	Mairie du 7e ardt	16 place Jean Macé	AVENUE BERTHELOT, débutant 28, finissant 54, côté Pair - AVENUE BERTHELOT, débutant 31, finissant 61, côté Impair - PLACE JEAN MACE, débutant 13, finissant 15, côté Impair - PLACE JEAN MACE, débutant 14, finissant 16, côté Pair - PLACE JULES GUESDE, débutant 1, finissant 5, côté Impair - PLACE JULES GUESDE, débutant 2, finissant 4, côté Pair - RUE BANCEL, débutant 21, finissant 25, côté Impair - RUE BANCEL, débutant 36, finissant 52, côté Pair - RUE D'ANVERS, débutant 110, finissant 116, côté Pair - RUE ETIENNE ROGNON, débutant 19, finissant 23, côté Impair - RUE JABOULAY, débutant 46, finissant 62, côté Pair - RUE PROFESSEUR GRIGNARD, débutant 38, finissant 65, côté Pair - RUE PROFESSEUR GRIGNARD, débutant 43, finissant 65, côté Impair - RUE PROFESSEUR ZIMMERMANN, débutant 1, finissant 7, côté Impair - RUE RAOUL SERVANT, débutant 27, finissant 47, côté Impair - RUE RAOUL SERVANT, débutant 36, finissant 44, côté Pair - RUE RENAN, débutant 30, finissant 30, côté Pair - RUE SAINT JEROME, débutant 55, finissant 59, côté Impair - RUE SAINT JEROME, débutant 72, finissant 84, côté Pair -	3ème	Lyon Sud
7e	702	Mairie du 7e ardt	16 place Jean Macé	AVENUE JEAN JAURES, débutant 66, finissant 86, côté Pair - RUE BANCEL, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE BANCEL, débutant 8, finissant 20, côté Pair - RUE BANCEL, débutant 17, finissant 19, côté Impair - RUE CHEVREUL, débutant 34, finissant 58, côté Pair - RUE CHEVREUL, débutant 53, finissant 73, côté Impair - RUE D'ANVERS, débutant 65, finissant 67, côté Impair - RUE D'ANVERS, débutant 86, finissant 104, côté Pair - RUE D'ANVERS, débutant 97, finissant 127, côté Impair - RUE D'ANVERS, débutant 133, finissant 133, côté Les 2 - RUE DE L'UNIVERSITE, débutant 36, finissant 50, côté Pair - RUE JABOULAY, débutant 37, finissant 59, côté Impair - RUE RENAN, débutant 7, finissant 21, côté Impair - RUE RENAN, débutant 8, finissant 26, côté Pair - RUE SAINT JEROME, débutant 21, finissant 51, côté Impair - RUE SAINT JEROME, débutant 40, finissant 68, côté Pair - RUE SEBASTIEN GRYPHE, débutant 115, finissant 129, côté Impair -	3ème	Lyon Sud
7e	703	Ecole maternelle Berthelot	94 rue de Marseille	AVENUE BERTHELOT, débutant 1, finissant 29, côté Impair - AVENUE BERTHELOT, débutant 2, finissant 26, côté Pair - AVENUE LECLERC, débutant 1, finissant 9, côté Impair - AVENUE LECLERC, débutant 2, finissant 10, côté Pair - PLACE JULES GUESDE, débutant 6, finissant 12, côté Pair - PLACE JULES GUESDE, débutant 7, finissant 11, côté Impair - QUAI CLAUDE BERNARD, débutant 27, finissant 29, côté Impair - QUAI CLAUDE BERNARD, débutant 28, finissant 30, côté Pair - RUE DE MARSEILLE, débutant 83, finissant 107, côté Impair - RUE DE MARSEILLE, débutant 94, finissant 102, côté Pair - RUE ETIENNE ROGNON, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE ETIENNE ROGNON, débutant 2, finissant 24, côté Pair - RUE PASTEUR, débutant 98, finissant 108, côté Pair - RUE PASTEUR, débutant 105, finissant 105, côté Impair - RUE PROFESSEUR CHARLES APPLETON, débutant 1, finissant 99, côté Impair - RUE PROFESSEUR CHARLES APPLETON, débutant 2, finissant 98, côté Pair - RUE PROFESSEUR GRIGNARD, débutant 2, finissant 34, côté Pair - RUE PROFESSEUR ZIMMERMANN, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE RAOUL SERVANT, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE RAOUL SERVANT, débutant 34, finissant 34, côté Pair - RUE RAULIN, débutant 36, finissant 70, côté Pair - RUE RAULIN, débutant 39, finissant 71, côté Impair -	3ème	Lyon Sud

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
7e	704	Ecole maternelle Berthelot	94 rue de Marseille	QUAI CLAUDE BERNARD, débutant 16, finissant 26, côté Pair - QUAI CLAUDE BERNARD, débutant 17, finissant 25, côté Impair - RUE BECHEVELIN, débutant 88, finissant 98, côté Pair - RUE CHEVREUL, débutant 1, finissant 25, côté Impair - RUE CHEVREUL, débutant 2, finissant 18, côté Pair - RUE DE L'UNIVERSITE, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE DE MARSEILLE, débutant 58, finissant 92, côté Pair - RUE DE MARSEILLE, débutant 71, finissant 81, côté Impair - RUE JABOULAY, débutant 1, finissant 25, côté Impair - RUE JABOULAY, débutant 2, finissant 36, côté Pair - RUE PASTEUR, débutant 61, finissant 85, côté Impair - RUE PASTEUR, débutant 72, finissant 96, côté Pair - RUE PROFESSEUR GRIGNARD, débutant 1, finissant 27, côté Impair - RUE RAULIN, débutant 1, finissant 37, côté Impair - RUE RAULIN, débutant 2, finissant 34, côté Pair - RUE SEBASTIEN GRYPHE, débutant 130, finissant 142, côté Pair -	3ème	Lyon Sud
7e	705	Ecole maternelle Gilbert Dru	13 rue Saint Michel	AVENUE JEAN JAURES, débutant 46, finissant 64, côté Pair - RUE CAPITAINE ROBERT CLUZAN, débutant 27, finissant 49, côté Impair - RUE CAPITAINE ROBERT CLUZAN, débutant 30, finissant 40, côté Pair - RUE CHALOPIN, débutant 32, finissant 42, côté Pair - RUE CHALOPIN, débutant 39, finissant 47, côté Impair - RUE D'ANVERS, débutant 27, finissant 53, côté Impair - RUE D'ANVERS, débutant 42, finissant 66, côté Pair - RUE DE L'UNIVERSITE, débutant 31, finissant 57, côté Impair - RUE DE LA THIBAUDIERE, débutant 2, finissant 24, côté Pair - RUE PERE CHEVRIER, débutant 1, finissant 23, côté Impair - RUE PERE CHEVRIER, débutant 2, finissant 32, côté Pair - RUE SAINT JEROME, débutant 1, finissant 19, côté Impair - RUE SAINT JEROME, débutant 2, finissant 34, côté Pair - RUE SALOMON REINACH, débutant 40, finissant 74, côté Pair - RUE SALOMON REINACH, débutant 49, finissant 71, côté Impair - RUE SEBASTIEN GRYPHE, débutant 55, finissant 85, côté Impair - RUE SEBASTIEN GRYPHE, débutant 64, finissant 88, côté Pair -	3ème	Lyon Sud
7e	706	Ecole maternelle Gilbert Dru	13 rue Saint Michel	AVENUE JEAN JAURES, débutant 32, finissant 44, côté Pair - RUE BECHEVELIN, débutant 23, finissant 47, côté Impair - RUE CAPITAINE ROBERT CLUZAN, débutant 1, finissant 25, côté Impair - RUE CAPITAINE ROBERT CLUZAN, débutant 2, finissant 26, côté Pair - RUE CHALOPIN, débutant 9, finissant 35, côté Impair - RUE CHALOPIN, débutant 10, finissant 30, côté Pair - RUE D'ANVERS, débutant 12, finissant 36, côté Pair - RUE D'ANVERS, débutant 13, finissant 23, côté Impair - RUE DE LA THIBAUDIERE, débutant 1, finissant 19, côté Impair - RUE JANGOT, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE JANGOT, débutant 2, finissant 2, côté Pair - RUE JANGOT, débutant 4, finissant 14, côté Pair - RUE MAZAGRAN, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE MONTESQUIEU, débutant 37, finissant 77, côté Impair - RUE MONTESQUIEU, débutant 38, finissant 80, côté Pair - RUE SAINT MICHEL, débutant 2, finissant 34, côté Pair - RUE SALOMON REINACH, débutant 27, finissant 41, côté Impair - RUE SEBASTIEN GRYPHE, débutant 27, finissant 53, côté Impair - RUE SEBASTIEN GRYPHE, débutant 34, finissant 62, côté Pair -	3ème	Lyon Sud
7e	707	Gymnase George Clémenceau	66 rue Béchevelin	PLACE OLLIER, débutant 1, finissant 9, côté Impair - PLACE OLLIER, débutant 2, finissant 8, côté Pair - QUAI CLAUDE BERNARD, débutant 1, finissant 15, côté Impair - QUAI CLAUDE BERNARD, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE CAVENNE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE D'AGUESSEAU, débutant 2, finissant 14, côté Pair - RUE DE BONALD, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE DE BONALD, débutant 2, finissant 14, côté Pair - RUE DE L'UNIVERSITE, débutant 1, finissant 7, côté Impair - RUE MONTESQUIEU, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE MONTESQUIEU, débutant 2, finissant 16, côté Pair - RUE PASTEUR, débutant 24, finissant 66, côté Pair - RUE SALOMON REINACH, débutant 4, finissant 6, côté Pair - RUE SALOMON REINACH, débutant 9, finissant 13, côté Impair -	3ème	Lyon Sud
7e	708	Gymnase George Clémenceau	66 rue Béchevelin	PLACE DEPERET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE GABRIEL PERI, débutant 11, finissant 13, côté Impair - PLACE GABRIEL PERI, débutant 12, finissant 12, côté Pair - RUE AMEDEE LAMBERT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE BASSE COMBALOT, débutant 12, finissant 14, côté Pair - RUE BECHEVELIN, débutant 8, finissant 62, côté Pair - RUE D'AGUESSEAU, débutant 11, finissant 21, côté Impair - RUE D'AGUESSEAU, débutant 16, finissant 30, côté Pair - RUE DE BONALD, débutant 11, finissant 15, côté Impair - RUE DE BONALD, débutant 16, finissant 20, côté Pair - RUE DE MARSEILLE, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE DE MARSEILLE, débutant 7, finissant 29, côté Impair - RUE DE MARSEILLE, débutant 10, finissant 56, côté Pair - RUE FELISSERT, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE JANGOT, débutant 1, finissant 1, côté Impair - RUE JANGOT, débutant 2, finissant 2, côté Pair - RUE MONTESQUIEU, débutant 13, finissant 29, côté Impair - RUE MONTESQUIEU, débutant 18, finissant 36, côté Pair - RUE PASSET, débutant 9, finissant 15, côté Les 2 - RUE PASTEUR, débutant 5, finissant 19, côté Impair - RUE PASTEUR, débutant 21, finissant 57, côté Impair - RUE SAINT ANDRE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SALOMON REINACH, débutant 8, finissant 22, côté Pair - RUE SALOMON REINACH, débutant 15, finissant 25, côté Impair -	3ème	Lyon Sud
7e	709	Gymnase George Clémenceau	66 rue Béchevelin	PLACE DU PRADO, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE BANCEL, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE BANCEL, débutant 13, finissant 15, côté Impair - RUE BANCEL, débutant 26, finissant 34, côté Pair - RUE BECHEVELIN, débutant 64, finissant 88, côté Pair - RUE BECHEVELIN, débutant 95, finissant 107, côté Impair - RUE CHEVREUL, débutant 22, finissant 30, côté Pair - RUE CHEVREUL, débutant 29, finissant 51, côté Impair - RUE D'ANVERS, débutant 76, finissant 84, côté Pair - RUE DE L'UNIVERSITE, débutant 10, finissant 34, côté Pair - RUE DE MARSEILLE, débutant 37, finissant 69, côté Impair - RUE DOCTEUR SALVAT, débutant 1, finissant 1, côté Impair - RUE DOCTEUR SALVAT, débutant 4, finissant 12, côté Pair - RUE JABOULAY, débutant 29, finissant 35, côté Impair - RUE JABOULAY, débutant 38, finissant 44, côté Pair - RUE PROFESSEUR GRIGNARD, débutant 35, finissant 41, côté Impair - RUE RENAN, débutant 1, finissant 5, côté Impair - RUE RENAN, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE SEBASTIEN GRYPHE, débutant 94, finissant 128, côté Pair - RUE SEBASTIEN GRYPHE, débutant 99, finissant 113, côté Impair - RUE SEBASTIEN GRYPHE, débutant 131, finissant 145, côté Impair -	3ème	Lyon Sud
7e	710	Ecole élémentaire Gilbert Dru	32 Grande rue de la Guillotière	COURS GAMBETTA, débutant 2, finissant 38, côté Pair - GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE, débutant 1, finissant 31, côté Impair - GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE, débutant 2, finissant 24, côté Pair - IMPASSE DES PASSANTS, débutant 1, finissant 99, côté Impair - IMPASSE DES PASSANTS, débutant 2, finissant 98, côté Pair - PLACE COMMANDANT CLAUDE BULARD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE GABRIEL PERI, débutant 4, finissant 10, côté Pair - PLACE GABRIEL PERI, débutant 5, finissant 9, côté Impair - PLACE GABRIEL PERI, débutant 14, finissant 98, côté Pair - PLACE GABRIEL PERI, débutant 15, finissant 99, côté Impair - PLACE RASPAIL, débutant 4, finissant 12, côté Pair - PLACE RASPAIL, débutant 5, finissant 11, côté Impair - RUE BASSE COMBALOT, débutant 2, finissant 10, côté Pair - RUE BECHEVELIN, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE BECHEVELIN, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE D'AGUESSEAU, débutant 3, finissant 7, côté Impair - RUE D'AGUESSEAU, débutant 23, finissant 23, côté Impair - RUE DE MARSEILLE, débutant 1, finissant 5, côté Impair - RUE DES TROIS ROIS, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE DES TROIS ROIS, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE GILBERT DRU, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE LOUIS DANSARD, débutant 1, finissant 23, côté Impair - RUE PASSET, débutant 1, finissant 8, côté Les 2 - RUE PASTEUR, débutant 4, finissant 22, côté Pair -	3ème	Lyon Sud
7e	711	Ecole élémentaire Gilbert Dru	32 Grande rue de la Guillotière	AVENUE JEAN JAURES, débutant 2, finissant 28, côté Pair - COURS GAMBETTA, débutant 40, finissant 52, côté Pair - GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE, débutant 26, finissant 56, côté Pair - GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE, débutant 39, finissant 69, côté Impair - RUE CHALOPIN, débutant 1, finissant 7, côté Impair - RUE CHALOPIN, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE GILBERT DRU, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE LOUIS DANSARD, débutant 2, finissant 14, côté Pair - RUE SAINT MICHEL, débutant 1, finissant 29, côté Impair - RUE SEBASTIEN GRYPHE, débutant 1, finissant 25, côté Impair - RUE SEBASTIEN GRYPHE, débutant 2, finissant 30, côté Pair -	3ème	Lyon Sud

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
7e	712	Ecole élémentaire Jean-Marie Chavant	9 rue Félix Faure	AVENUE FELIX FAURE, débutant 1, finissant 3, côté Impair - AVENUE FELIX FAURE, débutant 4, finissant 6, côté Pair - AVENUE JEAN JAURES, débutant 1, finissant 39, côté Impair - COURS GAMBETTA, débutant 54, finissant 56, côté Pair - GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE, débutant 84, finissant 106, côté Pair - IMPASSE RIVAL, débutant 1, finissant 999, côté Impair - IMPASSE RIVAL, débutant, finissant, côté Les 2 - PLACE VICTOR BASCH, débutant 6, finissant 8, côté Pair - PLACE VICTOR BASCH, débutant 7, finissant 9, côté Impair - RUE CREUZET, débutant 2, finissant 22, côté Pair - RUE CREUZET, débutant 3, finissant 23, côté Impair - RUE DE LA MADELEINE, débutant 4, finissant 24, côté Pair - RUE DE LA THIBAUDIERE, débutant 27, finissant 57, côté Impair - RUE ELIE ROCHETTE, débutant 1, finissant 3, côté Impair - RUE ELIE ROCHETTE, débutant 2, finissant 4, côté Pair - RUE JEAN MARIE CHAVANT, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE MONTESQUIEU, débutant 29, finissant 105, côté Impair - RUE MONTESQUIEU, débutant 90, finissant 124, côté Pair - RUE SAINT MICHEL, débutant 31, finissant 57, côté Impair - RUE SAINT MICHEL, débutant 40, finissant 68, côté Pair -	3ème	Lyon Sud
7e	713	Ecole maternelle Jean-Marie Chavant	9 rue Félix Faure	AVENUE FELIX FAURE, débutant 9, finissant 17, côté Impair - AVENUE FELIX FAURE, débutant 10, finissant 34, côté Pair - COURS GAMBETTA, débutant 60, finissant 88, côté Pair - GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE, débutant 95, finissant 135, côté Impair - PLACE ARISTIDE BRIAND, débutant 2, finissant 998, côté Pair - PLACE VICTOR BASCH, débutant 5, finissant 5, côté Impair - RUE ALPHONSE DAUDET, débutant 1, finissant 99, côté Impair - RUE ALPHONSE DAUDET, débutant 2, finissant 98, côté Pair - RUE ANDRE PHILIP, débutant 334, finissant 336, côté Pair - RUE DE CREQUI, débutant 258, finissant 998, côté Pair - RUE DE CREQUI, débutant 279, finissant 999, côté Impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 309, finissant 999, côté Impair - RUE DUGUESCLIN, débutant 312, finissant 998, côté Pair - RUE JEAN MARIE CHAVANT, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE RACHAIS, débutant 30, finissant 52, côté Pair -	3ème	Lyon Sud
7e	714	Ecole maternelle Marc Bloch	93, rue Chevreul	AVENUE BERTHELOT, débutant 69, finissant 75, côté Impair - AVENUE JEAN JAURES, débutant 67, finissant 79, côté Impair - PLACE JEAN MACE, débutant 3, finissant 9, côté Impair - PLACE JEAN MACE, débutant 4, finissant 10, côté Pair - RUE CHEVREUL, débutant 60, finissant 66, côté Pair - RUE CHEVREUL, débutant 75, finissant 85, côté Impair - RUE DOMER, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE DOMER, débutant 3, finissant 13, côté Impair - RUE DU COLONBIER, débutant 44, finissant 64, côté Pair - RUE DU COLONBIER, débutant 47, finissant 53, côté Impair - RUE ELIE ROCHETTE, débutant 6, finissant 30, côté Pair - RUE ELIE ROCHETTE, débutant 19, finissant 29, côté Impair - RUE GRILLET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MARC BLOCH, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE PERE CHEVRIER, débutant 31, finissant 57, côté Impair - RUE PERE CHEVRIER, débutant 34, finissant 44, côté Pair - RUE SAINT LAZARE, débutant 13, finissant 23, côté Impair - RUE SAINT LAZARE, débutant 20, finissant 26, côté Pair -	3ème	Lyon Sud
7e	715	Ecole maternelle Marc Bloch	93, rue Chevreul	AVENUE JEAN JAURES, débutant 45, finissant 65, côté Impair - RUE CREUZET, débutant 25, finissant 51, côté Impair - RUE D'ATHENES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE LA THIBAUDIERE, débutant 26, finissant 38, côté Pair - RUE DES TROIS PIERRES, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE DES TROIS PIERRES, débutant 2, finissant 40, côté Pair - RUE DOMER, débutant 17, finissant 25, côté Impair - RUE DU COLONBIER, débutant 14, finissant 26, côté Pair - RUE DU COLONBIER, débutant 17, finissant 19, côté Impair - RUE ELIE ROCHETTE, débutant 6, finissant 30, côté Pair - RUE ELIE ROCHETTE, débutant 19, finissant 29, côté Impair - RUE GRILLET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MARC BLOCH, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE PERE CHEVRIER, débutant 31, finissant 57, côté Impair - RUE PERE CHEVRIER, débutant 34, finissant 44, côté Pair - RUE SAINT LAZARE, débutant 13, finissant 23, côté Impair - RUE SAINT LAZARE, débutant 20, finissant 26, côté Pair -	3ème	Lyon Sud
7e	716	Ecole maternelle Marc Bloch	93, rue Chevreul	RUE CAMILLE ROY, débutant 25, finissant 31, côté Impair - RUE CAMILLE ROY, débutant 36, finissant 38, côté Pair - RUE CAMILLE ROY, débutant 40, finissant 50, côté Pair - RUE CHEVREUL, débutant 87, finissant 87, côté Impair - RUE CHEVREUL, débutant 98, finissant 100, côté Pair - RUE DE LA MADELEINE, débutant 37, finissant 57, côté Impair - RUE DE LA MADELEINE, débutant 60, finissant 64, côté Pair - RUE DES TROIS PIERRES, débutant 46, finissant 46, côté Pair - RUE DOMER, débutant 14, finissant 28, côté Pair - RUE DOMER, débutant 30, finissant 34, côté Pair - RUE DU BRIGADIER VOITURET, débutant 1, finissant 5, côté Impair - RUE DU BRIGADIER VOITURET, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE DU REPOS, débutant 8, finissant 32, côté Pair - RUE DU REPOS, débutant 29, finissant 31, côté Impair - RUE DU SAULVEUR, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DU VIVIER, débutant 1, finissant 5, côté Impair - RUE GARIBALDI, débutant 359, finissant 363, côté Impair - RUE GARIBALDI, débutant 360, finissant 382, côté Pair - RUE GARIBALDI, débutant 367, finissant 367, côté Impair - RUE JABOULAY, débutant 71, finissant 73, côté Impair - RUE JABOULAY, débutant 91, finissant 93, côté Pair - RUE MARC BLOCH, débutant 23, finissant 37, côté Impair - RUE MARC BLOCH, débutant 24, finissant 24, côté Pair - RUE SAINT LAZARE, débutant 29, finissant 37, côté Impair -	3ème	Lyon Sud
7e	717	Ecole maternelle Marc Bloch	93, rue Chevreul	AVENUE BERTHELOT, débutant 77, finissant 109, côté Impair - AVENUE BERTHELOT, débutant 108, finissant 110, côté Pair - RUE CAMILLE ROY, débutant 2, finissant 28, côté Pair - RUE CAMILLE ROY, débutant 7, finissant 23, côté Impair - RUE CHEVREUL, débutant 76, finissant 96, côté Pair - RUE DU BRIGADIER VOITURET, débutant 7, finissant 15, côté Impair - RUE DU BRIGADIER VOITURET, débutant 8, finissant 14, côté Pair - RUE DU VIVIER, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE GARIBALDI, débutant 386, finissant 386, côté Pair - RUE JABOULAY, débutant 77, finissant 89, côté Impair - RUE JABOULAY, débutant 82, finissant 100, côté Pair - RUE PARMENTIER, débutant 81, finissant 83, côté Impair -	3ème	Lyon Sud
7e	718	Ecole élémentaire Veyet	17 rue du Béguin	RUE BATONNIER JACQUIER, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE DE LA MADELEINE, débutant 11, finissant 31, côté Impair - RUE DE LA MADELEINE, débutant 36, finissant 48, côté Pair - RUE DES TROIS PIERRES, débutant 35, finissant 35, côté Impair - RUE DOMER, débutant 36, finissant 46, côté Pair - RUE DOMER, débutant 39, finissant 55, côté Impair - RUE DU BEGUIN, débutant 2, finissant 32, côté Pair - RUE DU BEGUIN, débutant 43, finissant 43, côté Impair - RUE DU REPOS, débutant 1, finissant 27, côté Impair - RUE DU REPOS, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE GARIBALDI, débutant 324, finissant 346, côté Pair - RUE RACHAIS, débutant 65, finissant 75, côté Impair - RUE RACHAIS, débutant 82, finissant 90, côté Pair - RUE TOURVILLE, débutant 1, finissant 19, côté Impair - RUE TOURVILLE, débutant 20, finissant 24, côté Pair -	3ème	Lyon Sud
7e	719	Ecole élémentaire Veyet	17 rue du Béguin	GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE, débutant 110, finissant 118, côté Pair - PLACE SAINT LOUIS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE CLAIR TISSEUR, débutant 1, finissant 7, côté Impair - RUE CLAIR TISSEUR, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE CLAUDE BOYER, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE DE LA MADELEINE, débutant 1, finissant 3, côté Impair - RUE DE LA THIBAUDIERE, débutant 42, finissant 50, côté Pair - RUE DU BEGUIN, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE DES TROIS PIERRES, débutant 15, finissant 25, côté Impair - RUE ELIE ROCHETTE, débutant 5, finissant 11, côté Impair - RUE RACHAIS, débutant 58, finissant 76, côté Pair - RUE SAINT LAZARE, débutant 2, finissant 6, côté Pair -	3ème	Lyon Sud
7e	720	Ecole élémentaire Veyet	17 rue du Béguin	GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE, débutant 120, finissant 154, côté Pair - GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE, débutant 139, finissant 193, côté Impair - GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE, débutant 156, finissant 170, côté Pair - PLACE STALINGRAD, débutant 1, finissant 7, côté Impair - RUE ABBE BOISARD, débutant 1, finissant 7, côté Impair - RUE ANDRE PHILIP, débutant 338, finissant 358, côté Pair - RUE ANDRE PHILIP, débutant 345, finissant 357, côté Impair - RUE CLAIR TISSEUR, débutant 9, finissant 9, côté Impair - RUE CLAIR TISSEUR, débutant 10, finissant 10, côté Pair - RUE DU BEGUIN, débutant 11, finissant 37, côté Impair - RUE PAULINE KERGOMARD, débutant 1, finissant 27, côté Les 2 - RUE RACHAIS, débutant 25, finissant 63, côté Impair - RUE TOURVILLE, débutant 2, finissant 20, côté Pair -	3ème	Lyon Sud

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
7e	721	Ecole Julie-Victoire Daubié	45 rue Victorien Sardou	COURS GAMBETTA, débutant 106, finissant 142, côté Pair - IMPASSE HORAND, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ABBE BOISARD, débutant 13, finissant 23, côté Impair - RUE ABBE BOISARD, débutant 24, finissant 42, côté Pair - RUE GARIBALDI, débutant 285, finissant 303, côté Impair - RUE GARIBALDI, débutant 302, finissant 320, côté Pair - RUE JULES BRUNARD, débutant 11, finissant 17, côté Impair - RUE NICOLAI, débutant 4, finissant 14, côté Pair - RUE VICTORIEN SARDOU, débutant 4, finissant 18, côté Pair - RUE VICTORIEN SARDOU, débutant 5, finissant 21, côté Impair -	3ème	Lyon Sud
7e	722	Ecole Julie-Victoire Daubié	45 rue Victorien Sardou	BOULEVARD DES TCHECOSLOVAQUES, débutant 1, finissant 1, côté Impair - BOULEVARD DES TCHECOSLOVAQUES, débutant 2, finissant 40, côté Pair - COURS GAMBETTA, débutant 144, finissant 150, côté Pair - COURS GAMBETTA, débutant 152, finissant 156, côté Pair - GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE, débutant 214, finissant 224, côté Pair - GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE, débutant 247, finissant 267, côté Impair - RUE CLAUDE VEYRON, débutant 15, finissant 25, côté Impair - RUE DOCTEUR CRESTIN, débutant 6, finissant 14, côté Pair - RUE JULES BRUNARD, débutant 19, finissant 29, côté Impair - RUE JULES BRUNARD, débutant 26, finissant 46, côté Pair - RUE JULES BRUNARD, débutant 35, finissant 39, côté Impair - RUE NICOLAI, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE PIERRE ROBIN, débutant 1, finissant 29, côté Impair - RUE PIERRE ROBIN, débutant 6, finissant 14, côté Pair - RUE PIERRE ROBIN, débutant 20, finissant 30, côté Pair -	3ème	Lyon Sud
7e	723	Ecole Julie-Victoire Daubié	45 rue Victorien Sardou	BOULEVARD DES TCHECOSLOVAQUES, débutant 58, finissant 78, côté Pair - RUE CLAUDE VEYRON, débutant 14, finissant 32, côté Pair - RUE DOCTEUR CRESTIN, débutant 2, finissant 4, côté Pair - RUE DOMER, débutant 54, finissant 72, côté Pair - RUE DOMER, débutant 63, finissant 69, côté Impair - RUE DU REPOS, débutant 33, finissant 37, côté Impair - RUE GARIBALDI, débutant 319, finissant 353, côté Impair - RUE VICTORIEN SARDOU, débutant 36, finissant 38, côté Pair - RUE LLE DU GRAND CASERNEMENT, débutant 2, finissant 10, côté Pair -	3ème	Lyon Sud
7e	724	Ecole maternelle Crestin	17 rue du Docteur Crestin	GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE, débutant 186, finissant 212, côté Pair - GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE, débutant 213, finissant 235, côté Impair - GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE, débutant 241, finissant 245, côté Impair - RUE CLAUDE VEYRON, débutant 4, finissant 12, côté Pair - RUE CLAUDE VEYRON, débutant 5, finissant 13, côté Impair - RUE DOCTEUR CRESTIN, débutant 5, finissant 5, côté Impair - RUE DOCTEUR CRESTIN, débutant 17, finissant 17, côté Impair - RUE GARIBALDI, débutant 305, finissant 311, côté Impair - RUE GARIBALDI, débutant 313, finissant 317, côté Impair - RUE JULES BRUNARD, débutant 14, finissant 20, côté Pair - RUE NICOLAI, débutant 16, finissant 28, côté Pair - RUE NICOLAI, débutant 25, finissant 31, côté Impair - RUE PIERRE ROBIN, débutant 32, finissant 32, côté Pair - RUE VICTORIEN SARDOU, débutant 20, finissant 28, côté Pair - RUE VICTORIEN SARDOU, débutant 33, finissant 47, côté Impair - RUE VICTORIEN SARDOU, débutant 23, finissant 27, côté Impair -	3ème	Lyon Sud
7e	725	MJC Jean Macé	38 rue Camille ROY	AVENUE BERTHELOT, débutant 112, finissant 152, côté Pair - AVENUE BERTHELOT, débutant 121, finissant 145, côté Impair - IMPASSE DES CHALETS (LYON 7EME), débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - ROUTE DE VIENNE, débutant 12, finissant 76, côté Pair - ROUTE DE VIENNE, débutant 39, finissant 91, côté Impair - RUE DE CRONSTADT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE TOULON, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DU VIVIER, débutant 23, finissant 51, côté Impair - RUE DU VIVIER, débutant 34, finissant 34, côté Pair - RUE JOSÉPHINE BAKER, débutant 4, finissant 14, côté Pair - RUE MARCEL TEPPAZ, débutant 2, finissant 4, côté Pair - RUE MARCEL TEPPAZ, débutant 6, finissant 20, côté Pair - RUE MARCEL TEPPAZ, débutant 7, finissant 11, côté Impair - RUE PAUL DUVIVIER, débutant 4, finissant 4, côté Pair - RUE PAUL DUVIVIER, débutant 43, finissant 43, côté Impair -	3ème	Lyon Sud
7e	726	MJC Jean Macé	38 rue Camille ROY	AVENUE BERTHELOT, débutant 149, finissant 209, côté Impair - AVENUE BERTHELOT, débutant 154, finissant 212, côté Pair - BOULEVARD DES TCHECOSLOVAQUES, débutant 112, finissant 114, côté Pair - RUE DU REPOS, débutant 43, finissant 67, côté Impair - RUE DU REPOS, débutant 60, finissant 102, côté Pair - RUE FAIDHERBE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE GENERAL DE MIRIBEL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE JEAN GAY, débutant 1, finissant 14, côté Les 2 - RUE SABINE ET MIRON ZLATIN, débutant 6, finissant 22, côté Pair -	3ème	Lyon Sud
7e	727	MJC Jean Macé	38 rue Camille ROY	ROUTE DE VIENNE, débutant 2, finissant 10, côté Pair - ROUTE DE VIENNE, débutant 3, finissant 29, côté Impair - RUE DU REPOS, débutant 34, finissant 58, côté Pair - RUE GARIBALDI, débutant 369, finissant 389, côté Impair - RUE LAMOTHE, débutant 4, finissant 16, côté Pair - RUE LAMOTHE, débutant 7, finissant 17, côté Impair -	3ème	Lyon Sud
7e	728	Ecole élémentaire Marcel Pagnol	46 rue Lieutenant Col Girard	AVENUE LECLERC, débutant 15, finissant 27, côté Impair - AVENUE LECLERC, débutant 16, finissant 28, côté Pair - BOULEVARD YVES FARGE, débutant 22, finissant 130, côté Pair - BOULEVARD YVES FARGE, débutant 49, finissant 51, côté Impair - RUE CAMILLE DESMOULINS, débutant 8, finissant 99, côté Les 2 - RUE CREPET, débutant 1, finissant 1, côté Impair - RUE DES GIRONDINS, débutant 1, finissant 25, côté Impair - RUE DES GIRONDINS, débutant 26, finissant 32, côté Pair - RUE DESAUGIERS, débutant 9, finissant 99, côté Les 2 - RUE FELIX BRUN, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE GUSTAVE NADAUD, débutant 18, finissant 999, côté Impair - RUE LIEUTENANT COLONEL GIRARD, débutant 1, finissant 35, côté Impair - RUE PRE GAUDRY, débutant 2, finissant 6, côté Pair -	1ère	Lyon Sud
7e	729	Ecole élémentaire Marcel Pagnol	46 rue Lieutenant Col Girard	AVENUE LECLERC, débutant 29, finissant 43, côté Impair - AVENUE LECLERC, débutant 30, finissant 42, côté Pair - RUE DES GIRONDINS, débutant 2, finissant 24, côté Pair - RUE LIEUTENANT COLONEL GIRARD, débutant 2, finissant 36, côté Pair -	1ère	Lyon Sud
7e	730	Ecole élémentaire Marcel Pagnol	46 rue Lieutenant Col Girard	AVENUE DU PONT PASTEUR, débutant 2, finissant 2, côté Pair - BOULEVARD YVES FARGE, débutant 136, finissant 176, côté Pair - PLACE ALEXANDRE MORIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE JEAN DE VERRAZZANE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ANDRE BOLLIER, débutant 5, finissant 13, côté Impair - RUE ANDRE BOLLIER, débutant 12, finissant 12, côté Pair - RUE COMMANDANT AYASSE, débutant 2, finissant 26, côté Pair - RUE COMMANDANT AYASSE, débutant 5, finissant 11, côté Impair - RUE LIEUTENANT COLONEL GIRARD, débutant 37, finissant 51, côté Impair - RUE LIEUTENANT COLONEL GIRARD, débutant 38, finissant 56, côté Pair -	1ère	Lyon Sud
7e	731	Ecole élémentaire Claudius Berthelier	53 rue André Bollier	ALLÉE DU BON LAIT, débutant 2, finissant 6, côté Pair - ALLEE LEOPOLD SEDAR SENGHOR, débutant 7, finissant 17, côté Impair - ALLEE LEOPOLD SEDAR SENGHOR, débutant 10, finissant 26, côté Pair - PLACE DU TRAITE DE ROME, débutant 2, finissant 6, côté Les 2 - RUE ANDRE BOLLIER, débutant 53, finissant 63, côté Impair - RUE AUGUSTE PAYANT, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE CLEMENT MAROT, débutant 2, finissant 20, côté Pair - RUE FELIX BRUN, débutant 41, finissant 999, côté Les 2 - RUE MARCEL MERIEUX, débutant 145, finissant 185, côté Impair - RUE MAURICE BOUCHOR, débutant 1, finissant 19, côté Les 2 -	1ère	Lyon Sud
7e	732	Ecole élémentaire Claudius Berthelier	53 rue André Bollier	BOULEVARD YVES FARGE, débutant 93, finissant 121, côté Impair - BOULEVARD YVES FARGE, débutant 127, finissant 131, côté Impair - RUE ANDRE BOLLIER, débutant 22, finissant 34, côté Pair - RUE ANDRE BOLLIER, débutant 23, finissant 47, côté Impair - RUE COMMANDANT AYASSE, débutant 43, finissant 47, côté Impair - RUE COMMANDANT AYASSE, débutant 44, finissant 52, côté Pair - RUE DU RHONE, débutant 1, finissant 21, côté Impair - RUE DU RHONE, débutant 4, finissant 30, côté Pair - RUE DU RHONE, débutant 40, finissant 46, côté Pair - RUE MARCEL MERIEUX, débutant 152, finissant 174, côté Pair - RUE MATHIEU VARILLE, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE MATHIEU VARILLE, débutant 2, finissant 18, côté Pair -	1ère	Lyon Sud

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
7e	733	Ecole élémentaire Claudius Berthelier	53 rue André Bollier	ALLÉE NIBOYET, débutant 1, finissant 9999, côté Les 2 - AVENUE JEAN JAURES, débutant 100, finissant 118, côté Pair - AVENUE JEAN JAURES, débutant 174, finissant 198, côté Pair - BOULEVARD YVES FARGÉ, débutant 35, finissant 47, côté Impair - BOULEVARD YVES FARGÉ, débutant 53, finissant 85, côté Impair - IMPASSE MIDRIE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - IMPASSE PRE GAUDRY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE AUGUSTE PAYANT, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE CLEMENT MAROT, débutant 3, finissant 19, côté Impair - RUE CREPET, débutant 3, finissant 99, côté Les 2 - RUE DES GIRONDINS, débutant 34, finissant 52, côté Les 2 - RUE FELIX BRUN, débutant 10, finissant 40, côté Pair -	1ère	Lyon Sud
7e	734	Ecole élémentaire Claudius Berthelier	53 rue André Bollier	ALLEE LEOPOLD SEDAR SENGHOR, débutant 3, finissant 5, côté Impair - AVENUE JEAN JAURES, débutant 200, finissant 208, côté Pair - RUE ANDRE BOLLIER, débutant 65, finissant 99, côté Impair - RUE CLEMENT MAROT, débutant 22, finissant 44, côté Pair - RUE MAURICE BOUCHOR, débutant 23, finissant 78, côté Les 2 - RUE SIMONE DE BEAUVOIR, débutant 3, finissant 21, côté Impair - RUE SIMONE DE BEAUVOIR, débutant 6, finissant 30, côté Pair -	1ère	Lyon Sud
7e	735	Ecole maternelle du Rhône	52 rue du Rhône	ALLEE DE FONTENAY, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - AVENUE DEBOURG, débutant 1, finissant 63, côté Impair - AVENUE JEAN JAURES, débutant 240, finissant 262, côté Pair - PARVIS RENE DESCARTES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE ANTONIN PERRIN, débutant 15, finissant 17, côté Impair - PLACE ANTONIN PERRIN, débutant 16, finissant 16, côté Pair - PLACE DOCTEURS CHARLES ET CHRISTOPHE MERIEUX, débutant 14, finissant 16, côté Pair - PLACE DOCTEURS CHARLES ET CHRISTOPHE MERIEUX, débutant 15, finissant 17, côté Impair - RUE ANDRE BOLLIER, débutant 36, finissant 100, côté Pair - RUE DES CURES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DU RHONE, débutant 35, finissant 63, côté Impair - RUE DU RHONE, débutant 48, finissant 52, côté Pair - RUE MARCEL MERIEUX, débutant 180, finissant 210, côté Pair - RUE MARCEL MERIEUX, débutant 187, finissant 219, côté Impair - RUE MATHIEU VARILLE, débutant 13, finissant 37, côté Impair - RUE MATHIEU VARILLE, débutant 20, finissant 32, côté Pair -	1ère	Lyon Sud
7e	736	Ecole maternelle du Rhône	52 rue du Rhône	ALLEE D'ITALIE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - AVENUE DEBOURG, débutant 2, finissant 58, côté Pair - AVENUE LECLERC, débutant 45, finissant 71, côté Impair - AVENUE LECLERC, débutant 54, finissant 70, côté Pair - BOULEVARD YVES FARGÉ, débutant 178, finissant 178, côté Pair - PLACE DES PAVILLONS, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE DE SAINT CLOUD, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE DU VERCORS, débutant 1, finissant 40, côté Les 2 - RUE JACQUES MONOD, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 -	1ère	Lyon Sud
7e	737	Ecole élémentaire Aristide Briand	295 avenue Jean Jaurès	AVENUE DEBOURG, débutant 65, finissant 91, côté Impair - AVENUE JEAN FRANCOIS RACLET, débutant 2, finissant 20, côté Pair - AVENUE JEAN JAURES, débutant 227, finissant 261, côté Impair - RUE DE L EFFORT, débutant 2, finissant 28, côté Pair - RUE GEORGES GOUY, débutant 1, finissant 27, côté Impair - RUE GEORGES GOUY, débutant 2, finissant 28, côté Pair - RUE JEAN VALLIER, débutant 97, finissant 107, côté Impair - RUE JEAN VALLIER, débutant 98, finissant 106, côté Pair - RUE JULES VERCHERIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	1ère	Lyon Sud
7e	738	Ecole élémentaire Aristide Briand	295 avenue Jean Jaurès	AVENUE DEBOURG, débutant 93, finissant 107, côté Impair - AVENUE DEBOURG, débutant 100, finissant 104, côté Pair - AVENUE JEAN FRANCOIS RACLET, débutant 22, finissant 30, côté Pair - AVENUE JEAN FRANCOIS RACLET, débutant 38, finissant 64, côté Pair - BOULEVARD DE L ARTILLERIE, débutant 7, finissant 7, côté Impair - BOULEVARD DE L ARTILLERIE, débutant 34, finissant 88, côté Pair - RUE CHALLEMEL LACOUR, débutant 31, finissant 65, côté Impair - RUE DE GERLAND, débutant 125, finissant 173, côté Impair - RUE DE GERLAND, débutant 125, finissant 138, côté Pair - RUE DE GERLAND, débutant 140, finissant 172, côté Pair - RUE DE L EFFORT, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE DE L EFFORT, débutant 23, finissant 29, côté Impair - RUE JEAN VALLIER, débutant 108, finissant 114, côté Pair - RUE JEAN VALLIER, débutant 111, finissant 117, côté Impair - RUE SIMON FRYD, débutant 7, finissant 11, côté Les 2 -	1ère	Lyon Sud
7e	739	Ecole élémentaire Aristide Briand	295 avenue Jean Jaurès	AVENUE DEBOURG, débutant 60, finissant 90, côté Pair - AVENUE DEBOURG, débutant 92, finissant 98, côté Pair - AVENUE JEAN JAURES, débutant 263, finissant 285, côté Impair - AVENUE JEAN JAURES, débutant 264, finissant 310, côté Pair - AVENUE JEAN JAURES, débutant 291, finissant 321, côté Impair - RUE CHALLEMEL LACOUR, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE CHALLEMEL LACOUR, débutant 2, finissant 40, côté Pair - RUE CHALLEMEL LACOUR, débutant 17, finissant 29, côté Impair - RUE GEORGES GOUY, débutant 46, finissant 54, côté Pair - RUE MARCEL MERIEUX, débutant 223, finissant 253, côté Impair - RUE PROSPER CHAPPET, débutant 1, finissant 99, côté Impair - RUE PROSPER CHAPPET, débutant 2, finissant 98, côté Pair - SQUARE DU PROFESSEUR GALTIER, débutant 1, finissant 99, côté Impair - SQUARE DU PROFESSEUR GALTIER, débutant 2, finissant 98, côté Pair -	1ère	Lyon Sud

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
7e	740	Ecole élémentaire Aristide Briand	295 avenue Jean Jaurès	ALLEE DE LODZ, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - ALLEE PIERRE DE COUBERTIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - AVENUE DU CHATEAU DE GERLAND, débutant 1, finissant 999, côté Impair - AVENUE JEAN JAURES, débutant 328, finissant 350, côté Pair - AVENUE JEAN JAURES, débutant 345, finissant 405, côté Impair - AVENUE JULES CARTERET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - AVENUE TONY GARNIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - BAS PORT RIVE GAUCHE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - BOULEVARD CHAMBAUD DE LA BRUYERE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - BOULEVARD DU PARC D ARTILLERIE, débutant 81, finissant 99, côté Impair - BOULEVARD DU PARC D ARTILLERIE, débutant 90, finissant 98, côté Pair - CHEMIN DIEDERICHS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - ESPACE HENRY VALLEE, débutant 0, finissant 999, côté Les 2 - PASSAGE BONNARDEL, débutant 2, finissant 998, côté Pair - PASSAGE DU VERCORS, débutant 0, finissant 999, côté Les 2 - PLACE ANTONIN PERRIN, débutant 1, finissant 3, côté Impair - PLACE DE L EXPOSITION INTERNATIONALE, débutant 19, finissant 21, côté Impair - PLACE DE L ECOLE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE DE MONTREAL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE HENRI COCHET, débutant 1, finissant 5, côté Impair - PLACE HENRI COCHET, débutant 2, finissant 6, côté Pair - QUAI DE BEAUCAIRE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - QUAI DU CANADA, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - QUAI FILLON, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE ALEXANDER FLEMING, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE ANTONIN PERRIN, débutant, finissant, côté Les 2 - RUE BENJAMIN DELESSERT, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE CHALLEMEL LACOUR, débutant 42, finissant 52, côté Pair - RUE CHALLEMEL LACOUR, débutant 58, finissant 76, côté Pair - RUE D AMSTERDAM, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE D ARLES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE D AVIGNON, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE BALE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE DE BORDEAUX, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE CHALON SUR SAONE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE DIJON, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE DE DOLE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE FOS SUR MER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE GERLAND, débutant 174, finissant 206, côté Pair - RUE DE GERLAND, débutant 195, finissant 213, côté Impair - RUE DE L ARDOISE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE L EFFORT, débutant 49, finissant 53, côté Impair - RUE DE L EFFORT, débutant 52, finissant 60, côté Pair - RUE DE SURVILLE, débutant 1, finissant 103, côté Impair - RUE DE TURIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE GEORGES GOUY, débutant 56, finissant 64, côté Pair - RUE GEORGES GOUY, débutant 57, finissant 65, côté Impair - RUE GROLIER, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE HERMANN FRENKEL, débutant 1, finissant 13, côté Les 2 - RUE JEAN BALDASSINI, débutant 15, finissant 35, côté Impair - RUE JEAN BOUIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE JEAN PIERRE CHEVROT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE JONAS SALK, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE LOUIS BROUSSAS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MARCEL MERIEUX, débutant 218, finissant 254, côté Pair - RUE MAURICE CARRAZ, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SAINT JEAN DE DIEU, débutant 1, finissant 999, côté Impair -	1ère	Lyon Sud
7e	741	Ecole maternelle François Ravier	1, place Jean Jaurès	AVENUE JEAN JAURES, débutant 149, finissant 175, côté Impair - IMPASSE DE L ASPHALTE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - PASSAGE FAUGIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE JEAN JAURES, débutant 1, finissant 5, côté Impair - RUE CROIX BARRET, débutant 5, finissant 7, côté Impair - RUE CROIX BARRET, débutant 47, finissant 47, côté Impair - RUE DE GERLAND, débutant 49, finissant 85, côté Impair - RUE DE GERLAND, débutant 58, finissant 82, côté Pair - RUE MARIE-MADELEINE FOURCADE, débutant 1, finissant 21, côté Impair - RUE MARIE-MADELEINE FOURCADE, débutant 2, finissant 22, côté Pair - RUE PAUL MASSIMI, débutant 21, finissant 99, côté Les 2 - RUE PIERRE BOURDEIX, débutant 15, finissant 19, côté Impair - RUE PRE GAUDRY, débutant 54, finissant 62, côté Pair - RUE PRE GAUDRY, débutant 59, finissant 77, côté Impair - RUE RAVIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	1ère	Lyon Sud
7e	742	Ecole maternelle François Ravier	1, place Jean Jaurès	AVENUE JEAN FRANCOIS RACLET, débutant 1, finissant 53, côté Impair - AVENUE JEAN JAURES, débutant 179, finissant 221, côté Impair - AVENUE JEAN JAURES, débutant 216, finissant 218, côté Pair - BOULEVARD DE L ARTILLERIE, débutant 1, finissant 30, côté Pair - RUE ANDRE BOLLIER, débutant 104, finissant 134, côté Pair - RUE ANDRE BOLLIER, débutant 101, finissant 129, côté Impair - RUE CHATEAUBRIAND, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE CLEMENT MAROT, débutant 51, finissant 75, côté Impair - RUE CLEMENT MAROT, débutant 58, finissant 72, côté Pair - RUE CROIX BARRET, débutant 2, finissant 80, côté Pair - RUE DE GERLAND, débutant 87, finissant 123, côté Impair - RUE DE GERLAND, débutant 100, finissant 122, côté Pair - RUE HECTOR MALOT, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 -	1ère	Lyon Sud
7e	743	Gymnase Victor Lagrange	64 rue Victor Lagrange	AVENUE LECLERC, débutant 11, finissant 14, côté Les 2 - BOULEVARD YVES FARGE, débutant 8, finissant 20, côté Pair - RUE BLANCHE ET GEORGES CATON, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE CAMILLE DESMOULINS, débutant 1, finissant 7, côté Les 2 - RUE DESAUGIERS, débutant 3, finissant 8, côté Les 2 - RUE GUSTAVE NADAUD, débutant 1, finissant 17, côté Impair - RUE LORTET, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE VICTOR LAGRANGE, débutant 3, finissant 11, côté Impair - RUE VICTOR LAGRANGE, débutant 4, finissant 26, côté Pair - RUE VICTOR LAGRANGE, débutant 32, finissant 44, côté Pair -	1ère	Lyon Sud
7e	744	Gymnase Victor Lagrange	64 rue Victor Lagrange	AVENUE JEAN JAURES, débutant 120, finissant 172, côté Pair - BOULEVARD YVES FARGE, débutant 7, finissant 33, côté Impair - RUE DES BALANCOIRES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE LA GRANDE FAMILLE, débutant 1, finissant 23, côté Les 2 - RUE DES BONS ENFANTS, débutant 1, finissant 14, côté Les 2 - RUE DES VERRIERS, débutant 1, finissant 15, côté Les 2 - RUE GALLAND, débutant 1, finissant 23, côté Les 2 - RUE LORTET, débutant 2, finissant 20, côté Pair - RUE LORTET, débutant 17, finissant 45, côté Impair - RUE PRE GAUDRY, débutant 1, finissant 7, côté Impair - RUE PRE GAUDRY, débutant 8, finissant 53, côté Les 2 - RUE VICTOR LAGRANGE, débutant 46, finissant 66, côté Pair -	1ère	Lyon Sud
7e	745	Gymnase Victor Lagrange	64 rue Victor Lagrange	AVENUE JEAN JAURES, débutant 105, finissant 147, côté Impair - PLACE JEAN JAURES, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE ABRAHAM BLOCH, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ANNA MARLY, débutant 34, finissant 34, côté Pair - RUE ANNA MARLY, débutant 36, finissant 38, côté Pair - RUE DE GERLAND, débutant 1, finissant 45, côté Impair - RUE DE GERLAND, débutant 2, finissant 56, côté Pair - RUE ETIENNE JAYET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE LORTET, débutant 26, finissant 28, côté Pair - RUE LORTET, débutant 47, finissant 49, côté Impair - RUE PAUL MASSIMI, débutant 1, finissant 20, côté Les 2 - RUE PIERRE BOURDEIX, débutant 2, finissant 14, côté Pair - RUE PIERRE SEMARD, débutant 2, finissant 998, côté Pair -	1ère	Lyon Sud
8e	801	MAIRIE DU 8	12 AVENUE JEAN MERMOZ	AVENUE GENERAL FRERE, débutant 1, finissant 69, côté Impair - AVENUE GENERAL FRERE, débutant 2, finissant 54, côté Pair - AVENUE JEAN MERMOZ, débutant 1, finissant 39, côté Impair - AVENUE JEAN MERMOZ, débutant 2, finissant 32, côté Pair - AVENUE PAUL SANTY, débutant 1, finissant 53, côté Impair - BOULEVARD JEAN XXIII, débutant 69, finissant 999, côté Impair - PLACE DU 11 NOVEMBRE 1918, débutant 1, finissant 17, côté Impair - RUE MARYSE BASTIE, débutant 52, finissant 998, côté Pair -	3ème	Lyon Sud Est
8e	802	MAIRIE DU 8	12 AVENUE JEAN MERMOZ	BOULEVARD JEAN XXIII, débutant 38, finissant 998, côté Pair - BOULEVARD JEAN XXIII, débutant 39, finissant 67, côté Impair - RUE BATAILLE, débutant 1, finissant 83, côté Impair - RUE BATAILLE, débutant 2, finissant 84, côté Pair - RUE MARIUS BERLIET, débutant 129, finissant 999, côté Impair - RUE MARYSE BASTIE, débutant 22, finissant 50, côté Pair -	3ème	Lyon Sud Est

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
8e	803	MAIRIE DU 8	12 AVENUE JEAN MERMOZ	IMPASSE BAZAT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ANTOINE LUMIERE, débutant 30, finissant 998, côté Pair - RUE ANTOINE LUMIERE, débutant 41, finissant 999, côté Impair - RUE MARIUS BERLIET, débutant 97, finissant 127, côté Impair - RUE SAINT MATHIEU, débutant 32, finissant 998, côté Pair - RUE SAINT MAURICE, débutant 35, finissant 57, côté Impair - RUE SAINT MAURICE, débutant 38, finissant 64, côté Pair - RUE SAINT ROMAIN, débutant 26, finissant 998, côté Pair - RUE SAINT ROMAIN, débutant 29, finissant 999, côté Impair - RUE VILLON, débutant 53, finissant 67, côté Impair -	3ème	Lyon Sud Est
8e	804	GYMNASE COLBERT	1 RUE LOUIS CHAPUY	AVENUE DES FRERES LUMIERE, débutant 2, finissant 24, côté Pair - RUE HENRI PENSIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE LOUIS JOUVET, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE LOUIS JOUVET, débutant 2, finissant 988, côté Pair - RUE MARIUS BERLIET, débutant 1, finissant 3, côté Impair - RUE SAINT GERVAIS, débutant 2, finissant 14, côté Pair - RUE SAINT NESTOR, débutant 1, finissant 1, côté Impair - RUE SAINTS DUMONT, débutant 11, finissant 999, côté Impair - RUE SANTOS DUMONT, débutant 20, finissant 998, côté Pair -	3ème	Lyon Sud Est
8e	805	GYMNASE COLBERT	1 RUE LOUIS CHAPUY	IMPASSE DES QUATRE MAISONS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DES AMIS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE LOUIS CHAPUY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MARIUS BERLIET, débutant 2, finissant 4, côté Pair - RUE MARIUS BERLIET, débutant 5, finissant 61, côté Impair - RUE MARIUS BERLIET, débutant 6, finissant 30, côté Pair - RUE SAINT GERVAIS, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE SAINT GERVAIS, débutant 15, finissant 27, côté Impair - RUE SAINT GERVAIS, débutant 16, finissant 28, côté Pair - RUE SAINT MATHIEU, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE SAINT MATHIEU, débutant 2, finissant 10, côté Pair - RUE SAINT NESTOR, débutant 2, finissant 4, côté Pair - RUE SANTOS DUMONT, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE SANTOS DUMONT, débutant 2, finissant 18, côté Pair -	3ème	Lyon Sud Est
8e	806	GYMNASE COLBERT	1 RUE LOUIS CHAPUY	AVENUE DES FRERES LUMIERE, débutant 1, finissant 1, côté Impair - AVENUE DES FRERES LUMIERE, débutant 3, finissant 37, côté Impair - AVENUE DES FRERES LUMIERE, débutant 26, finissant 50, côté Pair - COURS ALBERT THOMAS, débutant 2, finissant 12, côté Pair - COURS ALBERT THOMAS, débutant 14, finissant 44, côté Pair - PETITE RUE DE MONPLAISIR, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DES TUILIERS, débutant 28, finissant 998, côté Pair - RUE EDOUARD ROCHET, débutant 1, finissant 21, côté Impair - RUE EDOUARD ROCHET, débutant 2, finissant 16, côté Pair - RUE PROFESSEUR ROLLET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ROSSAN, débutant 21, finissant 999, côté Impair - RUE ROSSAN, débutant 22, finissant 998, côté Pair - RUE SAINT HIPPOLYTE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SAINT THEODORE, débutant 21, finissant 999, côté Impair - RUE SAINT THEODORE, débutant 22, finissant 998, côté Pair -	3ème	Lyon Sud Est
8e	807	GYMNASE COLBERT	1 RUE LOUIS CHAPUY	IMPASSE SAINT GERVAIS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MARIUS BERLIET, débutant 63, finissant 73, côté Impair - RUE MARIUS BERLIET, débutant 75, finissant 95, côté Impair - RUE SAINT GERVAIS, débutant 29, finissant 51, côté Impair - RUE SAINT GERVAIS, débutant 30, finissant 50, côté Pair - RUE SAINT MATHIEU, débutant 12, finissant 30, côté Pair - RUE SAINT ROMAIN, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE SAINT ROMAIN, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE SAINT ROMAIN, débutant 8, finissant 24, côté Pair - RUE SAINT ROMAIN, débutant 11, finissant 27, côté Impair - RUE VILLON, débutant 50, finissant 64, côté Pair -	3ème	Lyon Sud Est
8e	808	GYMNASE DARGENT	55 RUE DU PROFESSEUR SYSLEY	RUE SAINT MATHIEU, débutant 17, finissant 39, côté Impair - RUE SAINT MAURICE, débutant 14, finissant 36, côté Pair - RUE SAINT NESTOR, débutant 3, finissant 31, côté Impair - RUE SAINT NESTOR, débutant 6, finissant 26, côté Pair - RUE VILLON, débutant 38, finissant 48, côté Pair - RUE VILLON, débutant 41, finissant 51, côté Impair -	3ème	Lyon Sud Est
8e	809	GYMNASE DARGENT	55 RUE DU PROFESSEUR SYSLEY	AVENUE DES FRERES LUMIERE, débutant 39, finissant 77, côté Impair - AVENUE DES FRERES LUMIERE, débutant 52, finissant 100, côté Pair - COURS ALBERT THOMAS, débutant 46, finissant 68, côté Pair - RUE DES TUILIERS, débutant 27, finissant 999, côté Impair - RUE DU PREMIER FILM, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE DU PREMIER FILM, débutant 2, finissant 10, côté Pair - RUE EDOUARD ROCHET, débutant 18, finissant 998, côté Pair - RUE EDOUARD ROCHET, débutant 23, finissant 999, côté Impair - RUE LEO ET MAURICE TROUILHET, débutant 1, finissant 19, côté Impair - RUE LEO ET MAURICE TROUILHET, débutant 2, finissant 18, côté Pair - RUE PROFESSEUR PAUL SISLEY, débutant 48, finissant 998, côté Pair - RUE SAINT FIRMIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SAINT FULBERT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SAINT MAURICE, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE VILLON, débutant 14, finissant 36, côté Pair - RUE VILLON, débutant 17, finissant 39, côté Impair -	3ème	Lyon Sud Est
8e	810	GYMNASE DARGENT	55 RUE DU PROFESSEUR SISLEY	AVENUE DES FRERES LUMIERE, débutant 142, finissant 182, côté Pair - RUE ANTOINE LUMIERE, débutant 1, finissant 17, côté Impair - RUE ANTOINE LUMIERE, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE DES ALOUETTES, débutant 1, finissant 29, côté Impair - RUE DES LILAS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MARYSE BASTIE, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE MARYSE BASTIE, débutant 10, finissant 20, côté Pair - RUE NEUVE DE MONPLAISIR, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	3ème	Lyon Sud Est
8e	811	GYMNASE DARGENT	55 RUE DU PROFESSEUR SISLEY	AVENUE DES FRERES LUMIERE, débutant 79, finissant 133, côté Impair - AVENUE DES FRERES LUMIERE, débutant 102, finissant 140, côté Pair - COURS ALBERT THOMAS, débutant 70, finissant 128, côté Pair - IMPASSE DES PLATANES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE AMBROISE COURTOIS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DOCTEUR ARMAND GELIBERT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DOCTEUR BONHOMME, débutant 26, finissant 998, côté Pair - RUE DOCTEUR BONHOMME, débutant 27, finissant 999, côté Impair - RUE DU PREMIER FILM, débutant 11, finissant 999, côté Impair - RUE DU PREMIER FILM, débutant 12, finissant 998, côté Pair - RUE FEUILLAT, débutant 82, finissant 998, côté Pair - RUE PROFESSEUR PAUL SISLEY, débutant 55, finissant 999, côté Impair -	3ème	Lyon Sud Est
8e	812	GYMNASE DARGENT	55 RUE DU PROFESSEUR SYSLEY	IMPASSE BARAILLE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - IMPASSE BERCHET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ANTOINE LUMIERE, débutant 10, finissant 28, côté Pair - RUE ANTOINE LUMIERE, débutant 21, finissant 21, côté Impair - RUE BERCHET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DES ALOUETTES, débutant 2, finissant 28, côté Pair - RUE LEO ET MAURICE TROUILHET, débutant 20, finissant 998, côté Pair - RUE LEO ET MAURICE TROUILHET, débutant 21, finissant 999, côté Impair - RUE SAINT MATHIEU, débutant 41, finissant 999, côté Impair - RUE SAINT MAURICE, débutant 1, finissant 7, côté Impair - RUE SAINT MAURICE, débutant 9, finissant 33, côté Impair - RUE SAINT NESTOR, débutant 28, finissant 998, côté Pair - RUE SAINT NESTOR, débutant 33, finissant 999, côté Impair -	3ème	Lyon Sud Est

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
8e	813	GYMNASÉ REGINE CAVAGNOUD	9 RUE GENTON	AVENUE DES FRERES LUMIERE, débutant 135, finissant 999, côté Impair - AVENUE DES FRERES LUMIERE, débutant 184, finissant 998, côté Pair - AVENUE ROCKEFELLER, débutant 2, finissant 38, côté Pair - BOULEVARD AMBROISE PARE, débutant 2, finissant 28, côté Pair - BOULEVARD JEAN XXIII, débutant 1, finissant 19, côté Impair - BOULEVARD JEAN XXIII, débutant 2, finissant 16, côté Pair - COURS ALBERT THOMAS, débutant 130, finissant 998, côté Pair - PASSAGE DES ALOUETTES, débutant 1, finissant 15, côté Impair - PLACE D ARSONVAL, débutant 2, finissant 998, côté Pair - PLACE PROFESSEUR JOSEPH RENAULT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PROMENADE LEA ET NAPOLEON BULLUKIAN, débutant 1, finissant 25, côté Impair - PROMENADE LEA ET NAPOLEON BULLUKIAN, débutant 2, finissant 28, côté Pair - RUE CHARLES JUNG, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DES ALOUETTES, débutant 31, finissant 999, côté Impair - RUE DOCTEUR VICTOR DESPEIGNES, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE FEUILLAT, débutant 67, finissant 999, côté Impair - RUE JEAN PERRAL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE LAENNEC, débutant 25, finissant 57, côté Impair - RUE LAENNEC, débutant 30, finissant 44, côté Pair - RUE LONGEFER, débutant 56, finissant 998, côté Pair - RUE LONGEFER, débutant 59, finissant 999, côté Impair - RUE MARYSE BASTIE, débutant 1, finissant 15, côté Impair - RUE NUNGESSER ET COLI, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE NUNGESSER ET COLI, débutant 12, finissant 998, côté Pair - RUE PROFESSEUR CALMETTE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SEIGNEMARTIN, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE TRAMUSET, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE VOLNEY, débutant 1, finissant 43, côté Impair - RUE VOLNEY, débutant 2, finissant 16, côté Pair -	4ème	Lyon Sud Est
8e	814	GYMNASÉ REGINE CAVAGNOUD	9 RUE GENTON	BOULEVARD JEAN XXIII, débutant 18, finissant 36, côté Pair - BOULEVARD JEAN XXIII, débutant 21, finissant 37, côté Impair - IMPASSE ALBERT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - IMPASSE POMONE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PASSAGE DES ALOUETTES, débutant 2, finissant 998, côté Pair - PASSAGE DES ALOUETTES, débutant 17, finissant 999, côté Impair - RUE DES ALOUETTES, débutant 30, finissant 998, côté Pair - RUE DOCTEUR VICTOR DESPEIGNES, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE GABRIEL SARAZIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE LONGEFER, débutant 13, finissant 57, côté Impair - RUE LOUIS CEZARD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE MARYSE BASTIE, débutant 17, finissant 47, côté Impair - RUE NUNGESSER ET COLI, débutant 2, finissant 10, côté Pair - RUE SEIGNEMARTIN, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE SEIGNEMARTIN, débutant 2, finissant 10, côté Pair - RUE PROFESSEUR JOSEPH RENAULT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SEIGNEMARTIN, débutant 2, finissant 26, côté Pair -	4ème	Lyon Sud Est
8e	815	GYMNASÉ REGINE CAVAGNOUD	9 RUE GENTON	AVENUE JEAN MERMOZ, débutant 41, finissant 83, côté Impair - BOULEVARD AMBROISE PARE, débutant 46, finissant 998, côté Pair - RUE BATAILLE, débutant 85, finissant 161, côté Impair - RUE BATAILLE, débutant 86, finissant 162, côté Pair - RUE DU TRANSVAAL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE EDOUARD NIEUPORT, débutant 1, finissant 37, côté Impair - RUE EDOUARD NIEUPORT, débutant 2, finissant 38, côté Pair - RUE JACQUELINE AURIOL, débutant 1, finissant 17, côté Impair - RUE JACQUELINE AURIOL, débutant 2, finissant 16, côté Pair - RUE JEAN DESPARMET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE LONGEFER, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE LONGEFER, débutant 2, finissant 54, côté Pair - RUE MARYSE BASTIE, débutant 47, finissant 69, côté Impair - RUE PROFESSEUR JOSEPH NICOLAS, débutant 1, finissant 3, côté Impair - RUE PROFESSEUR JOSEPH NICOLAS, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE PROFESSEUR MORAT, débutant 1, finissant 45, côté Impair - RUE PROFESSEUR MORAT, débutant 2, finissant 46, côté Pair - RUE SEIGNEMARTIN, débutant 28, finissant 998, côté Pair - RUE SEIGNEMARTIN, débutant 59, finissant 999, côté Impair -	4ème	Lyon Sud Est
8e	816	GYMNASÉ REGINE CAVAGNOUD	9 RUE GENTON	BOULEVARD AMBROISE PARE, débutant 30, finissant 44, côté Pair - RUE AUGUSTE PINTON, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE L ABBE LAURENT REMILLEUX, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DES MACONS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE LAENNEC, débutant 46, finissant 56, côté Pair - RUE LAENNEC, débutant 58, finissant 84, côté Pair - RUE LAENNEC, débutant 59, finissant 77, côté Impair - RUE PIERRE SONNERAT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE SEIGNEMARTIN, débutant 12, finissant 998, côté Pair - RUE SEIGNEMARTIN, débutant 15, finissant 999, côté Impair - RUE SEIGNEMARTIN, débutant 15, finissant 21, côté Impair - RUE SEIGNEMARTIN, débutant 23, finissant 57, côté Impair - RUE THOMAS BLANCHET, débutant 1, finissant 21, côté Impair - RUE THOMAS BLANCHET, débutant 2, finissant 32, côté Pair - RUE THOMAS BLANCHET, débutant 23, finissant 47, côté Impair - RUE TRAMUSET, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE VOLNEY, débutant 18, finissant 32, côté Pair -	4ème	Lyon Sud Est
8e	817	GYMNASÉ REGINE CAVAGNOUD	9 RUE GENTON	AVENUE ROCKEFELLER, débutant 40, finissant 998, côté Pair - BOULEVARD AMBROISE PARE, débutant 1, finissant 57, côté Impair - BOULEVARD PINEL, débutant 136, finissant 224, côté Pair - COURS CHAUSSAGNE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - IMPASSE JEAN JAURES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PASSAGE RANVIER, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE BATAILLE, débutant 163, finissant 999, côté Impair - RUE BATAILLE, débutant 164, finissant 998, côté Pair - RUE COLETTE, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE DES ARTISANS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE GASTON BRISSAC, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE GENTON, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE GENTON, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE GUILLAUME PARADIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE LAENNEC, débutant 79, finissant 999, côté Impair - RUE LAENNEC, débutant 86, finissant 998, côté Pair - RUE MONTVERT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE PROFESSEUR JOSEPH NICOLAS, débutant 5, finissant 15, côté Impair - RUE PROFESSEUR RANVIER, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE PROFESSEUR RANVIER, débutant 2, finissant 30, côté Pair - RUE SAINT ALBAN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE THOMAS BLANCHET, débutant 34, finissant 998, côté Pair - RUE THOMAS BLANCHET, débutant 49, finissant 999, côté Impair - RUE VICTOR DE LAPRADE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE VOLNEY, débutant 34, finissant 998, côté Pair - RUE VOLNEY, débutant 45, finissant 999, côté Impair -	4ème	Lyon Sud Est
8e	818	GYMNASÉ REGINE CAVAGNOUD	9 RUE GENTON	AVENUE JEAN MERMOZ, débutant 85, finissant 999, côté Impair - BOULEVARD AMBROISE PARE, débutant 59, finissant 999, côté Impair - PASSAGE RANVIER, débutant 1, finissant 999, côté Impair - PLACE JULIE DAUBIE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE MARC SANGNIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PROMENADE ANDRÉE DUPEYRON, débutant 1, finissant 9999, côté Les 2 - RUE BERTHE MORISOT, débutant 1, finissant 9999, côté Les 2 - RUE CAPITAIN ELISABETH BOSELLI, débutant 1, finissant 9999, côté Les 2 - RUE COLETTE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE COMMANDANT CAROLINE AIGLE, débutant 1, finissant 9999, côté Les 2 - RUE FRIDA KAHLO, débutant 1, finissant 9999, côté Les 2 - RUE GENTON, débutant 15, finissant 999, côté Impair - RUE PROFESSEUR JOSEPH NICOLAS, débutant 8, finissant 38, côté Pair - RUE PROFESSEUR JOSEPH NICOLAS, débutant 17, finissant 27, côté Impair - RUE PROFESSEUR RANVIER, débutant 32, finissant 998, côté Pair - RUE ROSA BONHEUR, débutant 1, finissant 9999, côté Les 2 -	4ème	Lyon Sud Est
8e	819	ECOLE PASTEUR (GYMNASÉ)	4 RUE GASTON COTTE	AVENUE GENERAL FRERE, débutant 56, finissant 96, côté Pair - AVENUE GENERAL FRERE, débutant 71, finissant 129, côté Impair - AVENUE JEAN MERMOZ, débutant 34, finissant 100, côté Pair - AVENUE PAUL SANTY, débutant 55, finissant 81, côté Impair - BOULEVARD EDMOND MICHELET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PASSAGE COMTOIS, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE EDOUARD NIEUPORT, débutant 39, finissant 999, côté Impair - RUE EDOUARD NIEUPORT, débutant 40, finissant 998, côté Pair - RUE JACQUELINE AURIOL, débutant 18, finissant 998, côté Pair - RUE JACQUELINE AURIOL, débutant 19, finissant 999, côté Impair - RUE MARYSE BASTIE, débutant 71, finissant 999, côté Impair - RUE PIERRE VERGER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE PROFESSEUR MORAT, débutant 47, finissant 999, côté Impair - RUE PROFESSEUR MORAT, débutant 48, finissant 998, côté Pair -	4ème	Lyon Sud Est

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
8e	820	ECOLE PASTEUR (GYMNASE)	4 RUE GASTON COTTE	AVENUE GENERAL FRERE, débutant 131, finissant 163, côté Impair - AVENUE JEAN MERMOZ, débutant 102, finissant 998, côté Pair - BOULEVARD PINEL, débutant 226, finissant 240, côté Pair - IMPASSE CLAUDE JOURDAN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE ANDRE LATARGET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ALBERT MOREL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE CATHERINE FAVRE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE CLAUDE VIOLET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE LA MEUSE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE DE LA MEUSE, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE DE LA MOSELLE, débutant 1, finissant 19, côté Impair - RUE DE LA MOSELLE, débutant 2, finissant 20, côté Pair - RUE DE LA MOSELLE, débutant 22, finissant 48, côté Pair - RUE DE NARVICK, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE GASTON COTTE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE LOUIS HUGOUNENQ, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE LOUIS TIXIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE PROFESSEUR JOSEPH NICOLAS, débutant 29, finissant 33, côté Impair - RUE PROFESSEUR JOSEPH NICOLAS, débutant 35, finissant 999, côté Impair - RUE PROFESSEUR JOSEPH NICOLAS, débutant 40, finissant 998, côté Pair - RUE TOUSSAINT MILLE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	4ème	Lyon Sud Est
8e	821	ECOLE PASTEUR (GYMNASE)	4 RUE GASTON COTTE	AVENUE GENERAL FRERE, débutant 165, finissant 999, côté Impair - AVENUE PIERRE MILLON, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - BOULEVARD PINEL, débutant 242, finissant 264, côté Pair - PLACE JEAN MERMOZ, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE LA MOSELLE, débutant 21, finissant 49, côté Impair - RUE DE NARVICK, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE JOSEPH CHALIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE JULES FROMENT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	4ème	Lyon Sud Est
8e	822	ECOLE JEAN MACE	1 BIS RUE JULES VALENSAUT	AVENUE PAUL SANTY, débutant 200, finissant 998, côté Pair - AVENUE PAUL SANTY, débutant 207, finissant 999, côté Impair - AVENUE VIVIANI, débutant 63, finissant 999, côté Impair - BOULEVARD LAURENT BONNEVAY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - BOULEVARD PINEL, débutant 280, finissant 998, côté Pair - CHEMIN DES PUISEURS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE JULES GRANDCLEMENT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DES PUISEURS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE PROFESSEUR MARCEL DARGENT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	3ème	Lyon Sud Est
8e	823	ECOLE JEAN MACE	1 BIS RUE JULES VALENSAUT	AVENUE GENERAL FRERE, débutant 166, finissant 998, côté Pair - AVENUE PAUL SANTY, débutant 168, finissant 198, côté Pair - AVENUE PAUL SANTY, débutant 169, finissant 205, côté Impair - AVENUE VIVIANI, débutant 47, finissant 61, côté Impair - BOULEVARD PINEL, débutant 266, finissant 278, côté Pair - IMPASSE CHANAS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - IMPASSE GANTZ, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - IMPASSE JEAN LADOUIS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - IMPASSE LUCIEN LADOUIS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - IMPASSE PITIOT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE GABRIEL BOURDARIAS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DU PUISARD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE JULES CAMBON, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE THENARD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE VICTOR ET ROGER THOMAS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	3ème	Lyon Sud Est
8e	824	ECOLE JEAN MACE	1 BIS RUE JULES VALENSAUT	AVENUE PAUL SANTY, débutant 136, finissant 166, côté Pair - AVENUE VIVIANI, débutant 39, finissant 45, côté Impair - IMPASSE COLONEL LAMY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE GENERAL ANDRE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE GENERAL ANDRE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE HUGUES GUERIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE JULES VALENSAUT, débutant 1, finissant 999, côté Impair -	3ème	Lyon Sud Est
8e	825	ECOLE JEAN GIONO	14 RUE STEPHANE COIGNET	AVENUE GENERAL FRERE, débutant 118, finissant 164, côté Pair - AVENUE PAUL SANTY, débutant 103, finissant 167, côté Impair - IMPASSE ARLETTE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE ALPHONSE RODET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE L ARGONNE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE LA MOSELLE, débutant 50, finissant 998, côté Pair - RUE DE LA MOSELLE, débutant 51, finissant 999, côté Impair - RUE DES ROSES, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE FLORENT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	3ème	Lyon Sud Est
8e	826	ECOLE JEAN GIONO	14 RUE STEPHANE COIGNET	AVENUE GENERAL FRERE, débutant 98, finissant 116, côté Pair - AVENUE PAUL SANTY, débutant 72, finissant 122, côté Pair - AVENUE PAUL SANTY, débutant 83, finissant 101, côté Impair - AVENUE PAUL SANTY, débutant 124, finissant 134, côté Pair - PASSAGE COMTOIS, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE DES ROSES, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE STEPHANE COIGNET, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE STEPHANE COIGNET, débutant 2, finissant 10, côté Pair -	3ème	Lyon Sud Est
8e	827	ECOLE JEAN GIONO	14 RUE STEPHANE COIGNET	AVENUE VIVIANI, débutant 33, finissant 37, côté Impair - IMPASSE STEPHANE COIGNET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE JULES VALENSAUT, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE PHILIPPE FABIA, débutant 62, finissant 998, côté Pair - RUE PHILIPPE FABIA, débutant 75, finissant 999, côté Impair - RUE STEPHANE COIGNET, débutant 12, finissant 998, côté Pair - RUE STEPHANE COIGNET, débutant 13, finissant 999, côté Impair -	3ème	Lyon Sud Est
8e	828	ECOLE JEAN GIONO	14 RUE STEPHANE COIGNET	BOULEVARD DES ETATS UNIS, débutant 107, finissant 159, côté Impair - BOULEVARD DES ETATS UNIS, débutant 161, finissant 999, côté Impair - RUE PHILIPPE FABIA, débutant 1, finissant 73, côté Impair - RUE PHILIPPE FABIA, débutant 2, finissant 60, côté Pair - RUE PROFESSEUR BEAUVISAGE, débutant 1, finissant 125, côté Impair -	3ème	Lyon Sud Est
8e	829	ECOLE ALAIN FOURNIER	28 RUE BERTY ALBRECHT	AVENUE DE PRESSENSE, débutant 63, finissant 67, côté Impair - AVENUE VIVIANI, débutant 1, finissant 3, côté Impair - AVENUE VIVIANI, débutant 5, finissant 31, côté Impair - BOULEVARD DES ETATS UNIS, débutant 110, finissant 998, côté Pair - RUE BERTY ALBRECHT, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE BERTY ALBRECHT, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE PROFESSEUR BEAUVISAGE, débutant 127, finissant 999, côté Impair - RUE PROFESSEUR LERICHE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE PROFESSEUR TAVERNIER, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE PROFESSEUR TAVERNIER, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE PROFESSEUR TAVERNIER, débutant 14, finissant 998, côté Pair - RUE PROFESSEUR TAVERNIER, débutant 15, finissant 999, côté Impair - SQUARE DES AMERIQUES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	3ème	Lyon Sud Est
8e	830	ECOLE ALAIN FOURNIER	28 RUE BERTY ALBRECHT	AVENUE DE PRESSENSE, débutant 1, finissant 61, côté Impair - RUE DENIS, débutant 31, finissant 999, côté Impair - RUE DENIS, débutant 34, finissant 998, côté Pair - RUE JEAN SARRAZIN, débutant 79, finissant 999, côté Impair - RUE JEAN SARRAZIN, débutant 94, finissant 998, côté Pair - RUE PROFESSEUR BEAUVISAGE, débutant 150, finissant 998, côté Pair -	3ème	Lyon Sud Est

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
8e	831	ECOLE CHARLES PEGUY	63 BOULEVARD DES ETATS UNIS	AVENUE PAUL SANTY, débutant 10, finissant 70, côté Pair - BOULEVARD DES ETATS UNIS, débutant 88, finissant 108, côté Pair - BOULEVARD DES ETATS UNIS, débutant 91, finissant 105, côté Impair - IMPASSE BEAUVISAGE, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - PLACE DU 8 MAI 1945, débutant 1, finissant 99, côté Les 2 - RUE ANTOINE PERICAUD, débutant 35, finissant 999, côté Impair - RUE ANTOINE PERICAUD, débutant 36, finissant 998, côté Pair - RUE COMMANDANT PEGOUT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE LA CONCORDE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DU BOCAGE, débutant 27, finissant 999, côté Impair - RUE DU BOCAGE, débutant 34, finissant 998, côté Pair - RUE JEAN SARRAZIN, débutant 1, finissant 77, côté Impair - RUE JEAN SARRAZIN, débutant 2, finissant 78, côté Pair - RUE LAURENT CARLE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE LUDOVIC ARRACHART, débutant 25, finissant 999, côté Impair - RUE LUDOVIC ARRACHART, débutant 50, finissant 998, côté Pair - RUE PROFESSEUR BEAUVISAGE, débutant 2, finissant 148, côté Pair - RUE ROCHAMBEAU, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE ROCHAMBEAU, débutant 14, finissant 998, côté Pair - RUE THEODORE LEVIGNE, débutant 13, finissant 17, côté Impair - RUE THEODORE LEVIGNE, débutant 14, finissant 18, côté Pair - RUE VARICHON, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE WAKATSUKI, débutant 18, finissant 998, côté Pair - RUE XAVIER PRIVAS, débutant 39, finissant 999, côté Impair - RUE XAVIER PRIVAS, débutant 42, finissant 998, côté Pair -	3ème	Lyon Sud Est
8e	832	ECOLE CHARLES PEGUY	63 BOULEVARD DES ETATS UNIS	BOULEVARD DES ETATS UNIS, débutant 76, finissant 86, côté Pair - BOULEVARD DES ETATS UNIS, débutant 77, finissant 89, côté Impair - PASSAGE RAYMOND, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE RENE ET MADELEINE CAILLE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DENIS, débutant 2, finissant 32, côté Pair - RUE DENIS, débutant 15, finissant 29, côté Impair - RUE DES SERPOLLIERES, débutant 15, finissant 999, côté Impair - RUE DES SERPOLLIERES, débutant 16, finissant 998, côté Pair - RUE JEAN SARRAZIN, débutant 80, finissant 92, côté Pair - RUE LUDOVIC ARRACHART, débutant 8, finissant 48, côté Pair - RUE LUDOVIC ARRACHART, débutant 15, finissant 23, côté Impair - RUE PAUL CAZENEUVE, débutant 69, finissant 999, côté Impair - RUE THEODORE LEVIGNE, débutant 19, finissant 999, côté Impair - RUE THEODORE LEVIGNE, débutant 20, finissant 998, côté Pair -	3ème	Lyon Sud Est
8e	833	ECOLE CHARLES PEGUY	63 BOULEVARD DES ETATS UNIS	BOULEVARD DES ETATS UNIS, débutant 62, finissant 74, côté Pair - BOULEVARD DES ETATS UNIS, débutant 63, finissant 75, côté Impair - RUE DENIS, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE DES SERPOLLIERES, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE DES SERPOLLIERES, débutant 2, finissant 14, côté Pair - RUE DU BOCAGE, débutant 2, finissant 32, côté Pair - RUE EMILE COMBES, débutant 25, finissant 999, côté Impair - RUE EMILE COMBES, débutant 28, finissant 998, côté Pair - RUE JOSEPH CHAPELLE, débutant 28, finissant 998, côté Pair - RUE JOSEPH CHAPELLE, débutant 29, finissant 999, côté Impair - RUE LUDOVIC ARRACHART, débutant 1, finissant 13, côté Impair - RUE LUDOVIC ARRACHART, débutant 2, finissant 6, côté Pair - RUE PAUL CAZENEUVE, débutant 23, finissant 67, côté Impair - RUE WAKATSUKI, débutant 1, finissant 9, côté Impair - RUE WAKATSUKI, débutant 2, finissant 16, côté Pair - SQUARE RENE PICOD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	3ème	Lyon Sud Est
8e	834	ECOLE CHARLES PEGUY	63 BOULEVARD DES ETATS UNIS	AVENUE BERTHELOT, débutant 316, finissant 998, côté Pair - AVENUE PAUL SANTY, débutant 2, finissant 8, côté Pair - RUE ANTOINE PERICAUD, débutant 1, finissant 33, côté Impair - RUE ANTOINE PERICAUD, débutant 2, finissant 34, côté Pair - RUE DU BOCAGE, débutant 1, finissant 25, côté Impair - RUE EMILE COMBES, débutant 1, finissant 23, côté Impair - RUE EMILE COMBES, débutant 2, finissant 26, côté Pair - RUE JOSEPH CHAPELLE, débutant 1, finissant 27, côté Impair - RUE JOSEPH CHAPELLE, débutant 2, finissant 26, côté Pair - RUE PAUL CAZENEUVE, débutant 9, finissant 21, côté Impair - RUE ROCHAMBEAU, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE THEODORE LEVIGNE, débutant 1, finissant 11, côté Impair - RUE THEODORE LEVIGNE, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE WAKATSUKI, débutant 11, finissant 999, côté Impair - RUE XAVIER PRIVAS, débutant 1, finissant 37, côté Impair - RUE XAVIER PRIVAS, débutant 2, finissant 40, côté Pair - SQUARE NORMANDIE NIEMEN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	3ème	Lyon Sud Est
8e	835	ECOLE COMBE BLANCHE	4 RUE PAUL CAZENEUVE	AVENUE BERTHELOT, débutant 288, finissant 314, côté Pair - BOULEVARD DES ETATS UNIS, débutant 25, finissant 61, côté Impair - BOULEVARD DES ETATS UNIS, débutant 28, finissant 60, côté Pair - IMPASSE CAZENEUVE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - IMPASSE DE LA BAUDETTE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - IMPASSE FERRET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - IMPASSE JOUET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE NICE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE JEAN CHEVAILLER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE PAUL CAZENEUVE, débutant 14, finissant 998, côté Pair - RUE PIERRE DELORE, débutant 45, finissant 999, côté Impair - RUE VILLON, débutant 89, finissant 109, côté Impair -	1ère	Lyon Sud Est
8e	836	ECOLE COMBE BLANCHE	4 RUE PAUL CAZENEUVE	AVENUE BERTHELOT, débutant 273, finissant 999, côté Impair - RUE DE LA ROSIERE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DES HERIDEAUX, débutant 24, finissant 998, côté Pair - RUE DES HERIDEAUX, débutant 25, finissant 999, côté Impair - RUE MARIUS BERLIET, débutant 82, finissant 998, côté Pair - RUE PAUL CAZENEUVE, débutant 1, finissant 7, côté Impair - RUE PAUL CAZENEUVE, débutant 2, finissant 12, côté Pair - RUE SAINT AGNAN, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE SAINT MAURICE, débutant 59, finissant 999, côté Impair - RUE SAINT MAURICE, débutant 66, finissant 998, côté Pair - RUE VILLON, débutant 66, finissant 96, côté Pair - RUE VILLON, débutant 69, finissant 87, côté Impair -	1ère	Lyon Sud Est
8e	837	ECOLE SIMONE WEIL	20 RUE DE LA FRATERNITE	AVENUE BERTHELOT, débutant 214, finissant 286, côté Pair - AVENUE DE L'EUROPE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE L'EPARGNE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE L'ETERNITE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE LA FRATERNITE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE LA SOLIDARITE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE L'EGALITE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DES HERIDEAUX, débutant 1, finissant 23, côté Impair - RUE DES HERIDEAUX, débutant 2, finissant 22, côté Pair - RUE MARIUS BERLIET, débutant 32, finissant 80, côté Pair - RUE SAINT AGNAN, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE SAINT GERVAIS, débutant 52, finissant 998, côté Pair - RUE SAINT GERVAIS, débutant 53, finissant 999, côté Impair -	1ère	Lyon Sud Est
8e	838	ECOLE SIMONE WEIL	20 RUE DE LA FRATERNITE	AVENUE BERTHELOT, débutant 211, finissant 271, côté Impair - BOULEVARD DES ETATS UNIS, débutant 1, finissant 23, côté Impair - BOULEVARD DES ETATS UNIS, débutant 2, finissant 26, côté Pair - RUE AUDIBERT ET LAVIROTTE, débutant 1, finissant 73, côté Impair - RUE AUDIBERT ET LAVIROTTE, débutant 2, finissant 18, côté Pair - RUE PIERRE DELORE, débutant 1, finissant 43, côté Impair - RUE PROFESSEUR KLEINCLAUSZ, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE VILLON, débutant 98, finissant 998, côté Pair - RUE VILLON, débutant 111, finissant 999, côté Impair -	1ère	Lyon Sud Est

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
8e	839	ECOLE PHILIBERT DELORME	161 ROUTE DE VIENNE	IMPASSE BRACHET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - IMPASSE CATON, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - IMPASSE MARTIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE BELLEVILLE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE LOUIS LEBRET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - ROUTE DE VIENNE, débutant 86, finissant 144, côté Pair - ROUTE DE VIENNE, débutant 97, finissant 161, côté Impair - RUE ANTOINE FONLUPT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE AUDIBERT ET LAVIROTTE, débutant 20, finissant 98, côté Pair - RUE AUGUSTE CHOLLAT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE BENOIT BERNARD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE CHALUMEAUX, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE CROIX BARRET, débutant 79, finissant 999, côté Impair - RUE CROIX BARRET, débutant 82, finissant 998, côté Pair - RUE DE MONTAGNY, débutant 1, finissant 49, côté Impair - RUE DE MONTAGNY, débutant 2, finissant 48, côté Pair - RUE DOCTEUR CARRIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DU PRESBYTERE, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE PIERRE DELORE, débutant 2, finissant 64, côté Pair - RUE SAINT VINCENT DE PAUL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - SQUARE DU 14EME ZOUAVES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	1ère	Lyon Sud Est
8e	840	ECOLE PHILIBERT DELORME	161 ROUTE DE VIENNE	AVENUE DE PRESSENSE, débutant 2, finissant 10, côté Pair - IMPASSE PATAY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - PLACE JULIEN DURET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - ROUTE DE VIENNE, débutant 163, finissant 199, côté Impair - RUE ANTOINE DUMONT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE AUDIBERT ET LAVIROTTE, débutant 75, finissant 999, côté Impair - RUE DE MONTAGNY, débutant 119, finissant 999, côté Impair - RUE DES JASMINES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DU MOULIN A VENT, débutant 47, finissant 89, côté Impair - RUE GARON DURET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE HENRI BARBUSSE, débutant 1, finissant 39, côté Impair - RUE HENRI BARBUSSE, débutant 2, finissant 40, côté Pair - RUE PIERRE DELORE, débutant 66, finissant 998, côté Pair -	1ère	Lyon Sud Est
8e	841	ECOLE PHILIBERT DELORME	161 ROUTE DE VIENNE	PARC LEON PFEFFER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - ROUTE DE VIENNE, débutant 146, finissant 192, côté Pair - RUE CHANTAL SANDRIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE CHARPENTIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - RUE DE MONTAGNY, débutant 50, finissant 90, côté Pair - RUE DE MONTAGNY, débutant 51, finissant 117, côté Impair - RUE DU PRESBYTERE, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE GENERAL GOURAUD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 -	1ère	Lyon Sud Est
8e	842	ECOLE MARIE BORDAS	14 BIS RUE DE CHAMPAGNEUX	PLACE DU MOULIN A VENT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2 - ROUTE DE VIENNE, débutant 194, finissant 230, côté Pair - ROUTE DE VIENNE, débutant 201, finissant 999, côté Impair - RUE CHALLEMEL LACOUR, débutant 113, finissant 123, côté Impair - RUE DE CHAMPAGNEUX, débutant 1, finissant 999, côté Impair - RUE DE CHAMPAGNEUX, débutant 2, finissant 998, côté Pair - RUE DE MONTAGNY, débutant 92, finissant 998, côté Pair - RUE DU MOULIN A VENT, débutant 1, finissant 45, côté Impair - RUE HENRI BARBUSSE, débutant 41, finissant 999, côté Impair - RUE HENRI BARBUSSE, débutant 42, finissant 998, côté Pair -	1ère	Lyon Sud Est
8e	843	ECOLE MARIE BORDAS	14 BIS RUE DE CHAMPAGNEUX	ROUTE DE VIENNE, débutant 232, finissant 998, côté Pair - RUE CHALLEMEL LACOUR, débutant 125, finissant 999, côté Impair - RUE CHALLEMEL LACOUR, débutant 126, finissant 998, côté Pair - RUE DE SURVILLE, débutant 99, finissant 999, côté Impair - RUE DE SURVILLE, débutant 104, finissant 998, côté Pair -	1ère	Lyon Sud Est
9e	901	MAIRIE DU 9 EME	6 place du Marché	AVENUE SIDOINE APOLLINAIRE, débutant 1, finissant 79, côté Impair-AVENUE SIDOINE APOLLINAIRE, débutant 2, finissant 66, côté Pair-CHEMIN DU BEAL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-IMPASSE BELLEFONTAINE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-IMPASSE DES SOUVENIRS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-IMPASSE DU BEAL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DE L'OISELIERE, débutant 2, finissant 998, côté Pair-RUE DE MONTRIBLOUD, débutant 1, finissant 15, côté Impair-RUE DES DEUX AMANTS, débutant 2, finissant 32, côté Pair-RUE DES PLATRIERS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DU BEAL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DU BOURBONNAIS, débutant 52, finissant 998, côté Pair-RUE DU BOURBONNAIS, débutant 59, finissant 999, côté Impair-RUE DU SOUVENIR, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DU 24 MARS 1852, débutant 36, finissant 998, côté Pair-RUE DU 24 MARS 1852, débutant 37, finissant 47, côté Impair-RUE DU 24 MARS 1852, débutant 51, finissant 999, côté Impair-RUE MARIETTON, débutant 53, finissant 999, côté Impair-RUE TISSOT, débutant 23, finissant 999, côté Impair-RUE TISSOT, débutant 26, finissant 998, côté Pair-	1ère	Lyon Ouest
9e	902	MAIRIE DU 9 EME	6 place du Marché	AVENUE JOANNES MASSET, débutant 1, finissant 23, côté Impair-AVENUE JOANNES MASSET, débutant 2, finissant 26, côté Pair-RUE DES COMBATTANTS EN AFRIQUE DU NORD 1952 1962, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DOCTEUR HORAND, débutant 2, finissant 998, côté Pair-RUE DU BOURBONNAIS, débutant 41, finissant 55, côté Impair-RUE DU 3 SEPTEMBRE 1944, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE GORGE DE LOUP, débutant 60, finissant 998, côté Pair-RUE LITTRE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE SAINT PIERRE DE VAISE, débutant 71, finissant 999, côté Impair-RUE SAINT PIERRE DE VAISE, débutant 86, finissant 998, côté Pair-	1ère	Lyon Ouest
9e	903	MAIRIE DU 9 EME	6 place du Marché	PASSAGE MAS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-PLACE DU MARCHE, débutant 6, finissant 6, côté Pair-PLACE DUMAS DE LOIRE, débutant 7, finissant 11, côté Impair-PLACE DUMAS DE LOIRE, débutant 8, finissant 10, côté Pair-PLACE FERBER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-PLACE VALMY, débutant 27, finissant 27, côté Impair-RUE DE L'OISELIERE, débutant 1, finissant 999, côté Impair-RUE DES TUILERIES, débutant 2, finissant 998, côté Pair-RUE DOCTEUR HORAND, débutant 1, finissant 21, côté Impair-RUE DU BOURBONNAIS, débutant 7, finissant 39, côté Impair-RUE DU BOURBONNAIS, débutant 16, finissant 50, côté Pair-RUE JOUFFROY D ABANS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE MARIETTON, débutant 27, finissant 51, côté Impair-RUE SERGENT MICHEL BERTHET, débutant 2, finissant 16, côté Pair-SQUARE MONTEL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-	1ère	Lyon Ouest

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
9e	904	GRUPE SCOLAIRE CHAPEAU ROUGE	45 rue du Chapeau Rouge	GRANDE RUE DE VAISE, débutant 2, finissant 18, côté Pair-GRANDE RUE DE VAISE, débutant 20, finissant 998, côté Pair-IMPASSE CHARAVAY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-IMPASSE DES TANNEURS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-PLACE DE LA RHODIACETA, débutant 3, finissant 5, côté Impair-PLACE DE LA RHODIACETA, débutant 4, finissant 4, côté Pair-PLACE DU MARCHE, débutant 1, finissant 5, côté Les 2-PLACE DU MARCHE, débutant 8, finissant 8, côté Pair-PLACE DUMAS DE LOIRE, débutant 1, finissant 5, côté Impair-PLACE DUMAS DE LOIRE, débutant 2, finissant 6, côté Pair-PLACE SAINT DIDIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE ANTOINE BEROUD, débutant 3, finissant 3, côté Impair-RUE COTTIN, débutant 2, finissant 998, côté Pair-RUE COTTIN, débutant 7, finissant 999, côté Impair-RUE DE LA CONCIERGERIE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DE LA GRANGE, débutant 1, finissant 23, côté Impair-RUE DE LA GRANGE, débutant 2, finissant 22, côté Pair-RUE DES BAINS, débutant 1, finissant 13, côté Impair-RUE DES BAINS, débutant 2, finissant 10, côté Pair-RUE DES DEUX PLACES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DES NOUVELLES MAISONS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DES PRES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DES TANNEURS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DES TROIS MAISONS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DES TUILERIES, débutant 1, finissant 999, côté Impair-RUE DOCTEUR HORAND, débutant 23, finissant 999, côté Impair-RUE DU BOURBONNAIS, débutant 1, finissant 5, côté Impair-RUE DU BOURBONNAIS, débutant 2, finissant 14, côté Pair-RUE DU CHAPEAU ROUGE, débutant 1, finissant 23, côté Impair-RUE DU MARCHE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DUMAS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE EUGENE BAUDIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE GORGE DE LOUP, débutant 2, finissant 58, côté Pair-RUE MARIETTON, débutant 23, finissant 25, côté Impair-RUE SAINT DIDIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE SAINT PIERRE DE VAISE, débutant 2, finissant 24, côté Pair-RUE SAINT PIERRE DE VAISE, débutant 19, finissant 59, côté Impair-RUE SAINT PIERRE DE VAISE, débutant 26, finissant 80, côté Pair-RUE SERGENT MICHEL BERTHET, débutant 1, finissant 35, côté Impair-RUE SERGENT MICHEL BERTHET, débutant 18, finissant 36, côté Pair-	1ère	Lyon Ouest
9e	905	GRUPE SCOLAIRE CHAPEAU ROUGE	45 rue du Chapeau Rouge	AVENUE RENE CASSIN, débutant 17, finissant 999, côté Impair-AVENUE RENE CASSIN, débutant 20, finissant 998, côté Pair-BOULEVARD ANTOINE DE SAINT EXUPERY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-PLACE ALFRED VANDERPOL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-PLACE DE LA RHODIACETA, débutant 1, finissant 1, côté Impair-PLACE DE LA RHODIACETA, débutant 2, finissant 2, côté Pair-PLACE JEAN MONNET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE ANTOINE BEROUD, débutant 2, finissant 4, côté Pair-RUE COTTIN, débutant 1, finissant 5, côté Impair-RUE DE LA CARRIERE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DU CHAPEAU ROUGE, débutant 2, finissant 998, côté Pair-RUE DU CHAPEAU ROUGE, débutant 25, finissant 999, côté Impair-RUE JEAN MARIE LECLAIR, débutant 4, finissant 16, côté Pair-RUE JEAN MARIE LECLAIR, débutant 7, finissant 9, côté Impair-RUE SAINT PIERRE DE VAISE, débutant 1, finissant 3, côté Impair-RUE SERGENT MICHEL BERTHET, débutant 37, finissant 999, côté Impair-	1ère	Lyon Ouest
9e	906	GRUPE SCOLAIRE JEAN ZAY	11 rue Jean Zay	RUE DE LA FRATERNELLE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DE LA GRANGE, débutant 24, finissant 998, côté Pair-RUE DE LA GRANGE, débutant 25, finissant 999, côté Impair-RUE GORGE DE LOUP, débutant 1, finissant 63, côté Impair-RUE JEAN ZAY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE LOUIS LOUCHEUR, débutant 1, finissant 999, côté Impair-RUE LOUIS LOUCHEUR, débutant 2, finissant 28, côté Pair-RUE SERGENT MICHEL BERTHET, débutant 38, finissant 998, côté Pair-	1ère	Lyon Ouest
9e	907	GRUPE SCOLAIRE JEAN ZAY	11 rue Jean Zay	AVENUE BARTHELEMY BUYER, débutant 2, finissant 80, côté Pair-RUE DE LA PEPINIERE ROYALE- RUE DU BAS DE LOYASSE, débutant 1, finissant 999, côté Impair-RUE PIERRE AUDRY, débutant 2, finissant 64, côté Pair-RUE PIERRE AUDRY, débutant 47, finissant 107, côté Impair-RUE PIERRE AUDRY, débutant 74, finissant 76, côté Pair-RUE PIERRE AUDRY, débutant 112, finissant 998, côté Pair-	1ère	Lyon Ouest
9e	908	GRUPE SCOLAIRE JEAN ZAY	11 rue Jean Zay	ALLEE DE L'AQUILON, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-ALLEE DE L'OBSERVATOIRE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-ALLEE DES CAVATINES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-AVENUE JOANNES MASSET, débutant 25, finissant 999, côté Impair-AVENUE JOANNES MASSET, débutant 28, finissant 998, côté Pair-AVENUE SIDOINE APOLLINAIRE, débutant 68, finissant 998, côté Pair-AVENUE SIDOINE APOLLINAIRE, débutant 93, finissant 999, côté Impair-IMPASSE DE LA TRAPPE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-IMPASSE GORGE DE LOUP, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DE LA GRAVIERE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DE LA PERSEVERANCE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DES DEUX AMANTS, débutant 1, finissant 33, côté Impair-RUE GORGE DE LOUP, débutant 65, finissant 999, côté Impair-RUE LOUIS LOUCHEUR, débutant 30, finissant 998, côté Pair-RUE PIERRE AUDRY, débutant 66, finissant 72, côté Pair-RUE PIERRE AUDRY, débutant 78, finissant 108, côté Pair-	1ère	Lyon Ouest
9e	909	GRUPE SCOLAIRE HECTOR BERLIOZ	192 avenue Barthélémy Buyer	AVENUE BARTHELEMY BUYER, débutant 90, finissant 204, côté Pair-IMPASSE FRERE BENOIT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DES DEUX AMANTS, débutant 37, finissant 999, côté Impair-RUE FRERE BENOIT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE PROFESSEUR PATEL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-	1ère	Lyon Ouest
9e	910	GRUPE SCOLAIRE HECTOR BERLIOZ	192 avenue Barthélémy Buyer	ALLEE DE BEAULIEU MONTRIBLOUD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-AVENUE BARTHELEMY BUYER, débutant 206, finissant 998, côté Pair-RUE DE LA CHAPELLE, débutant 1, finissant 999, côté Impair-RUE DE LA CHAPELLE, débutant 18, finissant 18, côté Pair-RUE DE MONTRIBLOUD, débutant 15, finissant 999, côté Impair-RUE DES DEUX AMANTS, débutant 36, finissant 998, côté Pair-	1ère	Lyon Ouest
9e	911	ECOLE CHEVALIER BAYARD	4 quai Chauveau	MONTEE DE L'OBSERVANCE, débutant 1, finissant 999, côté Impair-MONTEE DE LA CHANA, débutant 2, finissant 998, côté Pair-MONTEE DE LA SARRA, débutant 5, finissant 7, côté Impair-MONTEE DE LA SARRA, débutant 18, finissant 20, côté Pair-MONTEE DU GRELLON, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-PLACE BOURGNEUF, débutant 43, finissant 999, côté Impair-PLACE BOURGNEUF, débutant 44, finissant 998, côté Pair-QUAI PIERRE SCIZE, débutant 17, finissant 51, côté Impair-QUAI PIERRE SCIZE, débutant 18, finissant 52, côté Pair-RUE DE MONTAUBAN, débutant 20, finissant 998, côté Pair-RUE DOCTEUR RAFIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-	1ère	Lyon Ouest
9e	912	ECOLE CHEVALIER BAYARD	4 quai Chauveau	MONTEE DE L'OBSERVANCE, débutant 2, finissant 998, côté Pair-QUAI ARLOING, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-QUAI CHAUVEAU, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-QUAI PIERRE SCIZE, débutant 1, finissant 15, côté Impair-QUAI PIERRE SCIZE, débutant 2, finissant 16, côté Pair-	2ème	Lyon Ouest
9e	913	GYMNASE AUDREY HEPBURN	5 rue Laure Diebold	GRANDE RUE DE VAISE, débutant 1, finissant 999, côté Impair-PLACE VALMY, débutant 20, finissant 20, côté Pair-QUAI JAYR, débutant 17, finissant 23, côté Impair-QUAI JAYR, débutant 25, finissant 29, côté Impair-QUAI JAYR, débutant 31, finissant 999, côté Les 2-ROND POINT DES MONTS D OR, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE CHINARD, débutant 11, finissant 25, côté Impair-RUE DE BOURGOGNE, débutant 2, finissant 24, côté Pair-RUE DE LA CORDERIE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DE SAINT CYR, débutant 2, finissant 14, côté Pair-RUE DU MONT D OR, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE MARIETTON, débutant 1, finissant 19, côté Les 2-RUE MASARYK, débutant 1, finissant 3, côté Impair-RUE ROGER SALENGRO, débutant 1, finissant 17, côté Impair-RUE ROQUETTE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-	2ème	Lyon Ouest

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
9e	914	GYMNASE AUDREY HEPBURN	5 rue Laure Diebold	PLACE DE PARIS, débutant 8, finissant 8, côté Pair-QUAI JAYR, débutant 24, finissant 30, côté Pair-RUE CHINARD, débutant 1, finissant 9, côté Impair-RUE CHINARD, débutant 2, finissant 999, côté Pair-RUE DE BOURGOGNE, débutant 26, finissant 48, côté Pair-RUE DE LA CLAIRE, débutant 20, finissant 36, côté Pair-RUE DE LA CLAIRE, débutant 38, finissant 52, côté Pair-RUE DE LA CLAIRE, débutant 43, finissant 49, côté Impair-RUE DE SAINT CYR, débutant 1, finissant 19, côté Impair-RUE LAPORTE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE MASARYK, débutant 5, finissant 999, côté Impair-RUE ROGER SALENGRO, débutant 2, finissant 998, côté Pair-RUE ROGER SALENGRO, débutant 19, finissant 999, côté Impair-RUE TRANSVERSALE, débutant 10, finissant 998, côté Pair-	2ème	Lyon Ouest
9e	915	GYMNASE AUDREY HEPBURN	5 rue Laure Diebold	AV. DU 25E REG. DES TIR. SENEGALAIS, débutant 89, finissant 101, côté Impair-BOULEVARD DE LA DUCHERE, débutant 54, finissant 56, côté Pair-IMPASSE DE LA COURVILLE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-IMPASSE DE LA DUCHERE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-IMPASSE DES JARDINS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-IMPASSE PAQUET MEREL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE BERJON, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DE BOURGOGNE, débutant 1, finissant 999, côté Impair-RUE DE LA CLAIRE, débutant 56, finissant 998, côté Pair-RUE DE LA CLAIRE, débutant 57, finissant 999, côté Impair-RUE DE LA GARE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DU 24 MARS 1852, débutant 26, finissant 32, côté Pair-RUE DU 24 MARS 1852, débutant 27, finissant 35, côté Impair-RUE LAURE DIEBOLD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE MARIETTON, débutant 20, finissant 998, côté Pair-RUE NERARD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE SAINT SIMON, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE TISSOT, débutant 1, finissant 21, côté Impair-RUE TISSOT, débutant 2, finissant 24, côté Pair-	2ème	Lyon Ouest
9e	916	GROUPE SCOLAIRE GARE D'EAU	22 rue de Saint Cyr	PLACE DE PARIS, débutant 6, finissant 6, côté Pair-QUAI DE LA GARE D EAU, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-QUAI DU COMMERCE, débutant 16, finissant 998, côté Pair-QUAI DU COMMERCE, débutant 17, finissant 999, côté Impair-QUAI JAYR, débutant 1, finissant 15, côté Impair-QUAI JAYR, débutant 14, finissant 22, côté Pair-RUE BOURGET, débutant 1, finissant 999, côté Impair-RUE DE LA CLAIRE, débutant 1, finissant 33, côté Impair-RUE DE LA CLAIRE, débutant 2, finissant 18, côté Pair-RUE DE SAINT CYR, débutant 16, finissant 50, côté Pair-RUE DE SAINT CYR, débutant 27, finissant 49, côté Impair-RUE DE SAINT CYR, débutant 52, finissant 70, côté Pair-RUE DES MARINIERS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE MASARYK, débutant 2, finissant 28, côté Pair-RUE RHIN ET DANUBE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE TRANSVERSALE, débutant 1, finissant 999, côté Impair-RUE TRANSVERSALE, débutant 2, finissant 8, côté Pair-	2ème	Lyon Ouest
9e	917	GROUPE SCOLAIRE GARE D'EAU	22 rue de Saint Cyr	AV. DU 25E REG. DES TIR. SENEGALAIS, débutant 102, finissant 166, côté Pair-IMPASSE MOUILLARD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-PLACE DE PARIS, débutant 1, finissant 4, côté Les 2-RUE AUGUSTE ISAAC, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DE BOURGOGNE, débutant 50, finissant 998, côté Pair-RUE DE SAINT CYR, débutant 51, finissant 65, côté Impair-RUE DU 24 MARS 1852, débutant 1, finissant 7, côté Impair-RUE DU 24 MARS 1852, débutant 2, finissant 16, côté Pair-RUE DU 24 MARS 1852, débutant 49, finissant 49, côté Impair-RUE MOUILLARD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-	2ème	Lyon Ouest
9e	918	GROUPE SCOLAIRE FOUGERES	107 rue des Fougères	AVENUE DU PLATEAU, débutant 235, finissant 236, côté Les 2-BOULEVARD DE LA DUCHERE, débutant 17, finissant 23, côté Impair-RUE DES ERABLES, débutant 237, finissant 255, côté Impair-RUE DES ERABLES, débutant 250, finissant 256, côté Pair-RUE DES ERABLES, débutant 257, finissant 259, côté Impair-RUE DES ERABLES, débutant 258, finissant 258, côté Pair-RUE DES FOUGERES, débutant 100, finissant 100, côté Pair-RUE DES FOUGERES, débutant 107, finissant 107, côté Impair-RUE DU CHATEAU DE LA DUCHERE, débutant 113, finissant 123, côté Impair-RUE DU CHATEAU DE LA DUCHERE, débutant 114, finissant 122, côté Pair-RUE JEAN FOURNIER, débutant 101, finissant 111, côté Impair-RUE JEAN FOURNIER, débutant 102, finissant 112, côté Pair-	2ème	Lyon Ouest
9e	919	GROUPE SCOLAIRE LES ANEMONES	238 avenue du Plateau	AVENUE DU PLATEAU, débutant 1, finissant 17, côté Impair-AVENUE DU PLATEAU, débutant 2, finissant 12, côté Pair-AVENUE DU PLATEAU, débutant 220, finissant 228, côté Pair-AVENUE DU PLATEAU, débutant 225, finissant 227, côté Impair-AVENUE DU PLATEAU, débutant 234, finissant 238, côté Pair-AVENUE DU PLATEAU, débutant 235, finissant 249, côté Impair-AVENUE DU PLATEAU, débutant 240, finissant 240, côté Pair-AVENUE DU PLATEAU, débutant 242, finissant 248, côté Pair-AVENUE ROSA PARKS, débutant 1, finissant 11, côté Impair-BOULEVARD DE LA DUCHERE, débutant 214, finissant 234, côté Pair-BOULEVARD DE LA DUCHERE, débutant 221, finissant 233, côté Impair-PLACE ABBE PIERRE, débutant 9, finissant 17, côté Impair-RUE ALBERT JACQUARD, débutant 1, finissant 9999, côté Les 2-RUE DENISE JOUSSOT, débutant 1, finissant 9999, côté Les 2-RUE FRANCOISE GIROUD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE HELENE BERTHAUD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE PERE LOUIS DE GALARD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE ROGER FENECH, débutant 1, finissant 999, côté Les 2- TOUR PANORAMIQUE - AV DU PLATEAU, débutant , finissant , côté Les 2-	2ème	Lyon Ouest
9e	920	GROUPE SCOLAIRE LES ANEMONES	238 avenue du Plateau	ALLEE EDITH PIAF, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-ALLÉE VICTOR MUHLSTEIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-AVENUE ANDREI SAKHAROV, débutant 264, finissant 300, côté Pair-AVENUE ANDREI SAKHAROV, débutant 301, finissant 301, côté Impair-AVENUE DE CHAMPAGNE, débutant 20, finissant 20, côté Pair-AVENUE DE CHAMPAGNE, débutant 210, finissant 210, côté Pair-AVENUE DE CHAMPAGNE, débutant 357, finissant 359, côté Impair-AVENUE DE CHAMPAGNE, débutant 358, finissant 370, côté Pair-AVENUE DU PLATEAU, débutant 260, finissant 268, côté Pair-AVENUE DU PLATEAU, débutant 261, finissant 267, côté Impair-AVENUE ROSA PARKS, débutant 2, finissant 20, côté Pair-BOULEVARD DE BALMONT, débutant 2, finissant 20, côté Pair-BOULEVARD DE BALMONT, débutant 3, finissant 11, côté Impair-BOULEVARD DE BALMONT, débutant 306, finissant 306, côté Pair-BOULEVARD DE LA DUCHERE, débutant 211, finissant 213, côté Impair-BOULEVARD DE LA DUCHERE, débutant 212, finissant 212, côté Pair-MONTEE DE BALMONT, débutant 1, finissant 999, côté Impair-PLACE ABBE PIERRE, débutant 1, finissant 8, côté Les 2-PLACE ABBE PIERRE, débutant 10, finissant 14, côté Pair-RUE ARTHUR RIMBAUD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DE JERICO, débutant 1, finissant 5, côté Les 2-RUE DOYEN GEORGES CHAPAS, débutant 350, finissant 354, côté Pair-RUE DOYEN GEORGES CHAPAS, débutant 351, finissant 355, côté Impair-RUE EDITH PIAF, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE MARCEL CERDAN, débutant 1, finissant 217, côté Impair-RUE MARCEL CERDAN, débutant 2, finissant 216, côté Pair-RUE MAURICE BEJART, débutant 2, finissant 8, côté Pair-RUE MOULOUDI, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE VICTOR MUHLSTEIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE VICTOR SCHOELCHER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-SQUARE AVERROES, débutant , finissant , côté Les 2-	2ème	Lyon Ouest
9e	921	GYMNASE LES GERANIUMS	570 rue de Beer Sheva	ALLEE DE LA SAUVEGARDE, débutant 581, finissant 584, côté Les 2-ALLEE MARIUS DONJON, débutant 1, finissant 9999, côté Les 2-AVENUE BEN GOURION, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-AVENUE D ECULLY, débutant 550, finissant 600, côté Pair-AVENUE D ECULLY, débutant 551, finissant 599, côté Impair-AVENUE DE LA SAUVEGARDE, débutant 450, finissant 578, côté Pair-AVENUE DE LA SAUVEGARDE, débutant 451, finissant 579, côté Impair-AVENUE DES SOURCES, débutant 1, finissant 999, côté Impair-AVENUE ROSA PARKS, débutant 13, finissant 999, côté Impair-AVENUE ROSA PARKS, débutant 22, finissant 52, côté Pair-RUE DE BEER SHEVA, débutant 520, finissant 570, côté Pair-RUE DE BEER SHEVA, débutant 521, finissant 549, côté Impair-RUE LOUIS JUTTEI, débutant 35, finissant 999, côté Impair-RUE MARIUS DONJON, débutant 409, finissant 429, côté Impair-RUE MARIUS DONJON, débutant 410, finissant 428, côté Pair-RUE MARIUS DONJON, débutant 440, finissant 448, côté Pair-RUE MARIUS DONJON, débutant 441, finissant 449, côté Impair-RUE ROBERT WOLVILLE, débutant 430, finissant 438, côté Pair-RUE ROBERT WOLVILLE, débutant 431, finissant 439, côté Impair-	2ème	Lyon Ouest

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
9e	922	GROUPE SCOLAIRE LES DAHLIAS	307 boulevard de Balmont	AV. DU 25E REG. DES TIR. SENEGALAIS, débutant 103, finissant 163, côté Impair-AVENUE ANDREI SAKHAROV, débutant 302, finissant 998, côté Pair-AVENUE ANDREI SAKHAROV, débutant 303, finissant 999, côté Impair-BOULEVARD DE BALMONT, débutant 307, finissant 307, côté Impair-MONTEE DE BALMONT, débutant 2, finissant 998, côté Pair-RUE DE LA PIEMENTE, débutant 2, finissant 342, côté Pair-RUE DE LA PIEMENTE, débutant 341, finissant 341, côté Impair-	2ème	Lyon Ouest
9e	923	GROUPE SCOLAIRE LES DAHLIAS	307 boulevard de Balmont	ALLEE JEAN QUIQUEREZ, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-AV. DU 25E REG. DES TIR. SENEGALAIS, débutant 165, finissant 999, côté Impair-AVENUE DE LANESSAN, débutant 3, finissant 3, côté Impair-BOULEVARD DE BALMONT, débutant 22, finissant 304, côté Pair-BOULEVARD DE BALMONT, débutant 308, finissant 998, côté Pair-PLACE BACHAGA BOUALEM, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DE LA PIEMENTE, débutant 343, finissant 345, côté Impair-RUE DE LA PIEMENTE, débutant 344, finissant 344, côté Pair-RUE DOYEN GEORGES CHAPAS, débutant 320, finissant 340, côté Pair-RUE DOYEN GEORGES CHAPAS, débutant 321, finissant 339, côté Impair-	2ème	Lyon Ouest
9e	924	GRPE SCOLAIRE ANTONIN LABORDE	61 rue des Docks	AV. DU 25E REG. DES TIR. SENEGALAIS, débutant 176, finissant 998, côté Pair-AVENUE DOUAUMONT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-IMPASSE ANTONIN LABORDE, débutant 1, finissant 3, côté Impair-RUE ANTONIN LABORDE, débutant 27, finissant 29, côté Impair-RUE DE L ARBALETIERE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DE SAINT CYR, débutant 67, finissant 69, côté Impair-RUE DE SAINT CYR, débutant 86, finissant 190, côté Pair-RUE DE SAINT CYR, débutant 157, finissant 173, côté Impair-RUE DES CONTREBANDIERS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DES RIVIERES, débutant 1, finissant 17, côté Impair-RUE JEAN PERRIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE LOUIS BOUQUET, débutant 1, finissant 999, côté Impair-RUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY, débutant 1, finissant 999, côté Impair-RUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY, débutant 2, finissant 40, côté Pair-RUE PIERRE BAIZET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-	2ème	Lyon Ouest
9e	925	GRPE SCOLAIRE ANTONIN LABORDE	61 rue des Docks	IMPASSE LOUIS PASTEUR, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-IMPASSE MASSON, débutant 1, finissant 999, côté Impair-PLACE GIOVANNI DA VERRAZZANO, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-QUAI DU COMMERCE, débutant 1, finissant 15, côté Impair-QUAI DU COMMERCE, débutant 2, finissant 14, côté Pair-QUAI PAUL SEDALLIAN, débutant 34, finissant 999, côté Les 2-RUE ANTONIN LABORDE, débutant 1, finissant 21, côté Impair-RUE ANTONIN LABORDE, débutant 2, finissant 998, côté Pair-RUE ARSENE CLAUDY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE BOURGET, débutant 2, finissant 998, côté Pair-RUE DE LA MARTINIQUE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DE LA NAVIGATION, débutant 1, finissant 9999, côté Les 2-RUE DE LA SPARTERIE, débutant 1, finissant 9999, côté Les 2-RUE DE SAINT CYR, débutant 72, finissant 84, côté Pair-RUE DES BRASSERIES, débutant 1, finissant 9999, côté Impair-RUE DES DOCKS, débutant 1, finissant 63, côté Impair-RUE DES DOCKS, débutant 2, finissant 82, côté Pair-RUE DU FOUR A CHAUX, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE EMILE DUPOURT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE FELIX MANGINI, débutant 1, finissant 5, côté Impair-RUE FELIX MANGINI, débutant 2, finissant 16, côté Pair-RUE JEAN MARCUIT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE JOANNES CARRET, débutant 1, finissant 29, côté Les 2-	2ème	Lyon Ouest
9e	926	GYMNASSE LA SAUVAGERE	Square Mouriquand	AVENUE DU FRENE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-GRANDE RUE DE SAINT RAMBERT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-IMPASSE DE L HORLOGE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-IMPASSE DE L HORLOGE, débutant 2, finissant 998, côté Pair-LIEU-DIT "LE BARBE", débutant 1, finissant 999, côté Les 2-LIEU-DIT "LE BARBE", débutant 1, finissant 999, côté Les 2-MONTEE DE LA SAUVAGERE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-PLACE DE SAINT RAMBERT, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-PLACE HENRI BARBUSSE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-PONT DE L ILE BARBE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-QUAI PAUL SEDALLIAN, débutant 1, finissant 33, côté Les 2-QUAI RAOUL CARRIE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE CLAUDE FAYE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE CLAVIERE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE COMMUNIEU, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DE LA MIGNONNE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DE TREVES, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DES BRASSERIES, débutant 2, finissant 9998, côté Pair-RUE DES DOCKS, débutant 65, finissant 9999, côté Impair-RUE DES DOCKS, débutant 84, finissant 9998, côté Pair-RUE DES DOCTEURS CORDIER, débutant 1, finissant 15, côté Impair-RUE DES DOCTEURS CORDIER, débutant 2, finissant 8, côté Pair-RUE DES MURIERS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DES VILLAS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DU PONT COTTON, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE FELIX MANGINI, débutant 7, finissant 9999, côté Impair-RUE FELIX MANGINI, débutant 18, finissant 9998, côté Pair-RUE GENERAL GIRODON, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE GILGAIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE HENRI LAFOY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE JOANNES CARRET, débutant 30, finissant 999, côté Les 2-RUE JOLIVET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE MALIBRAN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE PLASSON ET CHAIZE, débutant 2, finissant 998, côté Pair-RUE PLASSON ET CHAIZE, débutant 3, finissant 9999, côté Impair-RUE RENEE SABRAN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE VELTEN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-SQUARE EDOUARD MOURIQUAND, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-	2ème	Lyon Ouest
9e	927	GRPE SCOLAIRE FREDERIC MISTRAL	20 rue Fayolle	PLACE BERNARD SCHONBERG, débutant 1, finissant 3, côté Les 2-RUE CAMILLE DE NEUVILLE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE DE SAINT CYR, débutant 192, finissant 194, côté Pair-RUE ERNEST FABREGUE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE GABRIEL CHEVALLIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE HECTOR BERLIOZ, débutant 41, finissant 999, côté Impair-RUE JEAN BAPTISTE CHOPIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE LOUIS BOUQUET, débutant 2, finissant 998, côté Pair-RUE MARC BOEGNER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY, débutant 42, finissant 998, côté Pair-	2ème	Lyon Ouest
9e	928	GRPE SCOLAIRE FREDERIC MISTRAL	20 rue Fayolle	IMPASSE AUGUSTE RODIN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-PLACE MAURICE BARIOD, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-PLACE PIERRE PUGET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE ALBERT CAMUS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE ALBERT CHALINEL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE CLAUDE DEBUSSY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE CLAUDE LE LABOUREUR, débutant 1, finissant 999, côté Impair-RUE CLAUDE LE LABOUREUR, débutant 2, finissant 2, côté Pair-RUE DE SAINT CYR, débutant 196, finissant 232, côté Pair-RUE DES DOCTEURS CORDIER, débutant 40, finissant 998, côté Pair-RUE DES DOCTEURS CORDIER, débutant 57, finissant 999, côté Impair-RUE FAYOLLE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE HECTOR BERLIOZ, débutant 32, finissant 998, côté Pair-RUE JOSEPH FOLLINET, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-SQUARE MAURICE RAVEL, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-SQUARE PAUL CEZANNE, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-	2ème	Lyon Ouest
9e	929	GRPE SCOLAIRE FREDERIC MISTRAL	20 rue Fayolle	CHEMIN DE MONTPELLAS, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-PLACE BERNARD SCHONBERG, débutant 6, finissant 6, côté Les 2-RUE DES DOCTEURS CORDIER, débutant 19, finissant 21, côté Impair-RUE HECTOR BERLIOZ, débutant 1, finissant 39, côté Impair-	2ème	Lyon Ouest

Arrdt	Numéro	Intitulé	Adresse	Périmètre	Circonscription législative	Circonscription métropolitaine
9e	930	GRPE SCOLAIRE ALPHONSE DAUDET	18 rue Charles Porcher	CHEMIN DE MONTESSUY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-CHEMIN DES CHARBOTTES, débutant 27, finissant 999, côté Impair-CHEMIN DES CHARBOTTES, débutant 28, finissant 998, côté Pair-CHEMIN DU PETIT MONTESSUY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-IMPASSE DE LA MOUCHONNE, débutant 1, finissant 999, côté Impair-IMPASSE DE LA MOUCHONNE, débutant 2, finissant 998, côté Pair-IMPASSE DE LA MOUCHONNE, débutant , finissant , côté Les 2-MONTEE DES BALMES, débutant 1, finissant 999, côté Impair-MONTEE DES BALMES, débutant 2, finissant 2, côté Pair-MONTEE DES BALMES, débutant 4, finissant 998, côté Pair-RUE ALBERT FALSAN, débutant 1, finissant 999, côté Impair-RUE ALBERT FALSAN, débutant 34, finissant 998, côté Pair-RUE CHARLES PORCHER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE CLAUDE LE LABOUREUR, débutant 26, finissant 998, côté Pair-RUE DES DOCTEURS CORDIER, débutant 12, finissant 36, côté Pair-RUE JEAN BAPTISTE COUTY, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE PIERRE TERMIER, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-RUE SYLVAIN SIMONDAN, débutant 1, finissant 999, côté Les 2-	2ème	Lyon Ouest

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-07-30-00008

Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de SAINT-PRIEST, située dans la circonscription Porte des Alpes de la métropole de Lyon et dans les 13 et 14 ème circonscriptions législatives du Rhône

Direction des affaires juridiques et de
l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2021-07-30-

**instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique
et répartissant les électeurs pour la commune de SAINT-PRIEST, située dans la
circonscription Porte des Alpes de la métropole de Lyon et dans les 13 et 14 ème
circonscriptions législatives du Rhône**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté n° 69-2019-12-16-009 du 16 décembre 2019 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Saint-Priest,

CONSIDERANT la demande du maire de Saint-Priest en date du 16 juillet 2021,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté n° 69-2019-12-16-009 du 16 décembre 2019 est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1^{er} janvier 2022, les électrices et électeurs de la commune de Saint-Priest seront répartis en 36 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

.../...

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
14^e CIRCONSCRIPTION	
<p><u>Bureau n° 1 – Centralisateur</u></p> <p>Hôtel de Ville 14, place Charles Ottina</p>	<p>Place Charles Ottina - Rue Chopin - Rue des H.B.M. - Rue Maréchal Leclerc - Rue Louis Loucheur - Rue Joan Miro - Rue Frédéric Paul Mistral - Rue George Sand - Rue André Pedron.</p>
<p>Bureau n° 2</p> <p>Hôtel de Ville 14, place Charles Ottina</p>	<p>Boulevard Edouard Herriot - Rue Victor Hugo.</p>
<p>Bureau n° 3</p> <p>Médiathèque/Artothèque François Mitterrand 11, place Charles Ottina</p>	<p>Allée du Parc du Château - Impasse Henri Maréchal - Place Ferdinand Buisson - Place Louis Favard (Côté Pair) - Place Roger Salengro - Rue du Bessay - Rue Pierre Corneille - Rue Docteur Gallavardin - Rue Martin Luther King - Rue Henri Maréchal - Rue Mozart - Rue Parmentier - Rue Michel Petrucciani - Rue Edmond Rostand - Rue Alfred De Vigny (Côté Pair)</p>
<p>Bureau n° 4</p> <p>Groupe scolaire Joseph Brenier 34 Rue Juliette Récamier</p>	<p>Avenue Georges Pompidou - Place Molière - Rue Boileau - Rue Olympe de Gouges - Rue Juliette Récamier - Rue Henri Sellier.</p>
<p>Bureau n° 5</p> <p>Groupe scolaire Joseph Brenier 34 Rue Juliette Récamier</p>	<p>Avenue Jean Jaurès (N° 45 À 9999) - Rue Bossuet - Rue Paul Painlevé - Rue Cité Abbé Pierre - Place Jean Jaurès</p>
<p>Bureau n° 6</p> <p>Groupe scolaire Edouard Herriot 1, rue Aristide Briand</p>	<p>Allée Etienne Clémentel - Rue Aristide Briand - Rue Anatole France - Rue du jeu de Paume - Rue Rabelais – Rue Louis Raverat.</p>
<p>Bureau n° 7</p> <p>Groupe scolaire Edouard Herriot 1, rue Aristide Briand</p>	<p>Avenue de la Gare - Impasse de l'industrie - Route de Saint-Symphorien-D'ozon - Rue Eugène Chevreul - Rue Colette - Rue de l'industrie - Rue Pierre Semard.</p>
<p>Bureau n° 8</p> <p>Groupe scolaire Hector Berlioz 17, rue Garibaldi</p>	<p>Ancienne Route d'Heyrieux - Boulevard des Muguets - Impasse des Albatros - Impasse des Cormorans - Impasse des Flamants Roses - Place des Violettes - Route de Mions - Rue des Albatros - Rue des Bégonias - Rue des Chrysanthèmes - Rue Chrysostome - Rue Garibaldi - Rue des Glaïeuls - Rue Alexandre Grammont - Rue des Reines Marguerites - Rue des Mimosas - Rue des Mouettes - Rue des Résédas - Rue des Tulipes.</p>

.../...

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center">Bureau n° 9</p> <p align="center">Groupe scolaire Hector Berlioz 17, rue Garibaldi</p>	<p>Boulevard des Roses - Route d'Heyrieux - Rue Blériot - Rue Commandant Charcot - Rue de Collières - Rue Guynemer - Rue des Lys - Rue Jean Mermoz - Rue Louis Paulhan.</p>
<p align="center">Bureau n° 10</p> <p align="center">Groupe scolaire Plaine de Saythe 40, rue de l'Egalité</p>	<p>Impasse Jacques Brel - Impasse des Goëlands - Rue Simone de Beauvoir - Rue Jacques Daguerre - Rue de l'Egalité Sauf Les N° 35, 37, 39 Et 41 - Rue de l'Egalité - Résidence de Saythe - Rue Galilée - Rue Gérard de Nerval - Rue Charles Perrault - Rue Ernest Renan - Rue Romain Rolland - Rue Jules Vallès.</p>
<p align="center">Bureau n° 11</p> <p align="center">Groupe scolaire Claude Farrère 34, rue Claude Farrère</p>	<p>Chemin de Saythe - Place Henri Barbusse - Place Claude Farrère - Rue Henri Barbusse - Rue Judith Gautier - Rue Paul Valéry N°17.</p>
<p align="center">Bureau n° 12</p> <p align="center">Groupe scolaire Claude Farrère 34, rue Claude Farrère</p>	<p>Rue Claude Farrère - Rue François Mansart – Rue de l'egalité N°35, 37, 39 Et 41 - Rue Paul Valéry Sauf N°17.</p>
<p align="center">Bureau n° 13</p> <p align="center">Groupe scolaire François Mansard 2, rue des Frères Lumière</p>	<p>Place Laurent Bonnevey - Place du 8 Mai 1945 - Rue Bel Air - Rue Laurent Bonnevey - Rue Des Frères Lumière - Rue du 8 Mai 1945.</p>
<p align="center">Bureau n° 14</p> <p align="center">Groupe scolaire Jules Ferry 1, rue Rhin et Danube</p>	<p>La Cordière - Rue Camille Claudel - Rue de la Cordière (N° 1 Au 9999) - Rue Jules Ferry (Du N° 22 Au 9998 Côté Pair et du N° 7 au 9999 Côté Impair) - Rue du Grisard (Côté Pair Jusqu'au 24 et du N° 1 au 23 Côté Impair) - Rue Maréchal Koenig - Rue Rhin et Danube.</p>
<p align="center">Bureau n° 15</p> <p align="center">Groupe scolaire Jules Ferry 1, Rue Rhin et Danube</p>	<p>Rue Louis Braille</p>
<p align="center">Bureau n° 16</p> <p align="center">Groupe scolaire Honoré de Balzac 57, rue Louis Braille</p>	<p>Allée des Chênes - Allée des Erables - Allée des Hêtres - Avenue Pierre Mendès-France - Ménival les Gravières G.S. Honoré Balzac - Rue Louis Braille (Bâtiments A, B1, B2, C, D, E, 2 Et Tours 1, 2, 3, 4, 13) - Rue Gustave Courbet - Rue Octave Feuillet - Rue Gustave Flaubert - Rue Baptiste Marcet.</p>

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center">Bureau n° 17</p> <p align="center">Groupe scolaire Honoré de Balzac 57, rue Louis Braille</p>	<p>Rue Louis Braille (Bâtiments F, G, H, I, L Et Tours 5, 6, 7, 8, 9,10, 11, 12) - Rue Marcel Vernay.</p>
<p align="center">Bureau n° 18</p> <p align="center">Gymnase G. Philipe Avenue Salvador Allende</p>	<p>Allée Gambetta - Impasse du Couchant - Impasse Franklin - Impasse des Haies - Impasse des Herbiers - Impasse du Levant - Chemin de Porte-Joie - Impasse des Vergers - Place Hélène Boucher - Rue du Colombier - Rue Francisco Diaz - Rue Camille Desmoulins (Du N° 2 Au 26 Côté Pair Et Du N° 1 Au 27 Côté Impair) - Rue Long de Feuilly - Rue Gambetta (Du N° 2 Au 40 Côté Pair Et Du N° 1 Au 33 Bis Côté Impair) - Rue Gay Lussac.</p>
<p align="center">Bureau n° 19</p> <p align="center">Gymnase G. Philipe Avenue Salvador Allende</p>	<p>Avenue Salvador Allende (Du N° 2 Au 9998 Côté Pair) - Avenue Charles de Gaulle - Impasse de Revaision - Place Jean Moulin - Rue du Général Delestraint - Rue Jean Moulin - Rue de Muhlheim - Rue Commandant Jean Peyron - Chemin de Revaision</p>
<p align="center">Bureau n° 20</p> <p align="center">Groupe scolaire de Revaision 2, rue du 11 Novembre</p>	<p>Avenue Hélène Boucher - Boulevard Pasteur - Chemin du Charbonnier - Impasse d'Auvergne - Impasse Copernic - Impasse du Dauphiné - Impasse Edison - Impasse de la Libération – Impasse du Baco - Route de Lyon - Rue des Alouettes - Rue du Beaujolais - Rue du Bordelais - Rue de Bourgogne - Rue Condorcet - Rue du Dauphiné - Rue Diderot - Rue des Etats-Unis - Rue Kleber - Rue Lafayette - Rue du Lyonnais (Du N° 1 Au 44) - Rue du Maconnais - Rue du 11 Novembre 1918 - Rue des Pétroles - Rue de Provence - Rue Manon Roland - Rue de Verdun.</p>
<p align="center">Bureau n° 21</p> <p align="center">Groupe scolaire de Revaision 2, rue du 11 Novembre</p>	<p>Impasse Albert Camus - Impasse Erick Satie – Place Paul Claudel - Rue Hector Berlioz - Rue Georges Bizet - Rue Branly - Rue Paul Claudel - Rue Courteline - Rue Claude Debussy - Rue Alexandre Dumas - Rue Gabriel Faure - Rue Charles Gounod - Rue Laennec - Rue Pierre Loti - Rue Jean Macé - Rue Michelet - Rue Professeur Roux - Rue Giuseppe Verdi.</p>
<p align="center">Bureau n° 22</p> <p align="center">Gymnase Groupe scolaire Marius Berliet Avenue Henri Germain</p>	<p>Avenues C - avenue 2 Cité Berliet - avenue Pierre Cot - avenue Henri Germain - place Steven Spielberg - rue Cité Berliet (n° 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17) - rue du Lyonnais (du n° 44 au 9999) - rue Romy Schneider - placette Lauren Bacall.</p>

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center">Bureau n° 23</p> <p align="center">Gymnase Groupe scolaire Marius Berliet Avenue Henri Germain</p>	<p>1ère rue Cité Berliet - Rue Alice Guy-Blaché - Allée des Parcs - Allée Irène Joliot-Curie - Allée Jacques Monod - Avenue B - Avenue des Temps Modernes - Boulevard André Boulloche - Boulevard de la Cité Berliet - Boulevard de la Porte des Alpes - Boulevard de Parilly - Rue Buster Keaton - Chemin de la Côte - Chemin des Carres – Cours du Troisième Millénaire - Impasse d'Alsace - Impasse de l'Hippodrome - Impasse du Petit Parilly - Impasse la Madelon - Rue Jacqueline Maillan - Rue Annie Girardot - Rue Bernadette Lafont - Avenue Charlie Chaplin - Rue Claude Berri - Rue d'Alsace - Rue Des Jockeys - Rue François Truffaut - Rue Gérard Oury - Rue Henri Verneuil - Rue Jean Carnet - Rue Jean Gabin - Rue Jean Zay - Rue Louis de Funès - Rue Louis Gattefosse - Rue Maurice Audibert - Rue Odette Joyeux</p>
<p align="center">Bureau n° 24</p> <p align="center">Groupe scolaire Pablo Neruda Rue Henri Alain Fournier</p>	<p>Avenue Pierre Mendès France G.S Pablo Neruda - Chemin de Saint-Bonnet-de-Mure (Du N° 111 À La Fin) - Rue Henry Bordeaux - Rue Alfred de Musset - Rue Marcel Pagnol - Rue des Pives - Rue des Saules.</p>
<p align="center">Bureau n° 25</p> <p align="center">Groupe scolaire Pablo Neruda Rue Henri Alain Fournier</p>	<p>Place Paul Cézanne - Place Jean-François Millet – Rue Henri Alain Fournier – Rue Guy de Maupassant.</p>
<p align="center">Bureau n° 26</p> <p align="center">Maison de Quartier de Revaion 15, rue Michelet</p>	<p>Avenue de l'Europe - Avenue Jean Jaurès les Ormes - Rue d'Arezzo - Rue d'Arsonval -</p>
13^e CIRCONSCRIPTION	
<p align="center">Bureau n° 27</p> <p align="center">Groupe scolaire Jean Jaurès 22, avenue Jean Jaurès</p>	<p>Avenue Jean Jaurès (N° 1 À 44) - Boulevard François Reymond - Impasse du Moulin - Montée de la Carnière - Petite Rue du Payet - Place Louis Favard (N° Impair) - Place Jacques Reynaud - Rue Johnny Berlioz - Rue du Payet - Rue Charles Ravat - Rue Jacques Reynaud - Rue Alfred De Vigny (N° Impair).</p>
<p align="center">Bureau n° 28</p> <p align="center">Groupe scolaire les Marendiers 53, rue du Puits Vieux</p>	<p>Rue Du Puits Vieux (Du N° 29 Au 9999) - Rue André Chenier - Rue Arthur Rimbaud - Chemin de Saint-Martin - Rue Eugène Labiche - Rue Jean de la Bruyère - Rue du Grisard (Du N° 26 au 9998 Côté Pair et du N° 25 au 9999 Côté Impair).</p>

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center">Bureau n° 29</p> <p align="center">Groupe scolaire les Marendiers 53, rue du Puits Vieux</p>	<p>Allée de la Croix-Rousse - Allée des Pinsons - Chemin des Aubépines - Chemin des Marendiers - Chemin du Vivier - Impasse du Puits d'Alos - Impasse de la Croix-Rousse - Impasse des Eglantines - Impasse des Lilas - Impasse des Marendiers - Impasse Montferat - Impasse du Régnier - Impasse de la Thibaude - Passage des Troupeaux - Rue Maryse Bastié - Rue de la Croix-Rousse - Rue Cuvier - Rue Descartes - Rue Jules Ferry (Du N° 2 au 20 Côté Pair et du N° 1 Au 5 Côté Impair) - Rue des Prés Fleuris - Rue Roland Garros - Rue Lavoisier - Rue Du Régnier - Impasse De Valmy - Rue du Puits Vieux (Du N° 1 au 28).</p>
<p align="center">Bureau n° 30</p> <p align="center">Salle Polyvalente Jean Macé 4, rue Jean-Jacques Rousseau</p>	<p>Grande Rue - Impasse d'Alembert - Impasse Pierre de Ronsard - Impasse du Velin - Place Auguste Jacquet – Place Bruno Polga- Montée de Chambéry - Rue des Cèdres Bleus - Rue Jean-Jacques Rousseau.</p>
<p align="center">Bureau n° 31</p> <p align="center">Salle Polyvalente Jean Macé 4, Rue Jean-Jacques Rousseau</p>	<p>Impasse Beauvallon - Impasse De La Moraine - Montée De Robelly - Impasse Charlotte Corday - Impasse De Robelly - Impasse Gracchus Babeuf - Rue Beausejour Rue Montesquieu - Rue Racine - Rue Robespierre</p>
<p align="center">Bureau n° 32</p> <p align="center">Salle Polyvalente Jean Macé 4, Rue Jean-Jacques Rousseau</p>	<p>Allée des Romarins - Chemin du petit Bois – Chemin de Luepes - Chemin du Borgeai - Impasse du Cavalier - Impasse Fabre-d'Eglantine - Impasse des Griottiers - Impasse des Tournesols - Rue de l'Agriculture - Rue de l'Aviation - Rue Paupier Besson - Rue Danton - Rue de la Déserte - Rue Fabre d'Eglantine - Rue des Griottiers - Rue Rouget de L'Isle - Rue Marius Tassy.</p>
<p align="center">Bureau n° 33</p> <p align="center">Groupe scolaire Simone Signoret 34, Rue des Garennes</p>	<p>Allée des Charmilles - Allée des Chèvrefeuilles - Allée de la Sarriette - Allée de la Sauge - Allée du Serpolet - Allée du Thym - Allée de la Verveine - Avenue Salvador Allende (n° impair) - Chemin de la Rage - Impasse Louis Auguste Blanqui - Impasse Marat - Place du Basilic - Place Emile Zola - Rue du Basilic - Rue Beaudelaire - Rue du Chavorlay - Rue Camille Desmoulins (du n° 28 au 9998 côté pair et du n° 29 au 9999 côté impair) - Rue de l'Estragon - Rue Florian - Rue Gambetta (du n° 42 au 9998 côté pair et du n° 35 au 9999 côté impair) - Rue des Garennes - Rue Louise Michel - Rue Marcel Proust.</p>

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p style="text-align: center;">Bureau n° 34</p> <p>Salle Millan Mi-Plaine Place Honoré de Balzac</p>	<p>Allée des Bouvreuils - Avenue Louis Mouillard - Avenue Franklin Roosevelt - Avenue Saint-Exupéry - Avenue Urbain Le Verrier - Boulevard des Expositions - Chemin de la Pierre Blanche - Chemin des Bouchets - Chemin des Fontaines - Chemin de Genas - Chemin de Laleau - Chemin du Lortaret - Chemin de Luminière - Impasse Arago - Impasse Ampère - Impasse de l'Aviation - Impasse Berthelot - Impasse du Capot - Impasse Louis Léopold Ollier - Impasse Paul Verlaine - Place Honoré de Balzac - Route de Grenoble - Rue Clément Ader - Rue des Alpes - Ancienne Route de Grenoble - Rue Monseigneur Ancel - Rue Honoré de Balzac - Rue Léon Bérard - Rue des Bouvreuils - Rue Louis de Broglie - Rue du Capot - Rue de la Clautre - Rue Clémenceau - Rue Aimé Cotton - Rue de Courpillière - Rue Ambroise Croizat - Rue Pierre et Marie Curie - Rue du Champ Dolin - Rue Auguste Fresnel - Rue de Genève - Rue de l'Herbepin - Rue Joseph-Marie Jacquard - Rue Lamartine - Rue de Lombardie - Rue des Marguerites - Rue Bernard Palissy - Rue Ambroise Paré - Rue des Piverts - Rue du Progrès - Rue Nathalie Sarraute - Rue de Savoie - Rue des Taches - Rue Paul Verlaine - Village Rhône-Alpin.</p>
<p style="text-align: center;">Bureau n° 35</p> <p>Salle Millan Mi-Plaine Place Honoré de Balzac</p>	<p>Allée des Cervettes - Allée du Fort - Chemin des Bruyères - Chemin de Budiau - Chemin Henri Chrétien - Chemin de Sous-le Fort - Chemin de la Fouillouse - Chemin des Frères Lumière - Chemin de Mauguette - Chemin des petites Maugettes - Chemin de Saint-Bonnet-de Mure (du n° 1 au n° 110) - Chemin de Saint-Pierre - Chemin de Teyssin - Chemin de Vavre - Chemin de Grande Vigne - Impasse des Acacias - Impasse des Châtaigniers - Impasse du Bois de Chêne - Impasse des Coquelicots - Impasse du Bois Galand - Impasse des Hirondelles - Impasse des Lauriers - Impasse des Platanes - Impasse des Tilleuls - Impasse de la Veyrière - Place des Fauvettes - Place de la Fouillouse - Place de Manissieux - Place des Mésanges - Route de Toussieu - Rue des Cerisiers - Rue des Erables - Rue des Frênes - Rue des Muriers - Rue Nicéphore Niepce - Rue du Sureau</p>
<p style="text-align: center;">Bureau n° 36</p> <p>Salle Millan Mi-Plaine Place Honoré de Balzac</p>	<p>Allée Michel Strogoff - Impasse de la Terre aux Chantres - Impasse du Cheval Blanc - Impasse du Mont-Blanc - Impasse Philéas Fogg - Route de Manissieux - Rue Alphonse Daudet - Rue Anna de Noailles - Rue Auguste Rodin - Rue Calmette - Rue Claude Bernard - Rue du Mont-Blanc - Rue du Terrey Rue Elsa Triolet - Rue Jacques Prevert - Rue Jules Renard - Rue Jules Verne - Rue La Fontaine - Rue Victor Schoelcher - Rue Violette Leduc</p>

Article 3 : Le bureau centralisateur est le bureau de vote n° 1 situé à l'Hôtel de Ville, 14 place Charles Ottina.

Article 4 : Pour les élections législatives, le bureau centralisateur de la 13^e circonscription est le bureau de vote n° 27 situé au groupe scolaire Jean Jaurès, 22 avenue Jean Jaurès.
Le bureau centralisateur de la 14^e circonscription est le bureau de vote n° 1 situé à l'Hôtel de Ville, 14 place Charles Ottina.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 6 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de Saint-Priest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Saint-Priest et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 30 juillet 2021

Pour le Préfet
La Préfète
Secrétaire Générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
Signé : Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-07-30-00009

Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de VILLEURBANNE située dans la circonscription Villeurbanne de la métropole de Lyon et dans la 6ème circonscription législative du Rhône (69-06)



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2021-07-30-

instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de VILLEURBANNE située dans la circonscription Villeurbanne de la métropole de Lyon et dans la 6ème circonscription législative du Rhône (69-06)

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté n°69-2020-08-26-014 du 26 août 2020 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Villeurbanne située dans la circonscription Villeurbanne de la métropole de Lyon et dans la 6ème circonscription législative du Rhône,

CONSIDERANT la demande du maire de Villeurbanne en date du 16 juillet 2021,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1er : L'arrêté n° 69-2020-08-26-014 du 26 août 2020 est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1^{er} janvier 2022, les électrices et électeurs de la commune de Villeurbanne seront répartis en 80 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il figure dans l'annexe ci-jointe.

.../...

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 coût d'un appel local

Article 3 : Le bureau centralisateur de la commune de Villeurbanne est le bureau de vote n° 42, sis au Palais du Travail, 9 place Lazare-Goujon.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône

Article 5 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de Villeurbanne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Villeurbanne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 30 juillet 2021

Pour le Préfet
La Préfète
Secrétaire Générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
Signé : Cécile DINDAR

N° et siège du bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune	
Bureau n° 1 Groupe Scolaire Saint-Exupéry 33 Rue Des Jardins	Rue de L'Epi de Ble	Du 1 au 999
	Petite Rue du Roulet	Du 30 au 38
	Rue des Jardins	Du 1 au 999
	Rue Saint Jean	Du 2 au 998
		Du 11 au 999
	Allée du Mens	Du 2 au 998
	Rue du Pont des Planches	Du 1 au 999
	Rue du Clos Mon Desir	Du 1 au 999
	Rue Leon Piat	Du 1 au 999
	Allée Paulette Cornu	Du 1 au 999
	Rue du Canal	Du 12 au 52
		Du 51 au 51
	Avenue de la Rize	Du 1 au 999
	Rue des Coquelicots	Du 1 au 999
	Rue de l'Ancienne Digue	Du 1 au 999
Bureau n° 2 Groupe Scolaire Saint-Exupéry 33 Rue Des Jardins	Rue du Roulet	Du 1 au 999
	Petite Rue du Roulet	Du 1 au 5
	Rue Tranquille	Du 1 au 999
	Rue de Verdun	Du 1 au 999
	Rue du Vert Buisson	Du 1 au 999
	Rue Leo Lagrange	Du 1 au 999
	Rue Saint Jean	Du 1 au 9
	Rue des Bluets	Du 1 au 999
	Impasse du Reve	Du 1 au 999
	Rue du Marais	Du 1 au 999
	Impasse du Marais	Du 1 au 999
	Allée du Mens	Du 1 au 999
	Rue Mimi Pinson	Du 1 au 999
	Impasse des Moineaux	Du 1 au 999
	Rue Abbe Firmin	Du 1 au 999
	Rue des Acacias	Du 1 au 999
	Rue du Canal	Du 1 au 13
	Rue de la Prairie	Du 1 au 999
	Rue des Bons Amis	Du 1 au 999
	Rue de la Digue	Du 1 au 999
	Rue Douaumont	Du 1 au 999
	Rue Eugene Pottier	Du 1 au 999
	Rue Louis Jarnet	Du 1 au 999
Rue des Pres	Du 1 au 999	
Rue Louis Maynard	Du 1 au 999	
Rue L. Et R. Desgrand	Du 1 au 999	
Bureau n° 3 Groupe Scolaire Lazare-Goujon 50 Rue Pierre-Voyant	Allée des Enfants	Du 1 au 999
	Rue Ernest Renan	Du 1 au 999
	Rue Gustave Chamboeuf	Du 1 au 999
	Rue de la Serenite	Du 1 au 999
	Rue Paul Gojon	Du 2 au 998
	Rue du 8 Mai 1945	Du 181 au 999
	Rue du 4 Aout 1789	Du 259 au 999
		Du 264 au 998
	Rue Louis Galvani	Du 1 au 999
		Du 16 au 998
	Avenue Marcel Cerdan	Du 1 au 5 Bis
		Du 2 au 22 Bis
	Rue Bourgchanin	Du 1 au 999
	Impasse Marcel Cerdan	Du 1 au 999
	Rue Baudin	Du 1 au 999
Rue Chambfort	Du 1 au 999	

	Rue de la Cooperative	Du 2 au 998
	Impasse Louis Galvani	Du 1 au 999
	Rue Pierre Voyant	Du 43 au 999
		Du 46 au 58
	Rue Francois Mole	Du 1 au 999
	Cours Emile Zola	Du 353 au 399
Bureau n° 4 Groupe ScolaireLazare-Goujon 50 Rue Pierre-Voyant	Rue Francis de Pressense	Du 263 au 337
		Du 268 au 334
	Rue du 8 Mai 1945	Du 174 au 998
	Rue de Venise	Du 1 au 999
	Impasse Million	Du 1 au 999
	Rue du 4 Aout 1789	Du 239 au 257
		Du 254 au 262
	Impasse des Iris	Du 1 au 999
	Rue des Boucherets	Du 1 au 999
	Impasse du Boucheret	Du 1 au 999
	Rue Greuze	Du 47 au 999
	Rue Pierre Voyant	Du 60 au 998
Cours Emile Zola	Du 303 au 351	
Bureau n° 5 Groupe ScolaireLazare-Goujon 13 Rue De La Sérénité	Rue Jean Zuber	Du 1 au 999
	Passage du Tenor	Du 1 au 999
	Rue Paul Gojon	Du 1 au 999
	Rue Jules Siegfried	Du 1 au 999
	Rue du 8 Mai 1945	Du 92 au 170
		Du 107 au 173
	Place Paul Strauss	Du 1 au 999
	Rue Lancon	Du 20 au 30
		Du 25 au 35
	Rue Professeur Calmette	Du 1 au 999
	Rue Louis Galvani	Du 2 au 14
	Rue Louise Michel	Du 1 au 999
	Rue Deauville	Du 1 au 999
	Rue de Mulhouse	Du 1 au 999
	Rue Alexandre Ribot	Du 1 au 999
	Rue Georges Picot	Du 1 au 999
	Rue de la Jeunesse	Du 1 au 999
	Rue du Champ de L'Orme	Du 43 au 999
		Du 48 au 998
	Rue de la Cooperative	Du 1 au 999
	Rue de Turin	Du 1 au 999
	Rue de Barcelone	Du 1 au 999
	Rue Greuze	Du 1 au 45
Rue Pierre Voyant	Du 1 au 41	
	Du 2 au 44	
Bureau n° 6 Groupe ScolaireJean-Moulin 3 Rue Alfred-Brinon	Rue du 8 Mai 1945	Du 33 au 103
		Du 68 au 82
	Rue Emile Cheysson	Du 1 au 999
	Rue Rene Prolongee	Du 1 au 999
	Rue des Barottieres	Du 1 au 999
	Rue Alfred Brinon	Du 1 au 999
	Impasse Bourru	Du 1 au 999
	Rue Marcel Sembat	Du 2 au 998
Rue Michel Dupeuble	Du 3 au 999	
	Impasse des Soeurs	Du 1 au 999
	Impasse Octavie	Du 1 au 999
	Rue du 8 Mai 1945	Du 28 au 66
	Rue Octavie	Du 29 au 75
		Du 30 au 62

Bureau n° 7 Groupe Scolaire Jean-Moulin 3 Rue Alfred-Brinon	Rue Prof. Emile Bouvier	Du 1 au 999
	Rue Rene	Du 1 au 999
	Rue Armand	Du 2 au 998
	Rue Chateau Gaillard	Du 29 au 59
	Rue de la Boube	Du 2 au 998
	Place des Buers	Du 1 au 999
	Rue Daniel Llacer	Du 1 au 999
	Rue Marcel Sembat	Du 1 au 999
	Impasse Chanteur	Du 1 au 999
	Bureau n° 8 Groupe Scolaire Château-Gaillard 9 Rue Pierre-Joseph-Proudhon	Rue P-J Proudhon
Rue du 8 Mai 1945		Du 88 au 90
Rue Octavie		Du 64 au 998
		Du 77 au 999
Impasse Richard		Du 1 au 999
Rue Louis Fort		Du 1 au 999
Rue des Bienvenus		Du 29 au 51
Rue Montgolfier		Du 1 au 17
		Du 2 au 22
Rue Chateau Gaillard		Du 61 au 105
		Du 70 au 94
Rue Alexis Perroncel		Du 145 au 999
Impasse Alexandre Dumas		Du 1 au 999
Rue Alexandre Dumas		Du 1 au 999
Rue Michel Dupeuble	Du 1 au 1	
	Du 2 au 998	
Bureau n° 9 Groupe Scolaire Château-Gaillard 9 Rue Pierre-Joseph-Proudhon	Rue Flachet	Du 2 au 24
	Rue Francis de Pressense	Du 187 au 225
	Rue Henri Balay	Du 1 au 999
	Rue Joseph Gillet	Du 1 au 999
	Rue P-J Proudhon	Du 2 au 998
	Rue Lazare Drut	Du 1 au 999
	Rue Paret	Du 1 au 999
	Rue de la Prevoyance	Du 1 au 999
	Rue Louis Fort	Du 2 au 998
	Rue des Bienvenus	Du 53 au 69
	Rue Montgolfier	Du 19 au 999
		Du 24 au 998
	Rue Chateau Gaillard	Du 96 au 132
		Du 107 au 131
	Rue du Champ de L'Orme	Du 1 au 41
	Impasse Comby	Du 1 au 999
	Rue Pelisson	Du 1 au 999
	Rue Greuze	Du 2 au 28
Bureau n° 10 Ccva 234 Cours Émile-Zola	Rue Flachet	Du 1 au 999
		Du 26 au 998
	Rue Francis de Pressense	Du 229 au 261
		Du 240 au 264
	Rue Lancon	Du 1 au 23
		Du 2 au 18
	Impasse du Progres	Du 1 au 999
	Rue Anatole France	Du 192 au 998
	Rue Chateau Gaillard	Du 133 au 999
		Du 134 au 998
	Impasse des Lilas	Du 1 au 999
	Rue du Champ de L'Orme	Du 2 au 46
Rue Charles Perrault	Du 1 au 999	
Rue Denis Papin	Du 1 au 999	
Rue Greuze	Du 30 au 998	

	Cours Emile Zola	Du 257 au 301
Bureau n° 11 Ccva 234 Cours Émile-Zola	Rue de France	Du 1 au 999
	Rue Jules Kumer	Du 24 au 998
	Rue du 4 Aout 1789	Du 99 au 153
	Rue Docteur Rollet	Du 35 au 999
	Cours Emile Zola	Du 212 au 248
	Rue du 1er Mars 1943	Du 2 au 78 Du 59 au 71
Bureau n° 12 Ccva 234 Cours Émile-Zola	Rue Francis de Pressense	Du 180 au 228
	Rue Gerard Maire	Du 1 au 999
	Rue Pierre Loti	Du 1 au 999
	Rue Antoine Bernoux	Du 1 au 999
	Rue Anatole France	Du 140 au 190 Du 151 au 999
	Avenue du Cdt Lherminier	Du 1 au 999
	Rue Roger Lenoir	Du 1 au 999
	Cours Emile Zola	Du 217 au 255
Bureau n° 13 Groupe Scolaire Jean-Zay 16 Rue Raspail	Rue de Fontanieres	Du 63 au 999 Du 68 au 998
	Rue Francis de Pressense	Du 149 au 185 C
	Rue des Bienvenus	Du 71 au 999 Du 76 au 998
	Impasse des Bienvenus	Du 1 au 999
	Rue Raspail	Du 24 au 998
Bureau n° 14 Groupe Scolaire Jean-Zay 16 Rue Raspail	Rue Francis de Pressense	Du 119 au 147 Du 134 au 146
	Rue Jean Bourgey	Du 1 au 999
	Rue Leon Chomel	Du 1 au 999
	Rue Edouard Vaillant	Du 74 au 998 Du 75 au 999
	Rue Raspail	Du 2 au 22
	Cours Emile Zola	Du 171 au 187
	Allée Parc du Centre	Du 1 au 999
	Rue Robert Desnos	Du 1 au 999
Bureau n° 15 Groupe Scolaire Jean-Zay 16 Rue Raspail	Rue Geoffray	Du 1 au 999
	Rue de Fontanieres	Du 32 au 66 Du 49 au 61
	Rue Francis de Pressense	Du 105 au 117
	Impasse Chosson	Du 1 au 999
	Rue Mauvert	Du 1 au 999
	Rue Edouard Vaillant	Du 49 au 73 Du 50 au 72 B
	Impasse Fontanieres	Du 1 au 999
	Rue des Bienvenus	Du 60 au 74
	Rue Colonel Klobb	Du 1 au 31 Du 2 au 998
	Rue Alexis Perroncel	Du 71 au 133 Du 96 au 110
	Rue Billon	Du 1 au 999
	Rue de la Famille	Du 1 au 999
	Rue Raspail	Du 1 au 999
	Rue Charles Gounod	Du 1 au 999
	Rue du Foyer	Du 1 au 999
	Rue Benjamin Constant	Du 1 au 999
	Rue de la Filature	Du 1 au 43
	Rue Henri	Du 2 au 998
Rue Georges Courteline	Du 2 au 998	
Avenue Roger Salengro	Du 62 au 134	

<p align="center">Bureau n° 16 Groupe Scolaire Jean-Zay 16 Rue Raspail</p>	Avenue Roger Salengro	Du 81 au 141
	Rue Yvonne	Du 1 au 29
		Du 2 au 24
	Rue Edouard Vaillant	Du 1 au 47
		Du 2 au 48
	Rue des Antonins	Du 47 au 999
		Du 48 au 998
	Rue du Pérou	Du 1 au 999
	Rue des Allies	Du 1 au 17
		Du 2 au 20 B
	Impasse Chatigny	Du 1 au 999
Rue Colin	Du 1 au 15	
Rue Alexis Perroncel	Du 38 au 92	
<p align="center">Bureau n° 17 Groupe Scolaire Jean-Zay 16 Rue Raspail</p>	Rue de la Filature	Du 2 au 998
		Du 45 au 999
	Rue de Fontanieres	Du 1 au 47
		Du 2 au 30
	Rue Georges Clemenceau	Du 1 au 999
	Rue des Bienvenus	Du 1 au 27
		Du 2 au 58
	Rue des Allies	Du 19 au 999
		Du 22 au 998
	Rue Chateau Gaillard	Du 30 au 68
Rue Colonel Klobb	Du 33 au 999	
Rue Alexis Perroncel	Du 114 au 998	
	Du 135 au 143	
<p align="center">Bureau n° 18 Complexe Sportif Armand 20 Rue Armand</p>	Rue de la Feysine	Du 1 au 999
	Impasse Henri	Du 1 au 999
	Avenue Roger Salengro	Du 190 au 998
		Du 201 au 999
	Rue du 8 Mai 1945	Du 1 au 31
		Du 2 au 26
	Avenue Monin	Du 1 au 999
	Rue Octavie	Du 1 au 27
	Impasse Molière	Du 1 au 999
	Rue de la Cloche	Du 1 au 999
	Avenue Albert Einstein	Du 45 au 999
	Rue de la Boube	Du 1 au 999
	Rue du Capitaine Ferber	Du 1 au 999
	Rue Rouget de L'Isle	Du 1 au 999
	Terrain de la Feysine	Du 1 au 999
	Rue Francoise Giroud	Du 1 au 9999
	Rue Michel Rocard	Du 1 au 9999
	Rue Andre Isaac Dit Pierre Dac	Du 1 au 9999
	Rue Helen Joanne Cox Dite Joe Cox	Du 1 au 9999
Rue Edmonde Charles-Roux	Du 1 au 9999	
<p align="center">Bureau n° 19 Complexe Sportif Armand 20 Rue Armand</p>	Rue Henri	Du 1 au 999
	Impasse Guillet	Du 1 au 999
	Avenue Roger Salengro	Du 136 au 188
		Du 177 au 199
	Rue Jean-Pierre Bredy	Du 1 au 999
	Rue Octavie	Du 2 au 28
	Rue de Longchamp	Du 1 au 999
	Rue Emile Duniere	Du 1 au 999
	Rue de la Sainte Famille	Du 1 au 999
	Rue Armand	Du 1 au 999
	Rue Basile	Du 1 au 999
Rue Marie-Antoinette	Du 1 au 999	

	Rue Chateau Gaillard	Du 1 au 27
		Du 2 au 28
	Avenue Albert Einstein	Du 25 au 43
	Rue du Luizet	Du 1 au 999
		Du 2 au 12
Bureau n° 20 Complexe Sportif Armand 20 Rue Armand	Rue Georges Courteline	Du 45 au 999
	Avenue Roger Salengro	Du 143 au 175
	Rue Wilhelmine	Du 1 au 999
	Impasse des Tilleuls	Du 1 au 999
	Rue Prisca	Du 1 au 999
	Rue des Antonins	Du 1 au 45
	Place de Croix-Luizet	Du 1 au 999
	Rue de L'Espoir	Du 1 au 999
	Passage des Antonins	Du 1 au 999
	Rue Chateaubriand	Du 1 au 999
		Du 11 au 23
	Avenue Albert Einstein	Du 12 au 998
	Rue Jean-Baptiste Clement	Du 1 au 999
	Rue du Canada	Du 1 au 999
	Rue du Luizet	Du 14 au 998
	Allee du Rhone	Du 1 au 999
	Rue de l'Emetteur	Du 1 au 9999
Bureau n° 21 Complexe Sportif Armand 20 Rue Armand	Rue Georges Courteline	Du 1 au 43
	Avenue Roger Salengro	Du 59 au 79
	Rue Leon Fabre	Du 17 au 999
		Du 22 au 998
	Rue des Antonins	Du 2 au 46
	Rue Marcel Dutartre	Du 1 au 999
	Avenue Albert Einstein	Du 1 au 9
Rue de la Doua	Du 1 au 999	
Bureau n° 22 Groupe Scolaire Descartes 16 Rue Descartes	Rue Francis de Pressense	Du 33 au 53
	Rue Gervais Bussiere	Du 13 au 999
	Rue Colin	Du 40 au 998
	Rue Alexis Perroncel	Du 1 au 21
		Du 24 au 998
		Du 49 au 999
	Rue Jean Ottavi	Du 2 au 998
	Rue Maria Casares	Du 1 au 9999
	Rue Isabelle Sadoyan	Du 1 au 9999
Allee Jeanne Moreau	Du 1 au 9999	
Bureau 023 Groupe Scolaire Descartes 16 Rue Descartes	Rue Gervais Bussiere	Du 7 au 11
	Avenue Roger Salengro	Du 46 au 60
	Rue Colin	Du 2 au 38
		Du 17 au 39
	Rue Alexis Perroncel	Du 2 au 36
		Du 23 au 43
	Rue Paul Cambon	Du 1 au 999
	Rue Descartes	Du 1 au 47
		Du 2 au 22
Rue Jean Ottavi	Du 1 au 999	
Bureau n° 24 Groupe Scolaire Descartes 16 Rue Descartes	Avenue Galline	Du 18 au 998
	Rue Francis de Pressense	Du 21 au 29 Ter
	Rue Gervais Bussiere	Du 2 au 998
		Du 1 au 37
	Avenue Roger Salengro	Du 2 au 24
	Place Wilson	Du 1 au 17
	Rue Melzet	Du 1 au 999
Avenue Condorcet	Du 25 au 999	

	Avenue Condorcet	Du 44 au 998
	Rue de Milan	Du 1 au 999
	Rue Pierre Larousse	Du 1 au 999
	Rue Hector Berlioz	Du 1 au 13
		Du 2 au 18
Bureau n° 25 Groupe Scolaire Descartes 16 Rue Descartes	Avenue Galline	Du 53 au 999
	Rue Gervais Bussiere	Du 1 au 5
	Avenue Roger Salengro	Du 26 au 44
		Du 39 au 57
	Rue Schmidt	Du 1 au 999
	Rue Marteret	Du 1 au 999
	Rue Leon Fabre	Du 1 au 15
		Du 2 au 20
	Bld du 11 Novembre 1918	Du 31 au 999
		Du 80 au 998
	Rue Marguerite	Du 1 au 999
	Avenue Albert Einstein	Du 2 au 10
	Rue Spreafico	Du 1 au 999
	Rue Bonnet	Du 1 au 999
	Rue du Boulevard	Du 1 au 999
	Avenue Condorcet	Du 15 au 23
	Rue de Bruxelles	Du 2 au 998
		Du 17 au 999
	Rue de la Doua	Du 2 au 998
	Av. Claude Bernard	Du 1 au 9999
Avenue Gaston Berger	Du 1 au 9999	
Bvd Niels Bohr	Du 2 au 54	
	Du 57 au 999	
Bureau n° 26 Gymnase du Tonkin 30 Rue du Tonkin	Rue John Ford	Du 1 au 999
	Av. Roberto Rossellini	Du 1 au 7
		Du 2 au 998
	Bd de la Bataille de Stalingrad	Du 1 au 107
	Rue du Tonkin	Du 2 au 6
	Rue Louis Guerin	Du 1 au 31
		Du 2 au 28
	Boulevard Laurent Bonnevey	Du 1 au 999
	Rue Georges Melies	Du 1 au 999
	Bld du 11 Novembre 1918	Du 1 au 29
Du 2 au 54		
Allee Julien Duvivier	Du 1 au 999	
Bureau n° 27 Gymnase du Tonkin 30 Rue du Tonkin	Avenue Galline	Du 1 au 51
	Av. Roberto Rossellini	Du 9 au 999
	Rue du Tonkin	Du 1 au 37
		Du 8 au 28
	Rue Phelypeaux	Du 1 au 999
	Allee Athena	Du 1 au 999
	Bld du 11 Novembre 1918	Du 56 au 78
	Rue du Boulevard	Du 2 au 998
	Avenue Condorcet	Du 1 au 13
		Du 2 au 30
	Rue de Bruxelles	Du 1 au 15
Promenade du Lys Orange	Du 1 au 999	
Bureau n° 28	Allee H-G Clouzot	Du 1 au 999
	Bd de la Bataille de Stalingrad	Du 109 au 119
	Rue du Tonkin	Du 30 au 998
	Rue Louis Guerin	Du 30 au 48
		Du 33 au 39
	Rue Georges Melies	Du 2 au 998

Bureau n° 28 Gymnase du Tonkin 30 Rue du Tonkin	Allee Marcel Achard	Du 1 au 999
	Rue Jacques Brel	Du 1 au 999
	Allee Buster Keaton	Du 1 au 999
	Rue Max Linder	Du 1 au 999
	Rue Charlie Chaplin	Du 1 au 999
	Av. Salvador Allende	Du 1 au 11
		Du 2 au 998
Promenade du Lys Orange	Du 2 au 998	
Bureau n° 29 Groupe Scolaire Lakanal 11 Rue Mozart	Avenue Galline	Du 2 au 16
	Rue Garande	Du 1 au 999
	Rue du Tonkin	Du 39 au 999
	Place Wilson	Du 18 au 999
	Rue Lakanal	Du 1 au 999
	Avenue Piaton	Du 1 au 999
	Rue Mozart	Du 1 au 999
	Avenue Condorcet	Du 32 au 42
	Av. Salvador Allende	Du 13 au 999
Bureau n° 30 Groupe Scolaire Lakanal 11 Rue Mozart	Rue Francis de Pressense	Du 1 au 19
		Du 2 au 8
	Rue Henri Rolland	Du 1 au 11
	Rue Son Tay	Du 1 au 999
	Place Jean Chorel	Du 1 au 999
	Rue Jacques Brel	Du 2 au 998
	Rue Etienne Gagnaire	Du 1 au 999
	Rue Bat Yam	Du 1 au 999
	Rue Gabriel Peri	Du 43 au 999
		Du 46 au 998
Cours Andre Philip	Du 32 au 998	
	Du 33 au 999	
Bureau n° 31 Groupe Scolaire Tonkin 5 PromenadeDe La Nigritelle Noire	Rue Henri Rolland	Du 2 au 6
	Bd de la Bataille de Stalingrad	Du 121 au 999
	Rue Jean Novel	Du 1 au 999
	Rue Louis Guerin	Du 41 au 999
		Du 50 au 998
	Av. Antoine Dutrievoz	Du 1 au 5
		Du 2 au 16
	Promenade Nigritelle Noire	Du 1 au 999
	Rue General Dayan	Du 1 au 999
	Cours Andre Philip	Du 1 au 31
		Du 2 au 22
Rue Charlie Chaplin	Du 2 au 998	
Rue Louis Malle	Du 1 au 999	
Bureau n° 32 Groupe Scolaire Tonkin 5 PromenadeDe La Nigritelle Noire	Rue Francis de Pressense	Du 18 au 22
		Du 8 au 998
	Rue Henri Rolland	Du 13 au 999
		Du 1 au 999
	Rue D'Hanoi	Du 1 au 999
	Rue Jubin	Du 1 au 999
	Av. Antoine Dutrievoz	Du 5 B au 999
		Du 18 au 998
	Rue Gabriel Peri	Du 1 au 41
		Du 2 au 44
	Rue des Charmettes	Du 1 au 21
		Du 2 au 12
	Place Charles Hernu	Du 6 B au 7
Cours Andre Philip	Du 24 au 30	
Cours Emile Zola	Du 1 au 59	
Rue Sylvestre	Du 1 au 999	
Place des Passementiers	Du 1 au 999	

Bureau n° 33 Groupe Scolaire Émile-Zola 117 Rue Dedieu	Rue des Teinturiers	Du 1 au 999
	Rue Jean Broquin	Du 1 au 999
	Rue Jules Valles	Du 1 au 999
	Petite Rue de la Viabert	Du 1 au 999
	Rue D'Inkermann	Du 1 au 33
		Du 2 au 34
	Rue Dedieu	Du 1 au 47
		Du 2 au 54
	Rue des Charmettes	Du 14 au 58
	Place Charles Hernu	Du 1 au 6
	Rue Bellecombe	Du 1 au 999
	Cours Emile Zola	Du 20 au 50 B
Bureau n° 34 Groupe Scolaire Émile-Zola 117 Rue Dedieu	Rue Francis de Pressense	Du 24 au 66
	Rue Dedieu	Du 95 au 111
	Cours de la Republique	Du 2 au 16
	Rue Eugene Manuel	Du 1 au 999
	Rue D'Alsace	Du 1 au 3
	Rue de la Bastille	Du 1 au 999
	Rue Hector Berlioz	Du 15 au 999
		Du 20 au 998
	Cours Emile Zola	Du 61 au 109
Du 90 au 110 D		
Bureau n° 35 Groupe Scolaire Émile-Zola 114 Cours Émile Zola	Rue Francis de Pressense	Du 71 au 85
		Du 72 au 96
	Rue Hippolyte Kahn	Du 1 au 19
		Du 2 au 30
	Rue Viret	Du 1 au 999
	Rue Yvonne	Du 26 au 998
		Du 31 au 999
	Rue Mauvert	Du 2 au 998
	Rue Dedieu	Du 113 au 123
	Rue Colin	Du 41 au 999
	Rue Alexis Perroncel	Du 45 au 69
	Cours de la Republique	Du 1 au 15
	Rue Philippe Verzier	Du 1 au 999
Cours Emile Zola	Du 111 au 137	
	Du 112 au 128	
Impasse Yvonne	Du 1 au 999	
Bureau n° 36 Groupe Scolaire Émile-Zola 120 Cours Émile Zola	Passage de l'Etoile	Du 1 au 999
	Rue Francis de Pressense	Du 98 au 112
	Rue Hippolyte Kahn	Du 21 au 59
		Du 32 au 72
	Passage Rey	Du 1 au 999
	Rue Dedieu	Du 125 au 999
		Du 128 au 142
	Rue Anatole France	Du 67 au 83
	Passage Dubois	Du 1 au 999
	Rue Songieu	Du 1 au 999
	Cours Emile Zola	Du 130 au 140 Bis
Du 141 au 151		
Esplanade Agnès VARDA	Du 1 au 999	
Bureau n° 37 École Nationale De Musique	Rue Jean-Claude Vivant	Du 1 au 23
		Du 2 au 20
	Rue Magenta	Du 1 au 17
		Du 2 au 14
	Rue Dedieu	Du 49 au 93
		Du 70 au 80
Rue des Charmettes	Du 23 au 39	

École Nationale De Musique 42 rue A. France	Rue Alexandre Boutin	Du 1 au 43
		Du 2 au 18
	Rue Delornage	Du 1 au 999
	Rue D'Alsace	Du 2 au 46
		Du 5 au 19
	Rue de la Bastille	Du 2 au 998
Bureau n° 38 École Nationale De Musique 42 rue A. France	Cours Emile Zola	Du 52 au 88
	Rue Jean-Claude Vivant	Du 22 au 998
		Du 25 au 999
	Petite Rue de la Viabert	Du 2 au 998
	Rue Louis Becker	Du 1 au 59
	Rue Millon	Du 1 au 999
		Du 35 au 999
	Rue D'Inkermann	Du 36 au 998
	Rue Dedieu	Du 56 au 68
		Du 1 au 23
	Rue Anatole France	Du 2 au 10
		Du 41 au 999
		Du 60 au 998
	Rue Alexandre Boutin	Du 20 au 998
	Du 45 au 999	
Bureau n° 39 Groupe Scolaire Édouard-Herriot 104 Rue Hippolyte-Kahn	Rue D'Alsace	Du 48 au 54
	Rue Magenta	Du 16 au 50
		Du 19 au 65
	Rue Mansard	Du 1 au 999
	Rue Louis Adam	Du 1 au 999
	Rue Dedieu	Du 82 au 126
	Rue Anatole France	Du 25 au 65
	Cours de la Republique	Du 17 au 51
		Du 18 au 40
Bureau n° 40 Groupe Scolaire Édouard-Herriot 104 Rue Hippolyte-Kahn	Rue Songieu	Du 2 au 998
	Rue D'Alsace	Du 21 au 51
	Rue Hippolyte Kahn	Du 74 au 108
	Rue Louis Becker	Du 61 au 111
		Du 102 au 120
	Rue Magenta	Du 52 au 74
		Du 67 au 87
	Rue Anatole France	Du 12 au 74
	Cours de la Republique	Du 42 au 62
		Du 53 au 81
Bureau n° 41 Groupe Scolaire Édouard-Herriot 104 Rue Hippolyte-Kahn	Rue Damon	Du 1 au 999
	Rue D'Alsace	Du 53 au 73
		Du 56 au 68 Bis
	Rue Louis Becker	Du 2 au 100
	Rue de la Convention	Du 1 au 999
		Du 2 au 14
	Rue Magenta	Du 76 au 998
		Du 89 au 999
	Rue de Lorraine	Du 1 au 999
	Cours de la Republique	Du 64 au 998
	Rue Docteur Dolard	Du 2 au 14
	Cours Tolstoi	Du 1 au 35
		Du 2 au 30
Rue du 14 Juillet 1789	Du 1 au 999	
Rue du 24 Fevrier 1848	Du 1 au 999	
Rue D'Alsace	Du 70 au 998	
	Du 75 au 999	
Rue Sully Prudhomme	Du 1 au 999	

Bureau n° 42 Centralisateur Palais du Travail 9 Place Lazare-Goujon	Rue Paul Verlaine	Du 16 au 30
	Avenue Aristide Briand	Du 1 au 999
	Rue Louis Becker	Du 139 au 999
	Rue Racine	Du 25 au 61
	Rue Michel Servet	Du 20 au 998
		Du 23 au 999
	Rue Anatole France	Du 94 au 112
	Place Docteur Lazare Goujon	Du 1 au 999
	Avenue Henri Barbusse	Du 21 au 999
		Du 26 au 998
Rue Malherbe	Du 1 au 999	
Bureau n° 43 Maternelle Jacques-Prévert 32 Rue du 4 Août 1789	Rue Hippolyte Kahn	Du 61 au 95
	Rue Louis Becker	Du 113 au 137
	Rue Racine	Du 26 au 62
	Rue Anatole France	Du 76 au 92
Bureau n° 44 Maternelle Jacques-Prévert 32 Rue du 4 Août 1789	Rue Hippolyte Kahn	Du 97 au 999
		Du 110 au 998
	Rue Louis Becker	Du 122 au 140
	Rue Racine	Du 64 au 998
	Rue du 4 Aout 1789	Du 1 au 37
		Du 2 au 42
Cours de la Republique	Du 83 au 999	
Cours Tolstoi	Du 37 au 69	
Bureau n° 45 Groupe ScolaireAnatole-France 128 Rue Anatole-France	Rue Francis de Pressense	Du 116 au 124
	Rue Paul Verlaine	Du 2 au 14
	Rue Leon Chomel	Du 2 au 998
	Rue Racine	Du 1 au 23
		Du 2 au 24
	Rue Michel Servet	Du 1 au 21
		Du 2 au 18
	Rue Dedieu	Du 144 au 998
	Rue Anatole France	Du 85 au 107
	Avenue Henri Barbusse	Du 1 au 19
		Du 2 au 24
Place Chanoine Boursier	Du 1 au 999	
Cours Emile Zola	Du 144 au 172	
	Du 153 au 169	
Bureau n° 46 Groupe ScolaireAnatole France 128 Rue Anatole-France	Rue Paul Verlaine	Du 1 au 55
	Rue Anatole France	Du 109 au 121
		Du 114 au 132
	Rue Clement Michut	Du 1 au 17
		Du 2 au 998
	Rue Docteur Ollier	Du 2 au 28
	Cours Emile Zola	Du 174 au 186
Rue D'Armenie	Du 1 au 999	
Bureau n° 47 Groupe ScolaireAnatole-France 128 Rue Anatole-France	Rue Francis de Pressense	Du 148 au 172
	Rue Julien Peyhorgue	Du 1 au 999
	Rue Branly	Du 1 au 999
	Rue Anatole France	Du 123 au 149
	Avenue du Cdt Lherminier	Du 2 au 998
	Cours Emile Zola	Du 189 au 205
Bureau n° 48 Groupe ScolaireAnatole-France 128 Rue Anatole-France	Rue Paul Lafargue	Du 1 au 999
	Rue Raoul Durand	Du 1 au 999
	Rue du 4 Aout 1789	Du 87 au 97
	Rue Anatole France	Du 134 au 138
	Rue Louis Mille	Du 1 au 999
	Rue Docteur Ollier	Du 1 au 999
	Rue Docteur Bollet	Du 1 au 33

	Rue Docteur Rollet	Du 2 au 998
	Cours Emile Zola	Du 196 au 210 Ter
Bureau n° 49 Groupe Scolaire Anatole-France 128 Rue Anatole France	Rue du 4 Aout 1789	Du 69 au 85
	Rue Clement Michut	Du 19 au 999
	Rue Docteur Ollier	Du 30 au 998
Bureau n° 50 Gymnase Léon-Jouhaux 21/23 Rue Charles-Montaland	Rue Paul Verlaine	Du 32 au 998
		Du 55 B au 71
	Rue Louis Becker	Du 142 au 998
	Rue Charles Montaland	Du 2 au 12
	Rue Racine	Du 63 au 999
	Rue du Nord	Du 1 au 9
	Rue du 4 Aout 1789	Du 39 au 67
		Du 44 au 76
	Rue Baudelaire	Du 1 au 999
	Cours Tolstoi	Du 71 au 99
Bureau n° 51 Gymnase Léon-Jouhaux 21/23 Rue Charles-Montaland	Rue Paul Verlaine	Du 73 au 999
	Rue Charles Montaland	Du 1 au 999
		Du 14 au 998
	Rue du Nord	Du 2 au 998
		Du 11 au 999
	Rue du 4 Aout 1789	Du 78 au 100
	Avenue Auguste Blanqui	Du 2 au 26
	Rue des Muriers	Du 1 au 999
		Du 2 au 24
	Rue du Docteur Papillon	Du 1 au 25
	Du 2 au 32	
	Cours Tolstoi	Du 101 au 111
	Cours Doct. Jean Damidot	Du 1 au 11
Bureau n° 52 Gymnase Léon-Jouhaux 21/23 Rue Charles-Montaland	Rue Persoz	Du 21 au 999
	Rue du 4 Aout 1789	Du 102 au 140
	Avenue Auguste Blanqui	Du 1 au 39
	Rue Camille Koechlin	Du 1 au 999
	Cours Doct. Jean Damidot	Du 23 au 999
	Rue du 1er Mars 1943	Du 80 au 96
Bureau n° 53 Le Rize 23 Rue Valentin-Hauy	Petite Rue de la Rize	Du 1 au 999
	Rue Persoz	Du 1 au 19
		Du 2 au 22
	Rue des Peupliers	Du 1 au 999
	Rue Antonin Perrin	Du 1 au 29
	Rue Bonnetterre	Du 1 au 999
		Du 141 au 165
	Cours Tolstoi	Du 142 au 998
	Cours Doct. Jean Damidot	Du 42 au 998
	Place J. Grandclement	Du 1 au 55
Rue du 1er Mars 1943	Du 108 au 998	
Bureau n° 54 Le Rize 23 Rue Valentin-Hauy	Rue Florian	Du 23 au 999
	Rue Valentin Hauy	Du 1 au 999
	Rue Jean Jaures	Du 31 au 999
		Du 13 au 999
		Du 18 au 998
	Rue Antonin Perrin	Du 10 au 22
	Rue Lafontaine	Du 49 au 999
		Du 56 au 998
	Avenue de Saint Exupery	Du 48 au 998
		Du 49 au 999
Rue Florian	Du 1 au 21	
Rue Louis Braille	Du 1 au 11 Ter	

Bureau n° 55 Le Rize 23 Rue Valentin-Hauy	Rue Louis Braille	Du 2 au 16
	Rue Antonin Perrin	Du 2 au 8
	Avenue Auguste Blanqui	Du 28 au 998
	Rue des Muriers	Du 41 au 999
	Rue Bonnetterre	Du 26 au 998
	Rue du Docteur Papillon	Du 2 au 998
		Du 27 au 999
		Du 34 au 998
	Cours Tolstoi	Du 113 au 139
		Du 116 au 140 B
Bureau n° 56 Groupe Scolaire Jean-Jaurès 33 Rue Lafontaine	Cours Doct. Jean Damidot	Du 2 au 40
		Du 13 au 21
	Rue Edouard Aynard	Du 1 au 29
		Du 2 au 20
	Rue Florian	Du 2 au 10
	Rue Frederic Passy	Du 1 au 999
	Rue Pascal	Du 1 au 13
	Rue Richelieu	Du 1 au 13
	Du 2 au 30	
Cours Tolstoi	Du 64 au 114	
Rue Lafontaine	Du 2 au 30	
	Du 9 au 27	
Bureau n° 57 Groupe Scolaire Jean-Jaurès 33 Rue Lafontaine	Rue Pascal	Du 2 au 14
	Rue de la Convention	Du 16 au 998
	Rue du 4 Septembre 1797	Du 1 au 999
	Avenue Marc Sangnier	Du 1 au 31
		Du 4 au 40
	Rue Docteur Dolard	Du 1 au 999
		Du 16 au 998
	Cours Tolstoi	Du 32 au 62
	Rue Clos Poncet	Du 1 au 999
Rue Lafontaine	Du 1 au 7	
Bureau n° 58 Groupe Scolaire Jean-Jaurès 35 Rue Lafontaine	Rue Edouard Aynard	Du 22 au 998
		Du 31 au 999
	Rue Pascal	Du 15 au 999
		Du 16 au 998
	Impasse Edouard Aynard	Du 1 au 999
	Rue Richelieu	Du 32 au 998
	Avenue Marc Sangnier	Du 33 au 999
		Du 42 au 998
	Rue Francois Gillet	Du 1 au 999
	Rue Frederic Mistral	Du 2 au 998
Place Marengo	Du 1 au 999	
Avenue de Saint Exupery	Du 1 au 19	
	Du 2 au 14	
Bureau n° 59 Groupe Scolaire Jean-Jaurès 35 Rue Lafontaine	Rue Florian	Du 12 au 998
	Rue Jean Jaures	Du 1 au 29
	Impasse Lafontaine	Du 1 au 999
	Impasse Richelieu	Du 1 au 999
	Rue Richelieu	Du 15 au 999
	Allée du Levant	Du 1 au 999
	Place des Maisons Neuves	Du 1 au 999
	Allée de l'Enfance	Du 1 au 999
	Rue Frederic Mistral	Du 1 au 999
	Allée du Couchant	Du 1 au 999
	Rue Lafontaine	Du 29 au 47
		Du 32 au 54
	Avenue de Saint Exupery	Du 16 au 46

	Avenue de Saint Exupery	Du 21 au 47	
	Rue Raymond Terracher	Du 1 au 999	
	Rue Jean-Louis Maubant	Du 1 au 999	
Bureau n° 60 Gymnase Eugène-Fournière 8 Rue Eugène-Fournière	Rue Galilee	Du 1 au 999	
	Route de Genas	Du 1 au 65	
	Rue Victor Hugo	Du 1 au 999	
	Rue Paul Pechoux	Du 1 au 999	
	Rue Jean Jaures	Du 2 au 38	
	Rue Rhonat	Du 1 au 999	
	Place des Maisons Neuves	Du 2 au 998	
	Rue Meunier	Du 1 au 999	
	Bureau n° 61 Gymnase Eugène-Fournière 8 Rue Eugène-Fournière	Route de Genas	Du 67 au 91
		Rue Jean Jaures	Du 40 au 62
Rue Arago		Du 1 au 35	
		Du 2 au 998	
Rue Professeur Galtier	Du 1 au 999		
Bureau n° 62 Gymnase Eugène-Fournière 8 Rue Eugène-Fournière	Rue Eugene Fourniere	Du 2 au 998	
	Route de Genas	Du 93 au 123	
	Rue de la Fraternite	Du 1 au 999	
	Bld Honore de Balzac	Du 1 au 15	
	Rue Jean Jaures	Du 64 au 998	
	Rue Arago	Du 37 au 999	
	Rue Antonin Perrin	Du 24 au 998	
		Du 31 au 999	
	Rue des Deux Freres	Du 1 au 999	
	Place J. Grandclement	Du 2 au 20	
	Rue George Sand	Du 2 au 18	
Bureau n° 63 Gymnase Eugène-Fournière 8 Rue Eugène-Fournière	Rue Eugene Fourniere	Du 51 au 999	
	Route de Genas	Du 125 au 173	
	Avenue General Leclerc	Du 55 au 999	
		Du 56 au 998	
	Rue de la Solidarite	Du 1 au 999	
	Avenue Paul Kruger	Du 1 au 23	
		Du 2 au 20	
	Impasse Amblard	Du 1 au 999	
	Rue de L'Amitie	Du 1 au 999	
	Rue Charny	Du 1 au 999	
Rue George Sand	Du 20 au 998		
Bureau n° 64 Gymnase Eugène-Fournière 8 Rue Eugène-Fournière	Rue Eugene Fourniere	Du 1 au 49	
	Avenue General Leclerc	Du 2 au 42	
	Bld Honore de Balzac	Du 17 au 999	
	Rue Panissod	Du 2 au 998	
	Rue de la Poste	Du 1 au 999	
	Rue Andree Brevet	Du 1 au 999	
	Rue Charrin	Du 1 au 17	
		Du 2 au 16	
	Rue Aynes	Du 1 au 999	
	Rue Francis Chirat	Du 1 au 999	
	Place J. Grandclement	Du 22 au 998	
Bureau n° 65 Groupe Scolaire Louis-Pasteur 25 Rue du Docteur Frappaz	Rue Pierre-Louis Bernaix	Du 1 au 999	
	Rue Leon Blum	Du 1 au 87	
	Rue Docteur Frappaz	Du 1 au 61	
		Du 2 au 998	
	Bld Eugene Reguillon	Du 1 au 41	
		Du 2 au 86	
	Place J. Grandclement	Du 57 au 999	
	Allee de la Cote	Du 1 au 999	
Rue Persoz	Du 24 au 998		

Bureau n° 66 Groupe Scolaire Louis-Pasteur 25 Rue du Docteur Frappaz	Rue du 4 Aout 1789	Du 142 au 170
	Rue de la Baisse	Du 2 au 26
	Cours Tolstoi	Du 167 au 999
	Rue du 1er Mars 1943	Du 73 au 999
		Du 98 au 106
Bureau n° 67 Groupe Scolaire Jules-Ferry 7 Rue De La Baisse	Impasse des Glycines	Du 1 au 999
	Rue Jules Kumer	Du 1 au 999
		Du 2 au 22
	Rue de L'Union	Du 1 au 999
	Rue Victor Subit	Du 2 au 998
	Rue Pierre Cacard	Du 1 au 999
	Rue du 4 Aout 1789	Du 155 au 219
	Rue Louis Goux	Du 1 au 999
	Cours Emile Zola	Du 260 au 312
	Rue du 1er Mars 1943	Du 1 au 57
Bureau n° 68 Groupe Scolaire Jules-Ferry 7 Rue De La Baisse	Rue Faillebin	Du 1 au 999
	Impasse Pellet	Du 1 au 999
	Rue Charles Robin	Du 1 au 3
		Du 2 au 8
	Rue du Progres	Du 1 au 999
	Rue du 4 Aout 1789	Du 194 au 216
	Impasse Martin	Du 1 au 999
	Rue de la Baisse	Du 1 au 999
		Du 28 au 998
	Rue Docteur Frappaz	Du 63 au 999
Rue Victor Basch	Du 2 au 14	
Bureau n° 69 Groupe Scolaire Jules-Ferry 7 Rue De La Baisse	Rue F Et I . Joliot Curie	Du 1 au 999
	Rue Leon Blum	Du 89 au 109
	Rue Charles Robin	Du 10 au 18
	Rue Pierre Baratin	Du 42 au 998
	Bld Eugene Reguillon	Du 43 au 999
		Du 88 au 998
	Rue Victor Basch	Du 16 au 998
		Du 21 au 999
	Impasse Bayet	Du 1 au 999
Rue Francois Jacob	Du 1 au 999	
Bureau n° 70 Groupe Scolaire Berthelot 6 Rue Berthelot	Avenue General Leclerc	Du 1 au 53
		Du 44 au 54
	Rue Panissod	Du 1 au 999
	Rue Leon Blum	Du 2 au 36
	Rue Poizat	Du 1 au 999
	Rue Charrin	Du 18 au 998
		Du 19 au 999
	Rue Burais	Du 1 au 999
	Rue Guillotte	Du 1 au 999
Rue Antoine Primat	Du 1 au 29	
	Du 2 au 28	
Bureau n° 71 Groupe Scolaire Berthelot 6 Rue Berthelot	Route de Genas	Du 175 au 239
	Rue des Fleurs	Du 1 au 999
	Avenue Paul Kruger	Du 22 au 112
		Du 25 au 111
	Impasse Carotte	Du 1 au 999
	Rue Leon Blum	Du 38 au 110
	Rue Louis Ducroize	Du 1 au 999
	Rue Christian de Wett	Du 1 au 71
	Rue de la Pouponniere	Du 1 au 999
	Rue de la Ligne de L'Est	Du 1 au 1 Ter
	Rue Berthelot	Du 1 au 999

	Rue de Cyprian	Du 22 au 998
	Rue Antoine Primat	Du 30 au 998
		Du 31 au 999
	Rue Emile Decorps	Du 2 au 998
		Du 41 au 999
Bureau n° 72 Groupe Scolaire Jules-Guesde 49 Rue Jules-Guesde	Rue Leon Blum	Du 111 au 123
		Du 112 au 190
		Du 167 au 201
	Rue Max Barel	Du 1 au 999
	Impasse Brive	Du 0 au 999
	Rue de Cyprian	Du 1 au 25
		Du 2 au 20
	Rue de Delle	Du 1 au 999
	Rue Frederic Fays	Du 41 au 99
	Du 68 au 106	
Rue Emile Decorps	Du 1 au 39	
Bureau n° 73 Groupe Scolaire Jules-Guesde 49 Rue Jules-Guesde	Route de Genas	Du 241 au 257
	Rue Jean Voillot	Du 1 au 117
	Rue Jules Guesde	Du 1 au 999
	Rue de la Somme	Du 1 au 999
	Avenue Paul Kruger	Du 113 au 999
		Du 114 au 998
	Rue Jean-Baptiste Durand	Du 1 au 999
	Impasse Buyet	Du 1 au 999
	Impasse Poncet	Du 1 au 999
	Rue Pierre Bressat	Du 1 au 999
	Rue de la Ligne de L'Est	Du 2 au 998
	Rue Louis Bocquet	Du 1 au 999
	Rue de la Marne	Du 1 au 999
	Rue du Marechal Foch	Du 1 au 999
	Rue de L'Avenir	Du 1 au 999
	Rue des Lauriers	Du 1 au 999
	Rue de Cyprian	Du 27 au 999
	Rue Frederic Fays	Du 101 au 999
		Du 108 au 998
	Rue des Roses	Du 1 au 999
Rue de l'Oranger	Du 1 au 999	
Rue du Port	Du 1 au 999	
Rue Combet	Du 1 au 999	
Bureau n° 74 Gymnase Albert-Camus 40 Rue Séverine	Rue Jean Voillot	Du 2 au 156
		Du 119 au 163
	Rue Severine	Du 2 au 10
	Allee Marcel Doret	Du 1 au 999
	Rue Marcel Doret	Du 1 au 999
	Rue Nicolas Garnier	Du 1 au 37
	Avenue de Bel Air	Du 2 au 998
	Rue du Bel Air	Du 1 au 999
	Allee des Cedres	Du 1 au 999
	Rue Debut	Du 1 au 999
Rue Yvonne Chanu	Du 1 au 999	
	Route de Genas	Du 259 au 999
	Rue Henri Legay	Du 72 au 998
	Rue Jean Voillot	Du 158 au 998
		Du 165 au 999
	Place de la Paix	Du 1 au 999
	Rue Severine	Du 12 au 998
		Du 23 au 999
Rue de la Poudrette	Du 190 au 998	

Bureau n° 75 Gymnase Albert-Camus 40 Rue Séverine	Allee Louis Pergaud	Du 1 au 999
	Rue Louis Teillon	Du 1 au 7
		Du 2 au 998
	Rue du Luxembourg	Du 1 au 999
	Rue des Brosses	Du 1 au 999
	Impasse Baconnier	Du 1 au 999
	Rue Monge	Du 1 au 999
	Rue Nicolas Garnier	Du 2 au 60
	Rue Blasco Ibanez	Du 1 au 999
	Allee du Caporal Maupas	Du 1 au 999
	Rue du Caporal Morange	Du 1 au 5 Bis
		Du 2 au 2
	Rue Yvonne Chanu	Du 2 au 998
Bureau n° 76 Gymnase Albert-Camus 40 Rue Séverine	Rue Edison	Du 1 au 999
	Rue Henri Legay	Du 5 au 999
	Rue Severine	Du 1 au 21
	Rue de la Poudrette	Du 112 au 188
	Rue Louis Teillon	Du 9 au 999
	Rue Nicolas Garnier	Du 39 au 999
		Du 62 au 998
	Rue Alfred de Musset	Du 2 au 998
	Rue du Caporal Morange	Du 4 au 998
		Du 7 au 999
	Rue Sabine Zlatin	Du 1 au 999
Rue Serge Ravanel	Du 1 au 999	
Bureau n° 77 Gymnase De Cusset 382 Cours Émile-Zola	Rue Victor Subit	Du 1 au 999
	Petite Rue Pasteur	Du 1 au 999
	Rue Bergonier	Du 1 au 999
	Rue Charles Robin	Du 5 au 999
		Du 20 au 998
	Rue Pierre Baratin	Du 13 au 43
		Du 18 au 40
	Rue du 4 Aout 1789	Du 221 au 237
		Du 230 au 236
	Rue Chevreul	Du 1 au 999
	Impasse Chevreul	Du 1 au 999
	Impasse Bergonier	Du 1 au 999
	Rue Victor Basch	Du 1 au 19
Cours Emile Zola	Du 314 au 352	
Bureau n° 78 Gymnase De Cusset 382 Cours Émile-Zola	Rue de L'Egalite	Du 1 au 999
	Impasse Frederic Fays	Du 1 au 999
	Rue du Souvenir Francais	Du 1 au 999
	Rue Leon Blum	Du 125 au 165
	Rue de Pierrefrite	Du 1 au 67
	Rue Pierre Baratin	Du 11 au 11
		Du 49 au 51
	Rue de la Liberte	Du 1 au 999
	Avenue Marcel Cerdan	Du 13 au 999
		Du 40 au 998
	Impasse Bourgchanin	Du 1 au 999
	Rue Frederic Fays	Du 1 au 39
		Du 2 au 66
Cours Emile Zola	Du 354 au 412	
	Du 405 au 409	
	Rue Henri Legay	Du 1 au 4bis
	Rue de la Soie	Du 1 au 999
	Esplanade Miriam Makeba	Du 1 au 999
	Rue Leon Blum	Du 192 au 216

<p align="center">Bureau n° 79 Groupe Scolaire Simone-Veil 4 Rue Charlotte-Delbo</p>	Rue Léon Blum	Du 203 au 255
	Rue Francia	Du 13 au 999
		Du 2 au 998
	Rue de la Poudrette	Du 8 au 110
	Rue Jean Bertin	Du 1 au 999
	Rue Alfred de Musset	Du 1 au 999
	Petite rue de la Poudrette	Du 1 au 999
	Avenue de Bel Air	Du 1 au 999
	Rue Decomberousse	Du 1 au 999
	Cours Emile Zola	Du 414 au 998
		425
	Allee Assia Djébar	Du 1 au 999
	Allee Gerda Taro	Du 1 au 999
	Rue Charlotte Delbo	Du 7 au 999
		Du 12 au 998
	Rue Olympe de Gouges	Du 1 au 999
<p align="center">Bureau n° 80 Groupe Scolaire Simone-Veil 4 Rue Charlotte-Delbo</p>	Allee Serguei Paradjanov	Du 1 au 999
	Avenue Ampere	Du 1 au 999
	Cours Emile Zola	Du 427 au 999
	Rue Bernard Lecache	Du 1 au 999
	Rue Charlotte Delbo	Du 1 au 5
		Du 2 au 10 bis
	Rue de la Poudrette	Du 2 au 6
	Rue de Pierrefrite	Du 2 au 998
		Du 69 au 999
	Rue du Cimetiere	Du 1 au 999
	Rue Francia	Du 1 au 11
	Rue Léon Blum	Du 218 au 998
		Du 257 au 999
	Rue Victor Jara	Du 2 au 999
Rue Willy Brandt	Du 1 au 999	

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-08-05-00001

Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de BEAUVALLON située dans le canton de Mornant et dans la 11ème circonscription législative du Rhône (69-11)



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2021-08-05-

instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de BEAUVALLON située dans le canton de Mornant et dans la 11ème circonscription législative du Rhône (69-11)

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2018-02-09-002 du 9 février 2018 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Beauvallon,

CONSIDERANT la demande du maire de Beauvallon en date du 29 juillet 2021,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : l'arrêté préfectoral n° 69-2018-02-09-002 du 9 février 2018 est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 : pour les scrutins qui se dérouleront à compter du 1^{er} janvier 2022, les électrices et les électeurs de la commune de Beauvallon seront répartis en quatre bureaux de vote, dont le siège est fixé ainsi qu'il suit :

.../...

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p style="text-align: center;"><u>Bureau n° 1</u> Centralisateur</p> <p style="text-align: center;">Salle VAN GOGH 54 rue centrale</p> <p style="text-align: center;">SAINT ANDEOL LE CHATEAU</p> <p style="text-align: center;">69700 BEAUVALLON</p>	<p>Chemin de Balmondon, chemin des Barottieres, chemin de la Collonge, chemin du Mollard, chemin de la Pirolette, Chemin de Vienne Harcia, impasse du Carre, impasse Carrichon, impasse Colomban, lotissement le Clos de Thurigny, lotissement Le Coteau du Parc, lotissement Les Quatre Vents, lotissement Les Hauts de Saint Andéol, lotissement L'Orée du village, passage de l'Eglise, Passage Souchon, place de la Croix, place de l'Eglise, place Nicolas Paradis, place de la Pese, rue Centrale (du n° 6 au 176 inclus), rue de la Chapelaine, rue du Château, rue des Condamines, rue des Ecoles, rue de l'Eglise, rue de la Jarantionnière, rue de Larzellier, rue Alphonse Mathevet, rue du Mollard, rue des Pinaises, rue du Porche, route de Balmondon, route de Bellevue, route de Cloyeux (Bellevue / Balmondon / Echédats), R.D. 42, route de Mornant (n° impairs)</p> <p>Rue des Quatre Vents, Impasse Goutteranche, Allée des Mousserons, Place des Rosés des Prés, Rue des Hauts de Saint Andéol, Sentier des Sportifs, Impasse du Granit, Place du Rocher, Impasse de la Croix des Pères, Place de la Cure, Traboules Tramassac, Rue Neuvesel, Chemin des Champs, Passage d'Italie, Rue du Portugal, Impasse des Lavandes, Impasse Combe du Poirier, Impasse du Petit-Pont, Allée de l'Orée du Village, Allée de la ferme Baron, Impasse Thurigny, Chemin de la Berthe, Chemin de la Planche.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Bureau n° 2</u></p> <p style="text-align: center;">Salle club de Bouloneuf route de Givors</p> <p style="text-align: center;">SAINT ANDEOL LE CHATEAU</p> <p style="text-align: center;">69700 BEAUVALLON</p>	<p>Chemin du Breuil, chemin de la Joannas, chemin de Vienne la Joannas, chemin de la petite Rivoire, chemin Plaine D'Ethivy, chemin du Haut Trimollin, impasse des Biesses, impasse Tennis/Pompiers, lotissement Le Berry, lotissement La Joannas, lotissement Beau Soleil, lotissement Le Trimollin, lotissement Les Tournesols, rue du Berry, rue du Breuil, rue Centrale (du n°217 au 315 inclus), rue de la Chapellerie, rue Ecorcheboeuf, rue d'Ethivy, rue de la Joannas, rue du Trimollin, route de Barny, route de la Chapelle, route de Chassagny, R.D.34, route de Givors, route du Godivert, route de Mornant (numéro pairs)</p> <p>Impasse Plein Sud, Impasse des Lauriers, Impasse Beausoleil, Rue des Trembles, Passage des Tournesols, Chemin de la Roche, Chemin du Courlis, Impasse des Barabans, Allée de la Plaine, Impasse des Églantiers, Impasse de la Forge, Impasse de la Source, Place du Suel, Chemin des Plantés, Impasse des Feutriers, Chemin du Gué, Chemin Creux, Chemin de Chienson, Chemin de Vienne-Chienson.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Bureau n°3</u></p> <p style="text-align: center;">Salle des associations 42 chemin de la Combe d'Allier</p> <p style="text-align: center;">SAINT JEAN DE TOUSLAS</p> <p style="text-align: center;">69700 BEAUVALLON</p>	<p>Electrices et électeurs domiciliés sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Jean-de-Touslas.</p>

.../...

<p>Bureau n°4</p> <p>Mairie 360 route de la Chaudane</p> <p>CHASSAGNY</p> <p>69700 BEAUVALLON</p>	<p>Electrices et électeurs domiciliés sur le territoire de la commune déléguée de Chassagny.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

Article 3 : Le bureau de vote centralisateur de la commune de Beauvallon est le bureau de vote n°1 sis à la salle Van Gogh – 54 rue centrale – Saint Andéol le Chateau .- Beauvallon

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 5 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, le Sous-Préfet en charge du Rhône Sud et le maire de Beauvallon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Beauvallon et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 05 août 2021

Pour le Préfet
La Préfète
Secrétaire Générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
Signé : Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-07-30-00005

Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de LIMONEST située dans la circonscription Val de Saône de la métropole de Lyon et dans la 5ème circonscription législative du Rhône (69-05)



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2021-07-30

**Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique,
et répartissant les électeurs pour la commune de LIMONEST située dans la circonscription
Val de Saône de la métropole de Lyon
et dans la 5ème circonscription législative du Rhône (69-05)**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R 40 et L 16,

VU l'arrêté n°69-2020-09-16-008 du 16 septembre 2020 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de Limonest

CONSIDERANT la demande du maire de Limonest en date du 13 juillet 2021,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté n° 69-2020-09-16-008 du 16 septembre 2020 est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1^{er} janvier 2022, les électrices et électeurs de la commune de Limonest seront répartis en 3 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p>Bureau de vote n° 1</p> <p><u>CENTRALISATEUR</u></p> <p>Pôle Culturel AGORA</p> <p>Salle « L'ELLIPSE »</p>	<p>Allée de l'Orée du Bois d'Ars - Allée des Bois - Allée du Mathias - Allée du Vallon Ruisseau - Avenue Général de Gaulle - Chemin de la Sablière - Chemin du Bois d'Ars - Chemin du Mathias – Chemin des Chasseurs – Chemin du Grand Tuilier - Impasse de Bellevue - Impasse du Puits du Mathias - Place du Griffon - Route de Bellevue - Rue de Doncaster - Route de la Glante - Route du Bois d'Ars - Rue Charles Machet - Rue Alphonse de Lamartine</p>
<p>Bureau de vote n° 2</p> <p>Pôle Culturel AGORA</p> <p>Salle « LA FERME DES ARTS »</p>	<p>Allée de la Liberté - Allée des Méandres - Base Aérienne 942 Lyon - Mont Verdun - Chemin de Beluzes - Chemin de la Châtaignière - Chemin de la Torchetière - Chemin de Saint-André – Chemin de Narcelle - Chemin du Vallon - Grapillon des Roches - Impasse de la Châtaignière - Impasse des Roches - Montée des Roches - Place Decurel - Route de la Châtaignière - Route de Saint-Didier - Route du Mont-Verdun - Rue du Cunier – Sentier de Saint Claude</p>
<p>Bureau de vote n° 3</p> <p>Pôle Culturel AGORA</p> <p>Salle « LA FERME DES ARTS »</p>	<p>Allée de la Croisée - Allée des Cerisiers - Allée des Poiriers - Allée du Corbelet - Allée du Puy d'Or - Chemin de Champivost - Chemin de la Bruyère - Chemin de la Vallonnière - Chemin des Tuileries – Allée des Noisetiers - Chemin du Petit Paris - Chemin du Puy d'Or - Impasse de la Garde - Impasse du Petit Paris – Impasse de Champivost - Route de la Garde - Route du Puy d'Or - Route Nationale 6 - Sentier du Bois des Côtes - Sentier du Puy d'Or – Sentier des Tuileries</p>

Article 3 : Le bureau centralisateur de la commune de Limonest est le bureau de vote n° 1 dont le siège est au Pôle Culturel AGORA - Salle « L'ELLIPSE » -213 chemin de a Sablière ç Limonest

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 5 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de Limonest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Limonest et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 30 juillet 2021

Pour le Préfet
La Préfète
Secrétaire Générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
Signée : Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-07-30-00006

Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de PORTE DES PIERRES DORÉES située dans le canton du Val d'Oingt et dans les 8ème et 9ème circonscriptions législatives du Rhône (69-08 et 69-09)



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX
Tél. : 04 72 61 61 34
[Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr](mailto:corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr)

ARRETE n° 69-2021-07-30-

instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de PORTE DES PIERRES DORÉES située dans le canton du Val d'Oingt et dans les 8ème et 9ème circonscriptions législatives du Rhône (69-08 et 69-09)

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté n° 69-2018-09-28-001 du 28 septembre 2018 relatif à la création de la commune nouvelle de Porte des Pierres Dorées,

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2019-02-06-001 du 6 février 2019 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Porte des Pierres Dorées,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1er : l'arrêté n° 69-2019-02-06-001 du 6 février 2019 est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2022,

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1^{er} janvier 2022, les électrices et électeurs de la commune de Porte des Pierres Dorées seront répartis en 4 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

.../...

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p><u>Bureau n° 1 - Centralisateur</u></p> <p>Mairie 42 rue du 11 novembre 1918 Pouilly-le-Monial 69400 PORTE DES PIERRES DOREES</p> <p>9ème circonscription législative</p>	<p>Électrices et électeurs domiciliés sur le territoire de la commune déléguée de Pouilly le Monial.</p>
<p>Bureau n° 2</p> <p>École publique de Liergues 103 rue du Château de l'Éclair Liergues 69400 PORTE DES PIERRES DOREES</p> <p>9ème circonscription législative</p>	<p>Électrices et électeurs domiciliés sur les rues suivantes : allée des Oiseaux, allée des Saules, allée des Ecureuils, chemin de Champ de Cruy, chemin de Faussemagne, chemin de la Carrière, chemin de la Chèvre, chemin de Soitel, chemin des Noyers, chemin des Sapins, chemin des Vavres, chemin du Merloup, chemin du Perchoir, chemin du Petit Loup, impasse de Chalier, impasse de Cruy, impasse des Acacias, impasse des Perelles, impasse de la Prairie, impasse des Terres, impasse le Bief du Moulin, montée de Chalier, montée de Fonas, montée des Tiers, route de Bois Florencin, route de la Crête de Chalier, route de Pouilly, route de Tarare, route des Passeloup, rue de la Combe, rue du Beaujolais, rue du Lavoir, rue du Moulin, rue Marie Cartillier,</p>
<p>Bureau n° 3</p> <p>École publique de Liergues 103 rue du Château de l'Éclair Liergues 69400 PORTE DES PIERRES DOREES</p> <p>9ème circonscription législative</p>	<p>Électrices et électeurs domiciliés sur les rues suivantes : chemin de Tous Vents, chemin de Chantemerle, chemin de Marduis, chemin des Chardonnières, chemin des Garennes, chemin du Perret, chemin du Vincent, impasse de Combe, impasse de la Timonière, impasse de l'Ancienne Vigne, impasse des Vieux Ceps, impasse du Ruisseau, impasse du Vieux Château, montée du Grillet, montée Saint Eloi, impasse de Bardonnière, route de Bois Franc, route de Jarnioux, rue des Grandes Meunières, rue des Places, rue du Château de l'Eclair, rue du Châtelet, rue du Ruisseau.</p>
<p>Bureau n° 4</p> <p>Salle du conseil municipal 55 Esplanade de la Liberté Jarnioux 69640 PORTE DES PIERRES DOREES</p> <p>8ème circonscription législative</p>	<p>Électrices et électeurs domiciliés sur le territoire de la commune déléguée de Jarnioux.</p>

.../...

Article 3 : Le bureau centralisateur de la commune des Portes des Pierres Dorées est le bureau de vote n° 1, situé à la mairie de Pouilly-le-Monial, 42 rue du 11 novembre 1918 à Porte des Pierres Dorées.

Article 4 : Pour les élections législatives, le bureau centralisateur de la 8ème circonscription est le bureau de vote n° 4 situé à la Salle du conseil municipal 55 Esplanade de la Liberté – Jarnioux.
Le bureau centralisateur de la 9ème circonscription est le bureau de vote n° 1 situé à la Mairie 42 rue du 11 novembre 1918 Pouilly-le-Monial.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 6 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône et le maire de Portes des Pierres Dorées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Portes des Pierres Dorées et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 30 juillet 2021

Pour le Préfet
La Préfète
Secrétaire Générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
Signé : Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-07-30-00007

Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de SEREZIN-DU-RHONE située dans le canton de Saint-Symphorien-d Ozon et dans la 11ème circonscription législative du Rhône (69-11)



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2021-07-30-

**instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique,
et répartissant les électeurs pour la commune de SEREZIN-DU-RHONE
située dans le canton de Saint-Symphorien-d'Ozon
et dans la 11ème circonscription législative du Rhône (69-11)**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté préfectoral n° 4042 du 11 août 2008 modifiant le périmètre des bureaux de vote pour la commune de Sérézin-du-Rhône,

CONSIDERANT la demande du maire de Sérézin-du-Rhône en date du 13 juillet 2021,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : l'arrêté préfectoral n° 4042 du 11 août 2008 est abrogé à compter du 1er janvier 2022.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1er janvier 2022, les électrices et électeurs de la commune de Sérézin du Rhône seront répartis en 2 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center"><u>Bureau n° 1 – centralisateur</u></p> <p align="center">ECOLE MATERNELLE 22, avenue du Dauphiné 69360 SEREZIN du RHONE</p>	<p>Allée des Charmilles, Allée des Chênes, allée des Noisetiers, allée des rameaux, allée du Bois Rond, allée Joseph Hours, chemin de Crapon, chemin de Fond Bourse, chemin de la Grande Borne, chemin des Acacias, impasse des Granges, impasse du Clos des Vignes, impasse du Pavillon, le Truchet, les Hautes Terres, lotissement Clos Mayol Cuzin, Résidence du Pavillon, résidence les Hautes Terres, rue Chantemerle, rue de la Garenne, rue de la grande Borne, rue des 7 lots, rue des Carrières, rue des Carrières-les Hautes Terres, rue des Ecoles, rue des Granges, rue des Noisetiers, rue des Verchères, rue des Vergers, rue du Belvédère, rue de la Cerisaie, rue Mayol Cuzin, square des Roses.</p>
<p align="center"><u>Bureau n° 2</u></p> <p align="center">ECOLE PRIMAIRE 18, avenue du Dauphiné 69360 SEREZIN du RHONE</p>	<p>Avenue du Dauphiné, CD12 Les Tuilières, Hameau du Val d’Ozon, impasse Charles Giroud, impasse des Tuilières, place de l’Église, place de la Mairie, RD 312, résidence le Manoir, rue Charles Giroud, Rue Claude Brosse, rue de l’Ozon, rue de la Blancherie, rue des Cardoux, rue des fleurs, rue des Pêcheurs, rue Maurice Petit, rue Philémon Descaillots, rue Pierre Devaux, chemin de la Prairie, route de Ternay, rue de la Sarrazinière.</p>

Article 3 : Le bureau de vote centralisateur de la commune de Sérézin-du-Rhône est le bureau de vote n°1 sis à l’école maternelle – 22 avenue du Dauphiné à Sérézin-du-Rhône.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 5 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l’égalité des chances, le Sous-Préfet en charge du Rhône Sud et le maire de Sérézin-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Sérézin-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 30 juillet 2021

Pour le Préfet
La Préfète
Secrétaire Générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
Signé : Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-07-30-00004

Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de LA TOUR DE SALVAGNY située dans la circonscription Val de Saône de la métropole de Lyon et dans la 8ème circonscription législative du Rhône



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et
des associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2021-07-30-

Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de LA TOUR DE SALVAGNY située dans la circonscription Val de Saône de la métropole de Lyon et dans la 8ème circonscription législative du Rhône

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R 40 et L 16,

VU l'arrêté n° 69-2021-04-20-00005 du 20 avril 2021 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de La-Tour-de-Salvagny,

CONSIDERANT la demande du maire de La-Tour-de-Salvagny en date du 15 juillet 2021,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté n° 69-2021-04-20-00005 du 20 avril 2021 est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 : Pour tous les scrutins à compter du 1^{er} janvier 2022, les électrices et électeurs de la commune de La-Tour-de-Salvagny seront répartis en 3 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p style="text-align: center;">Bureau n° 1 <u>Centralisateur</u></p> <p style="text-align: center;">Salle d'activités sous l'école élémentaire</p> <p style="text-align: center;">1 avenue de l'Hippodrome</p>	<p>Allée de Passe Chanin – Allée des Aulnes – Allée de la Tourmaline – Allée de l'Agate – Allée des Jardins – Rue de la Veyrie – Chemin des Aubépines – Allée de l'Emeraude – Allée de Perdresière – Allée du Jade – Rue Mercruire – Rue de Croix Coton – Allée de l'Aigue Marine – Allée du Corail – Allée du Lac – Allée de Pré Magnin – Rue de Lyon (coté Sud n° pairs) – Avenue de l'Hippodrome (coté Est n° impairs jusqu'à l'allée de la Puisatière puis Avenue de l'Hippodrome en entier à partir du croisement avec l'Allée de la Puisatière direction Sud) – Avenue du Casino – Allée de la Puisatière (n° pairs) – Rue de la Gare entre Rue du Colombier et Allée de la Puisatière (n° pairs) – Rue de la Gare entier à partir du croisement avec la Rue du Colombier – Impasse Puisatière – Allée de la Creuzette – Allée du bel Horizon – Allée des Greffières – Allée des Chênes – Rue de Sutin – Allée Fleurie – Rue des Greffières – Place Paty – Allée de la Place Paty – Chemin de Grand Champ (n° impairs) – Allée des Glycines – Allée du Pin.</p>
<p style="text-align: center;">Bureau n° 2</p> <p style="text-align: center;">Salle d'activités sous l'école élémentaire</p> <p style="text-align: center;">1 avenue de l'Hippodrome</p>	<p>Chemin du Jacquemet – Rue du Jacquemet – Chemin des Gorges, Allée du Sisoux – Chemin de Cergueminal – Allée des Hormets – Rue des Roches – Allée du Couchant – Allée des Rozières – Allée des Roses – Impasse Penin – Allée des Tourterelles – Chemin de la Jacquette – Allée du Merle – Rue du Cerf de Garde – Rue des Alouettes – Chemin du Grand Champ (coté pairs) – Rue de la Gare du 2 au 12 et le 74 jusqu'à intersection Allée de la Puisatière – Allée du Cimetière – Allée des Grives – Allée des Fauvettes – Allée des Mésanges – Allée des Noisetiers – Rue des Bergeonnes – Rue de la Mairie – Rue de l'Eglise – Rue du Vingtain – Avenue Hippodrome (coté n° 6A au 30 début à l'intersection avec Allée de la Puisatière) – Place du Vieux Tilleul – Allée des 3 Noyers – Rue du Vieux Bourg – Place Verdun – Rue du Colombier – Allée de la Puisatière n° impairs du 5 au 17 Place de la Mairie, Impasse du Vieux Tilleul – Rue de Paris n° impairs Sud de la rue – Rue des Gravelines – Allée des Anémones – Allée de Fonvielle – Rue du Charpenet - Allée du Puits - Allée des Prés - Allée de la Mairie - Place de la Halle.</p>
<p style="text-align: center;">Bureau n° 3</p> <p style="text-align: center;">Salle d'activités sous l'école élémentaire</p> <p style="text-align: center;">1 avenue de l'Hippodrome</p>	<p>Rue de Paris (coté Nord numéros pairs) – Rue de Lyon (coté Nord n° impairs) – Allée des Chambettes – Rue de Fontbonne – Route de Lozanne – Allée des Cordinaux – Allée des Peupliers – Allée des Acacias – Allée des Grands Cèdres – Rond Point des Croisettes – Rue des Granges – Chemin du Ferratier – Allée de Salay – Allée du Zonchet – Allée des Cerisiers – Avenue de la Poterie – Chemin de Malataverne – Chemin des Planchettes – Allée Véronique – Avenue des Monts d'Or – Impasse des Charmilles – Allée du Cret – Allée du Levant - Impasse des Roseaux - Impasse des Mûriers - Impasse des Ecotais - Allée des Ecotais - Impasse des Vignes - Allée des Vignes - Rue des Etangs - Rue du Contal - Allée des Pêcheurs - Allée des Pommiers - Rue des Vérines - Allée de la Charrière - Allée de Fontbonne</p>

Article 3 : Le bureau centralisateur de la commune de La-Tour-de-Salvagny est le bureau de vote n° 1 dont le siège est à la Salle d'activités sous l'école élémentaire - 1 avenue de l'Hippodrome à La Tour de Salvagny.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 5 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de La-Tour-de-Salvagny sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de La-Tour-de-Salvagny et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 30 juillet 2021

Pour le Préfet
La Préfète
Secrétaire Générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
Signé : Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-07-30-00003

Arrêté instituant les bureaux de vote et leur
périmètre géographique, et répartissant les
électeurs pour la commune d'ARNAS située dans
le canton de Gleizé et dans la 9ème
circonscription législative du Rhône (69-09)



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2021-07-30-

Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune d'ARNAS située dans le canton de Gleizé et dans la 9ème circonscription législative du Rhône (69-09)

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté préfectoral n° 3584 du 6 juin 2011 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune d'Arnas,

CONSIDERANT la demande du maire d'Arnas en date du 14 juin 2021,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 3584 du 6 juin 2011 est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1^{er} janvier 2022 les électrices et électeurs de la commune d'Arnas seront répartis en 3 bureaux de vote, ainsi qu'il suit :

.../...

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

N° et siège du Bureau	Périmètre
<p style="text-align: center;">Bureau de vote n° 1 <u>CENTRALISATEUR</u> Mairie 2 Square du Souvenir</p>	<p>Allée de l'Aube - Allée de l'Enceinte – Allée des Buissons – Allée des Noisetiers – Allée du Bief - Allée du Bois Crozet – Chemin de Grange Vieille – Chemin de Ronde – Chemin des Etangs – Chemin du Héron – Espace des Champignons – Impasse Arthur Rimbaud – Impasse Charles Baudelaire – Impasse des Amandiers – Impasse des Etangs – Impasse des Pommiers – Impasse du Domaine des Vernes – Impasse du Pigeonnier – Impasse du Prieuré – Impasse George Sand – Impasse Guillaume Apollinaire – Impasse Lathuillière – Impasse Maurice Utrillo – Impasse Paul Eluard – Impasse Paul Verlaine – Impasse Suzanne Valandon – Passage du Meunier – Place de l'Église – Place des Sarments – Route de Longsard du n°171 à 1601 – Route de Nuits – Route d'Herbain – Route du Verrier – Rue Boris Vian – Rue Chevalier de couleur – Rue de la Boucle – Rue de la Liberté – Rue des Acacias – Rue du Beaujolais – Rue du Marverand – Rue du Moulin de Tuet – Rue du Nord – Rue du Stade – Rue Jacques Prévert – Rue Jean de la Fontaine – Rue Philippe Damiron – Rue Pré du Moulin – Square du Souvenir</p>
<p style="text-align: center;"><u>Bureau de vote n° 2</u> Mairie 2 Square du Souvenir</p>	<p>Allée de la Belette – Allée de la Cascade – Allée de la Tour – Allée des Aulnes – Allée des Nigelles – Allée du Bel Horizon – Allée du Serpolet – Allée du Vieux Chêne – Allée Michel Gandoger – Chemin de Joutecrot – Chemin de la Croix – Chemin de la Grange Ménard – Chemin de l'Atelier – Chemin des Abreuvoirs – Chemin des Cavaliers – Chemin des Coquelicots – Chemin des Lièvres – Chemin des Vignes – Chemin du Vieux Lavoir – Impasse de la Cerisaie – Impasse de la Halte – Impasse des Blés – Impasse des Grisemottes – Impasse du Clos de la Grange – Impasse du Coteau – Impasse du Tacot – Placette des Bleuets – Route de Chamburcy – Route de la Chapelle – Route de la Grange Perret – Route de Longsard du 1865 à 4131 – Route de St Julien – Route d'Epinay – Route des Bruyères – Route des Genêts – Route des Maisons neuves – Route des Rues – Route des Tâches – Route du Ruisseau des Fontaines – Route du Toléron – Rue des Pinsons – Square Jean Connut</p>
<p style="text-align: center;"><u>Bureau de vote n°3</u> Mairie 2 Square du Souvenir</p>	<p>Allée des Mimosas - Allée des Nénuphars – Allée du Figuier – Ancienne route de Beaujeu – Avenue de Joux – Avenue de l'Épie – Chemin de Chantegrillet – Chemin de la Croix Barnoud – Chemin de la Gravière - Chemin de l'Aiguillage – Chemin des Gardons – Chemin des</p>

	Libellules – Chemin des Prunelliers – Chemin des Résistants – Chemin du Guêpier – Chemin du Loup – Chemin du Ruisseau – Cour des Lavandes – Impasse Ambroise Paré – Impasse de Chavanne – Impasse de la Charbonnière - Impasse de la Forge – Impasse des Arbousiers – Impasse des Barrières - Impasse des Brunelles – Impasse des Lauriers – Impasse des Prés de la Croix Fleurie – Impasse des Roseaux – Impasse du Petit Perrier – Impasse du Pont - Impasse du vieux Poirier – Impasse du Vieux Puits – Impasse Lucie Aubrac – Impasse Paris-Lyon Méditerranée - Montée des Joncs – Route de Boistray - Routes des Frênes – Route des Maraîchers – Route des Serves – Route Nationale 6 – Rue Berthelot – Rue Blaise Pascal - Rue Clément Ader – Rue de l’Abbaye – Rue des Aubépines – Rue des Hêtres – Rue des Pépinières - Rue des Prairies – Rue des Tamaris – Rue des Tulipiers - Rue du Champ du Garet – Rue du Rail – Rue Grange Morin – Rue Jean Chaffanjon – Rue Louis Plasse – Rue Marius Berliet – Traversée René Laennec
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Article 3 : Le bureau de vote centralisateur de la commune d’ Arnas est le bureau de vote n°1 sis à la mairie 2 square du Souvenir à Arnas

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 5 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l’égalité des chances, le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône et le maire d’ Arnas sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie d’ Arnas et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 30 juillet 2021

Pour le Préfet
 La Préfète
 Secrétaire Générale
 Préfète déléguée pour l'égalité des chances
 Signé : Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-08-09-00007

ARRETE PORTANT ABROGATION
DE L ARRETE N° 69-2019-02-11-005 DU 11
FEVRIER 2019 PORTANT HABILITATION DANS LE
DOMAINE FUNÉRAIRE : la Sarl « POMPES
FUNEBRES RILLIARDES », pour
l établissement principal situé 2 place George
Sand, 69140 Rillieux-la-Pape, dont l enseigne est
« PFMR »



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des Affaires juridiques et de
l'Administration Locale

Bureau des élections et des associations

Lyon, le 09 août 2021

Affaire suivie par : Florence PATRICIO
Tél. : 04.72.61.61.29
Télécopie : 04.72.61.66.60
Courriel : pref-funeraire@rhone.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL N°69-2021-08-09- PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE N° 69-2019-02-11-005 DU 11 FEVRIER 2019 PORTANT HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-23-5 et suivants ;

Vu la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2019-02-11-005 du 11 février 2019 portant habilitation dans le domaine funéraire – sous le numéro 69.247 – de la Sarl « POMPES FUNEBRES RILLIARDES », pour l'établissement principal situé 2 place George Sand, 69140 Rillieux-la-Pape, dont l'enseigne est « PFMR » ;

Vu la fermeture de l'établissement en date du 1^{er} avril 2021 ;

Sur proposition de Madame la Directrice des affaires juridiques et de l'administration locale ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 69-2019-02-11-005 du 11 février 2019 portant habilitation dans le domaine funéraire – sous le numéro 69.247 – de la Sarl « POMPES FUNEBRES RILLIARDES », pour l'établissement principal situé 2 place George Sand, 69140 Rillieux-la-Pape, dont l'enseigne est « PFMR », est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : La Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône. Une copie de l'arrêté sera transmise au greffe du Tribunal de Commerce de Lyon.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La Préfète, Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
signé : Cécile DINDAR

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-08-09-00003

ARRETE PORTANT ABROGATION
DE L ARRETE N° 69-2020-11-16-003 DU 16
NOVEMBRE 2020 PORTANT HABILITATION
DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE : Sas « AGENCE
LYON SUD FUNERAIRE"



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des Affaires juridiques et de
l'Administration Locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Florence PATRICIO
Tél. : 04.72.61.61.29
Télécopie : 04.72.61.66.60
Courriel : pref-funeraire@rhone.gouv.fr

Lyon, le 09 août 2021

ARRETE PREFECTORAL N°69-2021-08-09- PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE N° 69-2020-11-16-003 DU 16 NOVEMBRE 2020 PORTANT HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-23-5 et suivants ;

Vu la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-11-16-003 du 16 novembre 2020 portant habilitation dans le domaine funéraire – sous le numéro 69.0614 – de la Sas « AGENCE LYON SUD FUNERAIRE », pour l'établissement principal situé 67 rue Jules Guesde, 69230 Saint-Genis-Laval ;

Vu la fermeture de l'établissement en date du 12 mai 2021 ;

Sur proposition de Madame la Directrice des affaires juridiques et de l'administration locale ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 69-2020-11-16-003 du 16 novembre 2020 portant habilitation dans le domaine funéraire – sous le numéro 69.0614 – de la Sas « AGENCE LYON SUD FUNERAIRE », pour l'établissement principal situé 67 rue Jules Guesde, 69230 Saint-Genis-Laval est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : La Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône. Une copie de l'arrêté sera transmise au greffe du Tribunal de Commerce de Lyon.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La Préfète, Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
signé : Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-08-09-00004

AUTORISATION DE CREATION D UNE
CHAMBRE FUNERAIRE À SAINT-GENIS-LAVAL : 19
Chemin des Moulins 69230 Saint Genis-Laval par
la Sas AM INVEST, représentée par Madame
Clémence GRANGE



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des Affaires juridiques et de
l'Administration Locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Agnès RAICHL
Tél. : 04.72.61.61.00
Télécopie : 04.72.61.66.60
Courriel : pref-funeraire@rhone.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL N°69-2021-08-09- PORTANT AUTORISATION DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE À SAINT-GENIS-LAVAL

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-38, R.2223-74, D.2223-80 à D.2223-87 ;

Vu le dossier déposé par Madame Clémence GRANGE directrice générale de la Sas AM INVEST, dont il a été accusé réception le 19 mai 2021, relatif à la création d'une chambre funéraire 19 chemin des Moulins à Saint-Genis-Laval ;

Vu les avis publiés dans 2 journaux locaux ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Genis-Laval du 8 juillet 2021 donnant un avis favorable de principe à la création de la chambre funéraire ;

Considérant l'avis favorable donné par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) lors de sa séance du 5 juillet 2021 ;

Sur proposition de Madame la Directrice des affaires juridiques et de l'administration locale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La création de la chambre funéraire située 19 Chemin des Moulins 69230 Saint-Genis-Laval par la Sas AM INVEST, représentée par Madame Clémence GRANGE, est autorisée.

Article 2 : Les locaux respecteront les prescriptions prévues aux articles D.2223-80 à D.2223-87 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Conformément aux dispositions de l'article D.2223-87 du CGCT, l'ouverture au public de la chambre funéraire est subordonnée à la vérification de la conformité des prescriptions techniques par un organisme de contrôle accrédité pour ces activités.

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

Article 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184 rue Duguesclin 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et par le pétitionnaire dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : La Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le Maire de Saint-Genis-Laval sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 08 août 2021

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La Préfète, Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
signé : Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-08-09-00005

CREATION D UNE CHAMBRE FUNERAIRE
À SAINT-GENIS-LAVAL : 85 rue Jules Guesde
69230 Saint-GenisLaval par la Sas FUNECAP SUD
EST, représentée par Monsieur Luc BEHRA



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des Affaires juridiques et de
l'Administration Locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Agnès RAICHL
Tél. : 04.72.61.61.00
Télécopie : 04.72.61.66.60
Courriel : pref-funeraire@rhone.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL N°69-2021-08-09- PORTANT AUTORISATION DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE À SAINT-GENIS-LAVAL

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-38, R.2223-74, D.2223-80 à D.2223-87 ;

Vu le dossier déposé par Monsieur Luc BEHRA directeur général de la Sas FUNECAP SUD EST, dont il a été accusé réception le 19 mai 2021, relatif à la création d'une chambre funéraire 85 rue Jules Guesde à Saint-Genis-Laval ;

Vu les avis publiés dans 2 journaux locaux ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Genis-Laval du 8 juillet 2021 donnant un avis favorable à la création de la chambre funéraire ;

Considérant l'avis favorable donné par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) lors de sa séance du 5 juillet 2021 ;

Sur proposition de Madame la Directrice des affaires juridiques et de l'administration locale ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : La création de la chambre funéraire située 85 rue Jules Guesde 69230 Saint-Genis-Laval par la Sas FUNECAP SUD EST, représentée par Monsieur Luc BEHRA, est autorisée.

Article 2 : Les locaux respecteront les prescriptions prévues aux articles D.2223-80 à D.2223-87 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Conformément aux dispositions de l'article D.2223-87 du CGCT, l'ouverture au public de la chambre funéraire est subordonnée à la vérification de la conformité des prescriptions techniques par un organisme de contrôle accrédité pour ces activités.

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

Article 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184 rue Duguesclin 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et par le pétitionnaire dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : La Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le Maire de Saint-Genis-Laval sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 09 août 2021

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La Préfète, Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
signé : Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-08-09-00006

HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE :
POMPES FUNEBRES DU VAL-DE-SAONE », dont le
sigle est « PFMR », situé 8 bis rue Pierre Bouvier,
69270 Fontaines-sur-Saône, et dont le Gérant est
Monsieur Abdel-Sami BENGANA : n° 21.69.0503

Lyon, le 09 août 2021

Préfecture

Direction des Affaires juridiques et de
l'Administration Locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Florence PATRICIO
Tél. : 04.72.61.61.29
Courriel : pref-funeraire@rhone.gouv.fr

**ARRETE PREFECTORAL N°69-2021-08-09-
PORTANT HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE**

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-23-5 et suivants ;

Vu la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

Vu le dossier de demande d'habilitation réceptionné en préfecture le 29 juin 2021, complété le 02 août 2021, transmis par Monsieur Abdel-Sami BENGANA, Gérant de la Sarl « POMPES FUNEBRES DU VAL-DE-SAONE », dont le sigle est « PFMR », pour l'établissement principal situé 8 bis rue Pierre Bouvier, 69270 Fontaines-sur-Saône ;

Sur proposition de Madame la Directrice des affaires juridiques et de l'administration locale ;

A R R E T E

Article 1^{er} : L'établissement principal de la Sarl « POMPES FUNEBRES DU VAL-DE-SAONE », dont le sigle est « PFMR », situé 8 bis rue Pierre Bouvier, 69270 Fontaines-sur-Saône, et dont le Gérant est Monsieur Abdel-Sami BENGANA, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Fourniture de housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture de corbillards et de voitures de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et aux crémations.

Article 2 : La durée de la présente habilitation, délivrée sous le n° 21.69.0503, est fixée à cinq ans.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La Préfète, Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
signé : Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-08-13-00001

arrêté abrogeant agrément du Dr Moretton (
droits à conduire)



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le

Préfecture

Missions départementales
de proximité

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant abrogation d'agrément en qualité de médecin(s) consultant hors commission médicale,
chargé(s) d'apprécier l'aptitude à la conduite des conducteurs ou des candidats
au permis de conduire

Le Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la route, et notamment les articles L. 223-5, L. 224-14, R. 221-10 à R. 221-14-1, R.221-19 et R.224-12, R.224-21 à R.224-23, R. 226-1 à R. 226-4 ;

VU le décret n°2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite, et notamment le 4° du IV de son article 6;

VU l'arrêté ministériel du 18 décembre 2015 modifié fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à délivrance du permis de conduire de validité limitée ;

VU la circulaire interministérielle du 3 août 2012 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire ;

VU les courriers postaux des 24 juillet 2019 et 29 juillet 2021 adressés au Docteur Lucien MORETTON ;

VU le courriel du 31 juillet 2021 adressé par le Dr Lucien MORETTON ;

CONSIDÉRANT que le Dr MORETTON reconnaît dans le courriel susvisé ne pas vérifier la complétude du Cerfa 14880*02 après chaque consultation assurée en tant que médecin agréé ;

CONSIDÉRANT que ce manquement déjà constaté en 2019 avait fait l'objet d'un avertissement de ce praticien ;

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03 – www.rhone.gouv.fr

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services et / ou contentieux par voie électronique sur www.telerecours.fr ou par voie postale auprès du tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives -184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03) dans les deux mois de sa réception.

CONSIDERANT la réitération de pratiques incompatibles avec le maintien de son agrément préfectoral ;

SUR proposition de Monsieur le responsable des missions départementales de proximité ;

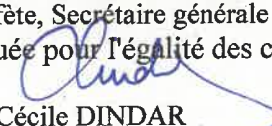
ARRETE

Article 1

Il est mis fin à l'agrément hors commission médicale primaire du Docteur Lucien MORETTON.

Article 2

Le directeur du centre d'expertise et de ressources titres permis de conduire – responsable des missions départementales de proximité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
La Préfète, Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Cécile DINDAR

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03 – www.rhone.gouv.fr

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services et / ou contentieux par voie électronique sur www.telerecours.fr ou par voie postale auprès du tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives -184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03) dans les deux mois de sa réception.

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-08-13-00002

arrêté fixant liste des médecins hors commission
médicale (droits à conduire)

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Centre d'expertise et de
ressources titres
Permis de conduire

Missions de proximité

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

modifiant la liste des médecins consultant hors commission médicale,
chargés d'apprécier l'aptitude à la conduite des conducteurs ou des candidats au permis de conduire

Le Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la route, et notamment les articles L. 223-5, L. 224-14, R. 221-10 à R. 221-14-1, R.221-19 et R.224-12, R.224-21 à R.224-23, R. 226-1 à R. 226-4 ;

VU le décret n°2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite, et notamment ses articles 5 à 8;

VU l'arrêté ministériel du 18 décembre 2015 modifié fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à délivrance du permis de conduire de validité limitée ;

VU la circulaire interministérielle du 3 août 2012 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire ;

SUR proposition de Monsieur le directeur du centre d'expertise et de ressources titres – Permis de conduire ;

ARRETE

Article 1

Sont agréés en tant que médecins chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite consultant hors commission médicale les praticiens figurant sur la liste en annexe du présent arrêté.

Article 2

Tout agrément pourra être retiré en cas de non-respect des conditions d'agrément ou de méconnaissance des obligations afférentes à la mission.

Article 3

Le directeur du centre d'expertise et de ressources titres – Permis de conduire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
La Préfète, Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances


Cécile DINDAR

ANNEXE

Liste des médecins agréés en cabinet libéral hors commission du département du Rhône (page 1/2)

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
ALBERTINI	Sylvie	322, avenue Berthelot 69008 LYON	04 78 74 06 57
ALESANDRU	Luminita	15, rue Georges Perret 69160 TASSIN LA DEMI LUNE	09 86 71 29 58
AMOROS	Thomas	8, chemin de l'Atelier 69330 JONS	04 26 59 69 26
ANDONIAN	Alexandra	39, rue de la République 69680 CHASSIEU	04 78 49 01 08
ANNIC	Jean-Marie	6 bis, rue Pierre Dugelay 69250 NEUVILLE SUR SAONE	04 78 91 41 36
BADIN	Eric	12, rue Victor Hugo 69250 NEUVILLE-SUR-SAÔNE	04 78 91 32 43
BLANC	Ludovic	17, rue Neuve 69400 GLEIZE	04 74 68 36 20
BOTA	Sebastien	2-4, impasse des Grandes Terres 69340 FRANCHEVILLE	04 78 34 61 22
CARETTE	DENIS	3, rue du Puits de la Chaleur 69210 L'ARBRESLE	04 74 26 90 20
COUDURIER	Stephan	39, rue d'Anse 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	04 74 65 33 39
DE MONTGRAND	Olivier	29, quai Saint Antoine 69002 LYON	04 72 40 99 36
DUVAL	Jean-Jacques	3, place Fontaine 69430 BEAUJEU	04 72 75 61 40
ESTEBANEZ	Gilles	7, rue de l'Église 69480 MORANCE	04 78 43 06 50
FERRER	Jean-Francois	61, route de Genas 69100 VILLEURBANNE	06 17 27 43 32
GUEZ	Charles-Henri	55 av valiod 69110 SAINTE FOY LES LYON	04 78 25 00 03
GENTHIALON	Guillaume	17, rue Neuve 69400 GLEIZE	04 74 68 36 20
GUESSOUM	Mabrouk	35, avenue Jean Jaurès 69150 DECINES-CHARPIEU	04 78 49 00 66
GUILLAUD-BATAILLE	Norbert	72, rue Pierre Vincendon 38110 LA TOUR DU PIN	04 74 97 08 65
HACHICHI	Ruchdi	20, allée André Malraux 69140 RILLIEUX-LA-PAPE	04 78 88 17 51
HIVERT	Patrick	43 rue auguste comte 69002 LYON	04 78 37 82 33
HOSSA	Georges	43, rue de la République 69170 TARARE	04 74 05 20 30
JOURDAIN	Jean-Jacques	6 rue de la Martinière 69001 LYON	04 78 27 31 90
KONIECZNY	Johan	Cabinet médical du Grand Lemps 12, avenue de la Paix 38110 LA TOUR DU PIN	04 71 97 46 81
LEMHOUER	Jaouad	5, rue Gaston Bachelard 69120 VAULX-EN-VELIN	04 78 80 65 80
LIENARD	Sophie	38, rue Jean Jaurès 69740 GENAS	04 78 90 39 13
LYSAKOWSKI	Jean-Louis	151, avenue du Maréchal de Saxe 69003 LYON	04 78 72 04 21
MANTOUT	François	6, rue du Général Leclerc 42100 SAINT ETIENNE	04 77 57 00 67
MASSON	Pierre	1 bis, place des Croix 42410 PELUSSIN	04 74 54 00 71
MIELE	Pascal	40, place de l'Église 69830 SAINT GEORGES DE RENEINS	04 74 67 64 77
MORITEL	Marc	37, avenue docteur Sérullaz 69670 VAUGNERAY	04 78 45 85 42

Liste des médecins agréés en cabinet libéral hors commission du département du Rhône (page 2/2)

MOULART	Christelle	Centre Médical de l'Argentière – HTP Site de Bellevue 25, boulevard Pasteur 42100 SAINT-ETIENNE	04 77 12 74 85
MUZELLE	Véronique	264, Alphonsine Courajod 69460 BLACE	04 74 07 05 36
NABETH	Patrick	2, chemin Tony Garnier 69120 VAULX EN VELIN	04 72 04 16 17
PHILIBERT MINAIRE	Danièle	1, impasse de la Maréchalerie 42640 SAINT ROMAIN LA MOTTE	04 77 64 54 54
POTENCIER	Benjamin	72, rue Pierre Vincendon 38110 LA TOUR DU PIN	04 74 97 08 65
POUCHELON	Alban	9, place Saint Jean-Baptiste 38690 BIOL	04 74 92 22 40
PREVAUTEL	Pierre-Robert	2, rue des Charmettes 69100 VILLEURBANNE	04 78 89 81 00
REBATTU	Francois	14 rue chapeau rouge 69009 LYON	04 78 83 69 37
ROZAND	Guy	Clinique du Parc 155 ter, boulevard de Stalingrad 69006 LYON	04 72 44 87 76
SIMIAN	Myriam	86, rue de Saint-Cyr 69009 LYON	04 78 83 78 32
SOYRIS	Bruno	19 bis rue bertrange imeldange 69390 VOURLES	04 78 05 29 43
TALLON	Aïcha	76 avenue Edouard Millaud 69290 CRAPONNE	04 78 57 52 45
THEVENARD	Eric	Place du 8 Mai 1945 – 69270 FONTAINES SAINT MARTIN	04 78 22 24 88
THIEBAULT	Peggy	174, boulevard de la Croix-Rousse 69001 LYON	04 72 07 73 92
VACHET	MARIE France	69-71, rue Louis Blanc 69006 LYON	04 78 24 47 81
VOUZELLAUD	Bernard	215, rue André Philip 69421 LYON CEDEX 03	04 72 84 54 92
ZUSSY	Dorian	91, rue de Coise 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COIZE	04 78 48 48 09

69_SDMIS_Service départemental et
métropolitain d'incendie et de secours

69-2021-07-26-00004

Attestation de conformité C-069-2021-002 - MP
COMPANY

Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques

ARRÊTÉ N° SDMIS_DPOS_GPRÉV_2021_033
portant délivrance de l'attestation de conformité à la réglementation de sécurité
de chapiteaux, tentes et structures (CTS)

**Le Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu** le code de la construction et de l'habitation et, notamment, les articles R*123-1 à R*123-55 ;
- Vu** l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;
- Vu** le dossier de demande de délivrance d'attestation de conformité déposé par AVERTECK – 165 chemin Chevalier – Le Bernica – 97435 SAINT GILLES LES HAUTS ;
- Vu** l'avis favorable de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et IGH en date du 30 juin 2021 ;

Sur proposition de monsieur le président de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

ARRÊTE

Article 1 : L'attestation de conformité prévue à l'article CTS 3 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié est accordée à l'établissement recevant du public (ERP) suivant :

Nom du propriétaire (ou raison sociale)	MP COMPANY
Adresse	13 rue Latru – 63240 MONT DORE
N° ERP	E38300577
Classement	CTS/C
Descriptif	Chapiteau type toile tendue « NOMADIK » Couverture : extérieur sable Entourage : extérieur sable
Dimensions	10,5 m x 15 m (157,5 m ²)
Numéro d'identification	C-069-2021-002

Article 2 : Le numéro d'identification attribué à l'article 1 est apposé sur la toile de manière visible et permanente à l'intérieur et sur chaque panneau formant la couverture, la double couverture et la ceinture de l'ERP.

Article 3 : Toute modification du CTS doit être signalée sans délai à l'adresse suivante :

*Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques
17 rue Rabelais
69421 Lyon Cedex 03
gprev@sdmis.fr*

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité, le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, les services de police et de gendarmerie, les services déconcentrés de l'État et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 26 JUIL. 2021

Pour le Préfet et par délégation,
le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,



Ivan BOUCHIER

69_SDMIS_Service départemental et
métropolitain d'incendie et de secours

69-2021-07-26-00005

Attestation de conformité C-069-2021-003 -
Monsieur Romain CORNERO

Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques

ARRÊTÉ N° SDMIS_DPOS_GPRÉV_2021_034
portant délivrance de l'attestation de conformité à la réglementation de sécurité
de chapiteaux, tentes et structures (CTS)

Le Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code de la construction et de l'habitation et, notamment, les articles R*123-1 à R*123-55 ;
- Vu** l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;
- Vu** le dossier de demande de délivrance d'attestation de conformité déposé par BVCTS SA – Bureau Jack MERVIL – Manoir du laurier – 427 route d'Hazebrouck - BP 37 – 59660 MERVILLE ;
- Vu** l'avis favorable de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et IGH en date du 30 juin 2021 ;

Sur proposition de monsieur le président de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

ARRÊTE

Article 1 : L'attestation de conformité prévue à l'article CTS 3 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié est accordée à l'établissement recevant du public (ERP) suivant :

Nom du propriétaire (ou raison sociale)	Monsieur Romain CORNERO
Adresse	29 avenue Georges Clémenceau – 26000 VALENCE
N° ERP	E38300578
Classement	CTS/C
Descriptif	Couverture : extérieur ⇔ blanc et vert – intérieur ⇔ bleu Entourage : extérieur ⇔ blanc et vert – intérieur ⇔ bleu
Dimensions	2 chapiteaux de cirque juxtaposables de 8 m x 16 m (256 m ²)
Numéro d'identification	C-069-2021-003

Article 2 : Le numéro d'identification attribué à l'article 1 est apposé sur la toile de manière visible et permanente à l'intérieur et sur chaque panneau formant la couverture, la double couverture et la ceinture de l'ERP.

Article 3 : Toute modification du CTS doit être signalée sans délai à l'adresse suivante :

*Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques
17 rue Rabelais
69421 Lyon Cedex 03
gprev@sdmis.fr*

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité, le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, les services de police et de gendarmerie, les services déconcentrés de l'État et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 26 JUIL. 2021

Pour le Préfet et par délégation,
le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,



Ivan BOUCHIER

69_SDMIS_Service départemental et
métropolitain d'incendie et de secours

69-2021-07-26-00006

Attestation de conformité S-069-2021-002 - BA
942

Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques

ARRÊTÉ N° SDMIS_DPOS_GPRÉV_2021_035
portant délivrance de l'attestation de conformité à la réglementation de sécurité
de chapiteaux, tentes et structures (CTS)

**Le Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu** le code de la construction et de l'habitation et, notamment, les articles R*123-1 à R*123-55 ;
- Vu** l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;
- Vu** le dossier de demande de délivrance d'attestation de conformité déposé par AVERTECK – 165 chemin Chevalier – Le Bernica – 97435 SAINT GILLES LES HAUTS ;
- Vu** l'avis favorable de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et IGH en date du 30 juin 2021 ;

Sur proposition de monsieur le président de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

ARRÊTE

Article 1 : L'attestation de conformité prévue à l'article CTS 3 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié est accordée à l'établissement recevant du public (ERP) suivant :

Nom du propriétaire (ou raison sociale)	BASE AÉRIENNE 942
Adresse	Chemin du Robiat – 69250 POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR
N° ERP	E38300579
Classement	CTS/S
Descriptif	Couverture : extérieur et intérieur blanc en toile Entourage : extérieur et intérieur blanc en toile
Dimensions	Structure de modules de 10 m de portée et de 5 m de large de hauteur latérale de 5 m (10 x 50 m ² = 500 m ²)
Numéro d'identification	S-069-2021-002

↙

Tél : 04 72 60 50 11
Mél : gprev@sdmis.fr
17 rue Rabelais – 69421 LYON CEDEX 03

Article 2 : Le numéro d'identification attribué à l'article 1 est apposé sur la toile de manière visible et permanente à l'intérieur et sur chaque panneau formant la couverture, la double couverture et la ceinture de l'ERP.

Article 3 : Toute modification du CTS doit être signalée sans délai à l'adresse suivante :

*Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques
17 rue Rabelais
69421 Lyon Cedex 03
gprev@sdmis.fr*

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité, le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, les services de police et de gendarmerie, les services déconcentrés de l'État et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 26 JUIL. 2021

Pour le Préfet et par délégation,
le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,



Ivan BOUCHIER

69_SDMIS_Service départemental et
métropolitain d'incendie et de secours

69-2021-07-26-00007

Attestation de conformité T-069-2021-001 -
Société Rhône location

Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques

ARRÊTÉ N° SDMIS_DPOS_GPRÉV_2021_031
portant délivrance de l'attestation de conformité à la réglementation de sécurité
de chapiteaux, tentes et structures (CTS)

**Le Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu** le code de la construction et de l'habitation et, notamment, les articles R*123-1 à R*123-55 ;
- Vu** l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;
- Vu** le dossier de demande de délivrance d'attestation de conformité déposé par BVCTS SA – Bureau Jack MERVIL – Manoir du laurier – 427 route d'Hazebrouck - BP 37 – 59660 MERVILLE ;
- Vu** l'avis favorable de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et IGH en date du 04 juin 2021 ;

Sur proposition de monsieur le président de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

ARRÊTE

Article 1 : L'attestation de conformité prévue à l'article CTS 3 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié est accordée à l'établissement recevant du public (ERP) suivant :

Nom du propriétaire (ou raison sociale)	Société Rhône location
Adresse	78 chemin départemental 12 – 69360 TERNAY
N° ERP	E38300575
Classement	CTS/T
Descriptif	Couleur blanche avec fenêtres cristal
Dimensions	3 tentes juxtaposables de 5 m x 8 m (120 m ²)
Numéro d'identification	T-069-2021-001

↙

Article 2 : Le numéro d'identification attribué à l'article 1 est apposé sur la toile de manière visible et permanente à l'intérieur et sur chaque panneau formant la couverture, la double couverture et la ceinture de l'ERP.

Article 3 : Toute modification du CTS doit être signalée sans délai à l'adresse suivante :

*Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques
17 rue Rabelais
69421 Lyon Cedex 03
gprev@sdmis.fr*

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité, le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, les services de police et de gendarmerie, les services déconcentrés de l'État et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le **26 JUL. 2021**

Pour le Préfet et par délégation,
le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,



Ivan BOUCHIER

69_SDMIS_Service départemental et
métropolitain d'incendie et de secours

69-2021-07-26-00008

Attestation de conformité T-069-2021-002 -
Société Rhône location

Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques

ARRÊTÉ N° SDMIS_DPOS_GPRÉV_2021_032
portant délivrance de l'attestation de conformité à la réglementation de sécurité
de chapiteaux, tentes et structures (CTS)

**Le Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu** le code de la construction et de l'habitation et, notamment, les articles R*123-1 à R*123-55 ;
- Vu** l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;
- Vu** le dossier de demande de délivrance d'attestation de conformité déposé par BVCTS SA – Bureau Jack MERVIL – Manoir du laurier – 427 route d'Hazebrouck - BP 37 – 59660 MERVILLE ;
- Vu** l'avis favorable de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et IGH en date du 04 juin 2021 ;

Sur proposition de monsieur le président de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

ARRÊTE

Article 1 : L'attestation de conformité prévue à l'article CTS 3 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié est accordée à l'établissement recevant du public (ERP) suivant :

Nom du propriétaire (ou raison sociale)	Société Rhône location
Adresse	78 chemin départemental 12 – 69360 TERNAY
N° ERP	E38300576
Classement	CTS/T
Descriptif	Couleur blanche avec fenêtres cristal
Dimensions	1 tente 5 m x 4 m (20 m ²)
Numéro d'identification	T-069-2021-002



Article 2 : Le numéro d'identification attribué à l'article 1 est apposé sur la toile de manière visible et permanente à l'intérieur et sur chaque panneau formant la couverture, la double couverture et la ceinture de l'ERP.

Article 3 : Toute modification du CTS doit être signalée sans délai à l'adresse suivante :

*Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques
17 rue Rabelais
69421 Lyon Cedex 03
gprev@sdmis.fr*

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité, le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, les services de police et de gendarmerie, les services déconcentrés de l'État et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le **26 JUL. 2021**

Pour le Préfet et par délégation,
le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,



Ivan BOUCHIER

84_DREAL_Direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement et du
logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2021-08-06-00008

Autorisation de travaux relatifs à la remise en
état de l'aqueduc sur le ruisseau du Sifflet



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 6 août 2021

ARRÊTÉ n°

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Objet : *Autorisation de travaux relatifs à la remise en état de l'aqueduc sur le ruisseau du Sifflet*

Vu le code de l'énergie, livre V ;

Vu le code de l'environnement, livre II ;

Vu la loi du 27 mai 1921 modifiée approuvant le programme des travaux d'aménagement du Rhône de la frontière suisse à la mer au triple point de vue des forces motrices, de la navigation et des irrigations et autres utilisations agricoles et créant les ressources correspondantes ;

Vu le décret du 18 février 1976 approuvant le cahier des charges spécial pour l'aménagement hydroélectrique de Vaugris concédé à la Compagnie Nationale du Rhône ;

Vu le décret n° 2003-513 du 16 juin 2003 approuvant le huitième avenant à la convention de concession générale passé le 20 décembre 1933 entre l'État et la Compagnie Nationale du Rhône, et l'avenant, le cahier des charges général modifié et le schéma directeur annexés ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2006 fixant les prescriptions générales applicables aux rejets soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 2.2.3.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

Vu l'arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 4.1.3.0 et 3.2.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.2.0 (2°) de la nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2008 fixant les prescriptions générales applicables aux opérations d'entretien de cours d'eau ou canaux soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de

l'environnement et relevant de la rubrique 3.2.1.0 de la nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 4.1.3.0 et 3.2.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2015 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux installations, ouvrages, épis et remblais soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.1.0. de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2020 modifiant l'arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 4.1.3.0 et 3.2.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté n° ARS 2019-10-0089 relatif à la lutte contre les espèces d'ambrosies dans le département du Rhône du 28 mai 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2020-05-14-001 du 14 mai 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe DENEUVY, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté n°DREAL-SG-2020-18/69 du 6 juillet 2021 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les compétences générales et techniques pour le département du Rhône ;

Vu la demande de la Compagnie nationale du Rhône en date du 18 février 2021, accompagnée d'un dossier d'exécution relatif à la remise en état de l'aqueduc sur le ruisseau du Sifflet, sur les communes de Loire-sur-Rhône et Givors, dans la concession de Vaugris, en application de l'article R.521-38 du Code de l'énergie ;

Vu les consultations de la Direction Départementale des Territoires du Rhône, de l'Office Français de la Biodiversité et de Voies Navigables de France ;

Vu les compléments apportés au dossier d'exécution par le concessionnaire, par courriel du 8 juin 2021 ;

Vu les avis réputés favorables des communes de Loire-sur-Rhône et Givors ;

Vu l'avis favorable de Vienne Condrieu Agglomération ;

Vu la consultation du public réalisée du 17 juin au 1^{er} juillet 2021 ;

Vu l'avis du comité de suivi consulté le 9 juin 2021 ;

Vu la consultation de CNR sur le projet d'arrêté autorisant les travaux de remise en état de l'aqueduc sur le ruisseau du Sifflet, sur les communes de Loire-sur-Rhône et Givors, par courriel du 03 août 2021 ;

Vu la réponse de CNR le 3 août 2021 dans le cadre de la procédure contradictoire sur le projet d'arrêté ;

Vu le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes en date du 5 août 2021 ;

Considérant que les travaux envisagés correspondent aux objectifs inscrits au cahier des charges de la concession ;

Considérant que la buse métallique existante est corrodée, avec à certains endroits des perforations et à d'autres des forts risques de perforation ; que la structure de l'ouvrage est donc altérée et que la situation nécessite des travaux de réparation ;

Considérant que les travaux ne consistent pas en des remblais en zone inondable, ne génèrent pas de ruissellement, ne modifient pas les fonctionnalités naturelles des milieux et que l'ensemble des sédiments curés est restitué au cours d'eau ;

Considérant que la courte durée des travaux ainsi que les mesures prévues par le concessionnaire limitent l'impact des travaux sur la qualité des eaux, leur écoulement et sur les milieux et les espèces aquatiques ;

Considérant qu'aucun herbier ne sera détruit et que la période des travaux est située hors période sensible pour le brochet ;

Considérant que le projet s'accompagne de mesures pour limiter le risque de pollution accidentelle et pour réagir en cas de pollution ;

Considérant que les travaux sont compatibles avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée adopté par le comité de bassin et approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre 2015 ;

Considérant l'absence d'impact hydraulique des travaux sur la ligne d'eau du Rhône et du ruisseau du Sifflet en crue et l'absence de volume soustrait aux capacités d'expansion des crues ;

Considérant que les ouvrages objets de la présente autorisation n'engendrent pas de perturbation significative du régime hydraulique du ruisseau du Sifflet et ne modifient pas la composition granulométrique du lit mineur ;

Considérant que le projet permet de garantir la non-aggravation des crues et qu'il est compatible avec le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin versant Rhône-Méditerranée pour 2016-2021 adopté par le comité de bassin et approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 7 décembre 2015 ;

Considérant que les mesures prévues par le concessionnaire dans son dossier permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau et de préserver les intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Approbation et autorisation

Le dossier d'exécution « Remise en état de l'aqueduc sur le ruisseau du Sifflet_ind D » est approuvé.

La Compagnie nationale du Rhône, titulaire de la concession générale pour l'aménagement du Rhône, est autorisée à mettre en œuvre les travaux décrits dans ce dossier, tel que complété en cours de procédure, selon les modalités d'exécution qui y sont prévues et sous réserve des prescriptions énumérées aux articles suivants.

Le projet est intégralement situé dans le domaine concédé à la Compagnie nationale du Rhône relatif à l'aménagement de Vaugris, sur les communes de Loire-sur-Rhône et Givors. L'annexe 1 présente la localisation de l'ouvrage concerné.

ARTICLE 2 : Consistance des travaux principaux

La buse actuelle est chemisée par la pose de tuyaux Polyester Renforcé de Verre (PRV). Une mise à sec de la buse existante est réalisée par la pose de batardeaux amont et aval et par un pompage en phase chantier. L'ouvrage est dimensionné pour reprendre les différentes charges et surcharges relatives à la voie communale, la desserte routière du site industriel et la Viarhônga.

Les travaux se déroulent selon le phasage suivant :

- Mise en place batardeau amont, attente de la fuite naturelle des espèces vers l'aval, puis mise en place du batardeau aval ;
- Pêche de sauvegarde et pompage jusqu'à la mise à sec de la zone entre les batardeaux ;
- Curage de la buse, évacuation des sédiments pour stockage et décantation ;
- Recensement et comblement au béton des affouillements ;
- Mise en œuvre de tuyaux PRV et injection au coulis du vide annulaire ;
- Remise en place des sédiments de l'intérieur jusqu'à l'extérieur amont et aval de l'ouvrage ;
- Remise en état du site.

L'annexe 2 présente le plan technique de l'organisation du chantier.

Aucun matériau n'est définitivement extrait du cours d'eau. Les batardeaux sont constitués de sacs de matériaux inertes entourés de polyane. Ils sont étanches.

L'annexe 3 présente la localisation des installations de chantier et de la zone de stockage.

ARTICLE 3 : Calendrier des travaux

Les travaux sont réalisés entre le 1^{er} août et le 31 octobre 2021, pour une durée de 30 jours. Si les travaux devaient s'étendre au-delà de 30 jours, dans la période autorisée, le concessionnaire en informe le service de contrôle.

ARTICLE 4 : Mesures d'évitement, de réduction et de suivi des impacts en phase travaux

- **ME1 : Calendrier de réalisation des travaux adapté aux enjeux environnementaux et méthodologie de mise à sec**

Les travaux sont réalisés en période de plus faible hydrologie et en dehors des périodes de reproduction et sensibles pour les alevins des brochets.

Suite à la mise en place du batardeau amont et avant mise en place du batardeau aval, un laps de temps suffisant est laissé pour permettre la fuite des espèces potentiellement présentes.

La mise en place du batardeau aval se fait dans la mesure du possible lorsque le niveau d'eau dans la lône du Prin est au plus bas.

En cas de présence d'espèces avérée, des mesures d'effarouchement spécifiques de l'amont vers l'aval sont mises en oeuvre.

- **ME2 : Évitement des herbiers aquatiques favorables aux zones de frai des brochets**

Les travaux ne détruisent pas les herbiers aquatiques pouvant constituer des zones de ponte et de croissance des amphibiens et potentiellement de frayères pour le brochet.

Les zones en présence d'herbiers aquatiques sont balisées afin de les protéger.

- **MR1 : Pêche de sauvegarde**

Une pêche de sauvegarde est réalisée suite de la mise en place des batardeaux et avant la mise à sec de l'ouvrage. Les espèces éventuellement présentes sont déplacées dans la lône du Prin.

Les modalités de réalisation de cette pêche sont validées par l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération départementale de pêche.

- **MR2 : Rejet des eaux pompées**

Les eaux pompées pour la mise à sec de l'ouvrage, les éventuelles venues d'eau et les eaux du Sifflet en amont du batardeau amont sont rejetées dans la lône du Prin et de sorte à éviter la proximité avec les herbiers aquatiques. Les eaux rejetées après traitement pour respecter le seuil R2 défini dans l'arrêté du 30 juin 2020 modifiant l'arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 4.1.3.0 et 3.2.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement. L'annexe 4 localise le point de rejet.

- **MR3 : Réduction des impacts sur le milieu aquatique et limitation des risques de pollution accidentelle**

Aucune circulation d'engin dans le lit mineur n'est autorisée pour les travaux de chemisage de la buse existante, à l'exception des opérations d'enlèvement et de remise de sédiments.

Les installations pour la mise à sec de l'ouvrage sont mises en oeuvre depuis la berge.

La mise en place et la reprise des batardeaux se fait de préférence en période de faible hydrologie et en période non pluvieuse. L'enlèvement des batardeaux et la remise en eau se fait de manière progressive et de manière à produire le minimum de matières en suspension dans la lône du Prin.

Le stockage temporaire des sédiments extraits de la buse actuelle est effectué de manière à limiter le risque de départ vers le lit mineur du cours d'eau. Les sédiments stockés sont protégés de toutes sources de pollution extérieure par la mise en oeuvre d'un géotextile par-dessous et par-dessus les matériaux.

De plus, les dispositions suivantes sont prises pour prévenir les risques accidentels de pollutions terrestres et aquatiques :

- Tout rejet d'eau direct du chantier sur le sol ou le sous-sol est interdit ;
- Toutes opérations de maintenance, réparation, entretien ou lavage d'engins sur le site des travaux sont interdites ;
- Le stockage de liquides dangereux est effectué dans des conteneurs étanches placés sur un bac de rétention. Les transvasements sont réalisés au-dessus d'une zone de rétention ;
- Les eaux de lavage des outils et des bennes sont récupérées dans des bacs de rétention ;
- La base vie et chaque engin de chantier disposent d'un kit de dépollution qui permet d'isoler toute fuite d'hydrocarbure ; en cas de fuite de carburants ou d'huile, les terrains souillés sont récupérés et évacués en décharge agréée.
- L'entretien des engins et le stockage des produits destinés à cet entretien seront réalisés sur des sites prévus à cet effet, équipés de dispositifs de rétention ;
- Un béton à faible laitance est utilisé ;
- Le stockage des carburants et lubrifiants est interdit à proximité du cours d'eau ;
- Les engins sont stockés en fin de journée sur la zone de stockage principale ;
- Le coulage du béton se fait en dehors des périodes de hautes eaux. Des masques aux extrémités de la buse en amont et en aval sont mis en place pour éviter la projection sur les milieux au-delà de la buse.

Un plan d'intervention en cas de pollution est élaboré 15 jours avant le démarrage des travaux et prévoit a minima un accès pour intervenir rapidement, la liste des personnes à prévenir en priorité et les modalités d'intervention.

En cas d'incident susceptible de provoquer une pollution ou un désordre dans l'écoulement des eaux à l'aval ou à l'amont, les travaux sont immédiatement interrompus et les mesures sont prises pour y mettre fin. Le service de contrôle est immédiatement tenu informé de cet incident, peut demander l'arrêt du chantier et solliciter une analyse des moyens et méthodes pour éviter la reproduction de l'incident.

Les travaux sont interrompus jusqu'à ce que les dispositions nécessaires soient prises pour limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux et afin d'éviter qu'il ne se reproduise.

- **MR4 : Gestion des déchets de chantier**

Tout enfouissement des déchets sur place est interdit. Le tri des déchets est mis en oeuvre sur le chantier. Les bennes des déchets sur site sont étanches. La collecte des déchets est effectuée durant toute la durée du chantier. Tous les bordereaux de déchets (réglementés ou non) sont transmis sur demande du service de

contrôle pour justifier de leur traçabilité. L'abandon, le brûlage ou l'enfouissement de déchets sont formellement interdits.

- **MR5 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes**

En cas d'extraction de rhizome, l'entreprise évacue les terres concernées en installation de stockage de déchets non dangereux. Les engins et matériels sont nettoyés avant d'arriver sur site et après les travaux avant utilisation sur un autre site pour éviter la dispersion des espèces exotiques envahissantes.

Si des plants sont présents au démarrage des travaux, ils sont arrachés manuellement. Les terrains remaniés font l'objet d'un réensemencement après travaux. Ces terrains font l'objet d'une surveillance lors de la période de végétation de l'ambrosie suivant les travaux. Si des plants sont détectés, les terrains sont intégrés dans la campagne de lutte contre l'ambrosie mise en oeuvre par CNR, par arrachage manuel ou fauche avant floraison et avant grenaison.

Les prescriptions de l'arrêté n° ARS 2019-10-0089 relatif à la lutte contre les espèces d'ambrosies dans le département du Rhône sont appliquées.

- **MR6 : Réduction des impacts hydrauliques**

Les travaux n'engendrent pas de perturbations significatives du régime hydraulique du Sifflet ou du Rhône, n'aggravent pas le risque inondation à l'aval comme à l'amont, et ne créent pas d'érosion progressive ou régressive pouvant générer un effet de seuil.

Les batardeaux sont fusibles afin de s'effacer en cas de fortes crues, supérieures aux occurrences de dimensionnement.

Le substrat est reconstitué par la remise en place des sédiments en fond du nouvel ouvrage. En partie basse, la section du nouvel ouvrage est réduite par rapport à l'existant. La hauteur de sédiments restitués après travaux est adaptée en amont et en aval pour compenser la remontée de la cote de fil d'eau en aval du nouvel ouvrage.

Le diamètre de la buse passe de 2,8 m à 2,4 m. Après les travaux, les dimensions du nouvel ouvrage sont vérifiées.

- **MR7 : Gestion du risque inondation**

Une surveillance météorologique est réalisée pendant toute la durée des travaux. Un moyen d'alerte de niveau avec alarme sonore et lumineuse, relié à un téléphone GSM permettra l'évacuation du chantier en cas de crue supérieure à la crue de projet. L'entreprise garantit une capacité d'intervention de jour comme de nuit afin d'assurer le repli des installations de chantier en cas de crue du Sifflet ou du Rhône. Un plan d'évacuation du chantier est établi 15 jours avant le démarrage du chantier.

- **MR8 : Itinéraire cyclable**

Pendant toute la durée du chantier :

- L'itinéraire cyclable reste fonctionnel ;
- La signalisation réglementaire est maintenue en place ;
- Un barriérage est mis en place.

Tout élément traversant la ViaRhôna est protégé et capoté de façon à prémunir tout risque de chute des usagers. Le revêtement de la chaussée est remis en état à la fin des travaux en cas de dégradation.

- **MS1 : Suivi de la qualité des eaux rejetées**

Au point de rejet des eaux pompées, une vérification visuelle des conditions de remise en suspension et de décantation est mise en oeuvre.

Un suivi de la qualité de l'eau est réalisé sur les paramètres suivants : O2d, pH, MES, DCO, NTK, PT, Hydrocarbures totaux. Ce suivi est réalisé sur le ruisseau du Sifflet et dans la lône du Prin à quatre points de prélèvement :

- Un point de prélèvement dans le ruisseau du Sifflet en amont des travaux ;
- Un point de prélèvement dans le bassin du Prin à l'aval des travaux et à proximité de la zone de rejet ;
- Un point de prélèvement vers le dispositif de mise à l'eau des bateaux ;
- Un point de prélèvement sur le secteur hors d'influence des travaux.

L'annexe 4 localise les points de prélèvement.

Ces prélèvements sont réalisés avant le commencement du chantier et avant la mise en place des batardeaux pour servir de référence aux valeurs mesurées ensuite puis à fréquence hebdomadaire et à chaque phase

généralisant des risques de départ de fines ou de pollution dans le Sifflet : mise en place des batardeaux, injection du coulis de scellement, remise en eau après remise en place des sédiments dans les tuyaux PRV...

ARTICLE 5 : Information préalable aux travaux

Le concessionnaire informe, au plus tard 15 jours avant le début du chantier, du démarrage de l'opération et du phasage des travaux les services et organismes suivants :

- l'Office Français de la Biodiversité par courriel à sd69@ofb.gouv.fr
- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, service eau, hydroélectricité et nature par courriel à peh.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

ARTICLE 6 : Informations relatives à la phase travaux

En cours de chantier, le concessionnaire informe immédiatement le service de contrôle de tout incident susceptible d'entraîner une atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la santé publique ou à l'environnement.

En cours de chantier, le concessionnaire informe immédiatement l'Office Français de la Biodiversité, le service de contrôle de la concession, le centre local de secours, la gendarmerie, les services techniques communaux et les services de l'Agence Régionale de la Santé de tout incident susceptible d'entraîner une atteinte à l'environnement aquatique.

Le concessionnaire informe, au plus tard 15 jours à l'issue des travaux, de la fin effective du chantier les services et organismes suivants :

- l'Office Français de la Biodiversité par courriel à sd69@ofb.gouv.fr
- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, service eau, hydroélectricité et nature par courriel à peh.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

À l'issue des travaux, un compte-rendu de la réalisation des travaux est adressé au service instructeur, dont l'importance sera proportionnée à l'ampleur et à la durée des travaux précisant à minima le déroulement de l'opération, les modalités de gestion et la traçabilité des déchets, les difficultés éventuellement rencontrées et les solutions apportées, la comparaison entre les travaux réellement exécutés par rapport à ceux prévus dans le dossier. Ce compte-rendu est transmis dans un délai de 6 mois à compter de la date de fin des travaux avec les plans détaillés des travaux exécutés.

ARTICLE 7 : Réception des travaux

Le pétitionnaire adresse en deux exemplaires au service de contrôle une analyse comparative des ouvrages réellement exécutés par rapport à ceux prévus dans le dossier d'exécution pré-cité.

Cette analyse comprend les plans détaillés des ouvrages exécutés et est produite dans un délai de 6 mois à l'issue des travaux.

Une version électronique de ces documents est également transmise au service Eau, Hydroélectricité, Nature de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

ARTICLE 8 : Modification du projet

Toute modification apportée par le concessionnaire aux travaux objets du présent arrêté ou aux mesures prévues dans le dossier d'exécution, de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'exécution, doit être portée, avant sa réalisation, à la connaissance de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes avec tous les éléments d'appréciation. La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes fixe, s'il y a lieu, des prescriptions complémentaires.

ARTICLE 9 : Notifications

Le présent arrêté est notifié par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes à la Compagnie Nationale du Rhône, 2 rue André Bonin, 69 316 Lyon cedex 04.

ARTICLE 10 : Publication et information des tiers

La présente autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône. Une copie de l'autorisation est tenue également à disposition du public dans les locaux de la préfecture pré-citée et de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

ARTICLE 11 : Voies de recours

Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif territorialement compétent :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr .

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

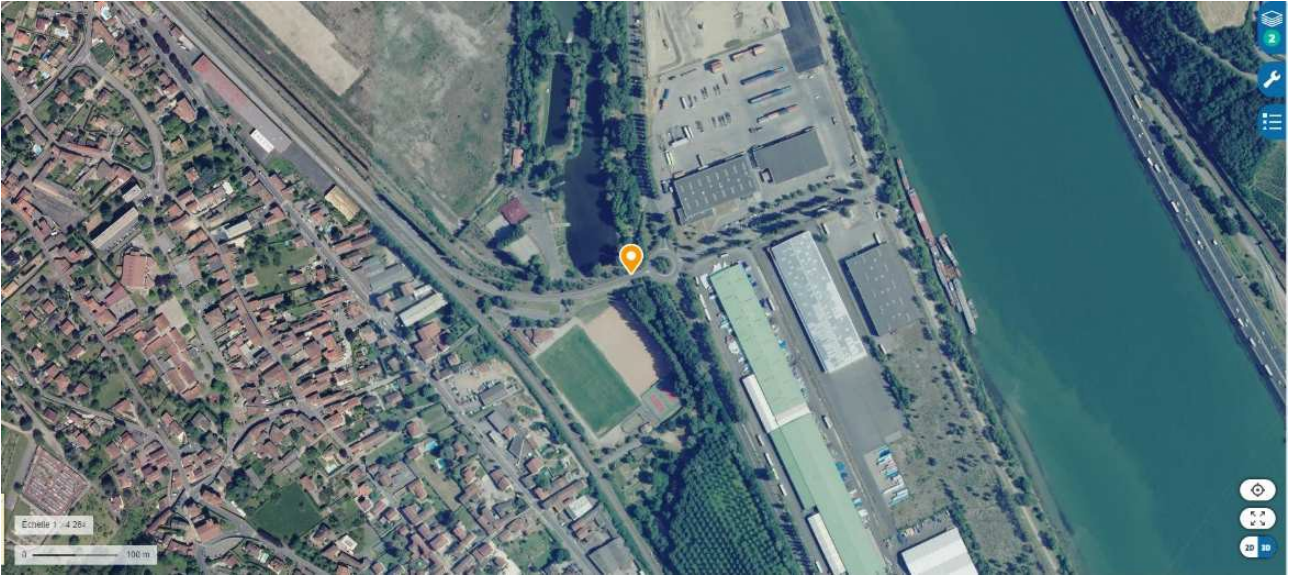
ARTICLE 12 : Exécution

- Le secrétaire général de la préfecture du Rhône;
 - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur et par subdélégation,
La cheffe du service eau, hydroélectricité, nature,

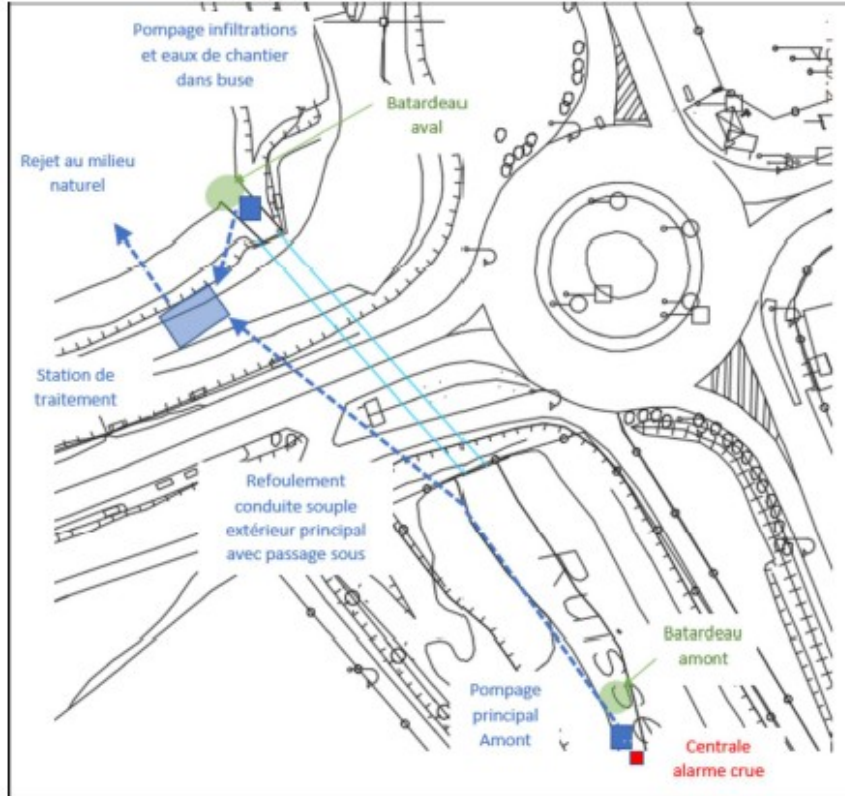
Marie-Hélène GRAVIER

ANNEXE 1 :
Plan de localisation du site de travaux



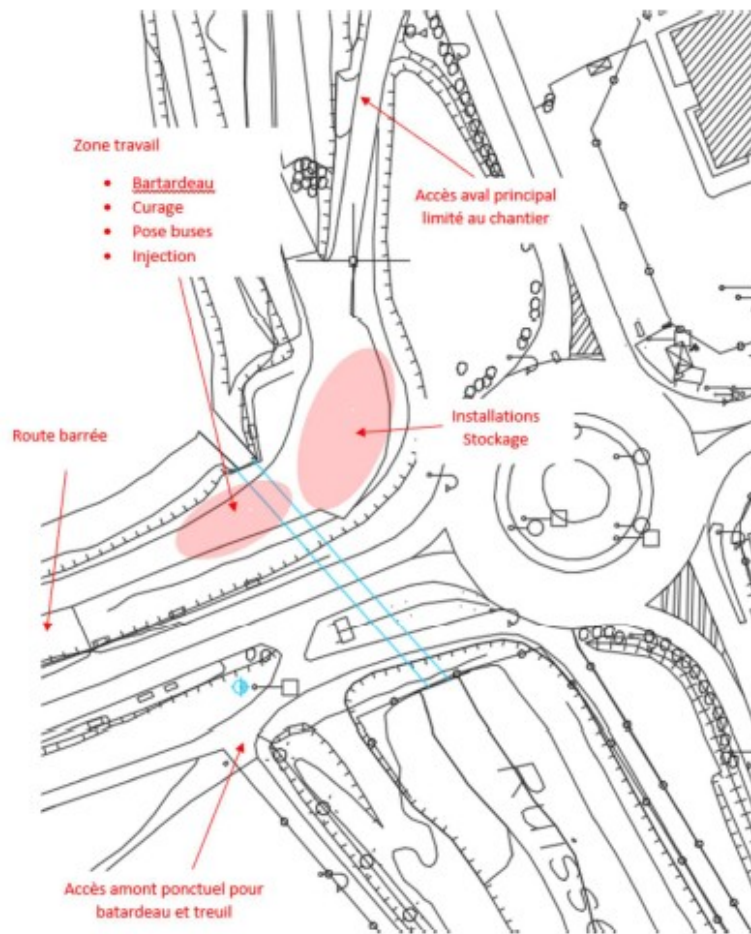
Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06
Standard : 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

ANNEXE 2 :
Plan technique de l'organisation du chantier



ANNEXE 3 :

Emplacement des installations de chantier et de la zone de stockage



ANNEXE 4 :

Localisation du point de rejet des eaux pompées ou déviées et des 4 points de prélèvement pour le suivi de la qualité de l'eau

